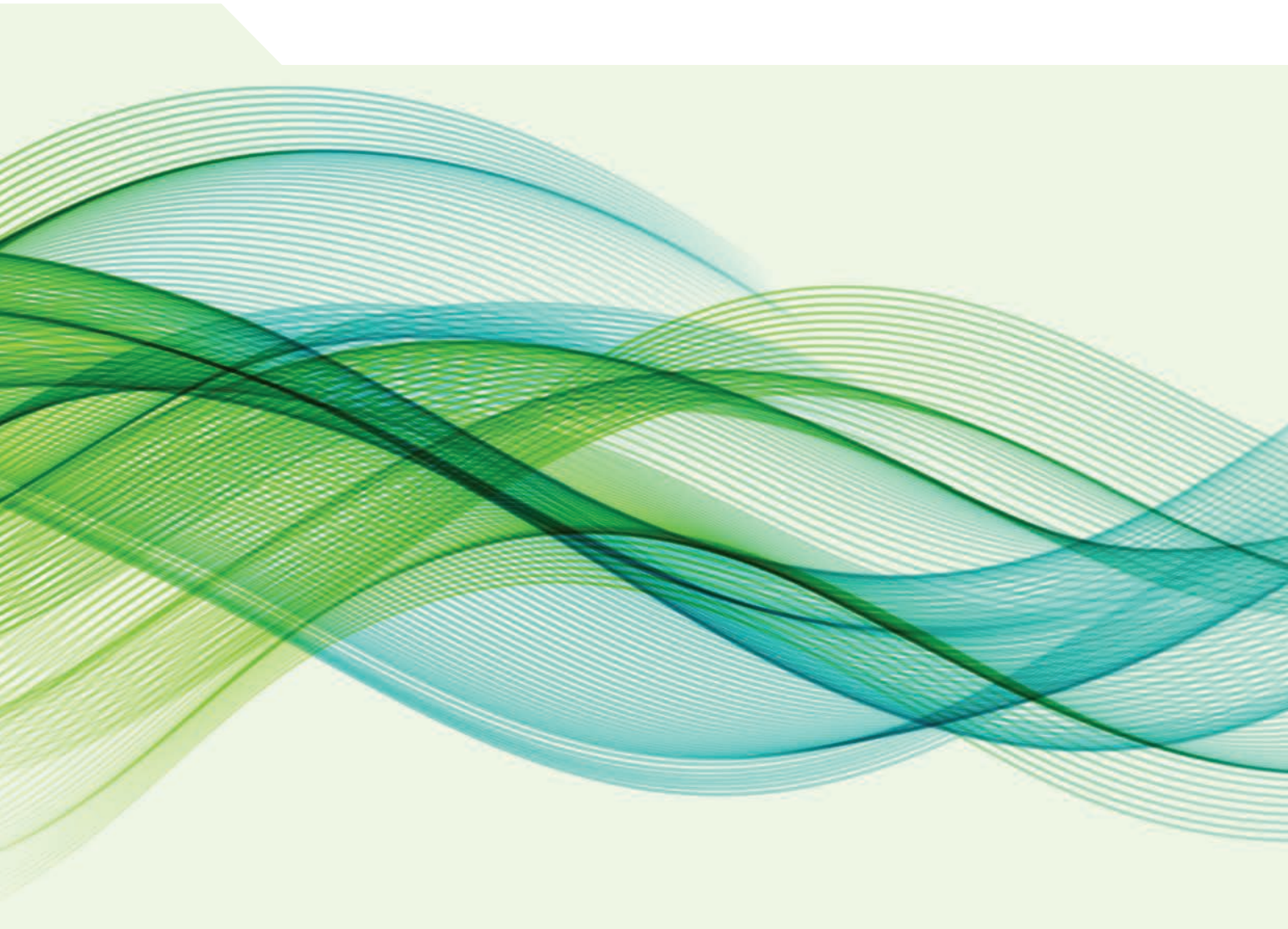




# **Intégration de l'action climatique et environnementale dans les activités de coopération pour le développement**

**SUIVI DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS PAR LES MEMBRES  
DU CAD LORS DE LA RÉUNION À HAUT NIVEAU DE 2020**





# **Intégration de l'action climatique et environnementale dans les activités de coopération pour le développement**

SUIVI DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS  
PAR LES MEMBRES DU CAD LORS DE LA RÉUNION  
À HAUT NIVEAU DE 2020

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

#### Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

#### **Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2022), *Intégration de l'action climatique et environnementale dans les activités de coopération pour le développement : Suivi des engagements souscrits par les membres du CAD lors de la Réunion à haut niveau de 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2d408a66-fr>.

ISBN 978-92-64-88465-6 (imprimé)  
ISBN 978-92-64-67775-3 (pdf)  
ISBN 978-92-64-74629-9 (HTML)  
ISBN 978-92-64-51986-2 (epub)

**Crédits photo :** Couverture © -strizh-/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm](http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm).

© OCDE 2022

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

# Avant-propos

Une transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique constitue une composante essentielle de la capacité de tous les pays à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce défi appelle à adopter de nouvelles approches pour l'alignement de la coopération internationale pour le développement sur les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres accords internationaux. À cet égard, tous les fournisseurs de coopération pour le développement prennent de plus en plus conscience de la nécessité de renforcer leurs efforts afin de mieux soutenir leurs partenaires au développement dans cette transition en adoptant de nouveaux engagements, de nouvelles stratégies et de nouveaux outils.

Lors de leur Réunion à haut niveau des 9 et 10 novembre 2020, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont énoncé un certain nombre d'engagements et d'aspirations concernant leur approche de l'action environnementale et climatique menée au moyen de la coopération pour le développement. Ces engagements figurent dans le [Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD de 2020](#).

Le présent rapport a été préparé afin d'honorer l'engagement pris par les membres du CAD de « rendre[e] compte [...] des mesures individuelles et collectives [...] prises pour donner une suite concrète aux engagements volontaires énoncés dans ce communiqué s'agissant du climat et de l'environnement avant la COP26 ». Par conséquent, les principaux objectifs de ce rapport sont d'améliorer la redevabilité, de promouvoir la transparence et de dresser un état des lieux de ce que font les membres du CAD, collectivement et individuellement, pour faire en sorte que ces engagements se traduisent par une coopération pour le développement plus efficace à l'appui de l'action environnementale et climatique. À ce titre, il constitue une base pour les nouvelles décisions prises dans la [Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques](#) en même temps qu'il vient la compléter.

Ce rapport s'organise autour des quatre engagements essentiels figurant dans le Communiqué issu de la Réunion à haut niveau du CAD. Il s'agit : 1) de coordonner les approches du développement avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement par le biais d'un processus piloté par les membres ; 2) d'assurer que les politiques et programmes de développement post-COVID-19 soient en conformité avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement, par leur intégration systématique ; 3) d'aider les pays en développement à assurer leur propre transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, notamment en favorisant les infrastructures durables et de qualité ; 4) d'améliorer la façon dont les politiques et programmes des membres du CAD répondent aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID), et de coopérer avec eux pour aplanir les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux financements à l'appui d'un développement résilient et durable.

Le rapport présente des informations communiquées par les membres du CAD sur la base d'un format arrêté d'un commun accord et compilées par l'OCDE. Il s'articule en deux sections :

- **Une vue d'ensemble** : Pour chacun des quatre engagements essentiels, chaque sous-section esquisse un tableau général qui ressort des actions individuelles des membres, tout en mettant en évidence les tendances qui se font jour au niveau du CAD.
- **Des profils par pays** : Pour chaque membre du CAD, cette section fait un tour d'horizon des efforts qui ont trait aux engagements relatifs à l'intégration systématique des objectifs climatiques et environnementaux, au soutien à la transition et aux PEID. L'engagement à coordonner les approches apparaît dans la Déclaration du CAD en amont de la COP26, présentée dans la vue d'ensemble.

# Remerciements

Le rapport *Intégration de l'action climatique et environnementale dans les activités de coopération pour le développement* a été préparé sous la direction globale de Jorge Moreira da Silva, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE. Haje Schütte, Chef de la Division du financement du développement durable, au sein de la DCD, a donné l'orientation stratégique. Jens Sedemund, Chef d'équipe Environnement et changement climatique, est le directeur de la rédaction de ce rapport.

Le rapport et les profils ont été gérés et produits par Alberto Agnelli et une équipe principale constituée de Dominique Blaquier, Maxime Chabriel, Ola Göransson et Piera Tortora.

Des remerciements tout particuliers sont adressés aux nombreux contributeurs du Comité d'aide au développement (CAD) et du Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET), notamment à tous ceux qui ont contribué à remplir les questionnaires pour fournir les informations nécessaires à l'élaboration de ce rapport.

Un groupe de réflexion constitué de dix membres du CAD a défini le périmètre et le format de ce rapport. Un merci tout particulier est adressé aux membres de groupe de réflexion, dont la mission était d'élaborer un cadre pour le suivi correspondant à cet exercice. Ce groupe de réflexion était composé de : Racheline Jackson (Département des affaires étrangères et du commerce, Australie) ; Pierre-Luc Sandon (Affaires mondiales Canada) ; Juho Shin (Délégation de la Corée auprès de l'OCDE) ; Monica Colomer (Délégation de l'Espagne auprès de l'OCDE) ; Darren Enterline, Tim Hurley et Andie Vaughn (Agence des États-Unis pour le développement international) ; Laure Serra (Délégation de la France auprès de l'OCDE) ; Karima Oustadi (Ministère de la Transition écologique, Italie) ; Akane Nozawa (Délégation du Japon auprès de l'OCDE) ; Anna French, Samuel Leigh et Juliet Meere (Délégation du Royaume-Uni auprès de l'OCDE), et Ulrika Åkesson et Hanna Wolf (Agence suédoise de coopération internationale au développement).

Sara Casadevall Bellés et Natalie Corry se sont chargées de la présentation du rapport en vue de sa publication, Henri-Bernard Solignac-Lecomte en ayant assuré, pour sa part, la supervision générale. La relecture des épreuves a été assurée par Julie Harris, et la couverture du rapport a été conçue par Stephanie Coic. Merci également à Jessica Voorhees et Meria Greco pour leur soutien en matière de communication. L'équipe souhaite enfin remercier tous les collègues de la DCD qui ont formulé des appréciations et des commentaires ou apporté un appui technique, en particulier Juan Casado Asensio, Gianni Contestabile, Kerri Elgar, Giorgio Gualberti, Takayoshi Kato, Rachel Morris, Samantha Proteau, Aline Renert-Djjan, Erin Renner Cordell, Françoise Villard et Sandie Xu.

# Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	5
Résumé	9
Compte rendu des notifications des membres du CAD sur les engagements relatifs à l'environnement et au climat	12
Profils des membres du CAD	51
Australie	52
Autriche	65
Belgique	73
Canada	78
République tchèque	87
Danemark	93
Commission européenne	99
Finlande	112
France	117
Allemagne	126
Grèce	140
Hongrie	145
Islande	151



Irlande	156
Italie	164
Japon	173
Corée	182
Luxembourg	189
Pays-Bas	202
Nouvelle-Zélande	210
Norvège	220
Pologne	229
Portugal	237
République slovaque	243
Slovénie	247
Espagne	253
Suède	260
Suisse	269
Royaume-Uni	274
États-Unis	282
Annexe A. Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD de 2020	292

## Tableaux

Tableau 1. Principales initiatives internationales ayant trait à l'environnement et au climat auxquelles participent les membres du CAD	25
Tableau 2. Objectifs et engagements financiers	26

## Graphiques

Graphique 1. Intégration des objectifs climatiques par les membres du CAD	29
Graphique 2. Soutien des membres du CAD au secteur de l'énergie : tendance globale	39
Graphique 3. Soutien des membres du CAD au secteur énergétique : tendances nationales	40

## Encadrés

Encadré 1. Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques

16

### Follow OECD Publications on:



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>




<http://www.oecd.org/oecdirect/>

### This book has...

**StatLinks** 

A service that delivers Excel® files from the printed page!

Look for the **StatLinks**  at the bottom of the tables or graphs in this book. To download the matching Excel® spreadsheet, just type the link into your Internet browser, starting with the <https://doi.org> prefix, or click on the link from the e-book edition.

# Résumé

La transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique est indispensable pour que les pays soient à même de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi les fournisseurs de coopération pour le développement reconnaissent la nécessité de mieux épauler les pays en développement dans cette transition. Comme suite aux engagements relatifs à l'environnement et au changement climatique pris par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE lors de leur Réunion à haut niveau de novembre 2020, le présent rapport donne des informations sur : 1) les mesures prises pour adopter des approches mieux coordonnées à l'appui de la réalisation des objectifs relatifs au changement climatique et à l'environnement ; 2) les efforts déployés afin d'intégrer systématiquement les objectifs environnementaux et climatiques internationaux dans leurs politiques de coopération pour le développement ; 3) les approches spécifiques visant à aider les pays en développement à opérer une transition qui soit durable d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique ; 4) les politiques des membres du CAD visant à mieux répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID).

## Principaux constats

### ***À travers un processus piloté par les membres, le CAD a renforcé sa coordination sur les questions environnementales et climatiques***

Comme suite à son engagement d'améliorer sa coordination sur les questions environnementales et climatiques, le CAD a mené de vastes travaux, qui ont débouché sur la *Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques*. Cette Déclaration énonce les grandes priorités de l'action collective des membres du CAD pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation environnementale et, ainsi, à progresser dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Tous les membres du CAD indiquent que l'action climatique et environnementale est soit un objectif de premier plan, soit une priorité transversale de leur programme de développement. Plusieurs membres se sont engagés explicitement à aligner leur coopération pour le développement sur les objectifs climatiques et environnementaux internationaux, tandis qu'une majorité fait simplement état de leur adhésion générale à ces accords. Une majorité de membres du CAD ont fixé des objectifs de financement international à l'appui d'actions ambitieuses qui, en pratique, sont largement financées à l'aide du financement public du développement. Sur la période 2015-19, le volume de l'aide publique au développement (APD) axée sur des objectifs relatifs au changement climatique et à l'environnement a augmenté, parallèlement à la croissance globale des apports d'APD. Pour autant, on ne saurait affirmer qu'il existe la même tendance à la hausse dans la proportion d'APD qui intègre des objectifs environnementaux et climatiques, laquelle viendrait étayer une intégration accrue chez tous les membres du CAD. De nombreux membres ont toutefois récemment actualisé leurs objectifs – ou devraient en annoncer de nouveaux sous peu.

Plusieurs membres ont adopté des stratégies traitant spécifiquement de l’alignement sur les objectifs internationaux – notamment ceux fixés dans l’Accord de Paris. En outre, des stratégies dédiées sont parfois utilisées par les membres du CAD pour permettre la prise en compte systématique des questions relatives au changement climatique et à l’environnement dans l’ensemble de leurs programmes de développement. Par ailleurs, les membres signalent l’utilisation de stratégies thématiques visant à intégrer les objectifs climatiques et environnementaux à un niveau plus granulaire. Les stratégies climatiques et environnementales sont complétées par un large éventail d’outils opérationnels visant à faciliter la mise en œuvre sur le terrain. Un grand nombre de membres du CAD ont également mis au point des stratégies pour accompagner les efforts de reprise post-COVID-19 visant à reconstruire un avenir plus vert. Enfin, il est fréquent que les membres du CAD utilisent des normes de référence mises au point à l’échelon international, qui peuvent être très utiles pour engager des approches communes.

### ***Plusieurs membres ont défini des approches spécifiquement dédiées à la transition***

Tous les membres du CAD indiquent que certaines de leurs activités de coopération pour le développement ont pour objectif particulier d’accompagner la transition des pays en développement vers des trajectoires de développement durables d’un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique. Les membres soulignent également la nécessité d’engager des changements davantage porteurs de transformations. Par ailleurs, seuls quelques membres du CAD ont défini des approches et mis au point des orientations sur la façon d’accompagner la transition au travers de leurs programmes de développement. Pour l’essentiel, l’accompagnement à la transition est perçu comme inhérent aux activités et à l’impact qu’elles visent, sans être adossé à des définitions conceptuelles claires ou à des approches pratiques pour leur intégration dans les programmes de développement. La plupart des membres présentent leur soutien à la transition des pays en développement en termes de contribution aux objectifs des grands accords internationaux au sein de ce pays, étant donné que leur réalisation implique *de facto* une transition. Un aspect très important de l’accompagnement à la transition est la participation à des coalitions et initiatives internationales. Cette approche montre combien il est important d’adopter des mécanismes permettant de regrouper les ressources, de canaliser l’action et, au bout du compte, de susciter un changement de plus grande ampleur en agissant sur les systèmes et les flux de ressources. La consolidation des bases stratégiques sur lesquelles s’appuient les programmes de développement pour accompagner les transitions permet de s’assurer que la participation à des initiatives fait partie intégrante d’approches plus générales.

### ***Le soutien à l’énergie, les fournisseurs multilatéraux et les partenariats sont des éléments déterminants des approches de la transition***

Les aspects de la transition sur lesquels se concentrent les membres du CAD varient en fonction de leur avantage comparatif ainsi que de leurs priorités thématiques. Cependant, le rôle central des systèmes énergétiques est unanimement reconnu. À cet égard, il ressort des informations fournies par plusieurs membres que l’utilisation de l’APD pour accompagner la transition des systèmes énergétiques va généralement de pair avec l’engagement de ne pas déployer l’APD pour favoriser des augmentations de la production d’énergie à partir de combustibles fossiles. Pour plusieurs membres du CAD, notamment ceux caractérisés par des programmes de moindre ampleur et des contraintes plus fortes en termes de capacités, les canaux multilatéraux jouent un rôle clé dans l’acheminement de leur APD liée au climat et à l’environnement. C’est particulièrement vrai pour le financement des investissements dans l’infrastructure. Dans ce contexte, les membres du CAD considèrent leur rôle d’actionnaires au sein des banques multilatérales de développement comme une dimension importante de leur action climatique et de leur soutien aux transitions. De même, ils concentrent largement leur attention sur les partenariats qui encouragent l’appropriation locale. Soutenir les stratégies et processus nationaux pour accompagner la transition est un thème central du soutien apporté par les membres du CAD. Cela suppose de s’attacher à intégrer les plans nationaux dans des stratégies de développement plus vastes, et à créer les conditions

de leur mise en œuvre. Une difficulté particulière peut se présenter lorsque les plans nationaux de transition ne constituent pas une base réaliste pour la réalisation des objectifs internationaux qu'ils sont censés permettre d'atteindre.

***Les membres du CAD reconnaissent les défis spécifiques auxquels sont confrontés les PEID mais pour la plupart, ils n'ont pas établi de stratégie dédiée pour y faire suite***

La plupart des membres du CAD reconnaissent les défis spécifiques auxquels les PEID sont confrontés et leur accordent un soutien dans les stratégies sectorielles ou géographiques de coopération pour le développement. Si seulement quatre membres ont établi une stratégie ciblant spécifiquement les PEID, le soutien à ces pays représente une large part des portefeuilles d'APD de plusieurs autres membres du CAD, et de nouvelles initiatives témoignent d'un soutien grandissant des membres à destination des PEID. Une dimension importante du soutien aux PEID consiste à les épauler dans les négociations relatives au changement climatique et aux mers. Le soutien des membres du CAD aux PEID est centré sur certains des défis cruciaux auxquels se heurtent ces pays, l'accent étant plus particulièrement placé sur les investissements climatiques, l'encouragement d'économies maritimes durables et de la résilience, la promotion de la réduction des risques de catastrophe et la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles par l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables. Pour quelques-uns des membres du CAD, les PEID sont en dehors de leur champ d'intervention. Dans ces cas, l'aide de ces membres aux PEID transite majoritairement par le système multilatéral de développement, en particulier des fonds internationaux ciblant spécifiquement le climat.

# Compte rendu des notifications des membres du CAD sur les engagements relatifs à l'environnement et au climat

## Le changement climatique, défi le plus important pour le développement durable

Le changement climatique est un défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle qui, non seulement, accentue ce qui menace actuellement le développement durable, mais génère aussi de nouveaux obstacles (OECD, 2019<sup>[1]</sup>). Le développement durable et le changement climatique sont donc inextricablement liés. Dans son rapport d'évaluation le plus récent, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies est arrivé à la conclusion que « le changement climatique anthropique produit déjà de nombreux effets en termes de phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes dans toutes les régions du globe » (IPCC, 2021<sup>[2]</sup>). Vagues de chaleur, fortes précipitations, sécheresses, cyclones tropicaux, élévation du niveau de la mer, réchauffement et acidification des océans : tels sont les phénomènes susceptibles de nuire à la capacité des pays d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les évaluations réalisées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont également mis en évidence une importante altération de l'environnement sur toute la planète sous l'influence de toutes sortes de facteurs d'origine humaine, la conséquence étant une chute rapide de la majorité des indicateurs de bonne santé des écosystèmes et de la biodiversité (IPBES, 2019<sup>[3]</sup>). Tous ces phénomènes modifient les systèmes écologiques qui sont à la base de l'activité économique et du fonctionnement des sociétés humaines, notamment leur bien-être, leur sécurité et leur développement (Hoegh-Guldberg, Jacob et Taylor, 2018<sup>[4]</sup>). Les pays en développement – en particulier ceux qui connaissent déjà une grande pauvreté, une fragilité, des inégalités et d'autres formes de vulnérabilité – sont les plus exposés aux impacts du changement climatique (Hallegatte et al., 2015<sup>[5]</sup>). La conséquence ultime de cette situation est qu'elle nuit à la capacité de ces pays à instaurer un développement durable.

Une multitude d'études et d'analyses ont montré l'importance d'intégrer la question du climat et de la durabilité dans les initiatives et les trajectoires de développement pour obtenir des résultats sur le plan du développement. Ces travaux ont également souligné le rôle clé qui peut être joué par les acteurs de la coopération pour le développement et du financement du développement pour aider les pays à s'orienter vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique (Germanwatch/New Climate Institute, 2018<sup>[6]</sup> ; OECD, 2013<sup>[7]</sup> ; CPI, 2019<sup>[8]</sup> ; WRI, 2018<sup>[9]</sup>). L'accent y est mis en particulier sur les possibilités de développement que permet un meilleur alignement entre les politiques de développement et les objectifs environnementaux et climatiques dans des domaines comme l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité ainsi que l'utilisation et la gestion durables des océans (OECD, 2019<sup>[1]</sup> ; 2020<sup>[10]</sup> ; 2021<sup>[11]</sup>).

Mettre la croissance verte au centre de la coopération pour le développement est, par conséquent, une priorité pour permettre aux pays en développement d'opérer une transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique (OECD, 2019<sup>[11]</sup>). Investir dans des activités qui aident les pays en développement à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets est un levier essentiel pour promouvoir l'action en faveur du climat et trouver les capacités et le financement nécessaires pour assurer la transition vers les trajectoires précitées. Cela fait partie des engagements pris par les pays développés à l'article 9 de l'Accord de Paris, notamment celui de mobiliser 100 milliards USD pour le climat auprès de différentes sources avant 2020.

Le financement international soutenant l'action climatique des pays en développement prend majoritairement la forme d'un financement public du développement (FPD). Selon des estimations de l'OCDE, en 2019, 79 % des fonds enregistrés pour atteindre l'objectif des 100 milliards USD étaient sous forme de FPD. Les instruments et les activités de financement du développement ont en outre permis d'attirer des fonds privés représentant 18 % de la somme totale de 100 milliards USD (OECD, 2021<sup>[12]</sup>).

Pour autant, des états récents de la situation font apparaître un décalage encore important entre les ambitions et la réalité. Dans le rapport de synthèse des contributions déterminées au niveau national (CDN) le plus récent, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) indique que les CDN des 191 Parties pourraient globalement entraîner une hausse des températures d'environ 2.7 degrés d'ici la fin du siècle (UNFCCC, 2021<sup>[13]</sup>). Cela aurait des conséquences dramatiques pour l'ensemble des pays, mais surtout pour ceux qui manquent le plus de moyens pour faire face aux défis qu'engendrerait un tel scénario. Parallèlement, les Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 ont confirmé qu'aucun des 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité adoptés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique n'avait été atteint en 2020, ce qui représente un obstacle supplémentaire à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et affaiblit encore les efforts de lutte contre le changement climatique (CBD, 2020<sup>[14]</sup>). Enfin, malgré les préoccupations croissantes suscitées par l'aggravation des risques climatiques, la Commission mondiale sur l'adaptation a récemment souligné que les flux financiers demeurent insuffisants et n'atteignent pas les populations et les régions qui en ont le plus besoin (GCA, 2020<sup>[15]</sup>).

## **La coopération pour le développement peut aller plus loin pour aider les pays en développement à parer au changement climatique**

Pour accroître son impact et son efficacité, la coopération pour le développement doit évoluer de façon à s'adapter aux défis posés par la vulnérabilité du monde face à l'aggravation de la crise climatique et aux menaces que représente la dégradation toujours plus grande de l'environnement. Cette transformation passe notamment par : une meilleure coordination entre les acteurs de la coopération pour le développement ; l'intégration accrue des préoccupations climatiques et environnementales dans les politiques, les stratégies et les approches en matière de développement ; un soutien anticipé aux plans de transition des pays partenaires sous forme de renforcement des capacités, d'assistance technique et de financement concessionnel ; enfin, un soutien mieux ciblé pour les pays les plus vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID) (DAC, 2020<sup>[16]</sup>).

En novembre 2020, les membres du CAD se sont réunis pour débattre de ces défis étroitement liés. Dans le communiqué émis à l'issue de leur Réunion à haut niveau, ils ont annoncé un certain nombre d'engagements en vue d'améliorer leur soutien aux pays en développement afin qu'ils engagent des actions climatiques ambitieuses et opèrent une transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, seule option rationnelle pour atteindre les objectifs du Programme 2030 en matière de

coopération pour le développement (OECD, 2019<sup>[1]</sup> ; DAC, 2020<sup>[16]</sup>). Les quatre principaux engagements pris par les membres du CAD et examinés dans le présent rapport sont les suivants :

- **Coordination des approches sur les questions ayant trait au climat et à l'environnement :** « Nous examinerons diverses options en vue de coordonner les approches du développement avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement par le biais d'un processus piloté par les membres, en fonction d'un calendrier à confirmer par les membres du CAD. » (DAC, 2020<sup>[16]</sup>)
- **Intégration systématique des objectifs climatiques et environnementaux :** « Nous nous appliquerons à assurer que nos politiques et programmes de développement post-COVID-19 soient en conformité avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement, et nous travaillerons à les y intégrer systématiquement. » (DAC, 2020<sup>[16]</sup>)
- **Soutien à la transition vers la durabilité :** « Dans l'esprit d'une transition juste et équitable, nous aiderons les pays en développement à assurer leur propre transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, notamment en favorisant les infrastructures durables et de qualité. » (DAC, 2020<sup>[16]</sup>)
- **Soutien au développement durable des PEID :** « Nous nous engageons à améliorer la façon dont nos politiques et programmes répondent aux besoins spécifiques des PEID, et à coopérer avec eux pour aplanir les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux financements à l'appui d'un développement résilient et durable. » (DAC, 2020<sup>[16]</sup>)

Ce chapitre présente dans les grandes lignes les efforts et les progrès accomplis par les membres du CAD pour mettre en œuvre les quatre grands engagements susmentionnés. Les informations fournies ici reflètent les politiques et approches les plus récentes adoptées par les membres et, si possible, leur évolution au cours des dernières années.

## Engagement n° 1 : Coordination des approches sur les questions ayant trait au climat et à l'environnement

### Points saillants

- Lors de leur Réunion à haut niveau de novembre 2020, les membres du CAD ont pris l'engagement d'examiner diverses options pour coordonner les approches du développement avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement par le biais d'un processus piloté par les membres.
- Suite à cette réunion, ils ont organisé un vaste processus de consultation dans le but de définir des approches communes pour coordonner les actions en matière de développement avec les politiques relatives au climat et à l'environnement.
- La *Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques*, qui est le principal résultat de ce processus, décrit une nouvelle approche permettant de faire concorder la coopération pour le développement avec les objectifs climatiques et environnementaux fixés à l'échelle internationale, tout en respectant les priorités et les plans de transition des pays en développement.

Ayant pris l'engagement d'améliorer la coordination sur les questions relatives au climat et à l'environnement, le CAD a lancé une vaste étude, qui a abouti à la rédaction d'une déclaration commune



présentée lors de la COP26. Ce texte, reproduit dans son intégralité dans l'Encadré 1, énonce les grandes priorités de l'action collective des membres du CAD pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation environnementale et, de cette manière, progresser dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les engagements et les propositions figurant dans la Déclaration représentent un programme d'action collectif pour les membres du CAD en ce qui concerne l'environnement, le changement climatique et l'intégration systématique de ces questions dans les programmes de développement afin que cela aboutisse à des actions concrètes, des mesures et des résultats.

## **Encadré 1. Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques**

### **Préambule**

1. Dans la perspective de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), nous, membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, suivons une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (l'« Accord de Paris »).

2. Étroitement liée à la dégradation de l'environnement et des écosystèmes, à la désertification et à l'appauvrissement de la biodiversité, la crise climatique est une crise existentielle. Les populations les plus vulnérables du monde, notamment, mais sans s'y limiter, les personnes vivant en situation de pauvreté – et tout particulièrement les femmes et les filles – en sont les premières victimes, quels que soient les Objectifs de développement durable (ODD) concernés. Une action urgente s'impose pour parer au changement climatique et faire face à ses effets, notamment l'insécurité alimentaire et hydrique, le creusement des inégalités et l'aggravation des conflits.

3. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sont inextricablement liés. Le développement durable et l'action pour le climat – notamment la lutte contre l'appauvrissement du patrimoine naturel et les inégalités persistantes – sont des objectifs qui doivent être poursuivis de façon cohérente de sorte que les progrès accomplis vers leur concrétisation soient efficaces, équitables et aient des retombées optimales au bénéfice de tous, y compris des pays en développement. Afin d'être en mesure d'atteindre les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris, les pays en développement doivent assurer un développement économique inclusif et, pour ce faire, doivent disposer d'électricité, ce dont de nombreuses populations pauvres sont encore privées. Dans ce contexte, nous entendons contribuer à faire face à la demande croissante d'énergie des pays en développement, pour soutenir leurs priorités de développement de la façon la plus durable possible.

4. Alors même que bien des pays en développement contribuent très peu au changement climatique, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), nombreux sont ceux qui souffrent de manière disproportionnée de ses effets. Nous prenons tout particulièrement acte de la nécessité de soutenir les initiatives en faveur de l'adaptation dans les PMA et les PEID, conformément à l'Accord de Paris.

5. Pour que l'objectif de limiter à 1.5 °C l'élévation des températures énoncé dans l'Accord de Paris demeure à notre portée, la production et la consommation d'énergie, qui contribuent à hauteur des trois quarts aux émissions de gaz à effet de serre (GES), doivent être rapidement décarbonées. Pour y parvenir, comme le souligne le rapport spécial de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1.5 °C, le financement international doit être dirigé vers des solutions à faible émission de GES. Il doit faciliter l'accès des pays en développement aux technologies vertes, permettre une généralisation des technologies énergétiques propres et durables, les rendre plus accessibles, plus abordables et plus efficaces, et soutenir les transitions vers la neutralité en gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

### **Quels sont les objectifs que souhaite atteindre le CAD ?**

6. La coopération pour le développement durable est la principale priorité du CAD. Nous sommes résolus à mettre en œuvre les ODD et l'Accord de Paris, notamment la transition vers la neutralité en gaz à effet de serre et l'instauration d'un avenir résilient au climat. Il est encourageant de constater que les pays en développement partagent notre ambition. Les objectifs primordiaux de l'aide publique au

développement (APD) fournie par les membres du CAD sont les suivants : a) accompagner les pays partenaires dans leur propre transition juste vers des trajectoires durables et la neutralité carbone ; et b) renforcer leur capacité à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et les aider à devenir plus résilients.

7. Ces transitions doivent être justes et équitables. Elles varieront selon les pays, et devront être adaptées aux contextes nationaux et pilotées par les pays en développement eux-mêmes, dans le droit fil des contributions déterminées au niveau national (CDN), des Plans nationaux d'adaptation (PNA), des stratégies à long terme de développement à faible émission de GES (LT-LEDS), des Stratégies de réduction des risques de catastrophe, et autres plans nationaux pour la résilience face au climat. Pour certains pays en développement n'ayant qu'un accès limité à l'énergie, il serait peut-être possible – à l'aide de financements mixtes et additionnels – de brûler les étapes pour adopter des sources de production d'énergie propres et efficaces. Pour d'autres, la transition vers une production d'énergie plus durable et plus efficace sera peut-être plus longue, et passera par des sources d'énergie peu carbonées. Dans ces circonstances exceptionnelles, nous devrions soutenir les meilleures options envisageables. Ce soutien devrait faire partie intégrante de plans nationaux de transition énergétique et se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris. Le risque d'actifs échoués et le risque de « verrouillage carbone » doivent également être pris en compte. Il doit être considéré comme prioritaire d'encourager et de faciliter, dans les pays en développement, un rapide déploiement des énergies renouvelables et d'autres options technologiques à faible émission, efficaces et économiquement rentables.

8. Dans de nombreux pays en développement, les ressources énergétiques neutres en carbone, et notamment les ressources renouvelables, constituent de plus en plus l'option de production d'énergie la moins coûteuse et la plus durable. Il conviendrait de promouvoir ces technologies, dont il serait possible de tirer des avantages sur les plans environnemental, social, économique, et sanitaire. Les mesures de réduction des émissions et les investissements dans les énergies renouvelables ont le potentiel de stimuler l'innovation et d'améliorer l'accès à l'énergie et à l'emploi. Nous mettrons à profit notre APD et mobiliserons d'autres ressources pour aider les pays en développement à accéder à davantage d'opportunités techniques de façon à rendre possible et à accélérer une transition énergétique propre, durable et juste, sur la base du volontariat et dans des conditions arrêtées d'un commun accord.

9. Les pays en développement expriment clairement leur besoin d'un soutien accru en matière d'adaptation, de réduction des risques et de renforcement de la résilience. Nous reconnaissons que l'intensification des efforts en faveur de l'adaptation et en vue d'édifier des sociétés inclusives et résilientes face au climat est essentielle et fait partie intégrante d'un développement durable .

#### **Quelle va être notre action ?**

10. Les membres du CAD sont pleinement déterminés à mettre en œuvre l'article 2.1.c de l'Accord de Paris, et à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, tout en facilitant l'accès aux technologies vertes, en particulier dans le secteur de l'énergie. Nous nous félicitons du récent engagement du G7 à soutenir et accélérer l'action mondiale pour le climat et à rendre les flux de financement public compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Nous saluons également les mesures concrètes prises par les institutions financières internationales et les banques multilatérales et bilatérales de développement vers un alignement comparable. Combinée aux investissements des pays partenaires, l'APD a un rôle important à jouer pour les aider à faire évoluer leurs politiques, leur réglementation et leur législation à l'appui de l'atténuation et de l'adaptation.

11. En tant que garants de la gouvernance de l'APD, nous nous engageons à rendre notre APD compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Pour chaque dépense d'APD, les effets sur le climat

et l'environnement doivent être pris en compte, y compris dans les secteurs qui ne sont pas habituellement associés à ces deux domaines d'action. L'alignement sur l'Accord de Paris permettra de prendre acte de la situation propre aux pays partenaires et de soutenir leurs trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes au changement climatique ainsi que leur transition vers une économie neutre en gaz à effet de serre, tout en minimisant le risque de créer des actifs échoués.

- a) Nous accorderons la priorité au soutien à des technologies permettant d'accélérer les progrès vers des systèmes neutres en carbone, en particulier vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Nous pourrions également envisager le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Nous souscrivons tous au même engagement que celui du G7, à savoir mettre fin à tout nouvel apport d'APD à l'appui de toute production thermique d'électricité à partir du charbon sans dispositif d'atténuation dans le monde d'ici la fin de l'année 2021<sup>1</sup>.
- b) Nous examinerons le type d'installations de production d'électricité qui pourraient bénéficier d'un soutien sous forme d'APD pour répondre à la demande croissante des pays partenaires, notamment en termes d'efficacité économique.
- c) Sur la base d'une analyse approfondie des besoins de production d'électricité et du rôle de l'APD, nous élaborerons une approche permettant l'investissement d'APD pour la transition vers la neutralité carbone. Cette approche tiendra compte des besoins des pays en développement et de leurs engagements au titre des CDN, et se conformera à l'Accord de Paris, à l'objectif d'une élévation des températures limitée à 1.5 °C et aux meilleures données scientifiques disponibles.

12. Dans le cadre de la planification des systèmes énergétiques des pays partenaires, nous nous attacherons à identifier des solutions propres, efficaces, à faible émission, et durables fondées sur des énergies renouvelables pour remplacer le soutien sous forme d'APD aux combustibles fossiles. Si les transitions énergétiques apporteront aux pays en développement de multiples bienfaits, nous nous appliquerons avec nos partenaires à atténuer les conséquences dommageables non souhaitées que pourraient avoir à subir les populations très dépendantes des combustibles fossiles. Nous nous engageons dans de telles circonstances à promouvoir l'innovation et des marchés performants afin d'élargir l'accès à une énergie durable, peu carbonée, propre et renouvelable.

13. Nous nous engageons à plus de transparence et de redevabilité dans la façon dont nous définissons, comptabilisons et notifions l'APD liée au climat, à la biodiversité et à l'environnement, et au financement climatique plus généralement. D'ici la fin de 2022, nous entendons :

- a) faire preuve de plus de transparence dans la façon dont nous rendons compte du financement climatique et du développement, ainsi que du montant du financement du développement en rapport avec le climat.

<sup>1</sup> Nous, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, et Union européenne, nous engageons en outre à limiter nos investissements dans les combustibles fossiles sous forme d'APD aux cas où il n'existe aucune autre source d'énergie propre économiquement ou techniquement exploitable ; et aux cas où ils font partie d'un plan de transition du pays hôte compatible avec les engagements au titre de l'Accord de Paris et des CDN. L'APD pourra être utilisée pour soutenir l'amélioration des performances énergétiques d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles existantes, ou leur démantèlement, et nous notifierons le CAD des activités prévues à ce titre. Nous reconnaissons également que dans des situations bien circonscrites – telles que des crises humanitaires ou des situations d'urgence – où l'accès au réseau d'électricité n'est pas possible, la production d'électricité à partir de combustibles fossiles pourra encore justifier un soutien sous forme d'APD.

- b) réviser les directives pour l'établissement des rapports statistiques et les processus de partage des données du CAD pour les rendre plus accessibles aux pays en développement et plus facilement compréhensibles.
- c) améliorer la compatibilité des données du CAD, des bases de données nationales et des initiatives pour la transparence de l'aide.
- d) harmoniser la notification des membres du CAD dans notre Système de notification des pays créanciers (SNPC), s'agissant en particulier des marqueurs de Rio.
- e) élaborer une méthode dans le cadre du SNPC pour mesurer spécifiquement l'effort des donateurs à l'appui de la transition vers des énergies durables, reconnaissant combien il importe d'accompagner la transition vers un développement durable.

14. Nous collaborerons avec le système multilatéral, en particulier les Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques régionales et multilatérales de développement, pour mettre en œuvre cette Déclaration. Il s'agira notamment : d'aligner nos stratégies d'assistance au niveau des pays de façon plus claire sur les dernières données scientifiques disponibles, les CDN, les PNA, les LT-LEDS, les stratégies de réduction des risques de catastrophe et autres plans nationaux à l'appui de la résilience au climat, selon les cas, et de les mettre à profit pour renforcer les capacités dans les pays, adopter des mesures d'atténuation du changement climatique et réduire la vulnérabilité face aux risques naturels liés au changement climatique.

15. Nous prenons acte de l'urgente nécessité de soutenir des investissements dans l'adaptation et la résilience qui soient en harmonie avec la nature, d'initiative locale, inclusifs, transparents et qui prennent en compte la problématique femmes-hommes, en s'appuyant notamment sur des solutions naturelles, des services d'information sur le climat, le développement et le transfert de technologies, ainsi que le suivi et l'évaluation. L'adaptation aux effets du changement climatique fait partie intégrante d'un développement durable et inclusif, qui préserve les avancées acquises dans le passé et prévient de futures pertes.

16. L'Accord de Paris reconnaît l'importance d'éviter et de réduire les pertes et dommages associées aux effets défavorables du changement climatique, et d'y porter remède. Pour un maximum d'efficacité dans les pays en développement, l'action devrait s'inscrire dans le droit fil de mécanismes existants comme le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Cela suppose de disposer d'une information sur les risques, qui tienne compte des contextes spécifiques, et d'intégrer cette action dans les mesures d'adaptation, d'aide humanitaire ainsi que de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

17. Une gestion saine et durable de la mer fait partie intégrante de notre réponse au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la perte de biodiversité. Nous sommes déterminés à promouvoir des économies maritimes résilientes et durables. Nous devons accorder une plus grande priorité à la coopération mondiale pour contribuer à protéger les mers qui font vivre les communautés des régions côtières des pays en développement et des PEID, ainsi que dans le reste du monde. Nous aiderons les PEID et les régions côtières des pays en développement à diversifier leur économie de façon durable, en apportant un soutien à la conservation et à l'utilisation et la gestion durable des ressources maritimes et côtières. Les PEID sont confrontés à des obstacles spécifiques dans leur accès aux fonds internationaux pour le climat et l'environnement, ainsi qu'aux financements multilatéraux et privés. Nous nous engageons à réduire ces obstacles et à mobiliser des financements en faveur des PEID auprès de toutes sources, y compris en faisant jouer le rôle catalyseur de l'APD.

18. Le changement climatique constitue une menace pour la sécurité hydrique et alimentaire, et renforce le risque de conflits autour des ressources naturelles. Les effets sont particulièrement graves

dans les pays en développement et les contextes fragiles moins bien équipés pour faire face aux conséquences du changement climatique. Nous nous engageons à soutenir une gestion intégrée, innovante et résiliente au climat des ressources en eau et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Toutes les interventions qui concernent l'eau doivent donner la priorité à une utilisation durable et à la préservation des écosystèmes, en particulier des zones humides. Le changement climatique intensifie les conflits autour de l'eau, ce qui exige davantage de dialogue et de coopération.

19. La nature et la biodiversité jouent un rôle fondamental dans le développement durable et dans la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la concrétisation des ODD, des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et des objectifs de l'Accord de Paris, nous devons conserver, protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes, tout en remédiant aux causes à l'origine de leur recul et en parant aux risques qui y sont associés. Nous reconnaissons que les financements doivent être mieux alignés sur nos objectifs relatifs à l'environnement et à la biodiversité. Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les solutions naturelles pour renforcer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, tout en remédiant à la déforestation et en restaurant la biodiversité, en renforçant la résilience et en limitant les émissions de GES. Elles ont également des bienfaits économiques et sociaux, notamment pour les peuples autochtones et les communautés locales. Nous nous efforcerons d'intégrer la nature dans nos analyses, notre dialogue sur les politiques et nos interventions afin de faire en sorte que l'APD ne porte pas préjudice à la nature.

### **Solutions de financement pour les pays en développement**

20. L'APD représente une faible part des ressources totales nécessaires au développement durable. Les ressources intérieures des pays en développement et les financements du secteur privé sont d'ores et déjà nettement plus importants, ou ont le potentiel de l'être. L'intégration de l'action climatique et environnementale dans les processus nationaux de planification, d'établissement des budgets et de la fiscalité est fondamentale pour assurer et réussir une transition équitable. En complément, l'APD peut être porteuse de transformations, permettant d'accéder aux meilleurs équipements et technologies, sur la base du volontariat et dans des conditions arrêtées d'un commun accord, de prendre des risques, de financer l'innovation et de mobiliser, par effet de levier, des financements publics, privés et mixtes additionnels.

21. Nous soulignons notre engagement à accompagner les pays en développement dans une transition qui soit juste, gérée, résiliente au climat, inclusive et équitable. Des financements en plus grande quantité et de meilleure qualité de toutes sources sont nécessaires pour soutenir les objectifs climatiques et environnementaux. Ils doivent être compatibles avec les plans nationaux et les priorités des pays partenaires. Nous œuvrerons au sein de nos gouvernements pour assurer la visibilité des besoins des pays en développement dans les discussions internationales sur le climat. Nous restons déterminés à continuer d'intensifier notre financement climatique en provenance d'un large éventail de sources. Nous demeurons attachés à l'objectif qui est le nôtre de mobiliser 100 milliards USD par an auprès de sources publiques et privées pour répondre aux besoins des pays en développement, à l'appui de mesures d'atténuation et d'adaptation.

22. Conscients de la nécessité de soutenir les pays en développement dans leur lutte contre le changement climatique, nous soulignons la nécessité pour tous les pays qui le peuvent d'apporter et de mobiliser des financements climatiques. Nous saluons les pays de plus en plus nombreux qui apportent des financements publics à l'appui de ces objectifs et en encourageons d'autres à s'associer à cet effort mondial.

23. Nous utiliserons le financement mixte et les instruments d'atténuation des risques pour stimuler encore l'investissement du secteur privé lié au climat. Pour attirer davantage de financements privés,



de source nationale ou internationale, à l'appui de l'action pour le climat, il convient de mettre en place des cadres d'action et un contexte d'investissement favorables. Nous collaborerons avec les pays en développement pour les aider à accroître les possibilités d'investissement durable et à renforcer les conditions propices qui doivent être réunies. Avec la mise au point des vaccins contre le COVID-19, nous avons appris qu'investir tôt et être préparé à financer des innovations risquées – mais d'importance cruciale – pouvait donner des résultats significatifs, accroître l'accès à de nouvelles technologies et inciter les pays à investir dans de nouveaux mécanismes. L'APD et d'autres formes de financement public peuvent jouer un rôle déterminant.

24. Nous sommes particulièrement préoccupés par les défis auxquels sont confrontés les pays en développement pour accéder au financement climatique. En tant qu'acteurs et contributeurs clés, nous nous engageons à collaborer avec les institutions financières bilatérales et multilatérales pour améliorer cet accès. Les meilleures pratiques en matière de coopération pour le développement peuvent apporter des éclairages utiles aux institutions de financement du climat et de l'environnement, afin de faciliter l'accès aux financements et soutenir des transitions justes et inclusives. Nous devons également œuvrer au renforcement des capacités pour aider les pays à accéder et à absorber ce financement climatique, notamment les PMA, les PEID et les pays en développement sans littoral.

25. Nous reconnaissons qu'un financement plus important – et plus efficient et innovant – est nécessaire pour soutenir les mesures d'adaptation, et que l'essentiel du financement climatique est actuellement investi dans des mesures d'atténuation. Nous nous engageons à accroître le soutien en portant à une échelle supérieure les financements à l'appui de l'adaptation. Dans le droit fil de l'Accord de Paris, nous réaffirmons qu'à la faveur de cet accroissement des ressources financières mobilisées, il faut rechercher un équilibre entre adaptation et atténuation, qui reflète les stratégies pilotées par les pays.

#### **Utiliser plus efficacement les ressources disponibles**

26. Les ressources existantes doivent être utilisées avec davantage d'efficacité et de cohérence. Nous œuvrerons au sein de nos gouvernements pour trouver des moyens innovants d'utiliser ces ressources de façon à en optimiser l'impact pour nos partenaires. Les principes d'efficacité du développement, auxquels le CAD demeure attaché, doivent être systématiquement mis en application pour déterminer comment utiliser la coopération pour le développement à l'appui des objectifs de l'Accord de Paris. Nous partagerons les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'apprentissage mutuel pour concevoir ou améliorer les politiques en faveur du climat et de l'environnement. Une coopération pour le développement plus efficace à l'appui du climat requiert une meilleure coordination entre les gouvernements et les bailleurs de fonds, une plus grande prévisibilité et une action effective auprès des organisations de la société civile pour faire en sorte que les interventions s'inscrivent dans le contexte local et soient pilotés par les communautés concernées. En tant qu'acteurs clés au sein du système multilatéral, nous œuvrerons à promouvoir les principes d'efficacité du développement dans le financement climatique multilatéral et l'APD.

27. Nous nous engageons à apprendre et utiliser les bonnes pratiques en matière de développement afin d'étayer nos activités en rapport avec le climat, et nous adapterons ou améliorerons nos outils, pour mettre à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 quant à l'importance de mécanismes souples, adaptables et à même de parer aux chocs. Nous reconnaissons le rôle que peut jouer l'APD pour fournir du capital-risque pour l'innovation et nous nous engageons à soutenir nos partenaires chaque fois que possible pour financer de nouvelles idées risquées – mais potentiellement porteuses de transformation.

**Conclusion**

28. Cette Déclaration guidera désormais les travaux du CAD sur le climat, l'environnement, la dégradation des écosystèmes et l'appauvrissement de biodiversité. Nous nous engageons à passer en revue les progrès réalisés dans le cadre de cette approche lors de nos Réunions à haut niveau.

Source : CAD de l'OCDE (2021<sup>[17]</sup>), Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, <https://www.oecd.org/fr/cad/comite-d-aide-au-developpement/declaration-cad-changements-climatiques-cop26.pdf>.



## Engagement n° 2 : Intégration systématique des objectifs climatiques et environnementaux

### Points saillants

- Les membres du CAD reconnaissent l'importance du changement climatique et de l'environnement au regard du développement durable. Ils ont tous conscience de l'urgente nécessité de renforcer l'action et soulignent leur volonté d'intégrer systématiquement dans leurs programmes de développement les questions de l'environnement et du changement climatique.
- Plusieurs membres du CAD s'engagent explicitement à faire coïncider leurs actions de coopération pour le développement avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement, notamment ceux de l'Accord de Paris. Une majorité de ces membres citent à cet égard leur adhésion générale à des accords, ou leur ratification desdits instruments. Il est en outre fréquent que les membres du CAD rejoignent des coalitions ou des initiatives portant sur des sujets clés des accords internationaux ayant trait à l'environnement ou au changement climatique.
- Une majorité de membres du CAD ont fixé des objectifs de financement international pour soutenir les actions relatives à l'environnement et au changement climatique qui, en pratique, sont largement financées à l'aide du FPD. Sur la période 2015-19, le volume de l'aide publique au développement (APD) affectée aux objectifs environnementaux et climatiques était en augmentation, sans que l'on puisse pour autant noter une tendance à la hausse de la proportion de l'APD consacrée à ces questions, qui irait de pair avec l'intégration accrue des objectifs précités dans l'action des membres du CAD. Nombre des membres ont toutefois actualisé leurs objectifs – ou devraient en annoncer de nouveaux sous peu –, en particulier en ce qui concerne le financement de l'action climatique.
- Tous les membres du CAD font savoir que l'action climatique et environnementale est soit un objectif de premier plan, soit une priorité transversale de leurs programmes de développement. Plusieurs d'entre eux ont adopté des stratégies traitant spécifiquement de l'alignement sur les objectifs internationaux – notamment ceux de l'Accord de Paris – ou de leur intégration. Il arrive que des stratégies spécifiques soient utilisées par les membres du CAD pour permettre la prise en compte systématique des questions relatives au changement climatique et à l'environnement dans l'ensemble de leurs programmes de développement. Les stratégies et les politiques climatiques et environnementales sont complétées par un large éventail de stratégies sectorielles et d'outils opérationnels visant à faciliter la mise en œuvre sur le terrain. Un grand nombre de membres du CAD ont également mis au point des stratégies pour accompagner les efforts de reprise post-COVID-19 visant à reconstruire sur de meilleures bases pour un avenir plus vert.
- Enfin, il est fréquent que les membres du CAD utilisent des normes ou des outils de référence, souvent mis au point à l'échelon international, qui peuvent être très utiles pour engager des approches communes, mutualiser les ressources et mettre en place des mécanismes et des circuits d'acheminement.

La prise en compte des questions climatiques et environnementales désigne l'intégration délibérée et anticipée des préoccupations environnementales (dont le climat) dans les politiques, plans, budgets et actions relatifs au développement (OECD, 2019<sub>[18]</sub>). Bien que cette démarche soit nécessaire pour garantir la durabilité de toutes les activités de coopération pour le développement, sa mise en pratique a été difficile (OECD, 2019<sub>[18]</sub>). La plupart des membres du CAD ont notamment adopté des mesures de protection pour

se prémunir des mauvaises pratiques environnementales. Ils ont parallèlement pris conscience que le défi du développement durable requiert des politiques, des capacités et des approches beaucoup plus fiables qui tiennent compte de tout l'éventail des menaces climatiques et environnementales (OECD, 2019<sup>[18]</sup>). Ils sont en outre de plus en plus sensibilisés aux avantages en termes de croissance économique et de développement au sens large que sont censées procurer les trajectoires de développement qui sont pleinement axées sur la durabilité environnementale et procurent des bienfaits pour l'environnement.

Pour évaluer leur motivation, la section qui suit passe en revue les engagements politiques qui ont été pris par les membres du CAD pour intégrer systématiquement les objectifs environnementaux et climatiques dans leurs activités, ainsi que les stratégies, approches, politiques et outils qu'ils ont mis en place pour concrétiser ces engagements.

### ***Engagements politiques et cibles concernant l'intégration systématique***

Les membres du CAD ont tous parfaitement conscience de l'urgence qu'il y a à intégrer les préoccupations climatiques et environnementales dans leurs activités de coopération pour le développement. Dans leurs notifications, ils ont tous mis en avant leur engagement à faire coïncider leurs politiques et leurs approches en matière de coopération internationale pour le développement avec les buts énoncés dans les accords et objectifs internationaux concernant le climat et l'environnement. Cet engagement se reflète dans des déclarations publiques, des stratégies de coopération pour le développement, des lois nationales ou d'autres documents officiels.

Un certain nombre de membres du CAD se sont engagés explicitement à aligner leurs activités de coopération pour le développement sur les objectifs climatiques et environnementaux fixés à l'échelle internationale, notamment dans l'Accord de Paris. En France, par exemple, l'Agence française de développement (AFD) s'est engagée formellement depuis 2017 à avoir une action 100 % compatible avec l'Accord de Paris. De son côté, la Suède a entrepris en 2019 de faire en sorte que ses activités de coopération pour le développement soient plus conformes avec l'Accord de Paris. Une autre approche consiste à intégrer la coopération pour le développement dans des engagements et processus nationaux plus généraux. L'Islande fait ainsi savoir que dans sa CDN la plus récente, l'une des trois nouveautés (ajouts ou améliorations) est l'engagement du pays à accroître son APD consacrée au climat. D'autres membres du CAD ont choisi d'inscrire dans la loi leur engagement à intégrer les questions climatiques et environnementales au cœur de leurs programmes de développement. L'Espagne, par exemple, a adopté la loi sur la transition énergétique et le changement climatique (Boletín Oficial del Estado, 2021<sup>[19]</sup>), qui prévoit l'obligation d'adopter une stratégie de financement climatique international visant à faire coïncider la coopération pour le développement du pays avec les objectifs climatiques, notamment en intégrant ces principes dans le cadre réglementaire et de planification. En Belgique, également, la loi relative à la coopération au développement (Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, 2013<sup>[20]</sup>) a établi que l'environnement et le climat sont des questions transversales qui doivent être prises en compte dans toutes les activités de coopération pour le développement. Les Pays-Bas ont, en 2019, pris la décision de « verdir » leurs instruments utilisés dans le cadre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement, en précisant qu'ils doivent être conformes à l'Accord de Paris et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Minister for Foreign Trade and Development Cooperation, 2019<sup>[21]</sup>).

Au-delà des engagements particuliers pris au niveau national, un grand nombre de membres du CAD indiquent avoir ratifié – ou soutenu – des conventions ou accords internationaux ayant un rapport avec l'intégration systématique des objectifs climatiques et environnementaux internationaux dans leurs approches du développement. Les accords les plus souvent cités par les membres du CAD sont l'Accord de Paris (26 membres sur 30) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (24 sur 30). Quelques membres du CAD ont également mentionné le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (8 sur 30) et la Convention sur la diversité biologique (6 sur 30). En citant ces instruments

dans la notification de leurs engagements au regard de la coopération pour le développement, les pays laissent entendre qu'ils les utilisent aussi directement pour encadrer leurs activités en matière d'APD. La plupart des membres du CAD ne précisent pas ce qu'impliquent concrètement les engagements qu'ils ont pris.

Par ailleurs, les membres du CAD ont généralement indiqué avoir créé – ou adhéré à – des coalitions, alliances et partenariats pour faire connaître leur volonté de poursuivre des objectifs communs et faciliter leur réalisation. Ainsi, 23 membres sur 30 ont adhéré à la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples dans le but de protéger au moins 30 % des terres et des océans du globe avant 2030. De même, un peu plus de la moitié des membres du CAD font partie de la *Global Ocean Alliance*, dont l'objectif est de protéger au moins 30 % des océans de la planète en instaurant des aires marines protégées (AMP) et d'autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) d'ici 2030. Le Tableau 1 présente quelques initiatives récentes ayant trait au climat et à l'environnement, auxquelles participent plusieurs membres du CAD. Bien que la participation à ces coalitions et initiatives suppose une adhésion aux objectifs ambitieux qu'elles poursuivent – qui, souvent, sont susceptibles de dépasser l'échelon national – , des informations complémentaires seraient nécessaires pour évaluer dans quelle mesure cette participation a un lien avec les engagements pris dans le domaine de la coopération pour le développement ou en faveur d'une action extérieure plus générale, ou si elle les précède.

**Tableau 1. Principales initiatives internationales ayant trait à l'environnement et au climat auxquelles participent les membres du CAD**

Initiatives	Champ d'action	Nbre de membres du CAD participants (sur 30)
<a href="#">Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe</a>	Le Cadre de Sendai est le premier grand accord s'inscrivant dans le programme d'action pour le développement de l'après-2015. Son but est d'assurer une réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes qui en résultent s'agissant des vies humaines, des moyens de subsistance et de la santé des personnes, ainsi que des actifs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays pendant les 15 prochaines années.	29 + Union européenne
<a href="#">Engagement des dirigeants pour la nature</a>	L'Engagement des dirigeants pour la nature a été signé par les chefs d'État et de gouvernement de 93 pays provenant de toutes les régions, ainsi que par le président de la Commission européenne au nom de l'Union européenne (le 5 novembre 2021).	27
<a href="#">Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique</a>	Cette coalition a pour but d'aider les pays à : mobiliser les financements dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux sur le climat ; mettre en place des bonnes pratiques, comme par exemple des budgets climatiques ainsi que des stratégies d'investissements et d'achats publics verts ; enfin, intégrer les risques climatiques et les vulnérabilités dans leur planification économique. Elle réunit les responsables des politiques budgétaire et économique de plus de 50 pays dans le but de définir une réponse mondiale à la problématique climatique et d'assurer une transition juste vers un développement résilient et bas carbone.	25
<a href="#">Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (CHA)</a>	La CHA est un groupe intergouvernemental de 70 pays, coprésidé par le Costa Rica, la France et le Royaume-Uni (ce dernier en tant que coprésident pour les Océans), qui promeut un accord mondial en faveur de la nature et des populations dont l'objectif central est de protéger au moins 30 % des terres et des océans de la planète d'ici à 2030.	23
<a href="#">Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national</a>	Cette coalition mondiale d'États et d'institutions a pour but d'aider les pays à améliorer la qualité, accroître l'ambition et faciliter la mise en œuvre de leurs CDN. Elle regroupe plus d'une centaine de pays – développés et en développement – ainsi que de grandes institutions internationales et des acteurs non étatiques.	18
<a href="#">Global Ocean Alliance</a>	Cette alliance, dirigée par le Royaume-Uni, a pour but de protéger au moins 30 % des océans de la planète d'ici 2030 en instaurant des aires marines protégées (AMP) et d'autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) . On appelle cela « l'objectif 30x30 ». Les AMP et les AMCEZ	16

	fourniront un niveau de protection plus élevé que ce qui existe actuellement et permettront à la fois au milieu marin et aux économies marines durables de se développer.	
<a href="#">Coalition for Disaster Resilient Infrastructure</a>	Le but de cette coalition est d'assurer la résilience des systèmes d'infrastructure pour parvenir à un développement durable conduisant à l'accès universel aux services de base et, de ce fait, à la prospérité.	9
<a href="#">Coalition for Climate Resilient Investment</a>	Cette coalition représente l'engagement du secteur privé de la finance mondiale, en partenariat avec d'éminentes institutions publiques et privées, à encourager une intégration plus efficace des risques climatiques physiques dans la prise de décisions en matière d'investissement.	4
<a href="#">Framework for Resilient Development in the Pacific</a>	Le but de ce cadre est de guider et de promouvoir des priorités et des approches coordonnées et intégrées aux niveaux régional, national et local, qui tiennent compte des risques pour instaurer un développement durable conduisant à terme à une résilience face au changement climatique et aux risques de catastrophe. Ce cadre global fournit des orientations pour la mise en place de communautés de pratiques, de projets et de programmes.	2

Source : Compilation par les auteurs des informations fournies par les membres du CAD.

S'agissant de l'intégration systématique des objectifs climatiques et environnementaux internationaux dans les programmes de développement, un grand nombre de membres du CAD (24 sur 30) mentionnent également des objectifs financiers qui, ayant un lien étroit avec leurs engagements politiques, en représentent souvent un volet très important. Un engagement central, commun à la plupart des membres, est la fourniture aux pays en développement de 100 milliards USD par an pour financer l'action climatique jusqu'en 2020<sup>2</sup>. Accroître cette contribution est en soit une façon de mettre la coopération pour le développement en adéquation avec les objectifs climatiques internationaux. Plusieurs membres du CAD ont récemment profité des conférences internationales, comme le Groupe des Sept (G7), les sommets de dirigeants ou l'Assemblée générale des Nations Unies pour effectuer des annonces (en particulier de nouveaux engagements et objectifs financiers), souvent dans le contexte de l'objectif des 100 milliards USD.

Le Tableau 2 fournit une vue d'ensemble des objectifs et des engagements financiers notifiés par les membres du CAD.

## Tableau 2. Objectifs et engagements financiers

Mis à jour le 8 novembre 2021

	Récentes annonces en matière de financement climatique
<b>Australie</b>	Lors de la COP26 en novembre 2021, l'Australie s'est engagée à accroître son soutien international pour assurer la résilience, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets par le versement d'une enveloppe de 2 milliards AUD sur la période 2020-25 – soit le double de son précédent engagement – dans le cadre de son programme national de développement.
<b>Autriche</b>	Le ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales a fixé pour les projets et programmes de financement nationaux et régionaux en 2021 un objectif de 50 % en faveur de l'environnement, qui passera à 55 % en 2022 et à 60 % à partir de 2023. La Banque autrichienne de développement (OeEB) s'est fixé un objectif de 40 % d'engagements nouveaux (sur cinq ans) pour les projets relevant du financement climatique international.
<b>Belgique</b>	La Belgique projette de verser une contribution de 50 millions EUR par an jusqu'en 2020. Des discussions sont en cours entre les différentes entités compétentes en matière de politique climatique pour définir de nouveaux objectifs pour l'après-2020. Le ministre de la Coopération au développement du gouvernement fédéral a fait part de sa volonté de contribuer à l'effort du pays à hauteur de 100 millions EUR par an.

- Les parties figurant à l'annexe II de la CCNUCC sont supposées fournir aux pays en développement des ressources financières pour leur permettre d'entreprendre les activités de réduction des émissions prévues dans la Convention et les aider à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique ; elles sont également tenues, conformément à la Convention, de fournir des informations sur les ressources mises à disposition. La liste des parties figurant à l'annexe II est plus réduite que le nombre de membres du CAD de l'OCDE.

	Récentes annonces en matière de financement climatique
<b>Canada</b>	Lors du Sommet des dirigeants du G7 en 2021, le Canada a annoncé la multiplication par deux de son financement climatique international à hauteur de 5.3 milliards CAD sur les cinq prochaines années, avec une augmentation des enveloppes affectées à l'adaptation et la biodiversité. Le gouvernement canadien a également accru la part de ses dons dans le financement climatique, de 30 % à 40 %.
<b>République tchèque</b>	Aucun objectif quantitatif n'a été fixé.
<b>Danemark</b>	Le gouvernement danois a décidé que 30 % de l'APD versée par le pays serait affectée à des initiatives vertes, dont 25 % au climat et 5 % à la biodiversité. Concernant l'enveloppe consacrée au climat, 60 % seront utilisés pour des mesures d'adaptation.
<b>Union européenne</b>	La présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, a proposé dans son discours sur l'état de l'Union, prononcé devant le Parlement européen en septembre 2021, le versement de 4 milliards EUR supplémentaires pour financer l'action climatique jusqu'en 2027, comme contribution aux 100 milliards USD par an au moins que les grandes économies se sont engagées à fournir aux pays les moins avancés et les plus vulnérables. La présidente a en outre annoncé que l'Union européenne allait doubler son financement extérieur pour la biodiversité, en particulier pour les pays les plus vulnérables.
<b>Finlande</b>	Comme établi dans son programme gouvernemental (2019), la Finlande va accroître la part de son financement du développement affecté au climat, en tenant dûment compte de ses CDN au titre de l'Accord de Paris. Le but est de consacrer la moitié du financement climatique à des mesures d'adaptation, par exemple par l'intermédiaire de fonds internationaux et d'organisations de la société civile. Les investissements et les prêts seront maintenus, en particulier pour dynamiser le financement climatique. La Finlande assure le suivi de ces actions dans le cadre de son processus de gestion annuelle axée sur les résultats.
<b>France</b>	La France s'est engagée à verser en 2020 5 milliards EUR pour l'action climatique dans les pays en développement, dont 1.5 milliard EUR pour des mesures d'adaptation. En décembre 2020, le président Macron a annoncé une enveloppe supplémentaire de 6 milliards EUR par an de 2021 à 2025, dont un tiers sera consacré à l'adaptation.
<b>Allemagne</b>	L'Allemagne prévoit d'accroître son financement climatique de 2 milliards EUR par an jusqu'en 2025 au plus tard, soit un total de 6 milliards EUR (7.26 milliards USD). Elle projette également d'engager des sommes supplémentaires au profit de l'environnement.
<b>Grèce</b>	Aucun objectif quantitatif n'a été fixé.
<b>Hongrie</b>	Aucun objectif quantitatif n'a été fixé.
<b>Islande</b>	Aucun objectif quantitatif n'a été fixé.
<b>Irlande</b>	En 2015, l'Irlande s'est dotée d'un programme dans lequel l'État s'engageait à affecter 175 millions EUR pour le financement climatique entre 2016 et 2020. Le pays a, depuis, ajusté son objectif et projette au minimum de doubler le pourcentage global de son aide au développement assimilable à du financement climatique à l'horizon 2030.
<b>Italie</b>	Comme annoncé lors du Sommet des dirigeants du G20 qui s'est tenu à Rome, l'Italie projette d'accroître sa contribution au financement climatique international à 1.4 milliard USD par an au cours des cinq prochaines années.
<b>Japon</b>	Lors du Sommet du G7 qui a eu lieu en 2021 dans les Cornouailles, le Premier ministre Suga a indiqué que son pays allait verser pour le climat des fonds publics et privés – au total 6 500 milliards JPY de 2021 à 2025 – et qu'il allait accroître son aide à l'adaptation pour les pays en développement vulnérables au changement climatique.
<b>Corée</b>	La Corée s'engage à accroître d'ici 2025 la part de son APD consacrée à des projets/programmes écologiques au-dessus de la moyenne des membres du CAD. Le pays va également tripler le montant de ses prêts d'APD – et doubler le pourcentage de ses prêts – consacrés à des projets verts avant 2025, comme prévu dans la stratégie post-COVID et celle relative au Fonds pour la coopération au développement économique écologique.
<b>Luxembourg</b>	Le Luxembourg s'est engagé spécifiquement, dans le cadre de la coopération pour le développement, à accroître les bienfaits environnementaux et/ou climatiques de ses diverses interventions et à financer un plus grand nombre de projets spécialisés. Aucun objectif quantitatif n'a encore été fixé.
<b>Pays-Bas</b>	En 2022, les Pays-Bas projettent d'accroître les fonds publics affectés au financement climatique à 660 millions EUR, et de mobiliser en outre 640 millions EUR auprès du secteur privé. Le pays s'est engagé à continuer à consacrer au moins la moitié de son financement public aux mesures d'adaptation.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	La Nouvelle-Zélande s'est engagée à affecter au moins 300 millions NZD sur la période 2019-22 pour financer la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et l'amélioration de la résilience des institutions, infrastructures, environnements et populations face au changement climatique, en mettant l'accent sur le Pacifique et en favorisant une reprise post-COVID-19 plus écologique. Sur ces 300 millions NZD, deux tiers au moins devraient être affectés au Pacifique et au moins 50 % à des mesures d'adaptation.
<b>Norvège</b>	La Norvège a décidé de doubler le montant annuel de son financement climatique – de 7 à 14 milliards NOK entre 2020 et 2026 – et de tripler au moins son soutien à l'adaptation avant 2026. Elle a également annoncé sa volonté de maintenir son financement à REDD+ – qui s'élève à environ 400 millions USD par an – au moins au même niveau jusqu'en 2020.
<b>Pologne</b>	La Pologne a annoncé son intention de fournir jusqu'en 2020 8 millions USD pour le financement climatique, notamment pour le Fonds vert pour le climat.
<b>Portugal</b>	Aucun objectif quantitatif n'a été fixé.

	Récentes annonces en matière de financement climatique
<b>République slovaque</b>	Aucun objectif quantitatif n'a été fixé.
<b>Slovénie</b>	Dans la stratégie de 2018, l'objectif pour les mesures liées au climat (atténuation et adaptation, marqueur 1 ou 2) est fixé à 35 % de l'aide-pays programmable (APP) en 2022 et à 40 % en 2030. Pour les mesures de protection de l'environnement, l'objectif est établi à 50 % de l'APP en 2022 et à 60 % en 2030.
<b>Espagne</b>	Lors de la COP26, l'Espagne a annoncé qu'elle allait accroître son financement climatique de façon à atteindre 1.35 milliard EUR par an d'ici 2025, soit une hausse de 50 % par rapport à l'engagement actuel.
<b>Suède</b>	L'Agence suédoise de développement et coopération internationale (Asdi) devrait, d'ici 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accroître la part des financements pour lesquels l'environnement est l'objectif principal de 11 % (2016) à 15 % (2020), et ceux où il est un objectif significatif de 32 % (2016) à 45 % (2020) ;</li> <li>• élever la part des financements affectés au changement climatique (« le financement climatique ») à 28 % ;</li> <li>• élever la part des financements pour lesquels la biodiversité est l'objectif principal à 4 %, et ceux où elle est un objectif significatif à 15 % ;</li> <li>• élever à huit le nombre de garanties lorsque l'environnement est l'objectif principal, à raison d'un montant d'au moins 3 milliards SEK.</li> </ul>
<b>Suisse</b>	Le fonds de coopération internationale de la Suisse devrait progressivement augmenter, de 300 millions CHF par an en 2017-20 à 400 millions CHF par an à la fin 2024. Cela équivaldra à environ 15 % du total des ressources affectées à la coopération internationale.
<b>Royaume-Uni</b>	Le Royaume-Uni est en train de doubler son aide climatique aux pays en développement avec un engagement de 11.6 milliards GBP au cours des cinq prochaines années (jusqu'en 2025/26), dont 3 milliards GBP qui seront consacrés à la protection, la restauration et la gestion durable de la nature.
<b>États-Unis</b>	Les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient doubler leur soutien aux pays vulnérables d'ici 2024, en investissant environ 11.4 milliards USD par an.

Source : Notifications des membres du CAD.

Les membres du CAD ont également, en plus ou à la place des engagements financiers, fixé des objectifs quantitatifs. Les Pays-Bas ont par exemple prévu de fournir un accès aux énergies renouvelables à 50 millions de personnes ainsi que de doubler la productivité et les revenus de 8 millions de petits producteurs alimentaires entre 2015 et 2030. De son côté, le Japon a annoncé qu'il allait apporter de l'aide à au moins 5 millions de personnes sur quatre ans – de 2019 à 2022 –, notamment en améliorant la résilience aux catastrophes et en dispensant des formations pour 48 000 personnes (dont des fonctionnaires et des responsables locaux), ainsi qu'en sensibilisant 37 000 enfants à la réduction des risques de catastrophe. Les États-Unis se sont fixé des objectifs particuliers pour 2025, notamment d'aider au moins 20 pays à lever au minimum 20 % des fonds nécessaires pour mettre en œuvre leurs CDN ainsi que leurs objectifs en matière de résilience et d'adaptation. La France stipule, quant à elle, en se référant aux objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone, que 50 % de l'APD aux pays en développement devra en outre produire des bienfaits sur le plan climatique et permettre d'éviter la production de 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an (en moyenne) sur la période 2020-22.

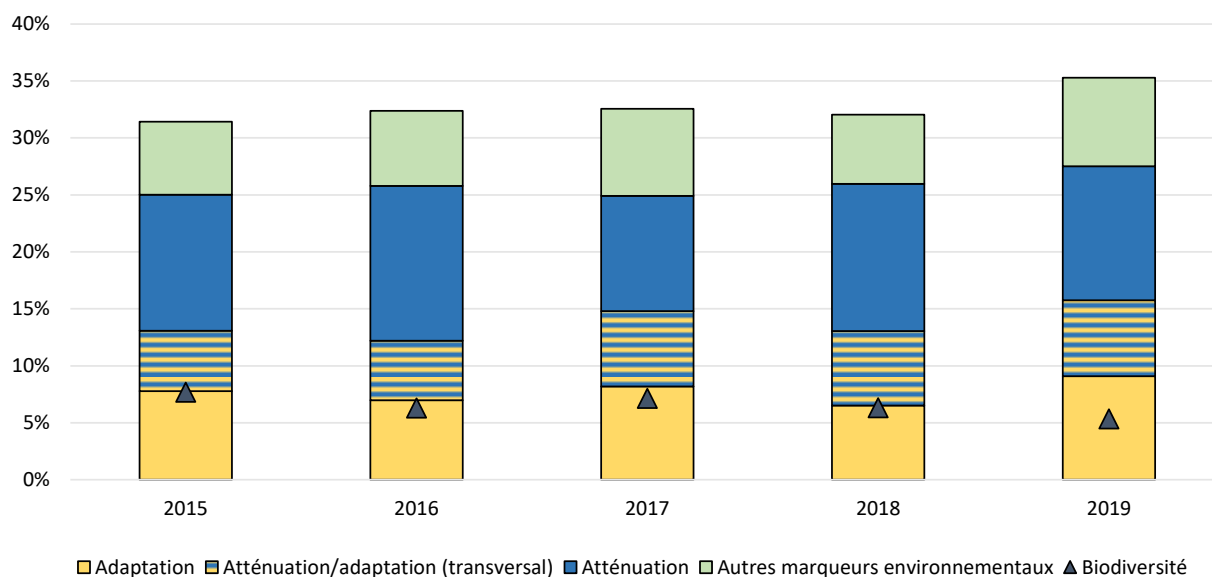
S'agissant de l'intégration systématique des objectifs liés à l'environnement et au changement climatique dans les activités de coopération pour le développement, le système statistique du CAD fournit des données courantes, accessibles librement et très détaillées. Avant même l'introduction des « marqueurs de Rio », le CAD avait créé en 1997 un marqueur général relatif à l'environnement. Afin de favoriser la concordance et d'assurer le suivi du financement des objectifs de certains accords internationaux, plusieurs conventions des Nations Unies ont été intégrées dans le système statistique du CAD depuis les années 1990. Depuis 1998, le CAD enregistre les flux d'APD consacrés aux objectifs des Conventions de Rio sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC), en utilisant les « marqueurs de Rio ». Ces marqueurs, qui repèrent les activités de coopération pour le développement intégrant les objectifs desdites conventions, permettent de vérifier que les financements des donateurs concordent avec les objectifs en question et contribuent à leur réalisation. Les membres du CAD sont tenus d'indiquer, pour chaque activité de financement du développement, si elle vise les objectifs environnementaux énoncés. Les marqueurs



de Rio sur la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique et la lutte contre la désertification ont été introduits en 1998 ; un quatrième marqueur sur l'adaptation au changement climatique a été mis en place à partir de 2010 (DAC, 2020<sup>[22]</sup>). Ces marqueurs ayant été créés pour évaluer la prise en compte des objectifs internationaux relatifs à l'environnement et au changement climatique, ils fournissent un bon aperçu du degré d'intégration systématique de ces objectifs dans les programmes de développement des membres du CAD (Graphique 1). Les marqueurs de Rio, qui fournissent des informations librement accessibles et réparties par activités, représentent aujourd'hui les données les plus complètes qui soient sur le financement du développement lié au climat provenant de donateurs bilatéraux.

### Graphique 1. Intégration des objectifs climatiques par les membres du CAD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021) Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=bcf40b44-49b6-4f03-92d1-b70070d5297a&themetreeid=3>

StatLink  <https://stat.link/tkjs1w>

Il n'existe pas de proportion idéale d'APD bilatérale consacrée à tel ou tel objectif environnemental et climatique car cela dépend de toutes sortes de facteurs tels que les priorités sectorielles et géographiques de chaque membre, ses avantages comparatifs, son modèle opérationnel et ses instruments, son utilisation relative des canaux multilatéraux pour tel ou tel usage, ainsi que ses règles de notification particulières. D'un autre côté, les données ne font pas apparaître de progression globale évidente ou importante de la prise en compte des objectifs climatiques et environnementaux entre 2015 et 2019, comme l'on pourrait s'y attendre d'une attention accrue portée à ces éléments – ou de leur intégration plus poussée dans les programmes de développement.

Cela contraste avec l'accent qui est mis de plus en plus par les pays en développement sur le soutien à la prise en compte – en particulier – des effets du changement climatique dans un large éventail de secteurs et d'activités, dont un grand nombre affichent un très faible pourcentage d'APD intégrant les objectifs climatiques (OECD, 2019<sup>[11]</sup>). Le constat global est une évidente marge d'amélioration en ce qui

concerne l'intégration des objectifs climatiques et environnementaux dans les activités de coopération pour le développement.

### ***Stratégies et politiques utilisées pour intégrer systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux dans les programmes de développement***

Les stratégies et les politiques publiques sont importantes pour traduire les engagements en approches, programmes et activités de coopération pour le développement. Cela est d'autant plus utile lorsque les engagements prennent la forme d'un soutien aux accords internationaux de large portée ou à des projets ayant trait au changement climatique ou à l'environnement qui ne fournissent pas de mesures ou d'objectifs clairs ou directs en matière de coopération pour le développement.

Bien que la transition soit une priorité pour la plupart des membres du CAD, un nombre relativement faible d'entre eux a indiqué avoir adopté des stratégies ou des plans d'action conçus spécifiquement pour assurer l'intégration systématique de certains objectifs climatiques ou environnementaux internationaux dans les programmes de coopération pour le développement. Pour faire en sorte que ses engagements soient 100 % compatibles avec l'Accord de Paris – comme indiqué plus haut –, la France a par exemple adopté une nouvelle stratégie sur le climat pour la période 2017-22, dans le but explicite de garantir la compatibilité de toutes ses activités avec l'accord en question. Les autres volets importants de cette stratégie, qui est transversale et s'applique à toutes les stratégies sectorielles et nationales/régionales, sont les suivants : augmentation du volume du financement climatique ; réorientation des flux financiers vers le climat ; élaboration conjointe de solutions et influence sur les normes. En 2019, le gouvernement britannique a également pris l'engagement, dans la stratégie nationale de financement vert, de mettre son APD en conformité avec l'Accord de Paris. Cela consiste, dans la pratique, à : utiliser une tarification du carbone appropriée dans l'évaluation des programmes bilatéraux concernés ; s'assurer que le soutien éventuel à l'investissement dans les combustibles fossiles coïncide avec les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris concernant l'élévation des températures ; adopter une approche proportionnelle en matière d'assurance des risques climatiques ; veiller à ce que les programmes d'aide n'aillent pas à l'encontre des CDN et des plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays (UK Government, 2019<sup>[23]</sup>). En République de Slovaquie, la stratégie à moyen terme de coopération pour le développement 2019-23 (SlovakAid, 2018<sup>[24]</sup>) mentionne également la conformité avec l'Accord de Paris comme un objectif explicite – ainsi qu'avec le Programme 2030 et le Nouveau consensus européen pour le développement – et exclut tout soutien à des activités ayant des effets néfastes sur l'environnement. Plusieurs membres du CAD (dont l'Allemagne, l'Australie, l'Italie, le Japon et la Pologne) ont quant à eux indiqué aligner leurs politiques sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Tous les membres du CAD font savoir que la question de l'environnement et du changement climatique est soit un objectif de premier plan, soit une priorité transversale de leurs activités de coopération pour le développement. Seize membres ont également cité la biodiversité comme un autre domaine prioritaire. Cela montre, même si les programmes des membres du CAD ne reposent pas spécifiquement sur les objectifs internationaux, la place centrale qu'ils accordent à l'action environnementale et climatique. Plusieurs de ces membres précisent qu'ils travaillent avec des institutions multilatérales, notamment des banques de développement, pour faire en sorte que l'APD acheminée par des canaux multilatéraux respecte aussi les objectifs climatiques et environnementaux.

Pour guider le soutien aux pays en développement, une majorité de membres du CAD ont mis au point des stratégies spécialisées sur le climat et l'environnement. En novembre 2019, par exemple, l'Australie a lancé officiellement sa stratégie d'action contre le changement climatique (CCAS) pour 2020-25 (Department of Foreign Affairs and Trade, 2019<sup>[25]</sup>) qui encourage, à la fois, l'investissement ciblé sur les aspects climatiques dans l'ensemble des programmes de développement et la prise en compte des questions climatiques dans des secteurs clés (par exemple : énergie propre, infrastructure, agriculture, eau, santé et gouvernance). Un autre exemple est la loi d'orientation et de programmation pour la



coopération environnementale internationale 2020-22, adoptée par le ministère italien de la Transition écologique en 2020 (Ministry for the Ecological Transition, 2020<sup>[26]</sup>), qui vise à accroître les synergies entre les objectifs des trois Conventions de Rio, le Programme 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Cette loi énonce des priorités générales et d'autres plus spécifiques concernant la coopération pour le développement appliquée à l'environnement.

Plusieurs membres du CAD ont fait savoir qu'ils sont actuellement occupés à concevoir des stratégies et politiques climatiques ou à actualiser celles existantes, signe de l'importance accrue accordée au sujet et de l'évolution de leur programme d'action.

Outre des stratégies axées spécifiquement sur les objectifs climatiques et environnementaux, un certain nombre de membres du CAD adoptent des mesures pour intégrer les questions climatiques et environnementales dans les activités de certains secteurs, notamment en effectuant une sélection sous l'angle climatique et environnemental. En Irlande, où la politique actuelle pour le développement international s'intitule « A Better World » (Government of Ireland, 2019<sup>[27]</sup>), l'un des éléments centraux de la stratégie à l'égard du climat est de faire en sorte que les activités de coopération pour le développement présentent une résilience au changement climatique en intégrant l'action climatique dans tous les travaux. Au Luxembourg, une nouvelle [Stratégie Environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise](#) a été lancée en 2021 pour renforcer l'intégration des thématiques environnementales et climatiques dans la coopération pour le développement et assurer la conformité avec les engagements internationaux pris par le pays en la matière.

Au-delà du niveau global des stratégies et des politiques d'intégration des questions relatives au changement climatique, un grand nombre de membres du CAD adoptent également des stratégies spécifiques à certains secteurs, domaines d'action et priorités, afin de procéder à l'intégration systématique des objectifs climatiques et environnementaux à un niveau plus précis. L'Allemagne a par exemple mis en place plusieurs plans d'action et stratégies pour assurer l'alignement de ses activités dans des secteurs et domaines pertinents comme l'eau, les forêts, la protection du milieu marin et la pêche durable, ainsi que la santé. Le Japon a conçu des stratégies à l'échelon opérationnel dans plusieurs secteurs liés à l'environnement et au climat, notamment la préservation de la nature, la gestion de l'environnement, le changement climatique, l'énergie et la réduction des risques de catastrophe.

Douze membres du CAD ont mis au point des politiques et programmes de développement post-COVID-19, dans le but de reconstruire sur de meilleures bases pour un avenir plus vert. Les pays scandinaves (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) ont par exemple adopté conjointement une approche de ce type et la concrétisent en dotant le Fonds nordique de développement (FND) de 350 millions EUR supplémentaires pour financer des projets climatiques dans les pays en développement (Ministry for Foreign Affairs, 2020<sup>[28]</sup>). En Allemagne, la stratégie de reprise post-COVID-19 vise surtout à promouvoir la durabilité et l'orientation climatique des vastes programmes de reconstruction de la Banque mondiale, ainsi qu'à renforcer de façon ciblée les capacités des pays en développement, notamment de leurs ministères des Finances afin qu'ils se dotent de plans de relance ne portant pas atteinte au climat.

### ***Outils opérationnels utilisés par les membres du CAD pour l'intégration systématique***

Pour faciliter la démarche ainsi que pour intégrer systématiquement les considérations climatiques et environnementales dans les cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, une majorité de membres du CAD indiquent utiliser des outils opérationnels particuliers. Ces outils sont variés : lignes directrices, garde-fous sociaux et environnementaux, outils d'évaluation des impacts et des risques environnementaux, examen de la résilience au changement climatique, mesure de l'empreinte carbone, listes d'exclusion et outils de classification, de notification et d'apprentissage.

Les lignes directrices ont des usages multiples : définir des normes et des plans d'action, fournir des listes de contrôle pour les évaluations, des listes d'exclusion, des conditions d'éligibilité et des critères d'examen

des risques potentiels. Elles peuvent avoir une large visée stratégique – comme la directive stratégique interministérielle sur l’environnement et le développement de 2009, intégrée à la politique de développement de l’Autriche (Federal Ministry for European and International Affairs, 2009<sup>[29]</sup>) – ou avoir une finalité plus réduite et spécifique – par exemple, aux Pays-Bas, le guide de référence rapide pour l’intégration de l’égalité femmes-hommes dans le développement climato-intelligent (Dutch Sustainability Unit, 2014<sup>[30]</sup>) et l’instruction-cadre visant à rendre les banques multilatérales de développement plus vertes.

Des garde-fous et des politiques de sélection sont mis en place par un grand nombre de membres du CAD pour vérifier si les activités peuvent aggraver la vulnérabilité environnementale, climatique et sociale correspondante et, si nécessaire, faire en sorte que des mesures de gestion des risques soient prises. Des outils d’évaluation des impacts sont utilisés pour déterminer si les stratégies, programmes et projets sont menacés par le changement climatique, la dégradation de l’environnement et les risques naturels, et s’assurer que les ressources et l’aide au développement sont employées efficacement. En Suisse, par exemple, les Lignes directrices pour l’intégration du climat, de l’environnement et de la réduction des risques de catastrophe (CEDRIG) (CEDRIG, 2021<sup>[31]</sup>) permettent de déterminer à la fois si les stratégies, les programmes et les projets peuvent être menacés par les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation environnementale ou les risques de catastrophe, ou s’ils pourraient les aggraver.

Un certain nombre de membres du CAD utilisent des outils permettant de renforcer la capacité des organisations à intégrer la question du changement climatique dans les programmes de développement. C’est le cas notamment de l’Australie et sa boîte à outils sur le changement climatique, l’énergie et l’environnement, des Pays-Bas et leur boîte à outils sur l’intégration du climat, du Japon et son outil d’évaluation d’impact du financement climatique, ainsi que de la Finlande et sa [directive pour l’intégration des objectifs transversaux dans la politique de développement finlandaise](#). En Irlande, *Irish Aid* a mis en place une plateforme en ligne centralisée d’apprentissage sur le climat et le développement, qui est utilisée par l’organisation irlandaise elle-même et par les partenaires du développement du pays.

Les membres du CAD utilisent souvent des approches ou des outils qui, émanant d’organisations ou de processus internationaux, sont considérés comme des références. Les exemples cités par les membres du CAD sont notamment les garde-fous de la Société financière internationale (SFI), les normes et les protections sociales et environnementales du Fonds vert pour le climat, ainsi que les normes et les principes de l’Association des institutions européennes de financement du développement. Dans d’autres cas – celui de l’Autriche et du Royaume-Uni, par exemple –, les cadres d’action conçus par l’Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat sont utilisés par les banques de développement pour notifier leurs activités en matière de durabilité. À un niveau plus basique, les membres du CAD que sont l’Espagne et l’Union européenne disent utiliser les marqueurs environnementaux de l’OCDE pour des fonctions de base, à savoir pour comptabiliser les dépenses liées au climat, évaluer leurs performances et fixer des objectifs.

Enfin, lorsque les membres du CAD mettent en œuvre leurs activités de coopération pour le développement principalement par l’intermédiaire d’organisations multilatérales, ils dépendent dans une large mesure des outils opérationnels utilisés par ces dernières, ce qui implique une forte dépendance à l’égard des organisations internationales, que ce soit pour la mise en œuvre ou pour la fourniture de lignes directrices et de normes. Cela explique que trois membres du CAD disent accorder de l’importance à leur rôle de gouvernance dans les organisations internationales – en particulier en tant qu’actionnaires des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement – dans le cadre de leurs engagements et leurs efforts pour intégrer systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux dans leurs activités de coopération pour le développement. Dans ce contexte, la France et le Royaume-Uni indiquent utiliser des approches ou des stratégies particulières pour assumer le rôle de donneur-actionnaire dans ces institutions. Le but, en particulier, est d’adopter des positions pour inciter les banques multilatérales de développement et les partenaires internationaux à arrêter de financer des projets relatifs aux combustibles fossiles dans des pays tiers et de mettre à profit leur influence pour

exploiter le pouvoir de transformation de ces institutions et accélérer l'action climatique dans les pays en développement.

## Engagement n° 3 : Soutien à la transition vers la durabilité

### Points saillants

- Tous les membres du CAD indiquent que certaines de leurs activités de coopération pour le développement ont pour objectif particulier d'accompagner la transition des pays en développement vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique. Tous soulignent également la nécessité d'engager des changements plus radicaux. Par ailleurs, la plupart des membres présentent leur soutien à la transition des pays en développement principalement en termes de contribution aux objectifs des grands programmes et accords internationaux, qui nécessitent ou impliquent de fait une transition. Seuls quelques membres du CAD ont défini des approches et mis au point des orientations sur la façon d'aborder et d'accompagner la transition au travers de leurs programmes de développement.
- Un aspect très important de l'accompagnement à la transition est la participation et le soutien à des coalitions et initiatives internationales, qui traduisent l'importance de l'adoption d'approches et de mécanismes communs permettant de regrouper les ressources et de canaliser l'action, ainsi que la volonté de susciter un changement de plus grande ampleur en agissant sur les flux de ressources, les marchés et les systèmes. La consolidation des bases conceptuelles et stratégiques sur lesquelles s'appuient les programmes de développement pour aborder et accompagner la transition permet de s'assurer que la participation à des initiatives fait partie intégrante des approches plus générales des membres du CAD, d'exploiter les synergies et d'éviter le risque d'« externalisation » du soutien à la transition à des initiatives particulières induisant une plus grande fragmentation.
- Si les membres du CAD ne se concentrent pas tous sur les mêmes aspects de la transition – en fonction notamment de leur avantage comparatif ainsi que de leurs priorités thématiques ou sectorielles –, leurs notifications rendent compte du rôle central des systèmes énergétiques dans la transition. À cet égard, il ressort des informations fournies par plusieurs membres que l'utilisation de l'APD pour accompagner la transition des systèmes énergétiques va généralement de pair avec l'engagement systématique de ne pas déployer une telle aide pour favoriser des augmentations de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles.
- Pour de nombreux membres du CAD, les canaux multilatéraux jouent un rôle clé dans l'acheminement de leur APD liée au climat et à l'environnement. C'est particulièrement vrai pour le financement direct des investissements dans l'infrastructure. Dans ce contexte, les membres du CAD voient dans leur rôle d'actionnaires au sein des banques multilatérales de développement une dimension importante de leur soutien à un développement durable d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique.
- Pour aider les pays en développement à emprunter une trajectoire de transition, les membres du CAD privilégient les partenariats qui s'appuient sur une appropriation locale. Soutenir les stratégies et les processus des pays en développement pour les amener à la transition est un thème central du soutien apporté par les membres du CAD. Cela suppose de les intégrer dans des stratégies de développement plus vastes, et de créer les conditions de leur mise en œuvre. Une difficulté propre à la coopération pour le développement réside dans les incohérences qui peuvent survenir lorsque les plans nationaux de transition ne constituent pas une base réaliste pour la réalisation des objectifs internationaux qu'ils sont censés permettre d'atteindre.

Suivre une trajectoire de développement à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique représente aujourd'hui la seule option viable pour atteindre les objectifs en matière de coopération pour le développement énoncés dans le Programme 2030 (OECD, 2019<sup>[1]</sup> ; IPCC, 2021<sup>[2]</sup>). La section qui suit présente :

- Comment les membres du CAD s'associent aux stratégies des pays partenaires en matière de transition et comment ils les aident avec différents instruments et approches, notamment pour assurer la conformité des processus et stratégies nationaux avec les objectifs internationaux qu'ils sont censés soutenir et atteindre collectivement. Les stratégies nationales comprennent, entre autres, les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et processus associés, les stratégies à long terme (SLT), les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (objectifs NDT).
- Comment les projets et les programmes mis en place dans les pays partenaires permettent une transition durable d'un point de vue environnemental, résiliente face au changement climatique et compatible avec une trajectoire de développement à faible émission tendant vers la neutralité carbone.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

*Le Programme 2030 et l'Accord de Paris obligent à une transition, mais les modalités restent à définir*

Les membres du CAD ont des perceptions très différentes de la transition et des types de soutien requis pour la mettre en œuvre. Pour la plupart d'entre eux, la transition s'articule autour du programme d'action mondial sur le climat, l'environnement et le développement durable et ses principaux composants, en particulier : le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris mais aussi, par exemple, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la Convention sur la diversité biologique. Un grand nombre de membres citent aussi le rôle central des CDN au regard de la transition. Ces instruments, ainsi que d'autres cadres essentiels (comme le pacte vert, pour les membres de l'UE) ou encore les politiques, stratégies et principes établis au niveau national, fournissent des bases importantes de coopération pour le soutien à la transition.

La grande majorité des membres du CAD (27 sur 30) indiquent mener des activités spécifiques ou contribuer à des programmes visant à aider les pays partenaires à réussir leur transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique. Le soutien à la transition est assuré via toutes sortes de canaux et de programmes – bilatéraux et multilatéraux –, des fonds dédiés, des banques multilatérales de développement et une série d'initiatives, l'accent étant mis à la fois sur la conception et la mise en œuvre (notamment le renforcement des capacités, le soutien technique et l'investissement). Outre les contributions au moyen de fonds dédiés comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds pour l'adaptation – entre autres –, et le soutien fourni par l'intermédiaire de grandes organisations multilatérales comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), les membres citent tout un éventail de programmes et d'initiatives, de portée différente et couvrant divers aspects de la transition.

Seuls quelques membres mentionnent le déploiement de politiques ou d'approches spécifiques en matière de coopération pour le développement pour aider à la transition et aux profondes mutations qu'elle implique. Ils soulignent la nécessité d'intégrer différentes dimensions environnementales, dont la biodiversité et le changement climatique, pour accompagner efficacement la transition, et de centrer les

approches sur l'utilisation des financements, des actions publiques et du renforcement des capacités de façon à promouvoir activement ou produire un changement profond.

En Suède, la politique sur l'environnement de l'Asdi prône une promotion proactive de la transition vers un développement durable d'un point de vue environnemental par l'intégration des questions environnementales dans toutes les activités et tous les secteurs. L'Allemagne préconise la transformation, par exemple dans le contexte des activités du ministère fédéral de la Coopération et du Développement économiques (BMZ) au regard de la stratégie allemande relative au développement durable ainsi que de la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. Les processus de transformation engagés par l'Allemagne présentent un niveau de détail similaire au Programme 2030, dans le sens où ils abordent les dimensions économiques, écologiques et sociales du développement durable.

En Norvège, la stratégie et le plan d'action environnemental à venir de l'agence Norad visent à accroître le soutien à la transition des pays en développement vers une société résiliente et décarbonée. L'objectif de Norad est de recenser les types d'aide au développement qui peuvent avoir des effets de transformation et parvenir à cette fin, c'est-à-dire contribuer à l'introduction de changements profonds dans la société qui vont plus loin que les résultats immédiats de l'aide elle-même. Aux États-Unis, l'initiative « Global Climate Ambition » consiste à engager des actions stratégiques avec les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les collectivités dans le but de soutenir les politiques et les programmes de transformation, de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, ainsi que de créer une dynamique vers un avenir à faible émission et résilient face au changement climatique.

### *Les points communs du soutien à la transition fourni par les membres du CAD*

Bien que les membres du CAD n'aient, pour la plupart, pas de définition claire ni d'approche conceptuelle de la transition, leurs notifications font apparaître des points communs dans la façon dont ils travaillent avec les pays en développement pour accompagner leur transition.

#### **1. L'appropriation nationale et le respect des besoins des pays partenaires**

Une collaboration de grande ampleur est un aspect important de la façon dont les membres du CAD abordent leur soutien à la transition. Un autre point qui revient souvent dans leurs notifications est l'importance de l'appropriation locale et d'un travail en partenariat. Pour assurer cette appropriation, la Belgique privilégie par exemple le dialogue à différents niveaux sur les mesures à prendre avec les partenaires du pays en développement concerné, dont un large réseau de représentants de la société civile. Les Pays-Bas mettent quant à eux l'accent sur la collaboration entre tous les acteurs sociaux compétents. Lors de leurs interventions en faveur du climat, ils travaillent en partenariat avec le secteur privé, des instituts/réseaux de la connaissance, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations multilatérales. L'Australie indique adopter une approche de partenariat et travailler en coopération avec les pays de la région Indo-Pacifique pour les aider à réduire leurs émissions et à s'adapter au changement climatique, comme ils s'y sont engagés dans leurs CDN, PNA et autres plans de développement nationaux.

Le partage de leurs expériences en matière de transition est un aspect important qui est mis en avant par certains membres. Tout en reconnaissant que la transition a un impact significatif sur les sociétés, les économies et les secteurs d'activités, la Pologne, par exemple, s'efforce de partager l'expérience, les connaissances et le savoir-faire qu'elle a acquis en ce qui concerne la gestion des difficultés économiques et sociales rencontrées lors de la transition vers une économie bas carbone et à faible émission. L'Espagne, elle aussi, partage son expérience, que ce soit dans le contexte du dialogue sur les mesures à prendre avec les partenaires du pays en développement ou dans d'autres contextes, en particulier dans le domaine de l'abandon du charbon.

## 2. Un soutien axé sur les principaux défis de la transition

Les membres du CAD axent leur soutien principalement sur les priorités de la transition. Ils citent leur participation à des thèmes ou des domaines considérés comme primordiaux ou prioritaires pour la transition mais reflétant également leurs priorités générales et leurs avantages comparatifs, au vu des engagements, ressources et capacités actuels de la coopération pour le développement.

Un exemple est celui des financements et des investissements privés mobilisés par les Pays-Bas, pour lesquels ils ont créé le fonds néerlandais pour le climat et le développement (DFCD) utilisé, en particulier, pour les projets d'adaptation au changement climatique. L'Autriche privilégie le soutien à la transition et l'adaptation au niveau local. Le Canada et le Luxembourg ciblent plus particulièrement la gente féminine en aidant les femmes à occuper des postes à responsabilité, en leur ouvrant des perspectives économiques dans l'énergie propre, et en les encourageant sur la voie de l'entrepreneuriat et la production locale. L'Italie met l'accent sur l'agriculture qui, selon elle, occupe une place centrale dans la transition vers un développement à faible émission et résilient aux changements climatiques, et se concentre sur les pays partenaires de la région Afrique. Plusieurs autres membres indiquent également centrer leur action sur des régions ou des zones géographiques particulières.

Une proportion importante des membres du CAD considère que la gestion de l'appauvrissement de la biodiversité et de ses liens avec le changement climatique est un volet essentiel de la transition. L'Allemagne, par exemple, voit dans la pandémie de COVID-19 le symptôme d'une crise pluridimensionnelle trouvant son origine dans la perte de biodiversité et le changement climatique, comme l'attestent les critères de sélection des projets établis en 2020 dans le cadre de l'initiative internationale pour le climat (IKI). La Norvège, en tant que donneur principal du programme ONU-REDD (sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement), apporte son soutien aux stratégies de transition en mettant l'accent sur la préservation et la gestion des forêts dans un grand nombre de pays.

Le Canada reconnaît qu'une action urgente est nécessaire pour s'attaquer aux crises connexes du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité, qui frappent plus durement les populations pauvres et vulnérables ; il projette d'accroître les solutions d'appui fondées sur la nature et de contribuer plus largement aux objectifs de développement durable. Globalement, une proportion substantielle de membres du CAD (10 sur 30) privilégient de plus en plus les solutions fondées sur la nature, un signe clair de l'intérêt croissant qu'ils y prêtent. Pour autant, cet intérêt doit encore se traduire par une action concrète, des outils pratiques et un apprentissage, ainsi que par la capacité à investir suffisamment dans ces solutions.

## 3. L'énergie comme priorité numéro un de la transition

De manière générale, le soutien à la transition énergétique apparaît clairement comme un aspect central de la transition vers des trajectoires de développement à faible émission. Pour de nombreux membres du CAD, la transition énergétique, les énergies renouvelables et l'accès accru à l'énergie sont des priorités majeures du soutien à la transition vers un développement à faible émission et plus durable sur le plan environnemental, raison pour laquelle ils se sont engagés à aider les pays en développement et les économies émergentes sur la voie de la décarbonation.

Compte tenu du volume croissant de preuves scientifiques, les membres du CAD conviennent de l'importance pour l'économie mondiale d'opérer le plus rapidement possible la transition vers la neutralité carbone. Un large éventail d'initiatives et de dispositifs de soutien sont mis en œuvre dans ce sens. Les États-Unis se sont par exemple engagés à mettre fin à la dépendance de l'Afrique australe aux combustibles fossiles et à aider la région à opérer sa décarbonation ainsi qu'à déployer des énergies renouvelables, via son initiative « Power Africa » (USAID, 2021<sup>[32]</sup>). La Corée a annoncé récemment son intention de mettre un terme à tous les financements publics de nouvelles centrales à charbon installées

à l'étranger et d'accompagner la transition énergétique des pays très dépendants à l'égard de la production d'électricité à partir du charbon (Government of Korea, 2021<sup>[33]</sup>).

Le programme « Energising Development » (EnDev), mis sur pied par l'Allemagne et les Pays-Bas avec l'aide de la Norvège et de la Suisse, est un partenariat mondial pour l'accès à l'énergie. Mis en œuvre dans plus de 20 pays, il aide les pays partenaires à mettre au point des systèmes énergétiques durables, y compris les fondements politiques et législatifs nécessaires, afin que 50 millions d'habitants des pays en développement puissent accéder à des énergies renouvelables d'ici 2030.

L'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI), qui a pour but de lutter contre le changement climatique et d'améliorer l'accès des Africains à l'énergie, a été lancée par des chefs d'État africains lors de la COP21. Elle est soutenue par la France, l'Union européenne et d'autres membres, notamment via le soutien financier à l'Unité indépendante de mise en œuvre (IDU) de l'AREI et ses activités. La Suède apporte son aide au Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) de la Banque mondiale, qui aide à créer des systèmes énergétiques durables, notamment en soutenant les processus de réforme nationaux visant à créer des incitations à l'investissement dans les énergies renouvelables, à intégrer l'énergie solaire et éolienne dans les réseaux d'électricité nationaux, ainsi qu'à élaborer des plans et processus d'électrification pour introduire une énergie propre.

Outre des initiatives de grande ampleur, les membres du CAD participent à des partenariats et des programmes bilatéraux ayant trait à l'énergie. Le Luxembourg soutient par exemple le Cabo Verde dans la conception de sa stratégie sur les énergies renouvelables, dont le but est d'améliorer l'accès à une énergie propre et d'accroître l'indépendance énergétique. Des programmes de coopération bilatérale ont été instaurés pour aider le pays à mettre en œuvre cette stratégie. Le Portugal, qui soutient la neutralité carbone et le maintien des services écosystémiques sur l'île Principe, dans la République de Sao Tomé-et-Principe, a pour objectif de promouvoir la croissance économique en mettant en place une feuille de route en matière de durabilité. Certains membres du CAD ne disposant pas actuellement de programmes spécialisés de soutien à la transition énergétique font savoir qu'ils étudient activement des pistes pour être plus actifs dans ce domaine.

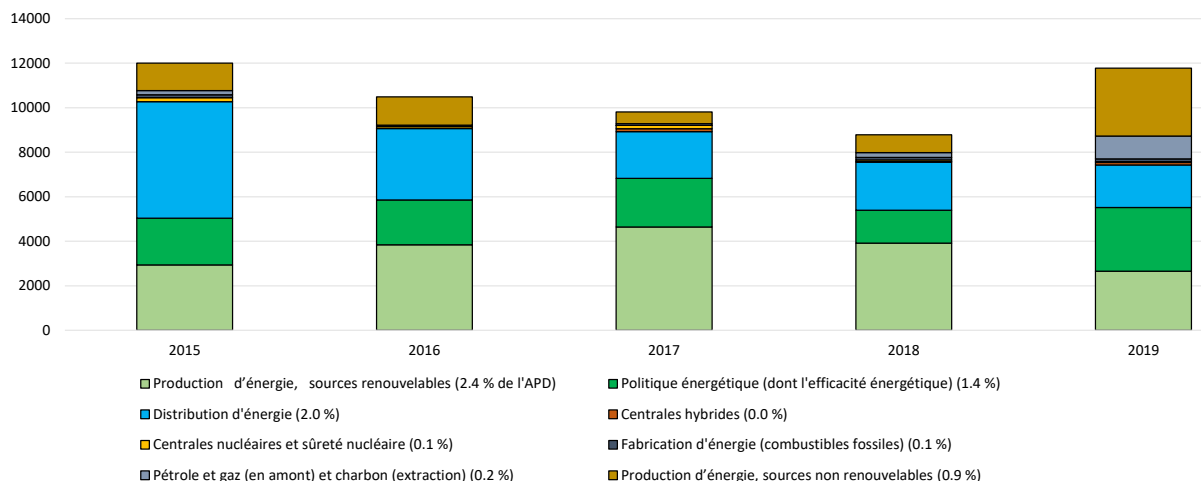
#### **4. Des dépenses d'APD dans l'énergie alignées sur la transition énergétique**

Le haut niveau d'importance accordé par les membres du CAD à la transition énergétique ne se reflète pas encore dans les données de l'APD affectée au secteur de l'énergie pendant la période 2015-19. Le Graphique 2 donne un aperçu de l'APD versée par les membres du CAD au secteur de l'énergie sur la période 2015-19.




## Graphique 2. Soutien des membres du CAD au secteur de l'énergie : tendance globale

Millions USD, engagements d'APD



Note : L'APD affectée au secteur de l'énergie recouvre les codes SNPC de la rubrique Énergie ainsi que les codes-objet 32167 Fabrication d'énergie (combustibles fossiles), 32261 Charbon et 32262 Pétrole et gaz (en amont). L'APD aux activités relatives aux combustibles fossiles inclut également des projets visant à améliorer la gouvernance, à mieux centrer l'action sur le développement ou à accroître les résultats des activités en question, ainsi qu'à promouvoir des mesures axées sur l'efficacité énergétique.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

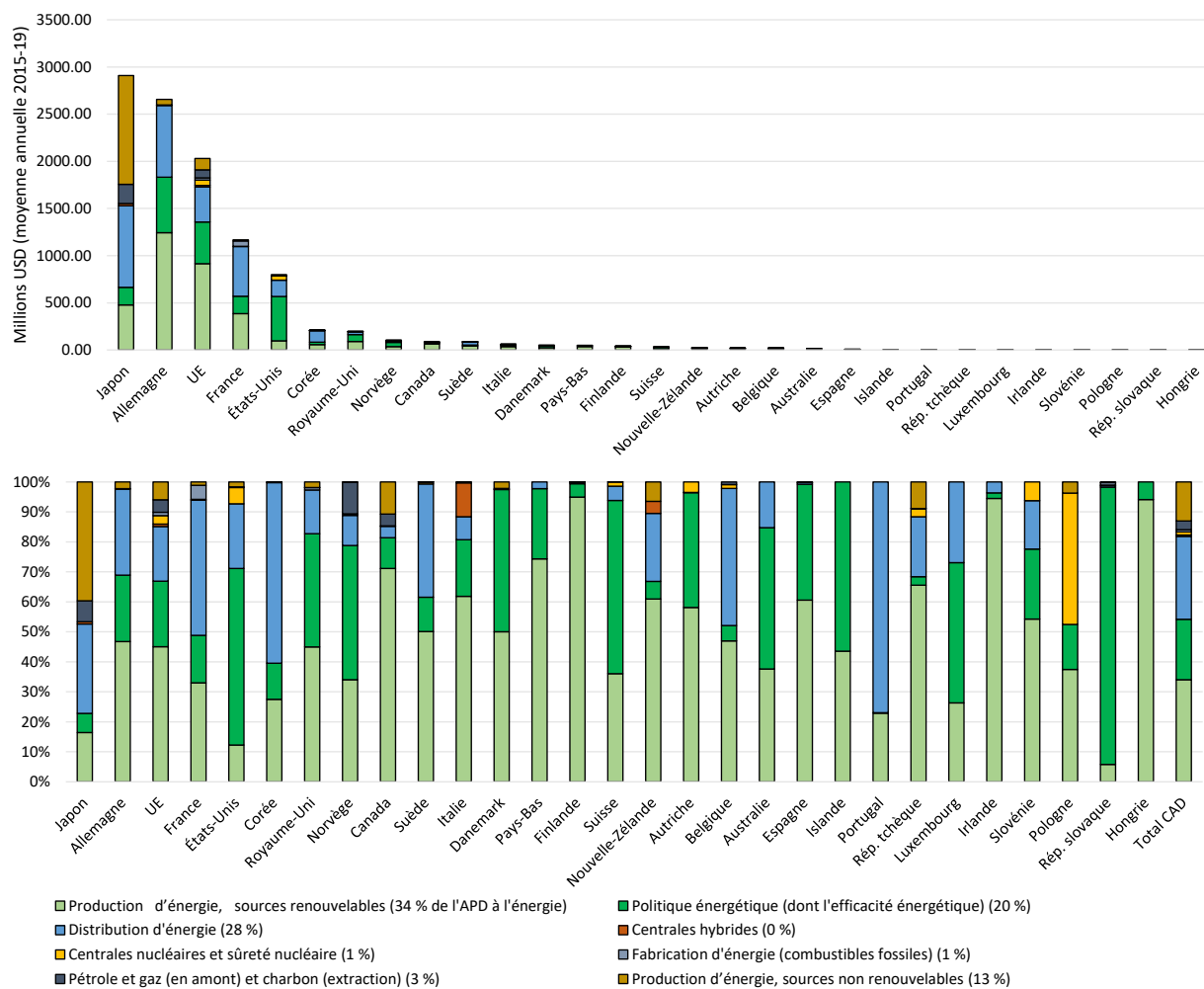
StatLink  <https://stat.link/q52w3j>

De manière générale, les dépenses d'APD consacrées à l'énergie n'ont pas affiché de tendance à la hausse sur la période 2015-19. La production d'énergie à partir de sources renouvelables représente la part la plus élevée (34 %) du total des dépenses sur la période, mais enregistre une baisse en glissement annuel en 2018 et 2019. Une part importante de l'APD consacrée à l'énergie est affectée à la politique énergétique – dont l'efficacité énergétique – (20 %) et à la distribution d'énergie (28 %) qui, compte tenu du rôle clé des mesures stratégiques et réglementaires ainsi que de la nécessité de mettre en place des systèmes de distribution intelligents pour attirer des investissements privés, sont considérés comme des domaines essentiels pour la transition. De même que pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables, aucune augmentation des engagements d'APD n'est à noter pour ces deux secteurs sur la période 2015-19. En revanche, alors que les activités relatives aux combustibles fossiles – notamment la production d'énergie, la fabrication d'énergie et les activités en amont – représentent un pourcentage plus faible de l'APD sur la période (16 %), les dépenses qui y sont affectées augmentent fortement lors de la dernière année disponible (2019), ces sous-secteurs énergétiques cumulant alors le pourcentage d'APD le plus élevé.

L'APD consacrée au secteur énergétique est extrêmement concentrée entre quelques membres du CAD (Graphique 3). Les trois plus gros donneurs enregistrent plus de 70 % du total de l'APD à ce secteur, et les cinq plus gros plus de 90 %.

### Graphique 3. Soutien des membres du CAD au secteur énergétique : tendances nationales

#### Engagements d'APD



Note : L'APD affectée au secteur de l'énergie recouvre les codes SNPC de la rubrique Énergie ainsi que les codes-objet 32167 Fabrication d'énergie (combustibles fossiles), 32261 Charbon et 32262 Pétrole et gaz (en amont). Les activités relatives aux combustibles fossiles incluent également des projets visant à améliorer la gouvernance, à mieux centrer l'action sur le développement ou à accroître les résultats des activités en question, ainsi qu'à promouvoir des mesures axées sur l'efficacité énergétique.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

StatLink  <https://stat.link/i73s0u>

Un facteur pouvant expliquer cette tendance est le fait que, pour un grand nombre de membres du CAD, les grands projets d'infrastructure sont étrangers à leur modèle de fonctionnement (qui s'appuie surtout sur des dons). Ces mêmes pays font en outre principalement appel aux banques multilatérales de développement pour développer ces activités. La concentration est encore plus forte dans les activités relatives aux combustibles fossiles, un petit nombre seulement de membres du CAD fournissant une APD pour financer la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, les installations y afférentes, l'extraction en amont et les activités manufacturières. Parallèlement, l'APD au profit des combustibles fossiles (Graphique 2) inclut souvent des activités visant à améliorer la gouvernance, à mieux centrer l'action sur le développement ou à accroître les résultats des secteurs et des projets ayant trait aux

combustibles fossiles, ainsi qu'à promouvoir des mesures axées sur l'efficacité énergétique. Les membres du CAD qui fournissent une aide financière au secteur énergétique (Graphique 3) indiquent le faire pour répondre à certains besoins : disposer d'une offre d'énergie stable, mettre fin à la pauvreté et financer une transition juste dans les pays en développement.

Conformément à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), aucun investissement ne doit être réalisé dans l'augmentation de l'offre de combustibles fossiles car aucun nouveau gisement de pétrole ou de gaz n'a été approuvé pour exploitation, et aucune création ou extension de mine de charbon n'est requise (IEA, 2021<sup>[34]</sup>).

De manière générale, le fait que les membres du CAD accordent en priorité leur soutien à la transition vers des systèmes énergétiques décarbonés permet d'entrevoir l'évolution future des dépenses globales et de la composition de l'APD en faveur de l'énergie, à savoir d'une manière qui réponde aux besoins des pays en développement et les aide à financer leurs priorités de la façon la plus durable possible.

Des discussions sont en cours à l'échelle internationale pour mettre fin à la promotion de l'augmentation de la capacité de production d'électricité à partir de combustibles fossiles et à l'exploration de nouveaux gisements. Plusieurs membres, dont les activités d'aide au développement incluaient jusqu'ici le financement de la production d'électricité ou des investissements dans les combustibles fossiles, ont annoncé chacun de leur côté leur intention de stopper progressivement ces investissements et ces financements dans le cadre de leur APD. Parmi ces pays, le Royaume-Uni a fait savoir le 31 mars 2021, en rendant publique sa politique en matière de combustibles fossiles (Department for Business, Energy and Industrial Strategy, 2021<sup>[35]</sup>), qu'il allait arrêter de financer l'exploitation de cette source d'énergie à l'étranger. La France s'est dotée en 2019 d'une nouvelle stratégie de transition énergétique (AFD, 2019<sup>[36]</sup>) dans laquelle elle annonce arrêter de financer les centrales à charbon, ainsi que les projets d'exploration, de production ou dédiés exclusivement au transport de charbon ou d'hydrocarbures (conventionnels et non conventionnels). De la même manière, la Slovaquie a interdit officiellement le financement de programmes ou de projets contribuant à l'augmentation de la consommation de combustibles fossiles (EUR-Lex, 2021<sup>[37]</sup>). Ces décisions s'ajoutent aux engagements pris par les pays du G7, lors du sommet de 2021, de mettre un terme avant la fin de l'année aux aides publiques directes à la production thermique d'électricité à partir du charbon sans dispositif d'atténuation à l'échelle internationale, notamment l'APD, le financement des exportations, l'investissement, ainsi que le soutien financier et à la promotion des échanges (G7 Summit, 2021<sup>[38]</sup>).

Dans la *Déclaration du CAD de l'OCDE sur une nouvelle approche visant à aligner la coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques*, les membres du CAD ont pris le même engagement que le G7, à savoir mettre fin à tout nouvel apport d'APD à l'appui de la production thermique d'électricité à partir du charbon sans dispositif d'atténuation dans le monde d'ici la fin de l'année 2021 (OECD DAC, 2021<sup>[17]</sup>). Ils ont également souligné leur volonté de faire coïncider leurs flux financiers avec les trajectoires de développement à bas carbone, de privilégier le soutien aux technologies permettant la transition vers la neutralité carbone, et de faire en sorte d'accélérer les progrès en la matière.

## 5. Le soutien à des infrastructures durables et de qualité pour faciliter la transition

Le choix des infrastructures et les investissements en la matière seront décisifs pour atteindre les objectifs climatiques. Ils sont également importants pour aborder d'autres objectifs environnementaux, comme par exemple la biodiversité. Les infrastructures joueront en particulier un rôle essentiel en ce qui concerne la gestion du changement climatique et la transition vers un développement durable, la reprise au sortir de la crise du COVID-19, ainsi que la réalisation des objectifs de développement à long terme des pays en développement. L'investissement dans des infrastructures de qualité – ainsi que leur mise en service par des mécanismes appropriés et leur gestion efficiente tout au long de leur cycle de vie – est par conséquent

vital pour qu'elles puissent jouer leur rôle de moteur de la croissance et du développement durable (OECD, 2020<sup>[39]</sup>).

Une majorité de membres du CAD (17 sur 30) décrivent en des termes clairs l'approche utilisée pour financer des infrastructures de qualité qui soient compatibles avec la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique dans les pays partenaires, et qui favorisent cette transition. Parmi eux, un certain nombre de donateurs – généralement importants – mettant en œuvre des programmes d'investissement substantiel dans les infrastructures utilisent des méthodes élaborées pour maintenir des infrastructures de qualité pendant toute la durée d'un projet, assurant ainsi la conformité avec les principes du Groupe des Vingt (G20) ou la contribution des investissements aux ODD.

Le Japon promeut activement des infrastructures de qualité, et les Principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité ont été approuvés lors du sommet du Groupe qui s'est tenu à Osaka en 2019. Le pays vante les mérites de la mise en place d'infrastructures qui contribuent véritablement à une « croissance qualitative » dans les pays en développement, avec notamment un transfert de technologies et la création d'emplois. Plusieurs autres membres du CAD citent les Principes du G20 comme une référence ou un fil conducteur dans leurs aides aux infrastructures, et les appliquent en complément de politiques qui, portant sur les investissements dans les combustibles fossiles, ont une portée plus vaste qu'eux. La France a pris l'engagement, lors du Sommet sur le financement des économies africaines de 2021, de continuer à appliquer les Principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité. S'appuyant sur les normes universellement acceptées (comme les principes précités) et sur des initiatives connexes (comme la Coalition pour l'investissement résilient au changement climatique - CCRI), le Royaume-Uni manifeste son soutien aux investissements dans des infrastructures de qualité en se montrant favorable à une action coordonnée de la part des membres du G7 afin de garantir des normes plus élevées et une meilleure communication. L'Allemagne apporte notamment son appui au Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) par une coopération technique.

Pour un autre groupe de donateurs, la fourniture d'infrastructures de qualité est assurée par l'intermédiaire de banques multilatérales de développement et de fonds pour le climat. Un exemple est celui du Danemark, qui finance des infrastructures principalement par le truchement d'organisations multilatérales et de banques qui respectent les Principes du G20, après avoir évalué les dispositifs de protection sociaux et environnementaux qui existent dans l'ensemble des partenaires bénéficiaires, conformément aux lignes directrices danoises sur la gestion de l'aide. Pour plusieurs membres du CAD dont les activités en matière d'APD n'incluent pas de financement direct d'infrastructures, les informations fournies concernant leur soutien à des infrastructures de qualité sont soit limitées, soit peu précises.

## **6. Les institutions multilatérales, un canal de première importance pour le soutien à la transition des membres du CAD**

Les institutions multilatérales – et leur respect des objectifs climatiques et environnementaux – sont considérées comme jouant un rôle central dans le soutien à la transition. Comme indiqué précédemment, si de nombreux membres du CAD utilisent différents canaux pour soutenir la transition et financer des actions climatiques, les institutions multilatérales (dont les banques multilatérales de développement, les fonds pour le climat et autres organisations internationales) sont souvent le principal – et parfois l'unique – canal emprunté. Les institutions multilatérales sont particulièrement importantes pour le financement des infrastructures essentielles dans les pays en développement, une activité qui constitue la base de leur modèle économique. Par conséquent, l'harmonisation des activités des grandes institutions multilatérales de financement des infrastructures avec les objectifs climatiques et environnementaux est une priorité importante qui définit directement l'ampleur et la nature de l'action climatique engagée par les membres du CAD.

La Finlande, par exemple, ne dispose pas de programmes bilatéraux spécialement conçus pour assurer le soutien à la transition mais achemine la plupart de ses aides au développement au travers d'organisations multilatérales. Ce pays encourage ses partenaires d'exécution à aligner leurs activités de coopération pour le développement avec les stratégies de transition nationales, une recommandation qui figure explicitement dans la directive qui leur est destinée concernant l'intégration des objectifs transversaux dans la politique de développement. Le Canada a quant à lui créé des fonds auprès de plusieurs institutions financières internationales (comme la Banque mondiale et le Fonds vert pour le climat) afin d'aider ses pays partenaires à engager leur propre transition. Les membres du CAD indiquent également faire partie de groupes informels de hauts représentants d'États partageant les mêmes valeurs, qui sont actionnaires dans des banques multilatérales de développement afin de pousser ces dernières à se mettre en conformité avec l'Accord de Paris.

### ***Apporter un soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Soutenir les plans nationaux – lorsqu'ils existent – et engager des actions compatibles est un aspect central du soutien à la transition apporté par les membres du CAD. De la même manière qu'ils voient dans l'appropriation locale et le partenariat une dimension primordiale du soutien à la transition des pays en développement, les membres du CAD privilégient tous la collaboration avec les partenaires du pays où ils interviennent sur la base des plans et stratégies conçus par les intéressés pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux. L'alignement de leur action sur les plans de transition des pays partenaires est un thème qui revient régulièrement dans les notifications des membres. En République tchèque, par exemple, les stratégies nationales des pays partenaires sont prises en compte dans les stratégies-pays correspondantes, ainsi que dans les projets bilatéraux qui sont sélectionnés. De même, au Portugal, un protocole d'accord spécial sur les activités liées à l'environnement détaille les domaines dans lesquels des projets seront développés en respectant les besoins et les plans du pays partenaire. Le Luxembourg prévoit de soutenir les actions qui correspondent aux CDN et aux choix des pays bénéficiaires, dans le respect des principes et des approches définis dans l'Accord de Paris.

Un grand nombre de membres du CAD aident les pays en développement à mettre en œuvre et à dépasser les actions annoncées dans les contributions déterminées au niveau national (CDN). Ces contributions sont au centre des efforts d'atténuation énoncés dans l'Accord de Paris. Chaque Partie à l'Accord est tenue d'établir, de communiquer et d'actualiser les CDN qu'elle a l'intention de concrétiser, en décrivant ses priorités ainsi que les actions qu'elle engagera pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. Prises globalement, les actions annoncées dans l'ensemble des CDN déterminent la façon dont les objectifs de réchauffement fixés dans l'Accord de Paris seront atteints. Partant de la prise de conscience que les objectifs climatiques à long terme seront atteints progressivement, l'Accord de Paris prévoit une montée en puissance progressive des actions individuelles et collectives, les Parties soumettant de nouvelles CDN tous les cinq ans. Il en résulte donc que les CDN, de même que les stratégies à long terme (SLT), les plans nationaux d'adaptation (PNA) ainsi que toutes les stratégies et politiques ayant une portée nationale sont de la plus haute importance, et que travailler avec les pays en développement sur leurs CDN constitue pour les membres du CAD un volet essentiel de leur soutien à la transition. Le soutien apporté par les membres à ces processus est d'autant plus pertinent qu'un grand nombre de pays en développement – en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les PEID – ont fait savoir que la réalisation de leurs buts et de leurs objectifs dépendait du niveau de l'aide fournie par les pays développés (Fransen, Northrop et Mogelgaard, 2017<sup>[40]</sup>).

Les membres du CAD voient dans le Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national (*NDC Partnership*) un vecteur important du soutien à la transition. Ce partenariat, auquel participent 18 membres, est décrit par plusieurs d'entre eux comme jouant un rôle central dans la mise en œuvre et la coordination de leur soutien à la transition, et par six membres comme un mode d'acheminement d'important. Le Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national est un réseau permettant

aux pays membres d'avoir accès à une assistance technique et un renforcement des capacités ciblés, à des sources d'informations et de connaissances, ainsi qu'à des aides financières accrues. D'après le Royaume-Uni, ce partenariat coordonne l'assistance technique fournie par les grands donateurs pour mettre en œuvre les CDN. Il coordonne par exemple l'action des opérateurs chargés de la planification, la notification et la mise en œuvre des CDN, et intègre dans les ministères des Finances/de la Planification des conseillers économiques pour aider à mettre en place des plans de relance verte suite à la crise du COVID-19. La France indique également que le *NDC Partnership*, par l'appui et l'étroite coordination qu'il procure, permet de réaliser des synergies entre le soutien qu'elle apporte à la transition des pays partenaires et celui provenant d'autres sources. L'Allemagne utilise quant à elle ce Partenariat pour financer des programmes et projets divers contribuant à une transition verte et sensible au changement climatique dans les pays partenaires.

Une initiative similaire relative aux CDN est le pôle régional du Pacifique pour les CDN (*Pacific NDC Hub*) qui, comme l'a expliqué l'Australie, aide les pays et territoires insulaires du Pacifique en leur fournissant une aide technique et des conseils personnalisés, ainsi qu'en promouvant une collaboration régionale pour régler les difficultés de mise en œuvre des CDN rencontrés dans la région.

Les membres du CAD apportent également leur soutien à d'autres plans nationaux de transition comme les PNA, les plans nationaux de résilience et de réduction des risques de catastrophe, les SLT et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). L'Allemagne, par exemple, assiste les pays partenaires dans le cadre de divers projets et programmes bilatéraux et multilatéraux dans le but d'élever le niveau d'ambition de leurs CDN et SLT, notamment en les transposant dans des politiques sectorielles. Les membres du CAD peuvent aussi aider les pays en développement à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à renforcer leur résilience en fournissant des services d'expert bilatéraux et multilatéraux ; c'est le cas par exemple de la République tchèque, qui concentre son soutien sur les PMA.

Un autre exemple est le Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation, qui est utilisé par les États-Unis, le Canada et l'Allemagne pour soutenir les processus d'adaptation des pays et favoriser les échanges de connaissances entre pays du Sud. Continuant à centrer son action sur l'adaptation, l'Irlande assiste les PMA et les PEID dans la réalisation de leurs PNA et finance le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG), seul organe mandaté par les Parties à la CCNUCC pour fournir un appui spécialisé aux PMA. Le LEG aide ces pays à concevoir, structurer et mettre en œuvre leurs PNA et facilite leur accès à des aides techniques et financières. La Norvège soutient d'autres initiatives telles que l'Initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN) créée par le PNUD, qui aide les pays en développement à intégrer pleinement la question de la biodiversité dans leurs propres plans de développement et stratégies financières, y compris leurs SPANB.

En France, une partie de l'APD repose sur les stratégies climatiques des pays. S'étant elle-même engagée à respecter à la lettre les dispositions de l'Accord de Paris, la France veille à ce que la totalité de ses projets soient conformes aux priorités énoncées par les pays partenaires dans leurs stratégies climatiques. Des outils ont été mis à disposition pour faciliter l'élaboration de ces stratégies ou fournir si besoin une assistance technique à la préparation et la mise en œuvre. Un exemple est Adapt'Action, qui accompagne les pays et les organisations régionales particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique dans la mise en œuvre de leurs stratégies d'adaptation. Cet outil propose une assistance technique et des activités de renforcement de capacités pour consolider leur gouvernance climat et aider les pays à mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques publiques et leurs projets. D'autres pays, comme le Japon, fournissent un appui au développement des capacités et des institutions afin de procéder à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES), étape préalable à la préparation et à l'élaboration de plans et de mesures concrets, ainsi qu'à l'évaluation des progrès accomplis par les pays partenaires.

Une difficulté généralement rencontrée tient au fait que le soutien apporté aux plans nationaux des pays en développement n'est pas forcément à la hauteur des objectifs qu'ils sont censés atteindre. Comme le montrent les notifications récentes, les CDN actuelles ne sont pas suffisantes pour assurer la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris (UNFCCC, 2021<sup>[13]</sup>) et une action plus radicale est de mise. Dans ce contexte, un grand nombre de membres du CAD abordent leur soutien à la transition des pays en développement comme un travail collectif sur des plans et des stratégies d'action permettant d'améliorer ou d'accélérer la transition. La coopération pour le développement est primordiale pour aider les pays en développement à élaborer et à mettre à exécution des plans et des stratégies opérationnels qui éliminent les incohérences entre les objectifs des accords climatiques et environnementaux internationaux – dont l'Accord de Paris – et ceux de leurs propres plans de développement et de transition (OECD, 2019<sup>[11]</sup>). Cela dit, la plupart des informations ayant servi à la production de ce rapport n'indiquent pas clairement comment s'y prennent les membres du CAD lorsqu'il existe de grandes disparités entre, d'un côté, les plans et stratégies actuels des pays en développement et, de l'autre, les objectifs climatiques et environnementaux internationaux auxquels ces pays ont adhéré.

## Engagement n° 4 : Soutien au développement durable des PEID

### Points saillants

- Reconnaissant que les PEID sont des pays vulnérables devant supporter la plus grande partie des très nombreux effets du changement climatique, le CAD s'est engagé en 2020 à les aider à « aplanir les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux financements à l'appui d'un développement résilient et durable ».
- Le soutien des membres du CAD aux PEID est centré sur les principaux défis auxquels se heurtent ces pays, en mettant plus particulièrement l'accent sur les investissements en faveur du climat : mise en place de la résilience et d'économies maritimes durables, promotion de la réduction des risques de catastrophe, réduction de la dépendance aux combustibles fossiles en améliorant l'accès aux énergies renouvelables. Conscients des limitations de capacités uniques que connaissent les PEID du fait de leur faible nombre d'habitants, certains membres du CAD facilitent la participation de ces pays aux grandes négociations relatives au climat et aux océans.
- La plupart des membres du CAD ne disposent pas, en matière de coopération pour le développement, d'objectifs spécifiques ni de politiques, stratégies ou outils spécialisés à l'égard des PEID. Quatre membres se sont dotés d'une stratégie de développement qui leur est dédiée, tandis que quelques autres considèrent les PEID comme l'un des groupes de pays prioritaires de leurs stratégies de coopération pour le développement sectorielles ou géographiques.
- Les membres du CAD aident les PEID à s'acheminer vers un développement résilient et durable via un certain nombre de programmes de coopération pour le développement, qui peuvent représenter une part importante du portefeuille de leur APD.
- Plusieurs initiatives nouvellement créées peuvent être très bénéfiques aux PEID, comme par exemple l'Initiative en faveur de la croissance bleue. Un certain nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales centrées sur la création d'une économie maritime durable sont en train d'être créées et pourraient permettre une augmentation des financements et des capacités pour les PEID. Il s'agit notamment du *Blue Planet Fund* (Royaume-Uni), du programme PEUMP de partenariat maritime entre l'UE et la Communauté du Pacifique, de l'initiative MARINE (Japon), de *USAID Ocean* (États-Unis) et du fonds fiduciaire PROBLUE financé par un ensemble de donateurs et administré par la Banque mondiale. Si ces initiatives parviennent effectivement à faire participer et inclure les PEID, ces derniers pourraient bien en tirer de gros avantages compte tenu de leurs immenses ressources maritimes, avec la possibilité d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de développement.
- Pour quelques-uns des petits membres du CAD, les PEID ne font pas partie des pays prioritaires sélectionnés pour mener une action plus ciblée et plus efficace dans le cadre de leur coopération pour le développement. L'aide de ces membres aux PEID transite alors majoritairement par des canaux multilatéraux, en particulier des fonds pour le climat.

En tant que groupe de pays confrontés à quelques-uns des effets les plus dramatiques du changement climatique, les PEID ont fait l'objet d'une mention particulière dans le communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD. Si l'on veut que les PEID puissent avoir de nouvelles perspectives en matière de développement, empruntent des trajectoires de développement durable et deviennent plus résilients face aux défis que représente le changement climatique, il est important que la communauté internationale prenne en compte les spécificités de leur situation pour faire en sorte que la coopération pour le



développement leur procure le plus d'avantages possible (OECD, 2018<sup>[41]</sup>). Cette sous-section présente succinctement le soutien apporté dans ce contexte aux PEID par les membres du CAD.

Quatre membres (France, Irlande, Japon et Nouvelle-Zélande) ont adopté une stratégie de coopération pour le développement spécifique à l'égard des PEID ou d'un petit groupe d'entre eux situés dans la même zone géographique. En France, la stratégie relative aux PEID coïncide avec la stratégie Trois océans. Au Japon, le soutien aux PEID relève de la politique KIZUNA sur les liens du Pacifique, qui inclut cinq priorités dont la reprise post-COVID, la gestion durable des océans, la lutte contre le changement climatique et la résilience face aux catastrophes. La Nouvelle-Zélande a pris l'engagement d'affecter 60 % du total de son APD aux pays insulaires du Pacifique, et a intégré ces derniers dans la feuille de route pour le développement durable du Forum des Îles du Pacifique.

Un grand nombre de membres du CAD intègrent les défis particuliers rencontrés par les PEID dans leurs stratégies globales de coopération pour le développement et considèrent ces pays comme un groupe prioritaire pour bénéficier de soutien, que ce soit dans leurs stratégies sectorielles ou géographiques. C'est le cas pour : la stratégie d'action contre le changement climatique de l'Australie ; la stratégie de développement du Danemark ; le concept « BMZ 2030 » adopté par l'Allemagne et l'accent qui y est mis sur l'adaptation et le renforcement de la résilience ; l'Italie et sa coopération au développement dans le domaine de l'action climatique ; la stratégie d'APD pour les États fragiles de la Corée ; la stratégie Environnement et changement climatique du Luxembourg ; la stratégie de la Norvège en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, la faim et la vulnérabilité, ainsi que le programme sur les déchets marins ; la stratégie de la Suède concernant la coopération pour le développement régional en Asie et dans la région Pacifique sur 2016-21 ; enfin, l'Alliance mondiale contre le changement climatique+ de l'Union européenne.

De nombreux membres du CAD ont mis en place des programmes et projets de coopération pour le développement bénéficiant aux PEID, tandis qu'un petit nombre de membres consacrent à ces pays une part importante du portefeuille de leur APD. À titre d'exemple, la plupart des partenaires du Portugal dans le domaine de la coopération pour le développement sont des PEID (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Sao-Tomé-et-Principe et Timor-Leste, par exemple), qui représentaient en 2019 42 % du portefeuille de l'APD du pays. Les membres du CAD suivants ont eux aussi consacré la même année un pourcentage important de leur APD aux PEID : Nouvelle-Zélande (44 %), Australie (31 %) et Espagne (10 %).

Conscients de la situation unique des PEID du fait de leurs capacités réduites, un certain nombre de membres du CAD facilitent la participation de représentants de ces pays aux principaux processus et négociations relatifs au climat et aux océans. L'Allemagne apporte par exemple son soutien à l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et à ses membres dans le cadre des négociations et processus internationaux ayant trait au changement climatique et au développement durable. L'Italie a financé la formation et le renforcement des capacités de jeunes responsables politiques d'États insulaires en développement du Pacifique afin qu'ils participent aux négociations internationales sur le climat et les océans. La Norvège contribue au renforcement des capacités d'AOSIS et facilite la participation de ce groupe à des négociations. L'Australie a favorisé la participation des femmes aux processus de négociation sur le climat en organisant à l'intention des femmes du Pacifique un atelier de formation aux négociations sur le changement climatique, qui a contribué à la hausse du nombre de représentantes du Pacifique aux discussions de la CCNUCC.

Interrogés sur leur soutien aux PEID dans le domaine de l'environnement et du climat, 21 membres du CAD citent au premier rang de leurs priorités le changement climatique, 11 la mise en place de la résilience et d'une économie maritime durable, 9 la réduction des risques de catastrophe et 9 les énergies renouvelables. Un exemple récent de l'augmentation du soutien apporté sur ces questions est notamment l'annonce en 2019 par l'Irlande de la création au sein de la Banque asiatique de développement d'un nouveau fonds de 12 millions EUR consacré au changement climatique et à la résilience face aux catastrophes, qui s'adresse aux PEID du Pacifique. Ce fonds fiduciaire a pour but d'aider ces pays à

accroître leur résilience face aux effets du changement climatique et aux catastrophes d'origine naturelle. Il vise également à promouvoir la hausse des investissements dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les PEID. Certains membres du CAD possèdent une longue expérience du soutien dans ces domaines ; c'est le cas du Japon et de son aide à la réduction des risques de catastrophe dans les PEID du Pacifique, qui consiste à former le personnel de l'agence météorologique de chaque pays et à mettre au point des dispositifs d'évacuation rapide des habitants.

Un certain nombre d'initiatives – nouvelles ou en cours – laissent entendre que les membres du CAD s'investissent de plus en plus auprès des PEID au sujet de l'économie maritime durable. Le programme britannique – de 30 millions GBP – sur les économies maritimes du Commonwealth aide par exemple les PEID à mettre en place des économies durables et résilientes face au changement climatique, tout en préservant leur milieu marin. Le Royaume-Uni vient également de créer un nouveau fonds – baptisé *Blue Planet* – de 500 millions GBP qui, annoncé officiellement par le Premier ministre lors du sommet du G7, a pour but d'aider les pays à protéger et restaurer le milieu marin ainsi qu'à réduire la pauvreté, y compris dans les PEID. L'Italie, via sa coopération avec les PEID du Pacifique, a contribué à la création et la mise en place d'aires marines protégées sur une surface d'environ 2 millions de kilomètres carrés dans l'océan Pacifique, le but étant de protéger les ressources marines gravement menacées par les effets du changement climatique. La Corée s'est engagée à protéger les écosystèmes marins et à renforcer les capacités des PEID dans le domaine de la gestion des ressources marines. Elle a lancé, en collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Initiative en faveur de la croissance bleue afin d'aider les PEID à concevoir et mettre en place un nouveau modèle de gestion des ressources marines. L'Union européenne a lancé le programme PEUMP de partenariat maritime avec la Communauté du Pacifique (2017-23), dont l'objectif global est d'améliorer les retombées économiques, sociales et environnementales pour 15 pays du Pacifique appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) grâce à une meilleure intégration régionale et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Le but de ce programme est de favoriser une gestion et un développement plus durables des pêches afin d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en préservant la biodiversité marine. Le Canada, la Norvège et d'autres membres du CAD ont contribué à la création de PROBLUE, un nouveau fonds fiduciaire doté de 150 millions USD qui, financé par un ensemble de donateurs et administré par la Banque mondiale, vise à promouvoir la préservation et l'utilisation durable des océans. D'autres membres mettent l'accent, dans leur soutien aux PEID, sur des aspects particuliers de l'économie maritime durable : c'est le cas du Japon avec son initiative MARINE sur la gestion durable des déchets dans la région Océanie, ainsi que des États-Unis avec le partenariat *USAID Oceans* (ou *Oceans and Fisheries Partnership*) mis en place par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qui a trait à la pêche durable ainsi qu'à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Un grand nombre de PEID ont pris des engagements ambitieux au regard de l'énergie propre, auxquels certains membres du CAD contribuent en apportant leur soutien. La dépendance de ces pays à l'égard des sources d'énergie très polluantes pèse souvent très lourd sur la facture de leurs importations du fait de leur éloignement géographique et des coûts d'acheminement élevés, ce qui réduit les sommes disponibles pour investir dans le développement. Parmi les projets notifiés par les membres du CAD dans ce domaine, il convient de citer le versement par le Canada de 60 millions USD pour financer un programme de la Banque mondiale sur les énergies renouvelables dans les PEID. Cette enveloppe finance le développement de systèmes et d'infrastructures énergétiques propres (dont des solutions à base de batteries), l'amélioration de l'accès à l'énergie pour les femmes et les filles, ainsi que l'offre de formations et de perspectives d'emploi pour les femmes dans des secteurs non traditionnels, relatifs aux technologies durables, dans les PEID. La France est active dans le domaine de l'accès à l'énergie durable (par exemple l'énergie géothermique, solaire, éolienne, marine, etc.) dans les PEID, à la fois via une coopération bilatérale directe et par son soutien à l'initiative « SIDS Lighthouse » de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), au travers duquel la France vise surtout à promouvoir les énergies marines, notamment en repérant et en cartographiant les territoires se prêtant à l'exploitation de ce type

d'énergie. Outre la France, l'Allemagne, le Danemark, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège et la Nouvelle-Zélande contribuent également à cette initiative, dont le but est d'encourager l'abandon des combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables. L'Espagne soutient quant à elle des projets de promotion des énergies renouvelables en Océanie, aux côtés de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

En 2019, le financement en faveur du climat dans les PEID est retombé au niveau de 2017 (de 2.1 à 1.5 milliard USD) alors qu'il avait enregistré une hausse temporaire en 2018 : cela montre les difficultés que continuent de rencontrer ces pays pour accéder à des financements au service du climat et de l'environnement (OECD, 2021<sup>[12]</sup>). Consciente des difficultés structurelles que connaissent souvent les PEID pour attirer des fonds privés et y avoir accès en vue de financer l'action climatique, l'Australie indique contribuer à la mise au point de filières de préparation de projets prêts à recevoir des investissements afin de faciliter l'afflux de fonds privés, notamment en comblant l'écart entre les instigateurs des projets et les bailleurs de fonds. Le Royaume-Uni aide également les PEID à accéder à des moyens de financement au travers d'initiatives diverses parmi lesquelles : sa coprésidence avec les Fidji de la *Taskforce on Access to Climate Finance* ; ses travaux avec Belize et les Fidji concernant l'accès des PEID à un processus de table-ronde sur le financement concessionnel ; le pôle d'accès au financement climatique du Commonwealth (*Commonwealth Climate Finance Access Hub* - CCFAH). Le CCFAH comprend par exemple des conseillers nationaux sur le financement climatique qui, au sein des institutions gouvernementales, travaillent spécifiquement avec les ministères et d'autres parties prenantes spécialisés dans le changement climatique pour renforcer les capacités institutionnelles en comblant les déficits de connaissances institutionnelles et financières, de compétences et de moyens techniques.

En décembre 2017, lors du premier *One Planet Summit*, le président français a annoncé la création de [l'Initiative Kiwa](#), financée conjointement par l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. L'objectif de cette initiative est de financer l'adaptation au changement climatique ou des projets de restauration et de préservation des zones côtières, ainsi que d'autres initiatives pouvant avoir un impact positif sur les communautés et la résilience climatique. Lors de sa présidence du G7, le Canada a contribué à la collecte de ressources et de connaissances par des approches de financement novatrices telles que le financement mixte, des titres de créances résilients au changement climatique, des outils d'atténuation des risques et des partenariats avec des investisseurs. L'USAID (avec une enveloppe de plus de 200 millions USD) et la Nouvelle-Zélande ont aidé des pays partenaires à accéder au financement climatique provenant d'organisations internationales (telles que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial) en fournissant une assistance technique ciblée pour élaborer et présenter des ébauches de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier, qui sont ensuite mis en œuvre par les États insulaires du Pacifique pour faire face à leurs priorités urgentes en matière de changement climatique. L'USAID a par exemple, avec son initiative « *Climate Ready Activity* », contribué au renforcement des capacités des États Fédérés de Micronésie et des Palaos grâce à des dons de 10.4 millions USD fournis en 2021 par le Fonds vert pour le climat pour lutter contre le changement climatique. La Nouvelle-Zélande a en outre pris l'engagement de consacrer 20 % de son APD à l'aide pour le commerce aux PEID du Pacifique, et fourni une assistance technique en matière de réforme financière, de gestion de la dette et de mobilisation d'investissements étrangers.

Pour quelques-uns des petits membres du CAD, les PEID ne font pas partie des pays prioritaires sélectionnés. Conformément aux recommandations de l'examen par les pairs du CAD et tenant compte de leur avantage comparatif et de leurs capacités disponibles, ces membres concentrent leurs activités sur un petit nombre de pays, souvent dans leur voisinage géographique. Certains de ces membres – pour la plupart assez petits (à savoir l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et la République slovaque) – acheminent leur soutien aux PEID principalement par l'intermédiaire de dispositifs de développement multilatéraux, en particulier des fonds pour le climat verticaux. L'Autriche, par exemple, apporte son aide aux Centres du Pacifique et des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE et CCREEE) en vue de trouver des solutions applicables aux PEID en la matière. Fin 2020, la

Finlande a rejoint, en tant que bailleur de fonds, l'initiative [CREWS](#) (*Climate Risk and Early Warning Systems*) qui aide les PMA et les PEID à se doter de services d'alerte précoce fondés sur les risques, afin qu'ils soient mieux équipés pour prévoir les risques climatiques et y faire face.

# Profils des membres du CAD

# Australie

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de l'Australie*

Dans son allocution prononcée le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à la COP26, [le Premier ministre Scott Morrison a annoncé](#) la multiplication par deux de l'engagement de l'Australie entre 2015-20 et 2020-25 (à savoir de 1 milliard AUD à 2 milliards AUD). Cette nouvelle enveloppe dépasse également de 500 millions AUD celle qui avait été engagée en décembre 2020 pour la période 2020-25, à savoir [1.5 million AUD](#). Elle sera intégrée au programme de développement du pays.

En tant que membre du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'Australie a adhéré à la [Déclaration de Boe sur la sécurité régionale de 2018](#) et à la [Déclaration de Kainaki II de 2019 pour une action urgente de lutte contre le changement climatique](#). Ces déclarations reflètent les positions des dirigeants membres du FIP, pour qui le changement climatique est une menace sans égale pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique. Dans la droite ligne de ces déclarations, l'Australie s'est engagée à faire de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes la priorité numéro un de son aide au développement, à l'instar des initiatives dirigées par les pays du Pacifique.

L'Australie participe à la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples et à la *Global Ocean Alliance*, et a souscrit à l'objectif de protéger 30 % des terres et des océans de la planète d'ici à 2030, qu'elle met en œuvre non seulement à l'échelle nationale, mais aussi au niveau international.

#### *Cibles*

L'Australie a affecté au financement climatique une enveloppe de 1.4 milliard AUD en 2015-20, alors que son engagement initial sur cinq ans était de 1 milliard. Cette somme incluait un soutien de 408 millions AUD pour la résilience des pays du Pacifique au changement climatique et aux catastrophes, soit plus que les 300 millions AUD engagés sur quatre ans (de 2016-17 à 2019-20).

Comme indiqué plus haut, la multiplication par deux de l'engagement de l'Australie à l'égard du financement climatique mondial – à 2 milliards AUD – pour 2020-25 est un aspect clé de son engagement général à l'égard du changement climatique au travers de son programme de développement. Sur cette enveloppe, 700 millions AUD seront affectés spécifiquement aux investissements des pays du Pacifique dans les énergies renouvelables ainsi que dans la résilience au changement climatique et aux catastrophes ; cela inclura à la fois des investissements spécialement dédiés au climat, ainsi que la prise en compte des questions climatiques dans l'ensemble des investissements sectoriels.

L'Australie mesure l'évolution de ses financements en faveur du climat à l'aide des marqueurs statistiques de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets établis d'un commun accord par les membres du CAD de l'OCDE. La méthodologie est adaptée au programme australien d'aide au

développement et reflète ses modalités de mise en œuvre : bilatérale, régionale, mondiale et multilatérale. La volonté de l'Australie de faire preuve de transparence transparaît dans son rapport sur le financement accéléré, dans les quatre [rapports bisannuels de la CCNUCC](#), les [brefs rapports statistiques annuels sur l'aide publique au développement](#) du pays ainsi que [l'évaluation de l'aide à la lutte contre le changement climatique de l'Australie](#) réalisée par un organisme indépendant en 2018. En mars 2020, une équipe coordonnée d'experts internationaux diligentée par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) a décrit le 4<sup>e</sup> rapport bisannuel de l'Australie comme étant complet, transparent et conforme aux consignes de notification établies par la Convention.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Dans son [Livre blanc sur la politique étrangère de 2017](#), l'Australie reconnaissait que tous les pays doivent tenir compte du changement climatique dans leur planification et leur investissement à long terme. Elle s'y engageait à travailler en partenariat à la fois avec les pays développés et les pays en développement dans le but d'agir efficacement contre le changement climatique.

Dans le cadre de la politique actuelle de l'Australie en matière de développement, le document [Partnerships for Recovery: Australia's COVID-19 Development Response](#) a été diffusé le 29 mai 2020 pour faire face aux impacts de la pandémie de coronavirus. Ce document reconnaît que sur les 15 pays considérés comme les plus exposés aux risques de catastrophes et d'impacts liés au changement climatique, 10 se trouvent dans la région Indo-Pacifique. Les catastrophes et phénomènes météorologiques extrêmes pourraient bien aggraver les effets de la pandémie et nuire aux efforts visant à construire des nations prospères, stables et résilientes.

Dans sa [stratégie de lutte contre le changement climatique](#) (CCAS) pour 2020-25, rendue publique en 2019, l'Australie fait sienne les objectifs de l'Accord de Paris en matière de lutte contre le changement climatique, tout en mettant l'accent sur l'instauration dans la région Indo-Pacifique d'un développement durable assorti d'une société inclusive et d'une sensibilité à la problématique femmes-hommes. Cette stratégie reconnaît que le changement climatique représente un risque majeur pour le développement durable et menace les efforts déployés dans le monde entier pour éradiquer la pauvreté.

Le programme australien de développement intègre les obligations de protection de l'environnement stipulées dans la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité. Il respecte également des accords internationaux ratifiés par l'Australie et est en conformité avec le [cadre pour un développement résilient dans le Pacifique](#), dont l'approche associe la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique pour obtenir un développement durable.

### **Dispositifs clés et piliers**

Le changement climatique a de plus en plus d'influence sur la politique du développement et les décisions d'investissement de l'Australie, et influera à l'avenir sur la planification et la gestion des risques à long terme. Il est donc pris en compte dans l'aide au développement fournie par le pays au travers d'une approche intégrant également la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs du programme de développement australien.

Les « partenariats au service de la reprise » (*Partnerships for Recovery*) décrivent comment procède l'Australie avec toutes ses ressources disponibles (notamment dans les domaines suivants : diplomatie, défense, sécurité, liens commerciaux, capacités scientifiques et liens interpersonnels) pour, outre son aide au développement, relever les défis de la crise du COVID-19 dans la région Indo-Pacifique. L'accent est mis en priorité sur le Pacifique, le Timor-Leste et l'Indonésie. Ces partenariats visent surtout à accroître la sécurité sanitaire, à maintenir la stabilité sociale et à stimuler la reprise économique, autrement dit à jeter les bases d'une prospérité partagée et à établir les fondements de la sortie de crise. Les objectifs énoncés dans ces partenariats ont servi de base à l'élaboration de [plans de développement en réaction à la crise](#)

[du COVID-19](#) aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Les nombreuses initiatives mises sur pied par l'Australie pour travailler avec des partenaires de la région dans le but de [reconstruire sur de meilleures bases](#) mettent également l'accent sur les solutions technologiques à faibles émissions.

La stratégie australienne de lutte contre le changement climatique comporte trois objectifs :

- Promouvoir l'évolution vers un développement à faible émission dans la région Indo-Pacifique ;
- Aider les pays partenaires à s'adapter au changement climatique ainsi qu'à planifier, se préparer et intervenir face aux impacts ;
- Miser sur l'innovation pour faire face au changement climatique, notamment en encourageant l'investissement du secteur privé, en s'appuyant sur les savoirs traditionnels autochtones (comme les cultures sur brûlis) et en soutenant les solutions fondées sur la nature.

Cette stratégie préconise par ailleurs des activités spécifiquement liées au climat ainsi que l'intégration du changement climatique dans le programme de développement. Prenant appui sur cette stratégie, l'Australie intègre la question du changement climatique à toutes les étapes de l'élaboration des politiques ainsi que du cycle de gestion des programmes de développement. Le but est de s'assurer que l'ensemble des nouveaux investissements de grande ampleur qui sont réalisés tiennent compte – en s'y adaptant – des risques de changement climatique, de ses impacts (notamment pour les communautés vulnérables) ainsi que des possibilités d'aller vers un développement résilient au changement climatique et à faible émission. Les engagements de l'Australie en matière de financement climatique incluent des investissements ciblés sur le climat dans les différents programmes de développement, ainsi que l'intégration de l'action climatique dans les secteurs clés (par exemple : énergie propre, infrastructures, agriculture, eau, santé et gouvernance).

La priorité numéro un du pays est d'accompagner les efforts d'adaptation et de renforcer la résilience dans le Pacifique. En témoigne le versement, ces quatre dernières années, de plus de 70 % en moyenne de ses financements bilatéraux, régionaux et internationaux au profit de programmes d'adaptation et de résilience, dont la majorité bénéficie aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux pays les moins avancés (PMA).

L'approche de l'adaptation et de la résilience adoptée par l'Australie consiste à relier et optimiser les actions menées aux niveaux local, national, régional et international afin de mieux gérer les risques climatiques, de protéger les communautés et d'accroître la résilience des économies. Le pays partage son expertise dans des domaines comme la gouvernance et la planification, la réforme économique, la climatologie et la météorologie, l'eau, l'agriculture, les infrastructures, ainsi que la préparation et la réponse aux catastrophes, avec des partenaires de la région dans le but de les aider dans leurs efforts pour lutter contre le changement climatique, améliorer les résultats en matière de développement et atteindre les Objectifs de développement durable. L'Australie considère que les dons et le renforcement des capacités jouent un rôle essentiel dans les secteurs où le financement privé n'est pas immédiatement disponible.

Conformément à l'objectif de sa stratégie de lutte contre le changement climatique préconisant de miser sur l'innovation, l'Australie accroît son soutien aux « **solutions fondées sur la nature** ». Elle financera à cet égard tout un éventail de programmes qui, utilisant différentes approches reposant sur la nature, génèrent des bienfaits à la fois en termes de biodiversité et de développement humain.

L'Australie reconnaît que la **mobilisation de fonds privés** pour financer l'action climatique est capitale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et est importante pour promouvoir une reprise économique post-COVID-19 inclusive et durable. Elle comprend que les financements publics ne peuvent à eux seuls permettre de réaliser les investissements qui seront requis pour assurer la transition au cours des dix prochaines années. Son ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) doit faire un usage stratégique des fonds publics pour éliminer les différents obstacles aux flux des fonds privés vers les pays en développement, le but étant de stimuler l'innovation et de faire en sorte que les projets d'infrastructure soient durables et résilients au changement climatique.

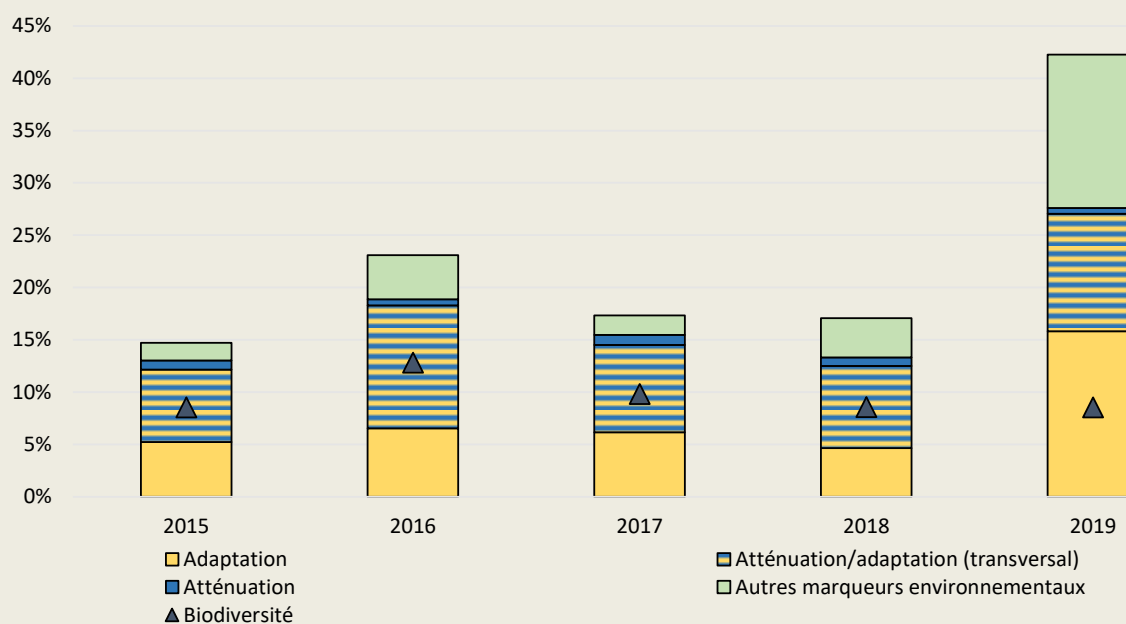


Le [dispositif de protection sociale et environnementale](#) mis en place par le DFAT permet de prendre en compte les risques sociaux et environnementaux qui sont associés à tous les nouveaux investissements d'APD de quelque montant que ce soit. Ce dispositif inclut un processus d'examen approfondi à l'aide d'un outil permettant de déterminer si tel ou tel investissement risque d'accroître la vulnérabilité environnementale, climatique et/ou sociale et, si nécessaire, de s'assurer que des mesures de gestion des risques sont en place.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par l'Australie des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

#### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

L'Australie renforce ses capacités organisationnelles pour pouvoir intégrer les considérations climatiques dans tous ses programmes de développement, et pour mettre en œuvre cette approche à toutes les étapes de l'élaboration des politiques ainsi que du cycle de gestion des programmes de développement.

Les lignes directrices et les principaux aspects à prendre en compte sont décrits dans le [guide des programmes d'aide](#) élaboré par l'Australie. Le pays est également en train d'actualiser les recommandations techniques et de renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, le DFAT a conçu une nouvelle boîte à outils sur le changement climatique, l'énergie et l'environnement, qui permet à son personnel de se former en ligne. Ce ministère prépare en outre une formation sur mesure à l'intention des fonctionnaires chargés des programmes de développement australiens ; consacrée à la prise en compte des questions climatiques dans lesdits programmes, elle doit être mise en service au second semestre 2021.

Le DFAT a également élaboré des lignes directrices sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, mais aussi sur des secteurs ayant un lien avec ces questions (infrastructures, agriculture et eau), ainsi que sur la comptabilité du financement climatique.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Tous les programmes de développement australiens doivent être assortis, lors de leur conception, d'un cadre de suivi et d'évaluation. Ils doivent en outre satisfaire à des normes minimales en termes de suivi et d'évaluation afin de s'assurer que les effets et les résultats de ces investissements peuvent être mesurés. Les évaluations indépendantes – pendant ou à l'issue de la mise en œuvre – jouent également un rôle clé en facilitant l'apprentissage et la prise de décisions.

Le système de gestion de l'aide utilisé par le ministère DFAT – AidWorks – inclut un marqueur climatique à l'aide duquel tous les administrateurs de programmes doivent actualiser leurs données une fois par an.

Les équipes qui conçoivent les programmes sont encouragées, pour ce faire, à tenir compte des conseils techniques et de la modélisation actuelle du climat. Dans la mesure du possible, les questions liées au changement climatique sont répertoriées dès la conception des programmes, afin de s'assurer qu'elles sont prises en compte pendant l'ensemble du processus, y compris lors de la phase de suivi et d'évaluation. Un accès insuffisant à des modélisations climatiques détaillées pour chaque pays – établies à l'aide des données les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – limite la capacité de l'Australie à tenir compte des aspects climatiques pour ce qui concerne certains pays et certains secteurs.

Les rapports annuels de suivi des investissements représentent le principal moyen d'évaluer l'efficacité et l'efficacité de l'aide au développement australienne ainsi que d'intégrer l'évolution du climat dans tous les secteurs, signe de l'adoption d'une approche systémique.

Le DFAT établit une note d'évaluation des performances afin de compléter la CCAS par un ensemble d'indicateurs climatiques potentiels qui aideront à établir des cadres de suivi et d'évaluation, pour lesquels le ministère essaiera de s'appuyer sur l'expérience d'autres membres du CAD.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

La démarche de l'Australie pour aider ses partenaires à concevoir et mener des actions pour mettre en œuvre leurs stratégies de transition commence par l'adaptation de son aide au développement afin qu'elle réponde aux priorités des pays de la région Indo-Pacifique ou de toute la zone. Pour cela, l'Australie

intervient à différents niveaux : national, infranational et local auprès des communautés dans le but de répondre à leurs principales préoccupations.

L'aide au développement fournie par l'Australie consiste à aider les États insulaires du Pacifique à respecter leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et autres plans, de manière à assurer leur propre transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, notamment en favorisant les infrastructures durables, résilientes et de qualité.

Dans le cadre de sa démarche de [rapprochement avec le Pacifique](#) en 2016 et d'intensification de son soutien au développement de cette région, l'Australie a créé le [partenariat Australie-Pacifique sur le climat](#) (APCP) (75 millions AUD de 2017-18 à 2022-23), qui aide les pays du Pacifique à s'orienter vers un développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes ainsi que vers une croissance bas carbone en leur fournissant des services d'information et des données scientifiques sur le climat et les catastrophes.

Un exemple de coopération efficace sur le climat est le plan d'action sur le changement climatique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) établi conjointement par les gouvernements de l'Australie et de la PNG, dont le suivi est assuré par des hauts fonctionnaires des deux parties lors de réunions annuelles sur le changement climatique. Ce modèle de partenariat ouvert et constructif s'avère utile pour permettre à l'Australie de contrôler l'aide qu'elle apporte à la PNG pour mettre en œuvre ses plans et ses objectifs en matière climatique.

L'Australie est attachée au [cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : approche intégrée de la gestion du changement climatique et des risques de catastrophe](#) (FRDP) établi en 2016, qui fournit des lignes directrices facultatives à l'intention des États insulaires du Pacifique sous la forme d'une initiative conjointe. Le FRDP prône l'adoption, chaque fois que possible, d'approches intégrées pour surmonter et gérer le changement climatique et les risques de catastrophe. L'Australie finance directement le partenariat pour la résilience du Pacifique (PRP), doté de 600 000 AUD pour 2018-22, qui a été créé par les dirigeants des États du Pacifique pour superviser la mise en œuvre du FRDP.

L'Australie aide des pays partenaires de la région Indo-Pacifique à respecter leurs engagements en vertu du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe sur la période 2015-30. À l'heure actuelle, plus de quatre personnes sur cinq exposées à des risques naturels vivent dans la région Indo-Pacifique. Avec le Cadre de Sendai, la responsabilité de l'action incombe principalement aux administrations nationales et aux autorités locales, mais la réduction des risques de catastrophe est une mission partagée relevant de la responsabilité de toutes les autres parties prenantes, dont les communautés elles-mêmes. Le programme australien de développement s'attache à renforcer la capacité – croissante – des pays partenaires de la région Indo-Pacifique à respecter cet engagement. Il s'appuie pour ce faire sur l'expertise technique des organes publics du pays tels que *Geoscience Australia*, l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du *Commonwealth* et le Bureau météorologique australien.

Les organisations multilatérales représentent des partenaires importants de l'Australie dans le cadre de sa lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. L'Australie achemine une partie de son aide via des institutions comme le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, l'Institut mondial de la croissance verte et la Banque asiatique de développement, car elles fournissent un point unique de collecte des fonds. Ces organisations possèdent en outre des compétences de haut niveau et des ressources en matière de développement, et travaillent en étroite collaboration avec les administrations des pays en développement partenaires. Elles jouent par ailleurs un rôle important dans la mise en place d'un ordre fondé sur des règles en fournissant l'accès à des études et des informations de qualité, ainsi qu'à des conseils pour la formulation des politiques.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

L'aide au développement fournie par l'Australie consiste à aider les États insulaires du Pacifique à respecter leurs CDN, leurs PNA et autres plans, de manière à assurer leur propre transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique. Voici des exemples :

- Le [pôle régional du Pacifique pour les CDN](#) (*Pacific NDC Hub*) (doté de 500 000 AUD en 2018-20, puis de 500 000 AUD pendant la phase 2 en 2021-22) aide les pays et territoires insulaires du Pacifique à optimiser les ressources et l'expertise disponibles pour respecter leurs engagements à l'égard de l'Accord de Paris formulés dans leurs CDN et s'orienter vers un développement sobre en carbone. Ce pôle fournit des conseils et une aide technique, et promeut une collaboration régionale pour régler les difficultés de mise en œuvre des CDN rencontrées dans l'ensemble de la région.
- L'Australie met à la disposition des îles Salomon une enveloppe de 250 millions AUD sur dix ans – à partir de 2021 – pour un [programme sur l'infrastructure](#) afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale à l'égard du changement climatique 2012-17 ainsi que du plan national d'action pour l'adaptation de 2008 visant à créer une infrastructure économique résiliente.
- Au niveau régional, l'Australie coopère sur la question du changement climatique avec les principales organisations régionales du Pacifique comme le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), la Communauté du Pacifique (CPS) et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). L'Australie contribue à hauteur de 4.3 millions AUD par an en moyenne au budget de base du PROE, qui a autorité à l'échelle régionale pour gérer la question du changement climatique dans le Pacifique.
- Le projet « Resilient Boundaries for the Blue Pacific », doté de 3.5 millions AUD sur la période 2019-24, a pour objectif de mieux comprendre les impacts de l'élévation du niveau de la mer et autres effets du changement climatique sur les espaces maritimes du Pacifique et de mettre au point, sous la direction des pays de la région, des solutions techniques et juridiques. L'Australie travaille avec les pays du Pacifique à l'élaboration d'un droit international pour protéger les espaces maritimes en cas de montée des eaux.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La CCAS sert de guide pour les travaux menés par l'Australie avec ses partenaires dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, et fournit un cadre pour l'action climatique future. Cette stratégie reflète la prise de conscience qu'une gestion du changement climatique tenant compte de l'ensemble de la société – grâce à des activités qui, sur la base de données scientifiques, permettent de réduire les émissions polluantes (atténuation), de s'adapter aux impacts (adaptation) et de renforcer les systèmes (résilience) – aide les pays partenaires à obtenir de façon sûre des gains en matière de développement ainsi qu'à les amplifier. L'Australie adopte une approche de partenariat dans la région Indo-Pacifique afin d'aider cette dernière à réduire ses émissions, de même qu'elle cherche à répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement, notamment ceux figurant dans leurs CDN, PNA et autres plans nationaux de développement.

Les priorités de l'Australie en matière d'investissement sont définies en concertation avec les autorités des pays partenaires dans le cadre de plans de développement de plus grande ampleur, et tiennent compte des consultations qui sont organisées auprès de la société civile, des instituts de recherche et d'autres donneurs intervenant dans chaque pays. Le dialogue qui a lieu chaque année entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur les questions climatiques en est un bon exemple.

Le constat émanant de l'évaluation, en 2018, de l'aide fournie par l'Australie sur la question du changement climatique est qu'un pays progresse avec confiance dans la réalisation de ses CDN s'il évolue dans un environnement propice et stimulant. Chaque pays, chaque contexte régional, est unique et présente, en tant que système, des points d'entrée et des opportunités distincts pour permettre à une aide extérieure de contribuer efficacement à l'action climatique.

L'Australie reconnaît que la mise en place de cadres réglementaires et de gouvernance donnant à des investisseurs la confiance d'intervenir dans des pays en développement est un aspect extrêmement important pour attirer des fonds privés afin de financer la gestion du changement climatique. Le programme australien de développement instaure une collaboration avec les pays partenaires de la région Indo-Pacifique afin de repérer les obstacles (notamment réglementaires) à l'investissement privé et d'y remédier.

L'Australie adopte une approche faisant appel à l'ensemble des administrations pour fournir un appui aux pays partenaires et renforcer leurs capacités. Cela consiste à solliciter l'expertise spécialisée de divers organismes publics et partenaires non gouvernementaux dans des domaines permettant des adaptations efficaces au changement climatique tels que : climatologie et météorologie, gouvernance et planification, réforme économique, eau, agriculture, infrastructures, réduction des risques de catastrophe, préparation et intervention. L'Australie partage son expertise avec les pays partenaires de la région de manière à les aider à faire face au changement climatique, à améliorer leurs résultats en termes de développement et à atteindre les Objectifs de développement durable.

Par ce soutien, l'Australie vise à trouver un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation. Dans la pratique des financements climatiques fournis à sa région, elle a privilégié l'adaptation et la résilience, ses pays partenaires exprimant une forte demande de soutien en la matière.

### *Atténuation du changement climatique*

Le soutien de l'Australie au développement à faible émission se manifeste notamment par le renforcement des capacités, la mise en place d'infrastructures pour les énergies renouvelables et l'aide à la planification énergétique à long terme des pays partenaires. En adaptant l'aide au développement australienne aux priorités des pays du Pacifique ou de la région et en tenant compte des priorités et des atouts de l'Australie, la CCAS privilégie les domaines d'action suivants pour aider la région à réduire ses émissions :

- Aider les pays en développement de la région Indo-Pacifique à investir dans des technologies énergétiques propres. Cela comprend le soutien au développement des énergies renouvelables dans leur mix énergétique (notamment les énergies solaire, éolienne, hydraulique et géothermique ainsi que l'énergie des courants marins et celle issue de la biomasse) ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
  - L'Australie possède de l'expérience dans les systèmes hybrides hors réseau de faible ampleur, les technologies de transmission ainsi que les technologies de l'information permettant l'intégration au réseau ainsi que l'efficacité énergétique de l'industrie, des bâtiments, des normes et des appareils.
  - L'Australie souhaite faire en sorte que les technologies énergétiques propres soient modulables, accessibles et faciles à mettre en œuvre.
  - L'aide au développement australienne va également cibler le secteur des infrastructures afin de remédier aux goulets d'étranglement, contribuer à l'amélioration de l'environnement opérationnel et permettre au secteur privé de répondre aux besoins énergétiques grâce à des solutions à faibles émissions.
- Investir dans le secteur des terres et les océans, en sachant que les CDN de nombreux pays en développement citent le secteur des terres et l'agriculture comme des priorités en matière d'atténuation.

- L’Australie possède de l’expérience dans la gestion du secteur des terres et l’utilisation des technologies agricoles, ainsi que dans les systèmes de mesure, de notification et de vérification de la réduction des émissions dans ce secteur.
- Les bonnes pratiques consistent à adopter une approche territoriale plus radicale, en ayant conscience qu’une séquestration importante se produit dans les paysages non forestiers tels que les pâturages, les marécages, les tourbières et les terres agricoles.
- En tant qu’État insulaire, l’Australie aide également les pays en développement à protéger et restaurer les écosystèmes océaniques côtiers qui absorbent le carbone bleu, tels que les mangroves, les marais salants et les herbiers marins, aujourd’hui considérés comme des solutions fondées sur la nature. Un grand nombre de ces investissements procurent également des bienfaits en termes d’adaptation.
- Investir dans les villes et les transports durables, en sachant que la croissance future des émissions devrait se produire en majorité dans les zones urbaines.
  - L’Australie va partager son expérience de la mise en place de villes viables et durables avec les pays de la région, en intégrant des approches socioéconomiques pour accroître la participation, la résilience et le bien-être des populations.
  - L’Australie va également se concentrer sur les compétences et les technologies d’atténuation, notamment les matériaux de construction à faibles émissions, les bâtiments peu gourmands en énergie, les systèmes de transport intelligents et durables, ainsi que les infrastructures et les systèmes de gestion de l’eau et des déchets durables.

L’Australie est consciente du rôle que joue l’énergie pour obtenir une croissance économique inclusive et durable, notamment au regard de l’augmentation des échanges et des débouchés à l’exportation. Son aide consiste principalement à trouver un équilibre entre la nécessité de répondre aux besoins énergétiques et l’adoption progressive de sources d’énergie renouvelables rentables pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs énoncés dans l’Accord de Paris. Les programmes australiens d’aide au développement bilatéraux et régionaux ne soutiennent aucun projet relatif aux combustibles fossiles.

### *Adaptation aux effets du changement climatique*

Depuis plus de vingt ans, l’Australie axe ses projets de développement sur l’adaptation au changement climatique ainsi que sur la préparation et la réponse aux catastrophes, en particulier dans le Pacifique, et elle continuera à privilégier les investissements dans ces domaines. L’adaptation est une priorité dans la région de l’Océanie, en particulier dans le Pacifique, et plus de 70 % du financement climatique affecté par l’Australie aux niveaux mondial, bilatéral et régional soutient des programmes d’adaptation et de résilience, principalement à l’intention des PEID et des PMA.

L’Australie reconnaît la nécessité de mettre en œuvre des approches ciblées et personnalisées qui tiennent compte de la situation et des priorités de chaque pays. Comme indiqué dans la CCAS, les investissements de l’Australie privilégient trois grands domaines :

- la gouvernance et la planification de l’adaptation, notamment via les plans nationaux d’adaptation des pays partenaires ;
- les programmes d’adaptation effective visant à accroître la résilience des collectivités dans les pays partenaires, en particulier des plus vulnérables ;
- les investissements renforçant les efforts d’adaptation dans des domaines mutuellement prioritaires comme les infrastructures, les sciences, la recherche et les études météorologiques, l’agriculture, la pêche, l’eau et les solutions fondées sur la nature.



Compte tenu du caractère contextuel des risques climatiques et de la variété des options d'adaptation disponibles, l'Australie recense les priorités en matière d'adaptation pays par pays – avec un soutien technique et financier approprié –, et en s'appuyant sur les PNA et les plans de développement correspondants. À un niveau plus général, les actions d'adaptation peuvent être engagées dans tous les domaines suivants : gouvernance et planification, réforme économique, climatologie et météorologie, eau, agriculture, infrastructures, préparation et réponse aux catastrophes ; elles peuvent aussi promouvoir un développement durable et en faire partie. Une bonne préparation suppose des actions d'adaptation s'appuyant sur des données et permettant de prendre des décisions en pleine connaissance des risques, avec des processus inclusifs faisant participer les femmes, les jeunes et les handicapés et mettant à profit les savoirs des populations autochtones.

L'Australie considère que les solutions fondées sur la nature procurent généralement, en plus des bienfaits en termes d'adaptation, des avantages importants au regard du renforcement des écosystèmes naturels qui assurent la sécurité alimentaire des communautés et leur offrent des débouchés économiques. Cela concerne les écosystèmes côtiers qui absorbent le carbone bleu (comme les mangroves, les marais salants et les herbiers marins), les autres écosystèmes côtiers comme les récifs coraliens, et les paysages tels que les pâturages, les marécages, les tourbières et les terres agricoles. Des synergies se mettent en place entre les investissements prioritaires visant à réduire les émissions et ceux destinés à faciliter l'adaptation et à renforcer la résilience, compte tenu des bienfaits simultanés qu'ils génèrent fréquemment en termes d'atténuation et d'adaptation ainsi que des importantes difficultés d'adaptation associées aux secteurs de l'énergie et des terres, aux forêts, aux océans et aux villes. Il est important de renforcer la résilience des communautés dans tous ces domaines, en particulier pour réduire les risques de catastrophe ainsi que les autres impacts du changement climatique.

### *Biodiversité*

La CCAS repose sur des principes communs comme le renforcement de la protection environnementale et de la biodiversité. La prise en compte du changement climatique dans la politique et les programmes australiens d'aide au développement peut procurer d'autres avantages environnementaux, par exemple en contribuant à la préservation de la biodiversité.

L'Australie reconnaît le rôle important des solutions fondées sur la nature à l'égard de défis tels que le changement climatique, ainsi que leurs bienfaits pour la biodiversité et pour la société. Elle apporte son soutien à toute une série d'initiatives travaillant sur ces types de solutions, comme par exemple la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, qui agit pour la protection de la biodiversité. Le pays dirige en outre le Partenariat international pour le carbone bleu et le Partenariat Asie-Pacifique pour la protection de la forêt tropicale ; il est aussi l'un des membres fondateurs de l'Initiative internationale sur les récifs coraliens.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Dans son soutien bilatéral aux infrastructures, l'Australie adopte une approche proactive et fondée sur des données empiriques pour gérer les risques que représente le changement climatique au regard de la construction d'infrastructures dans la région Asie-Pacifique. À titre d'exemple, en finançant la construction du marché de Gizo (3.5 millions AUD sur la période 2016-19) dans les îles Salomon, l'Australie s'est assurée qu'il pouvait résister à un cyclone de catégorie 5 et à l'élévation du niveau de la mer. Cela montre que la conception et la construction des installations peuvent permettre d'accroître la résilience face à l'intensification des menaces liées au changement climatique et des risques naturels.

Le [mécanisme australien de financement d'infrastructures dans le Pacifique](#) (AIFFP) fournit aux pays de la région et au Timor-Leste un accès à des capitaux pour financer des infrastructures économiques inclusives, résilientes et de qualité. Les membres de l'AIFFP travaillent en collaboration avec les pays du Pacifique et le secteur privé pour concevoir des projets garantis et à fort impact, financés à l'aide de prêts

(à hauteur de 1.5 milliard AUD) et de dons (jusqu'à 500 millions AUD). L'AIFFP a été créé pour prendre en compte les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux aléas naturels lors de l'évaluation des projets ainsi que de la conception, la construction et l'entretien des infrastructures.

L'un des projets financés par l'AIFFP est la ligne de transmission du projet hydroélectrique sur le fleuve Tina, qui acheminera de l'électricité d'origine renouvelable jusqu'à Honiara. Ce projet représente le plus gros financement climatique de l'Australie dans le Pacifique. Il permettra aux îles Salomon d'abandonner les énergies thermiques, de renforcer leur sécurité énergétique, de réduire leur exposition à la volatilité des prix mondiaux des combustibles, et de respecter à 100 % leurs engagements en termes de réduction des émissions pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

« Partnerships for Infrastructure » (P4I) est l'initiative phare de l'Australie pour la construction d'infrastructures en Asie du Sud-Est (2020-24). Sa mission est de contribuer à l'installation d'infrastructures de qualité – notamment dans le secteur de l'énergie – qui favorisent une croissance résiliente et inclusive dans la région concernée. La P4I fournit une aide flexible aux pays partenaires d'Asie du Sud-Est et à l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) sous la forme de partenariats entre administrations, de services consultatifs privés de haut niveau, de partages de connaissances et d'activités en réseau.

L'Australie est également membre exécutif de la [Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes](#) (CDRI), coprésidée par le Royaume-Uni et l'Inde. Le but de cette coalition est de renforcer la résilience des infrastructures afin de garantir un développement durable conduisant à l'accès universel aux services de base et, de ce fait, à la prospérité.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

L'Australie finance plusieurs programmes favorisant la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, en particulier dans le Pacifique :

- L'Australie soutient des programmes centrés sur les solutions fondées sur la nature, qui produisent des effets au regard du changement climatique, de la biodiversité et de la société. L'initiative [Climate Resilient by Nature](#) (La résilience au changement climatique par nature), dotée de 9.5 millions AUD sur la période 2021-23, est un programme flexible qui soutient un ensemble d'activités menées par les collectivités pour lutter contre le changement climatique dans le Pacifique. Le programme « Pacific Blue Carbon » (Carbone bleu dans le Pacifique), doté de 6 millions AUD sur la période 2018-24, vise quant à lui à protéger et restaurer les écosystèmes absorbant le carbone bleu, de manière à générer des bienfaits pour la biodiversité, les moyens de subsistance ainsi qu'en termes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.
- Le [Centre australien pour la recherche agricole internationale](#) (ACIAR) s'appuie sur des partenariats internationaux pour favoriser la recherche sur l'amélioration de la productivité et de la durabilité des systèmes agricoles dans les pays en développement. La stratégie de l'ACIAR pour la période 2018-27 est de mettre l'accent sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que sur le renforcement des capacités dans les pays partenaires. Le nouveau programme de l'ACIAR sur le changement climatique vise à aider les pays en développement de la région Indo-Pacifique à engager des actions plus ambitieuses et plus radicales concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
- Avec son [initiative d'exportation des techniques traditionnelles de gestion des incendies](#) (dotée de 3.85 millions AUD pour 2017-21), l'Australie fait connaître les pratiques autochtones de gestion des incendies. L'approche consiste à associer les savoirs traditionnels et les données satellites



pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la gestion des terres et produire des avantages économiques grâce aux recettes générées sur le marché international du carbone. La première mise en œuvre de cette initiative est un projet pilote mené au Botswana dans la région d'Okavango Zambezi, où les feux de savane sont les plus fréquents au monde.

- Le Réseau consultatif pour le financement privé (PFAN), qui réunit des experts mondiaux du financement du climat et de l'énergie propre, facilite la conception de projets sur le sujet dans les économies émergentes. Depuis 2006, le PFAN a recueilli plus de 2 milliards USD pour 155 projets ayant permis d'accroître la capacité de production d'énergie propre de 1.2 mégawatts et d'éviter plus de 4 mégatonnes d'émissions de carbone par an. L'Australie aide le PFAN à identifier et à parrainer des entrepreneurs travaillant dans le domaine du climat et de l'énergie propre et les met en relation avec des investisseurs privés pour remédier au manque de canaux d'investissement de qualité, un défi de taille pour accroître le financement climatique dans les pays en développement.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

S'il est vrai que tous les pays vont ressentir les effets du changement climatique, les pays en développement, et en particulier les PEID et les PMA, sont à la fois plus exposés et plus vulnérables, tout en possédant moins de dispositifs de soutien ainsi que moins de capacités et de ressources pour supporter les chocs. Les risques qu'ils encourent sont plus grands car ils ont peu accès aux données, études et technologies relatives au climat. Tous les États insulaires du Pacifique soutenus par l'Australie sont des PEID et sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique.

L'aide au développement de l'Australie inclut une enveloppe de 500 millions AUD pour le financement climatique dans le Pacifique de 2020 à 2025. Cela représente une augmentation par rapport aux 408 millions AUD versés en 2016-20 aux États insulaires du Pacifique pour accroître la résilience de leur infrastructure sociale, promouvoir les solutions à base d'énergies renouvelables, améliorer la sécurité hydrique et alimentaire, réduire les impacts sanitaires du changement climatique et renforcer les dispositifs de réponse aux catastrophes.

L'examen du programme d'aide australien par les autres membres du CAD de l'OCDE (en mars 2018) a relevé la volonté de l'Australie d'apporter des réponses aux défis uniques rencontrés par les PEID, ainsi que son utilisation efficace des canaux régionaux et multilatéraux pour acheminer son soutien aux pays du Pacifique, soutien qui est resté indéfectible.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Les PEID du Pacifique se trouvent au centre des activités d'aide au développement de l'Australie depuis quelque temps, et plusieurs projets ont été présentés plus haut. Pour en savoir plus sur le soutien apporté par l'Australie aux enjeux climatiques dans les pays du Pacifique, se reporter à l'adresse : <https://www.dfat.gov.au/geo/pacific/development-assistance/climate-change-and-resilience>.

- L'Australie a également favorisé la participation des femmes du Pacifique aux processus de négociation sur le climat en organisant à leur intention un [atelier de formation aux négociations sur le changement climatique](https://wedo.org/learning-leading-pacific-women-climate-negotiators-train-for-the-future/) (<https://wedo.org/learning-leading-pacific-women-climate-negotiators-train-for-the-future/>) (1.4 million AUD sur 2017-21), qui a contribué à la hausse du nombre de représentantes du Pacifique aux discussions de la CCNUCC.

- L'Australie a contribué à hauteur de 12 millions AUD de 2009 à 2020 – par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – à un programme pour l'adaptation communautaire aux changements climatiques, qui a été mené dans 41 pays, pour la plupart des PEID. Ce programme a accordé de petites subventions pour des projets qui, conçus par les communautés et ayant trait à différents domaines (dont l'agriculture, l'eau, les moyens de subsistance et le tourisme), ont permis d'accroître la résilience des intéressées. Plusieurs de ces projets ont contribué à la révision et l'élaboration des politiques nationales/infranationales.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

L'Australie aide les PEID à accéder au financement climatique par l'intermédiaire de plusieurs initiatives, dont les suivantes :

- Le [partenariat australien pour le financement climatique](#) (ACFP), doté de 140 millions AUD, vise à accélérer l'investissement du secteur privé dans des solutions à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est. L'ACFP, géré par la Banque asiatique de développement, a pour but de mobiliser des financements climatiques supplémentaires dans la région Indo-Pacifique.
- L'Australie s'est associée à la plateforme de financement mixte Convergence pour mettre en place dans la région Indo-Pacifique un guichet de financement doté de 3.3 millions AUD visant à soutenir la conception de structures innovantes, à financement mixte, pour le climat ; la somme de 300 millions AUD devrait être levée auprès d'investisseurs publics et privés. Ce guichet a financé la conception de trois projets de financement climatique (870 000 AUD) ayant trait à des investissements dans les énergies renouvelables ainsi qu'à la construction d'infrastructures de petite taille offrant une résilience face au changement climatique dans le Pacifique. Ces projets, qui en sont au stade préparatoire, devraient rapporter 216 millions AUD sous forme de capitaux mixtes.

# Autriche

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de l'Autriche*

En Autriche, la promotion des objectifs environnementaux a été intégrée à la coopération pour le développement en tant que dimension clé aux plus hauts niveaux en vertu de la [loi autrichienne sur la coopération pour le développement](#) (2003). Cette loi définit « la préservation de l'environnement et la protection des ressources naturelles qui constituent la base du développement durable » comme l'un des trois objectifs généraux de la coopération autrichienne pour le développement.

Cet engagement se reflète dans tous les documents stratégiques et de politique générale, et surtout dans l'actuel [Programme triennal de coopération pour le développement de l'Autriche pour 2019-2020](#), qui définit la protection et la préservation de l'environnement comme l'une des cinq priorités thématiques pour cette période. En outre, l'intégration continue des questions liées à l'environnement et à l'action climatique constitue un principe directeur de ce programme triennal.

En tant qu'État membre de l'UE, l'Autriche soutient également le Pacte vert de l'UE et sa dimension extérieure.

#### *Cibles*

Le Programme triennal de coopération pour le développement de l'Autriche pour la période 2019-2021 renferme l'engagement d'« augmenter à 45 % la part de mesures de protection de l'environnement dans l'aide publique au développement programmable ». Le suivi de cet engagement s'effectue par l'application du marqueur général Environnement. Une plus grande place sera probablement réservée à l'environnement et au climat dans l'aide programmable dans le cadre du Programme triennal pour la période 2022-2024, en cours d'élaboration.

Plusieurs acteurs de l'aide publique au développement (APD) se sont déjà engagés à atteindre des cibles liées à ces questions dans leurs opérations :

- Le ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales a fixé un objectif de 50 % de projets et programmes consacrés à la préservation de l'environnement dans le cadre des instruments nationaux et régionaux de financement pour 2021. Cet objectif passera à 55 % en 2022 et à 60 % à partir de 2023.
- L'Agence autrichienne de développement, en tant qu'organisme chargé de la mise en œuvre de la coopération autrichienne pour le développement, suit les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et rend régulièrement compte de la situation et des tendances observées au

ministère fédéral des Affaires européennes et internationales ainsi qu'à son propre conseil d'administration.

- La Banque autrichienne de développement (OeEB) a pour objectif de consacrer 40 % des nouveaux engagements (sur cinq ans) à des projets pouvant être qualifiés de financements internationaux de la lutte contre le changement climatique. Ces chiffres font l'objet d'un suivi et de comptes rendus réguliers, à la fois en interne et pour les actionnaires externes.

Les marqueurs Rio sont appliqués pour vérifier la conformité des objectifs d'un projet et ce sont des experts de l'Agence autrichienne de développement, de l'OCDE et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se chargent de la validation.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Dans le cadre de la coopération autrichienne pour le développement, des objectifs environnementaux et climatiques sont systématiquement intégrés dans toutes les stratégies et tous les documents de politique générale. Le ministère fédéral des Affaires européennes et internationales, qui est responsable de la politique de développement, inclut systématiquement l'environnement et le climat dans l'ensemble des stratégies géographiques et thématiques et des documents de programme. Les stratégies-pays définies pour l'[Éthiopie](#) et le [Bhoutan](#) offrent des exemples de cette démarche.

[L'orientation stratégique interministérielle de 2009 sur l'environnement et le développement dans la coopération autrichienne pour le développement](#) établit des objectifs stratégiques et des priorités thématiques dans le domaine de l'environnement pour la coopération autrichienne pour le développement. Cette orientation stratégique est en cours d'actualisation, le but étant de placer davantage l'accent sur l'harmonisation avec les objectifs de l'Accord de Paris et sur la définition d'objectifs stratégiques dans les domaines du climat et de l'environnement.

Trois autres actes et stratégies illustrent la manière dont les objectifs environnementaux et climatiques sont intégrés :

- [Lignes directrices de l'Autriche sur les financements climatiques internationaux](#)
- [Stratégie de l'Autriche sur le financement climatique et rapports y afférents](#)
- [Stratégie de la Banque autrichienne de développement.](#)

Le ministère fédéral autrichien des Finances coopère depuis longtemps avec des institutions financières internationales (IFI), telles que le Groupe de la Banque mondiale et des banques et fonds de développement régionaux. Dans le cadre de leur mandat de développement mondial, les IFI contribuent considérablement à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux. Le ministère des Finances verse des fonds à ces institutions et il participe à la direction de leurs activités en siégeant au sein de divers conseils d'administration, conseils et comités directeurs, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et du climat. Dans le contexte de cette coopération, le ministère des Finances est également membre du Fonds pour l'environnement mondial, l'un des plus grands pourvoyeurs de fonds pour les projets environnementaux internationaux. Le ministère des Finances coordonne notamment sa position avec ses mandants ainsi qu'avec des mandants aux aspirations similaires au sein des différentes IFI. Dans ce contexte, il est particulièrement important de coordonner les efforts au niveau européen entre les États membres ainsi qu'avec les institutions européennes compétentes.

L'OeEB reconnaît et applique également l'ensemble des politiques et programmes susmentionnés dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets. L'impact environnemental et social de chaque projet de financement est évalué avant l'engagement de fonds et pendant la phase de suivi.

La protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que la compatibilité sociale des projets financés par l'OeEB constituent des principes fondamentaux qui régissent les actions menées. Outre le

respect des réglementations environnementales et sociales locales et nationales des pays concernés, l'OeEB s'efforce également d'adopter des normes internationales pour ce qui est des questions environnementales et sociales et des droits de l'homme lorsqu'elle finance des projets.

L'un des domaines d'action privilégiés de la stratégie de l'OeEB intitulée « Financer notre avenir commun » est l'objectif transversal du financement de l'action climatique et de l'intégration du climat. Les [énergies renouvelables](#) font l'objet d'une attention particulière dans ce contexte. L'OeEB met l'accent sur l'Objectif de développement durable (ODD) 7, « Énergie propre et d'un coût abordable », et l'ODD 13, « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », dans sa stratégie, le but étant de consacrer la majeure partie de sa contribution à ces thématiques, en mettant résolument l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'OeEB est devenu [le plus grand pourvoyeur autrichien de financements climatiques](#) dans les pays en développement. Plus de 40 % du portefeuille de l'OeEB est consacré à des projets qui comprennent des objectifs liés au changement climatique, sur la base des marqueurs climatiques Rio.

#### Dispositifs clés et piliers

L'actuel Programme triennal de coopération pour le développement de l'Autriche pour 2019-2021 définit la protection et la préservation de l'environnement comme l'une des cinq priorités thématiques pour cette période. Cette priorité couvre les interventions liées au changement climatique, à la biodiversité et aux écosystèmes, ainsi que celles liées à l'efficacité dans l'utilisation des ressources et à la consommation et production durables.

Dans les lignes directrices stratégiques du ministère fédéral des Finances pour les IFI, « l'énergie durable et la protection du climat » sont l'un des quatre domaines prioritaires pour la coopération programmatique avec ces institutions. Divers programmes, tels que la Climate Support Facility (Facilité d'appui au climat) de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Climate-Smart Finance Facilitation Program (Programme de facilitation des financements climato-intelligents) pour l'Europe et l'Asie centrale de la Société financière internationale et le programme de financement City Regeneration and Environment (CREATE) de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), bénéficient d'un appui dans ce cadre.

L'un des domaines d'action privilégiés de la stratégie de l'OeEB est l'objectif transversal du financement de l'action climatique et de l'intégration du climat. L'OeEB est également déterminée à intégrer la protection du climat dans son action et elle s'emploiera à soutenir des technologies qui émettent le moins de dioxyde de carbone possible dans le cadre des projets qui ne sont pas explicitement consacrés à la protection du climat.

L'OeEB a par ailleurs signé la [déclaration des Institutions européennes de financement du développement \(IEFD\) sur le financement de l'action pour le climat et l'énergie](#). Les mesures prévues dans cette déclaration sont notamment les suivantes :

- Les Institutions européennes de financement du développement (IEFD) aligneront tous les nouveaux financements sur les objectifs de l'Accord de Paris d'ici à 2022 et ils opéreront la transition vers des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles d'ici à 2050 au plus tard dans les portefeuilles d'investissements de l'Autriche.
- Les IEFD excluront les nouveaux financements de projets liés au charbon et au mazout et ils limiteront les financements liés aux autres combustibles fossiles aux projets alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, pour les exclure totalement d'ici à 2030, au plus tard.
- Les IEFD s'appuieront sur l'expérience de leurs membres dans le domaine du financement climatique et de la mobilisation de financements du secteur privé en se fixant des objectifs individuels ambitieux et en rendant compte publiquement des progrès accomplis.
- Les IEFD réaliseront des investissements stratégiques et apporteront un appui à leurs clients, le but étant d'élaborer des projets alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que de

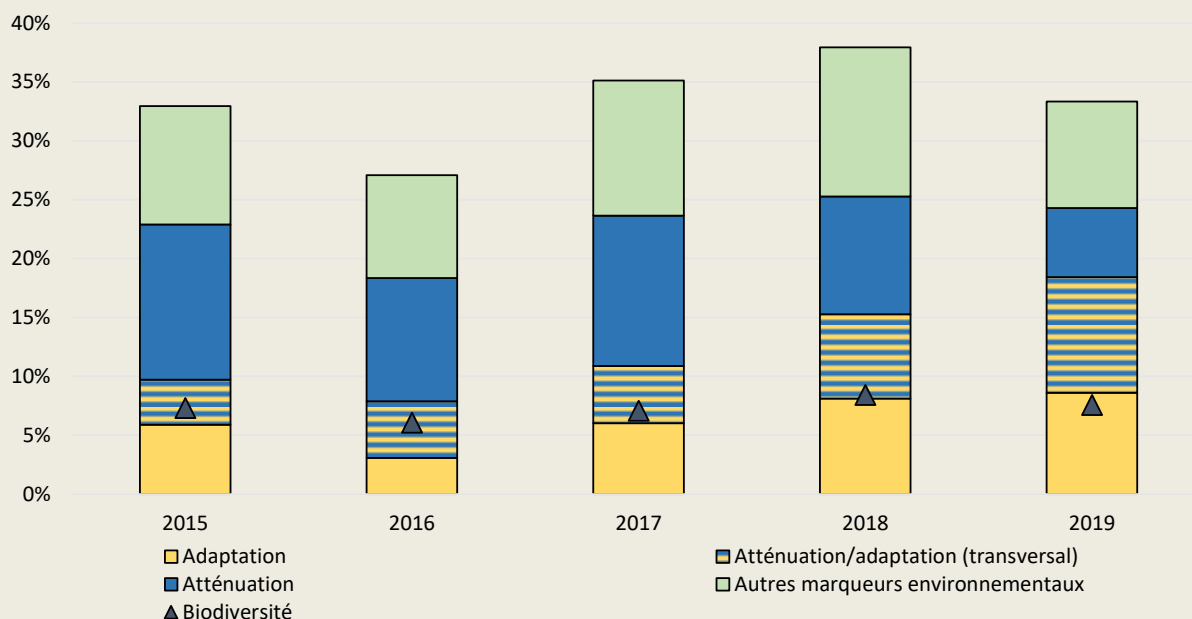
promouvoir la croissance verte, l'adaptation et la résilience face au changement climatique, les solutions fondées sur la nature, l'accès à l'énergie verte et la transition juste vers une économie sobre en carbone.

- Les IEFD publieront les informations financières ayant trait au climat conformément à des normes internationales élevées, notamment en adoptant les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat.
- Les IEFD intégreront l'action climatique et la gestion des risques climatiques à tous les niveaux des institutions autrichiennes.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par l'Autriche des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

#### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Les acteurs de la coopération pour le développement ont adopté différents outils leur permettant d'intégrer les questions climatiques et environnementales dans leur travail.

L'Agence autrichienne de développement a adopté les outils et lignes directrices suivants :

- Un [système global de gestion des répercussions sur l'environnement, les genres et la société](#), qui contribue à aligner les interventions sur les objectifs environnementaux et climatiques et à éviter les répercussions négatives, a été créé. Ce système s'accompagne d'une [liste de contrôle](#).
- Un [ensemble de documents d'orientation et de dossiers d'actualité](#) sur des questions environnementales et climatiques précises, par exemple sur l'environnement et le climat dans le contexte de la riposte au coronavirus (COVID-19), a été élaboré.
- Dans le contexte de la coopération avec les IFI, le ministère des Finances applique les [lignes directrices stratégiques du ministère fédéral des Finances pour les institutions financières internationales](#).
- Dans certains domaines, tels que l'évaluation des risques climatiques, l'Agence autrichienne de développement utilise des outils créés par d'autres donateurs ou des lignes directrices élaborées par le Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET).

L'OeEB a également adopté les outils et lignes directrices suivants :

- Si nécessaire, l'OeEB élabore un éventail de mesures se présentant sous la forme d'un plan d'action, qui devient obligatoire dans le cadre de l'accord de prêt. Le respect des normes environnementales et sociales est vérifié régulièrement tout au long du projet. Voir aussi les [principes des IEFD en matière de financement responsable](#).
- Les [normes écologiques et sociales](#) approuvées par les IEFD, l'association des institutions européennes de financement du développement, sont une référence fondamentale pour l'OeEB. Il s'agit notamment des normes suivantes :
  - Les [normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale](#) élaborées par l'IFC, une filiale de la Banque mondiale, qui sont devenues la référence de marché.
  - Les [directives environnementales, sanitaires et sécuritaires](#) du Groupe de la Banque mondiale.
  - Les [conventions internationales de l'Organisation internationale du Travail](#) (OIT).
- Le [Joint Impact Model](#), un modèle accessible au public, qui permet de quantifier les emplois indirects, la valeur ajoutée et les émissions de gaz à effet de serre liés aux investissements des institutions financières.
- La prise en considération des risques climatiques et le lancement de la publication d'informations financières ayant trait au climat conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, disponibles pour la première fois dans ce [rapport sur la durabilité](#).

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Le système de gestion des répercussions sur l'environnement, les genres et la société de l'Agence autrichienne de développement a été conçu pour englober l'ensemble du cycle des projets et il mentionne explicitement le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. Par exemple, l'état d'avancement de la mise en application des recommandations formulées dans le cadre de ce système est automatiquement mentionné dans les rapports semestriels sur l'état d'avancement produits par les bureaux de pays. En règle générale, le cahier des charges pour les évaluations comprend des questions visant à déterminer quelle suite a été réservée aux problèmes transversaux soulevés et aux recommandations formulées à l'issue des examens effectués.

Pour l'OeEB, les méthodes susmentionnées sont appliquées dès le début du processus de sélection des projets. Dès lors, en fonction de l'état d'avancement d'un projet – pré-sélection, vérifications préalables, signature, mise en œuvre, etc. –, les différentes analyses applicables seront effectuées. Étant donné qu'il est de plus en plus important d'intégrer les objectifs environnementaux et climatiques dans toutes les



phases et dans tous les processus opérationnels des projets, l'OeEB a, depuis le début du cycle de sa stratégie, continuellement renforcé son cadre d'apprentissage institutionnel, introduit de nouveaux outils analytiques, modernisé ses dispositifs de traitement des données, approfondi sa base de connaissances et amélioré la collecte de données.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Dans le contexte de ses programmes bilatéraux avec des pays partenaires, la coopération autrichienne pour le développement contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de transition nationales, notamment en soutenant l'intégration des questions environnementales et climatiques dans les plans sectoriels et au niveau local. Un point d'ancrage important est le soutien des systèmes et outils utilisés par les pays eux-mêmes pour intégrer les questions environnementales et appliquer les procédures d'étude d'impact sur l'environnement/évaluation environnementale stratégique (EIE/EES).

Dans le contexte de la coopération avec les IFI, le ministère des Finances appuie les efforts déployés par diverses IFI pour la mise en œuvre des stratégies nationales de transition.

L'OeEB n'apporte pas un soutien direct aux pays partenaires dans le contexte susmentionné.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

L'Autriche soutient le [Réseau mondial de centres régionaux pour la promotion de l'énergie durable](#) (GN-SEC) ainsi que différents centres régionaux de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui apportent un soutien à des communautés/organisations économiques régionales et à leurs pays membres pour la formulation de leur stratégie de transition.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

L'[Orientation stratégique sur l'environnement et le développement dans la politique autrichienne de développement](#) (2009) définit les principes qui guident l'approche de l'Autriche face aux interconnexions et aux défis complexes de la protection de l'environnement dans le cadre de la coopération pour le développement. Ces principes consistent notamment à tirer parti des synergies entre la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté, à prévenir les répercussions négatives sur l'environnement et à maximiser les retombées positives, ainsi qu'à adopter une démarche multisectorielle intégrée quand c'est possible. En outre, cette orientation recense quatre priorités thématiques pour l'action autrichienne dans les domaines de l'environnement et du climat :

- la gestion durable des ressources naturelles en luttant contre la désertification et en préservant la biodiversité
- la gestion durable des produits chimiques et des déchets
- la protection du climat
- l'eau et l'assainissement.



Les contributions déterminées au niveau national (CDN), les ODD et les autres stratégies déterminées par les pays eux-mêmes offrent des documents de référence importants pour la coopération autrichienne pour le développement. L'Autriche est particulièrement active au niveau local et elle soutient la transition et l'adaptation à l'échelle locale.

En tant que membre de l'UE, l'Autriche soutient le Pacte vert européen et sa dimension extérieure. En particulier, sa coopération avec les Balkans occidentaux, le programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux et la déclaration de Sofia signée par les chefs d'État des six pays des Balkans occidentaux constituent un point de référence important pour la future coopération autrichienne.

L'OeEB a signé les Principes des IEFD pour une finance responsable du développement durable, qui reflètent l'approche des IEFD pour ce qui est de la transition, de la viabilité écologique, de la résilience face au changement climatique et de la cohérence avec des trajectoires de développement à faible émission tendant vers la neutralité carbone. Ces principes montrent leur volonté d'avoir un impact positif et leur ambition de garantir le respect des droits de l'homme et de promouvoir la durabilité environnementale et sociale. Les principaux domaines couverts par ces principes sont la finance responsable (il s'agit, par exemple, de prendre conscience que certaines activités peuvent être associées à des répercussions négatives sur les populations locales aux niveaux environnemental, social et des droits de l'homme et que ces activités exigent que les entreprises bénéficiaires des investissements autrichiens, le cas échéant, atténuent ces risques et œuvrent au respect des normes internationales pertinentes) et la gestion de l'impact (appuyer l'impact qu'ont les entreprises bénéficiaires sur les ODD, soutenir l'Accord de Paris sur le climat et la concrétisation des contributions nationales en orientant les flux financiers de sorte qu'ils soient en phase avec des trajectoires de développement à faibles et moindres émissions de gaz à effet de serre et résilientes face au changement climatique, et participer au suivi des financements climatiques et à la collaboration sur les questions liées au climat). Les IEFD ont également adopté les [Principes opérationnels pour la gestion des impacts](#).

L'OeEB est déterminée à intégrer la protection du climat dans son action et elle s'efforcera également de soutenir des technologies qui émettent le moins de dioxyde de carbone possible dans le cadre des projets qui ne sont pas explicitement consacrés à la protection du climat. L'OeEB a pour objectif de consacrer 40 % des nouveaux engagements (sur cinq ans) à des projets pouvant être qualifiés de financements climatiques internationaux.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Dans le contexte de la coopération avec les IFI, le ministère des Finances met résolument l'accent sur le soutien à des infrastructures durables et de qualité au sein de toutes les IFI dont l'Autriche est actionnaire.

### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

Le soutien apporté par l'Autriche dans le secteur de l'énergie vise à appuyer les transitions vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission et résilientes face au changement climatique.

- La contribution du ministère de Finances à la Climate Support Facility de la BIRD peut être citée à titre d'exemple dans le cadre de la coopération avec les IFI. Dans ce contexte, et entre autres objectifs, le ministère des Finances apporte un soutien à la BIRD dans ses activités visant à répondre aux besoins de réforme des politiques budgétaires et des réglementations dans les pays de la région des Balkans occidentaux, le but étant de placer l'économie sur une trajectoire de croissance plus durable et résiliente, tout en veillant à l'inclusion sociale (« transition juste »).

- Le projet [Climaproof](#) vise à améliorer les performances environnementales et l'analyse des investissements dans les infrastructures à l'aune des risques climatiques dans la région des Balkans occidentaux, dans une perspective d'intégration à l'UE.
- [Initiative pauvreté-environnement pour les ODD](#).

Voici quelques exemples d'initiatives de l'OeEB :

- [L'OeEB promeut une initiative de services bancaires durables \(oe-eb.at\)](#).
- [L'OeEB finance des formations en gestion des risques environnementaux et sociaux pour des banques au Bangladesh \(oe-eb.at\)](#).
- [Étude – Statu quo dans le secteur des énergies renouvelables au Monténégro \(oe-eb.at\)](#).
- [Système d'information et de planification pour les ressources en eau \(oe-eb.at\)](#).

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### Réponse aux besoins spécifiques des PEID

#### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

L'appui apporté par le ministère des Finances au Fonds pour l'environnement mondial, qui soutient les petits États insulaires en développement (PEID) depuis 30 ans, en particulier dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation du changement climatique et de la biodiversité, peut être cité à titre d'exemple dans le contexte de la coopération avec les IFI. Un deuxième exemple est l'appui apporté au Fonds asiatique de développement, qui se concentre particulièrement sur les PEID et dont l'Autriche est un contributeur de longue date.

La coopération autrichienne pour le développement soutient le Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ([PCREEE](#)) et le Centre caribéen pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique ([CCREEE](#)) ainsi que des solutions concrètes en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour les PEID. La mise en place d'un [programme de renforcement des capacités en ligne sur l'énergie durable destiné aux PEID](#) est l'une des activités qui ont été soutenues.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Tant le PCREEE que le CCREEE disposent de programmes et d'activités visant à aider leurs États membres à accéder à des financements et à surmonter les obstacles et les blocages qui entravent le déploiement à plus grande échelle de solutions éprouvées. Un mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF) a été mis en place pour lever les obstacles techniques qui enrayent l'élaboration de projets d'énergie durable. Ce PPF propose aux États membres un appui pour l'élaboration de leurs projets, sous la forme de services de conseil, d'une assistance technique et de services de mise en relation des promoteurs et des bailleurs de fonds.

# Belgique

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de la Belgique*

L'intégration des objectifs environnementaux et climatiques est consacrée par [loi belge relative à la coopération au développement](#). L'environnement et le climat y sont qualifiés de questions transversales qu'il convient d'intégrer dans l'ensemble de la coopération pour le développement.

Cette démarche visant à favoriser la résilience des populations vulnérables dans les pays en développement face à des chocs tels que le changement climatique et la pandémie de coronavirus (COVID-19) se reflète également dans le récent [exposé d'orientation politique](#) de Meryame Ktir, la ministre de la Coopération au développement chargée des Grandes villes au sein de l'actuel gouvernement.

#### *Cibles*

La Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) suit les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des Objectifs de développement durable (ODD), notamment les cibles des ODD 11, 12, 13, 14 et 15. La Belgique a demandé à ses partenaires d'exécution d'indiquer de quelle manière leurs projets et programmes contribuaient à l'atteinte de ces cibles.

Pour ce qui est du financement de la lutte contre le changement climatique, la Belgique s'est fixé pour cible une contribution annuelle de [50 millions EUR jusqu'en 2020](#). Des discussions sont en cours entre les différentes entités compétentes en matière de politique climatique en vue de l'établissement d'une nouvelle cible pour après 2020. La ministre fédérale de la Coopération au développement a indiqué son intention d'établir la contribution annuelle belge à 100 millions EUR.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La Belgique a publié en 2014 une [stratégie d'intégration de l'environnement dans la coopération belge pour le développement](#). C'est sur cette base que la DGD a élaboré une vision pour le climat en 2018. Le financement belge de la lutte contre le changement climatique est en cours d'évaluation. Les enseignements qui seront tirés de cette évaluation permettront d'améliorer encore la mise en œuvre des deux stratégies. Le financement belge de la lutte contre le changement climatique se concentre sur l'adaptation et les pays les moins avancés en Afrique.

Pour ce qui est des différents canaux d'acheminement, Enabel, l'Agence belge de développement, et BIO, la Société belge d'investissement pour les pays en développement, disposent de stratégies précises sur le climat :

- [Stratégie d'Enabel](#),

- [Stratégie de BIO.](#)

### Dispositifs clés et piliers

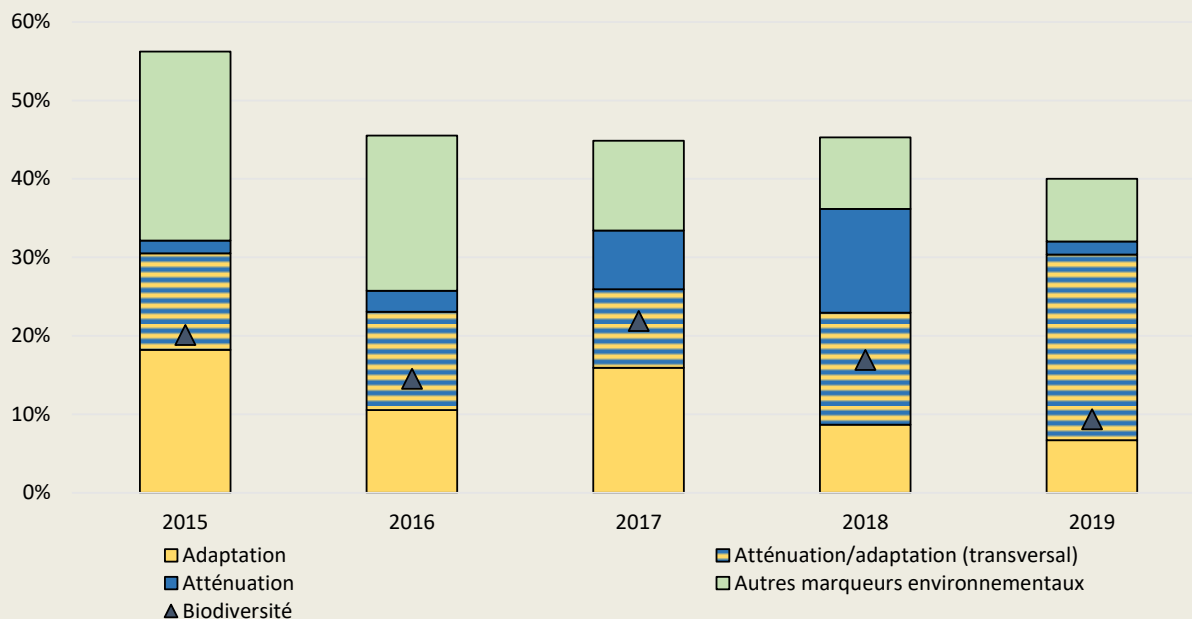
Dans l'esprit de sa stratégie environnementale, la coopération belge pour le développement continuera d'accroître sa contribution à la lutte contre le changement climatique, et ce, dans le cadre d'une démarche triangulaire :

- La coopération belge pour le développement œuvre à l'intégration des préoccupations climatiques et environnementales et des possibilités que recèlent ces enjeux dans l'ensemble du cycle des programmes et des projets qu'elle finance et qui sont mis en œuvre par un large éventail de partenaires.
- La Belgique privilégie une action climatique ciblée, principalement menée avec des partenaires multilatéraux. Plusieurs lignes budgétaires ont été créées à cette fin dans le budget de coopération pour le développement. À l'horizon 2020, la coopération belge pour le développement prévoit d'accroître progressivement ces dépenses pour l'après-2020.
- La Belgique veille à la cohérence des politiques relatives au climat, à l'environnement et au développement.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par la Belgique des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

## *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Tous les programmes et projets pour lesquels une demande de financement est soumise à la DGD sont examinés pour déterminer de quelle manière ils contribuent à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux (obligation légale). La plateforme de recherche [KLIMOS](#) propose un outil pour faciliter ce processus. Il n'est toutefois pas obligatoire d'utiliser cet outil en particulier ; [d'autres outils adéquats](#) peuvent être employés.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

La mise en œuvre d'une politique climatique et environnementale belge dans le cadre de la coopération pour le développement exige que l'intégration des questions climatiques et environnementales dans les programmes et projets des acteurs belges se reflète également dans les cadres de résultats présentés. À cette fin, un lien est établi avec les ODD dans le cadre de résultats général. Des efforts continueront d'être déployés en vue de recenser et de définir les indicateurs de résultat les plus pertinents pour le climat.

Les cadres de résultats du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds vert pour le climat (tous soutenus par la coopération belge pour le développement) contiennent des indicateurs relatifs aux actions pour le climat qui, lorsqu'il y a lieu, peuvent également être utilisés pour le suivi des programmes des acteurs belges.

En voici quelques exemples :

- **Pour l'atténuation** : les tonnes d'équivalent dioxyde de carbone évitées ou supprimées, les gaz à effet de serre absorbés par les puits, le nombre de ménages et de personnes (ventilé par genre) disposant d'un meilleur accès à des sources d'énergie sobre en carbone, les mégawatts de puissance installée d'énergies renouvelables (nouvelle ou réhabilitée), les hectares de terrains ou de forêts mieux protégés et gérés si ces améliorations conduisent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et à un meilleur stockage du carbone, et, pour ce qui est du respect des normes sociales et environnementales, le nombre de mesures législatives qui ont été adaptées ou introduites pour faciliter ou encourager l'atténuation.
- **Pour l'adaptation** : le nombre de bénéficiaires directs et indirects (pourcentage par rapport à la population totale) des mesures d'adaptation, le nombre d'actifs physiques qui ont été construits ou modifiés pour accroître leur résilience face à l'instabilité du climat et au changement climatique, le montant des investissements réalisés dans ces actifs physiques, le nombre de personnes ayant accès à de meilleurs services d'information sur le climat ou à des systèmes d'alerte précoce en cas de catastrophe climatique, et les mesures réglementaires prises pour gérer plus efficacement les nouvelles exigences découlant des nouvelles et futures conditions climatiques.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

À différents niveaux, un dialogue stratégique est instauré avec les pays en développement partenaires afin de préparer et d'appuyer les programmes et projets qui seront financés par la coopération belge pour le développement.

Ce dialogue peut être instauré au niveau national ou infranational pour les programmes qui seront mis en œuvre par Enabel, mais les partenaires de la coopération belge pour le développement issus de la société

civile disposent également d'un vaste réseau de partenaires de la société civile dans les pays en développement qui sont associés dès le départ au processus de préparation des programmes financés, afin de garantir l'appropriation des programmes au niveau local et leur alignement sur les plans nationaux.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La Belgique est un membre actif du Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national (NDC Partnership), dans le cadre duquel elle soutient la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans des pays partenaires. Dans ce contexte, la Belgique a financé les services de plusieurs animateurs, conseillers et experts spécialisés dans les questions climatiques dans des pays africains. Le financement climatique supplémentaire fourni par le gouvernement fédéral sera utilisé pour intensifier cet effort.

En outre, la Belgique contribue depuis longtemps au Fonds pour les pays les moins avancés, qui a été créé pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et des plans nationaux d'adaptation (PNA).

#### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Comme indiqué dans le [quatrième rapport biennal de la Belgique en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#), l'appui financier, technique et en matière de renforcement des capacités apporté aux pays en développement par la Belgique s'est principalement concrétisé par :

- des activités surtout axées sur l'adaptation et des activités transversales
- l'apport d'un soutien bilatéral et multilatéral sous la forme de dons
- des contributions pour la plupart destinées aux pays africains et aux pays les moins avancés (PMA)
- des contributions à des fonds multilatéraux qui se consacrent au climat (Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation, Fonds pour les pays les moins avancés, etc.) ou à des organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies.

En parallèle de son financement public de longue date de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, la Belgique soutient les efforts que déploient ces pays pour la mise en œuvre de projets et programmes à faible émission et résilients face au changement climatique :

- en contribuant de manière significative au budget central d'organisations multilatérales
- en mobilisant, au moyen de ressources publiques, des investissements privés au profit de projets liés au climat dans les pays en développement.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La Belgique n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

#### ***Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La Belgique n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

L'appui apporté par la coopération belge pour le développement aux petits États insulaires en développement (PEID) est principalement acheminé au travers de fonds multilatéraux tels que le FEM, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour les pays les moins avancés.

La Belgique est l'un des pays qui ont lancé un appel à l'action en 2021 pour sauver les océans de la planète face au changement climatique et à d'autres menaces. Ces pays, que l'on appelle les « Blue Leaders », partagent l'ambition de fixer comme nouvel objectif international la protection d'au moins 30 % des océans de la planète grâce à un réseau mondial de zones marines hautement et entièrement protégées d'ici à 2030 (« 30x30 ») et à la négociation d'un nouveau traité de l'ONU sur la haute mer.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La Belgique n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Canada

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques du Canada*

Comme indiqué dans le [discours du Trône en 2020](#) et dans le [budget fédéral 2021](#) du Canada, la promotion d'un environnement plus propre, de l'action climatique et de l'économie verte constitue une priorité absolue pour le pays. Cette priorité transparaît également dans les engagements du Canada à lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité à travers le monde.

Lors du Sommet des dirigeants du G7 de 2021, le Canada a [annoncé](#) le doublement de son engagement international en matière de financement climatique. Cet engagement s'élèvera ainsi à 5,3 milliards CAD pour les cinq prochaines années. Cet effort contribuera à la réalisation de l'objectif collectif de mobiliser 100 milliards USD par an pour le financement international de la lutte contre le changement climatique d'ici à 2025. Le Canada a également adopté le Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030 et son objectif consistant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030. Il s'agit notamment de veiller à ce que l'aide internationale ne nuise pas à la nature et à ce qu'elle produise des résultats positifs dans l'ensemble pour les populations, le climat et la nature, dans le cadre des engagements qu'a pris le pays et des efforts qu'il déploie pour parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050 et avoir un effet positif sur la nature d'ici à 2030.

#### *Cibles*

La [participation du Canada au financement international de la lutte contre le changement climatique](#) est un programme phare qui joue un rôle de premier plan dans la promotion d'économies et de sociétés sobres en carbone et résilientes face au changement climatique dans les pays en développement. Lors du Sommet des dirigeants du G7 de 2021, le Canada a annoncé le doublement de son engagement international en matière de financement climatique. Cet engagement s'élèvera ainsi à 5,3 milliards CAD pour les cinq prochaines années, avec une augmentation des fonds consacrés à l'adaptation et à la biodiversité. Le gouvernement du Canada a également augmenté à 40 % les contributions qu'il verse sous la forme de dons pour le financement de la lutte contre le changement climatique, contre 30 % précédemment. Ces engagements font l'objet d'un suivi au niveau des projets et le Canada continuera de publier ses progrès régulièrement dans des rapports annuels et sur la page web consacrée à la participation du Canada au financement international de la lutte contre le changement climatique.

Le Canada suit trois indicateurs clés relatifs à l'environnement et à l'action climatique dans son aide au développement. Il s'agit des indicateurs suivants :



- le nombre de personnes nouvellement embauchées dans le secteur de l'environnement, notamment à des postes techniques, de supervision et de gestion (Objectif de développement durable [ODD] 13)
- le nombre de bénéficiaires de projets d'adaptation au changement climatique (ODD 13.1)
- le nombre de mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées (ODD 13).

Les progrès accomplis sont présentés dans des publications annuelles, telles que le [Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada](#).

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

L'environnement et l'action pour le climat constituent l'une des six priorités du Canada au titre de sa [Politique d'aide internationale féministe](#). Dans le domaine de l'environnement et de l'action pour le climat, le Canada articule son action autour de trois axes d'intervention : 1) renforcer la gouvernance environnementale et la participation des femmes à la prise de décisions ; 2) investir dans des économies à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ; 3) favoriser les pratiques environnementales qui appuient des communautés saines, résilientes et adaptatives.

La [politique de champ d'action sur l'environnement et l'action pour le climat](#) guide l'intégration des considérations touchant à l'environnement et au changement climatique dans tous les secteurs d'activité de l'aide internationale canadienne de façon à ce que celle-ci soit durable du point de vue environnemental, dans le cadre d'un processus d'intégration de l'environnement. Ce processus permet de faire en sorte non seulement que les efforts d'aide internationale ne nuisent pas à l'environnement, mais aussi que la dégradation de l'environnement n'entrave pas les gains issus du développement et que l'on puisse déceler les possibilités liées à l'environnement, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles et en tirer parti.

La [Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2030](#) vient à l'appui de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), conformément à la Loi fédérale sur le développement durable. Affaires mondiales Canada soutient les objectifs énoncés dans la SFDD dans le cadre des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD). C'est au travers de la SMDD qu'Affaires mondiales Canada contribue à la réalisation de trois objectifs de la SFDD 2019-2022, à savoir :

- l'écologisation du gouvernement
- la prise de mesures relatives au changement climatique
- une croissance propre.

### **Dispositifs clés et piliers**

Dans la Politique d'aide internationale féministe du Canada, les principales composantes de la politique de champ d'action sur l'environnement et l'action pour le climat sont les suivantes :

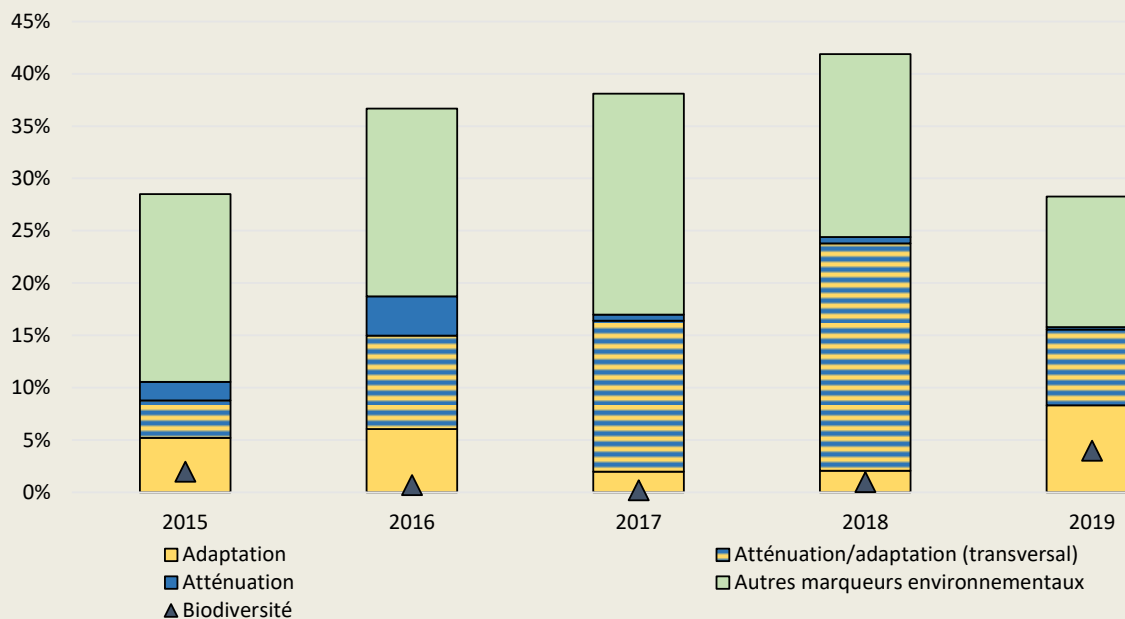
- **Axe d'intervention 1. Renforcer la gouvernance environnementale et la participation des femmes à la prise de décisions** : l'objectif du Canada dans le cadre de cet axe d'intervention est de soutenir les efforts que déploient les organisations gouvernementales et internationales dans l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et l'application d'interventions diplomatiques, de lois, de politiques, de plans, de cadres et de services robustes en matière d'environnement qui prennent en compte les considérations environnementales. De façon stratégique, cet axe d'intervention sera centré sur la mobilisation de représentants du secteur privé et de la société civile, particulièrement des femmes et des personnes vulnérables, en tant que leaders et participants actifs. Cette approche encourage la prise de décisions fondées sur des éléments probants tirés de données et d'analyses environnementales fiables.

- **Axe d'intervention 2. Investir dans des économies à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique** : l'objectif du Canada dans le cadre de cet axe d'intervention est de promouvoir la transition vers des économies à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique. À cette fin, le Canada travaille avec tout un ensemble de partenaires financiers, ainsi qu'avec des groupes de réflexion, des universités et la société civile afin d'accroître les occasions d'investissement et d'affaires, et d'améliorer les moyens de subsistance, notamment pour les femmes et les personnes vulnérables, dans les secteurs à faible émission de carbone et à croissance propre. Le Canada cherche à améliorer l'accès à un financement favorisant l'égalité des genres, et la disponibilité de ce financement, pour des projets d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, ainsi que pour des technologies innovantes et écologiquement durables, en accordant la priorité à celles qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes.
- **Axe d'intervention 3. Favoriser les pratiques environnementales qui appuient des collectivités saines, résilientes et adaptatives** : l'objectif du Canada dans le cadre de cet axe d'intervention est d'appuyer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement afin de bâtir la résilience, de renforcer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, de réduire la pollution et d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles. De manière stratégique, cet axe d'intervention vise à aider les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables à exercer un leadership et un contrôle dans l'élaboration de pratiques et de technologies locales – par exemple, l'agriculture intelligente face au climat –, qui les outilleront pour planifier les défis liés à la durabilité, s'y préparer et y répondre. Cette approche porte aussi sur la réduction des risques de catastrophes, et comprend notamment des stratégies visant à améliorer la résilience face au changement climatique.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

## Graphique 1. Intégration par le Canada des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

La [Loi sur l'évaluation d'impact](#) a pour objet de veiller à ce que toutes les ressources du gouvernement du Canada, y compris l'aide au développement, soient utilisées d'une manière qui ne nuise pas à l'environnement et à la société.

Conformément à la [directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#), l'ensemble des politiques, plans et projets, y compris tous les documents de nature stratégique, sont évalués en vue de réduire les risques que ces initiatives produisent des effets négatifs et de mettre au jour les possibilités de les améliorer.

Pour se conformer à la Loi sur l'évaluation d'impact et à la directive du Cabinet, depuis mai 2014, Affaires mondiales Canada met en œuvre un [processus d'intégration de l'environnement](#), qui s'applique aux initiatives d'aide au développement. Ce processus simplifie et regroupe en son sein les politiques et les exigences juridiques du ministère en matière d'environnement. Dans ce cadre, l'ensemble des initiatives d'aide au développement sont soumises à un [examen](#).

### Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

La politique de champ d'action sur l'environnement et l'action pour le climat de la Politique d'aide internationale féministe du Canada est appliquée au moyen d'un cadre de résultats pour le champ d'action, qui renferme les outils opérationnels de gestion suivants basés sur les résultats : un modèle logique à l'échelle du ministère, une théorie du changement et un éventail d'indicateurs. Cet éventail d'indicateurs

comprend des [indicateurs de rendement clés](#) (IRC) utilisés pour l'agrégation de données et la compilation de résultats sélectionnés stratégiquement au niveau des projets, et ce, à l'échelle du ministère. Un rapport de résultats accompagné d'une analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs est élaboré chaque année pour chaque projet. Ce suivi au niveau des projets est effectué par des exécutants et par des membres du personnel du ministère affectés aux différents programmes.

La Direction de l'évaluation d'Affaires mondiales Canada intègre des objectifs environnementaux et climatiques dans toutes les évaluations en fonction de ce qui est pertinent, et notamment lorsque la programmation met l'accent sur ces questions. La Direction coopère en outre étroitement avec des experts du ministère afin de déterminer comment les évaluations peuvent être utilisées pour collecter systématiquement des données communes sur l'environnement et le changement climatique. Son [Plan quinquennal d'évaluation du ministère](#), qui répond aux exigences de la [Politique sur les résultats du Conseil du Trésor](#), se base sur une analyse approfondie et les résultats de plusieurs consultations menées avec des parties prenantes clés, le but étant que les évaluations planifiées soient en phase avec les exigences, les besoins et les priorités du ministère. Ce plan comprend une évaluation à venir sur l'environnement et l'action pour le climat, qui constituent l'un des principaux champs d'action de la Politique d'aide internationale féministe. La Direction de l'évaluation a par ailleurs récemment coopéré avec Environnement et Changement climatique Canada pour la réalisation d'une évaluation de la Coopération internationale en matière de changement climatique, à laquelle a été intégré un examen de ses programmes internationaux en matière de financement climatique.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Afin de soutenir ses pays partenaires dans la mise en œuvre de leurs propres transitions nationales vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission et résilientes face au changement climatique, le Canada a créé des fonds au sein de nombreuses institutions financières internationales, dont la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et d'autres mécanismes axés sur le climat et l'environnement, tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial. Ces fonds soutiennent la mise en place d'infrastructures durables et de qualité, notamment pour les énergies renouvelables.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- Dans le cadre de sa participation au financement international de la lutte contre le changement climatique, le Canada s'est engagé à verser 4 millions CAD au Réseau mondial pour les [plans nationaux d'adaptation](#) (PNA) afin d'aider les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, à planifier et à mettre en œuvre plus efficacement leurs mesures d'adaptation.
- Le Canada a apporté un appui à Haïti dans le cadre d'un [projet](#) dont l'objectif était de produire un plan d'action national dans le secteur de l'énergie propre pour la restructuration de l'énergie utilisée par les ménages et les petites entreprises en substituant ou réduisant l'utilisation du bois et du charbon de bois et en promouvant d'autres solutions.

- Le Canada soutient le [Fonds pour les changements climatiques en Afrique \(FCCA\)](#), qui centre son intervention sur l'égalité des sexes et l'action pour le climat en Afrique. Ce financement permet de soutenir des projets à petite échelle résilients face au changement climatique visant à accroître l'autonomisation économique des femmes et des initiatives renforçant la participation des femmes aux négociations sur le climat dans les pays d'Afrique. Les activités du projet comprennent : 1) le soutien aux femmes et aux filles dans le travail d'adaptation au changement climatique et à d'autres bénéficiaires qui cherchent à saisir les possibilités et les défis pour les femmes dans la transition vers des économies à faible émission de carbone ; 2) l'organisation des activités de formation, d'information et de sensibilisation pour accroître la participation des femmes aux négociations sur le climat et promouvoir l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les plans nationaux sur le climat (CDN) et d'autres stratégies nationales sur le changement climatique.

***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

L'[engagement international accru du Canada en matière de financement climatique](#) s'inscrit dans une prise de conscience de l'urgence d'agir face aux crises interconnectées du changement climatique et de la perte de biodiversité, qui touchent de façon disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables. Ce financement aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales de lutte contre le changement climatique, à améliorer leur résilience et à réduire la pollution, notamment en trouvant des solutions au changement climatique fondées sur la nature, telles que la protection de la biodiversité et la plantation d'arbres, et en soutenant la transition vers une énergie propre et l'élimination progressive du charbon.

Dans le cadre de l'alignement sur l'Accord de Paris, la priorité devrait être accordée aux initiatives à faible émission de carbone, aux autres activités à faible émission de carbone et aux technologies de réduction des émissions, telles que le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone et l'efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale, ainsi qu'aux investissements résilients face au changement climatique qui soutiennent les plans nationaux de lutte contre le changement climatique des pays en développement. L'énergie à faible émission de carbone comprend l'électricité renouvelable, l'énergie nucléaire, les combustibles durables et d'autres sources d'énergie à faible émission de carbone. L'abandon progressif du charbon au profit d'une énergie propre, tant au niveau national que dans les pays en développement, est essentiel pour préserver les acquis du développement des dernières décennies et pour donner des moyens d'action supplémentaires aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Cette transition pourrait exiger d'utiliser d'autres combustibles fossiles émettant moins de carbone, tels que le pétrole et le gaz dans certains cas.

*Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Le Canada soutient la mise en place d'infrastructures de qualité dans le cadre de ses fonds consacrés au climat. Par exemple, le Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie a financé un [projet](#) au Viet Nam, dont l'objectif était d'installer des panneaux solaires flottants sur les grands réservoirs de la centrale hydroélectrique de Da Mi, afin que les centrales électriques puissent être alimentées même pendant la saison sèche. La centrale solaire flottante de 47,5 MWp est le premier projet solaire flottant à grande échelle en Asie du Sud-Est. Il permettra à d'autres pays de se lancer dans les énergies renouvelables avec plus de confiance.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- Lancé en 2018, le Programme Canada-Société financière internationale (IFC) de financements climatiques mixtes, d'un montant de 250 millions CAD, octroie des co-financements concessionnels à des initiatives qui : 1) viennent renforcer le financement et l'engagement du secteur privé dans un large éventail d'activités d'atténuation et d'adaptation ; et 2) cherchent à promouvoir des activités de transformation du marché susceptibles de faire évoluer les marchés vers des trajectoires à faibles émissions de carbone et résilientes face au changement climatique. Le Programme Canada-IFC de financements climatiques mixtes, qui accorde une attention croissante aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables, promeut des investissements climatiques tenant compte de la problématique femmes-hommes, sachant que les effets du changement climatique touchent de façon disproportionnée les filles et les femmes.
- Le Canada soutient également le Fonds climatique canadien pour le secteur privé en Asie. Ce fonds vise à catalyser davantage d'investissements du secteur privé dans des projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure de la région Asie et Pacifique et dans les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire de la tranche supérieure de la région. Le fonds octroie des financements concessionnels combinés à des ressources de la BAsD à des projets du secteur privé qui ont besoin de conditions plus généreuses pour être viables.
- Le Canada participe à des initiatives de transition énergétique clés ainsi qu'à des dialogues stratégiques sur l'énergie propre dans l'enceinte du G7, du G20, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, de l'Agence pour l'énergie nucléaire, du Groupe ministériel sur l'énergie propre et de Mission Innovation. Le Canada co-préside, avec le Royaume-Uni, la Powering Past Coal Alliance, l'une des principales initiatives mondiales visant à accélérer l'élimination progressive de l'électricité produite à partir de charbon à l'échelle mondiale. Le Canada est également membre d'un groupe de hauts représentants gouvernementaux aux aspirations similaires, qui détiennent des parts dans les six grandes banques multilatérales de développement, leur objectif étant de plaider pour que ces banques s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

Le Canada joue un rôle de chef de file aux côtés de ses homologues de la Jamaïque et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre de l'initiative de financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà. Cette initiative a pour but de trouver des solutions stratégiques à court, moyen et long terme face aux répercussions économiques désastreuses de la pandémie, notamment pour les PEID.

En particulier, les PEID ont été nombreux à saisir les possibilités qu'offrait cette initiative s'agissant d'alimenter et de faciliter le dialogue avec le G20, le G7, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ainsi que d'appeler l'attention sur la vulnérabilité économique et climatique particulière des PEID.

Dans les Caraïbes, le Canada a accordé la priorité à l'appui des mécanismes de résilience face aux catastrophes naturelles et de relèvement après de telles catastrophes. À la suite de la saison des ouragans de 2017, le Canada a engagé 100 millions CAD pour la reconstruction, afin de renforcer la résilience

climatique et économique dans les Caraïbes, notamment en favorisant la participation du secteur privé. En 2020, le Canada a annoncé le lancement de nouvelles initiatives pour un montant de 61,5 millions CAD. Ces initiatives visaient à aider les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à renforcer leur résilience climatique et économique, à intensifier le renforcement des capacités au moyen d'une assistance technique, et à intensifier les échanges éducatifs. Sur ce montant, 20 millions CAD ont été affectés au Fonds d'adaptation climatique du Canada pour CARICOM, afin de contribuer au paiement des primes du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes (CCRIF) pour neuf pays éligibles à l'aide publique au développement (APD) et de fournir une assistance technique en vue de l'élaboration de nouveaux instruments de financement innovants pour l'adaptation et la résilience face au changement climatique.

Lors du dernier Sommet des dirigeants du G7, le Canada a annoncé le doublement de son engagement en matière de financement climatique, avec notamment une augmentation des fonds consacrés à l'adaptation, ainsi que des solutions naturelles et fondées sur la nature conformes au Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030, dont les PEID bénéficieront.

Le Canada s'efforce de faire avancer les travaux qui sont menés dans des enceintes internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale et le FMI, le Fonds vert pour le climat et le G7 pour mieux répondre aux difficultés que rencontrent les PEID et contribuer à améliorer leur accès au financement climatique pour l'adaptation et l'adaptation. Dans ce contexte, le Canada soutient le CCRIF, qui a élaboré des polices paramétriques adossées aux marchés traditionnels et des capitaux et qui propose des dédommagements rapides. Dans le cadre de la réunion des ministres du Développement et des Finances des pays du G7 et du Club de Paris, le Canada a également plaidé pour des instruments de dette résilients, qui permettent un allègement du service de la dette pour les pays qui ont été victimes de catastrophes naturelles.

Au cours de sa présidence du G7, le Canada a plaidé pour une mobilisation accrue des ressources et des connaissances dans le cadre de démarches novatrices de financement, telles que les financements mixtes, les instruments de dette résilients face au changement climatique, les outils d'atténuation des risques et les partenariats d'investisseurs. Le Canada a créé des fonds de financement (concessionnel) mixte afin de mobiliser des investissements du secteur privé en faveur de l'action pour le climat, notamment par l'intermédiaire de la BID et de l'IFC, qui se sont toutes deux fixé des objectifs pour l'apport d'un soutien aux Caraïbes.

Lors d'une conférence tenue à Nairobi en 2018, le Canada s'est engagé à verser 65 millions CAD au fonds fiduciaire multidonneurs PROBLUE de la Banque mondiale. Les pays des Caraïbes s'intéressent de plus en plus à l'économie bleue (utilisation durable des ressources des océans au service de la croissance économique, amélioration des moyens de subsistance et des emplois, et santé de l'écosystème marin) dans une démarche visant à maximiser et préserver les possibilités offertes par leurs vastes territoires maritimes, ainsi qu'à diversifier leur économie. Dans ce contexte et dans le droit fil de la contribution canadienne au fonds fiduciaire PROBLUE, le Canada et la Banque de développement des Caraïbes ont coorganisé deux manifestations en marge du Forum caribéen des énergies renouvelables, afin d'édifier et de diffuser une vision pour l'économie bleue. Le Canada a également appuyé la tenue de discussions sur le rôle des femmes dans l'économie bleue lors de ces manifestations.

Enfin, les Caraïbes ont souscrit au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et organisé en juillet 2020, en Jamaïque, la sixième édition de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, laquelle a été perçue comme une possibilité pour la région d'accélérer son action contre les catastrophes naturelles et anthropiques. Le Canada a appuyé la participation de pays éligibles à l'APD aux conférences précédentes.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Le Canada a fait de la résilience économique mondiale face aux catastrophes une priorité de sa présidence du G7 en 2018, et il a annoncé l'affectation de 100 millions CAD à l'élargissement de la couverture de

l'assurance contre les risques associés au changement climatique dans les pays vulnérables, notamment les PEID.

Le Canada a consacré 60 millions CAD à la mise en place d'un programme de développement des énergies renouvelables dans les PEID à la Banque mondiale. Ces fonds appuieront l'expansion des systèmes et infrastructures d'énergie propre (notamment des solutions reposant sur l'utilisation de batteries). Ils viseront également à améliorer l'accès des femmes et des filles à l'énergie, en plus d'offrir des possibilités de formation et d'emploi aux femmes dans les secteurs des technologies durables non traditionnels dans les PEID.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le Canada a consacré 9,5 millions CAD au Climate Finance Access Network, afin d'aider les pays en développement les plus vulnérables face au changement climatique, notamment les PEID, à renforcer leurs capacités en matière de structuration et d'obtention de financements publics et privés à l'appui d'investissements prioritaires dans des mesures d'atténuation et d'adaptation. Alors qu'ils ne contribuent que de façon négligeable aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, les PEID se retrouvent en première ligne de la lutte contre le changement climatique et ils sont les plus vulnérables face à ses répercussions.



# République tchèque

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques et cibles de la République tchèque*

Comme indiqué dans la [Stratégie de coopération pour le développement 2018-2030](#) de la République tchèque, le climat et l'environnement constituent des priorités transversales du programme tchèque de coopération pour le développement. Le principe « ne pas nuire » est systématiquement observé et son application évaluée pour tous les programmes et projets. Une nouvelle méthodologie pour l'intégration des priorités transversales est en préparation ; elle s'accompagnera d'objectifs et d'indicateurs clairs pour l'ensemble du cycle des projets.

En 2020, la République tchèque est devenue membre du Groupe des amis « Climat et sécurité » de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui plaide pour la prise de mesures concrètes et encourage le Conseil de sécurité de l'ONU à créer les outils nécessaires pour prévenir et résoudre les conflits liés aux effets néfastes du changement climatique.

La République tchèque a également été l'un des dix membres du comité préparatoire du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et elle promeut activement sa mise en œuvre, notamment à travers un programme spécialement consacré à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience. Dans le contexte du relèvement de la pandémie, la République tchèque a décidé que ses priorités en matière de politique étrangère pour la présidence du Conseil de l'UE qu'elle exercera au deuxième semestre de 2022 seraient la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre le changement climatique, ainsi que le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La République tchèque soutient par ailleurs activement la démarche de l'Union européenne qui consiste à « reconstruire en mieux et de manière plus écologique ». Dans ce contexte, le pays a prévu de participer à plusieurs initiatives de l'Équipe Europe axées sur la dimension extérieure du Pacte vert européen.

La République tchèque contribue à la sécurité climatique de ses pays voisins en participant activement aux travaux du Groupe des amis de l'environnement de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le pays fait partie des membres fondateurs de ce groupe créé en 2019 et il est le deuxième plus grand donneur du projet de l'OSCE sur la sécurité climatique dans les Balkans occidentaux.

En 2018, la République tchèque a approuvé un cadre stratégique, intitulé [République tchèque 2030](#), qui a été élaboré par le Conseil gouvernemental du développement durable et offre une vision globale de la mise en œuvre du programme de développement durable aux niveaux national et international. L'éventail d'indicateurs définis dans cette stratégie permet de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des différents objectifs et offre une base pour les rapports d'évaluation réguliers. Ce sont les comités compétents du Conseil gouvernemental du développement durable qui se chargent de la collecte des

données et de la définition des indicateurs. Dans ce cadre stratégique, la République tchèque réaffirme son engagement en faveur du développement mondial, elle reconnaît sa responsabilité mondiale et souligne la nécessité de poursuivre la coopération internationale afin de pouvoir atteindre les Objectifs de développement durables (ODD) partout dans le monde. L'incidence des politiques du pays sur les pays en développement, notamment dans le domaine de l'environnement et du climat, est régulièrement évaluée dans ce cadre.

Entre autres contributions financières, la République tchèque contribue chaque année au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par l'intermédiaire de son ministère de l'Environnement (en 2020, environ 2,7 millions USD ont été versés).

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Comme indiqué plus haut, le climat et l'environnement sont considérés comme des priorités transversales dans la [Stratégie de coopération pour le développement 2018-2030](#). En particulier, la République tchèque maintiendra son engagement en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Elle continuera de mettre l'accent sur le renforcement de la résilience des pays partenaires face aux répercussions néfastes du changement climatique et aux catastrophes naturelles, tout en promouvant la mise en place de mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux pour une gestion efficace du changement climatique et le renforcement des capacités.

Il est indiqué dans plusieurs [documents officiels](#) que la réduction des risques de catastrophe, la préparation et la résilience font partie des principales priorités thématiques des initiatives humanitaires de la République tchèque à l'étranger. Le climat et la réduction des risques de catastrophe seront également placés au rang des priorités du pays lors de sa présidence du Conseil de l'UE au second semestre de 2022.

En tant que membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la période 2020-2022, la République tchèque accorde une attention particulière à la mise en œuvre des plans stratégiques de ces organisations, et notamment au travail effectué par le PNUD dans le cadre de ses signatures distinctives consacrées à l'environnement. La République tchèque entretient également un partenariat bilatéral avec le PNUD reposant sur un fonds fiduciaire consacré au partage d'expertise et à la création de solutions innovantes au service de la réalisation des ODD dans des pays partenaires. L'un des principaux objectifs de ce partenariat est de favoriser une gestion durable des ressources naturelles et de soutenir les « villes intelligentes » (ODD 6 et 13).

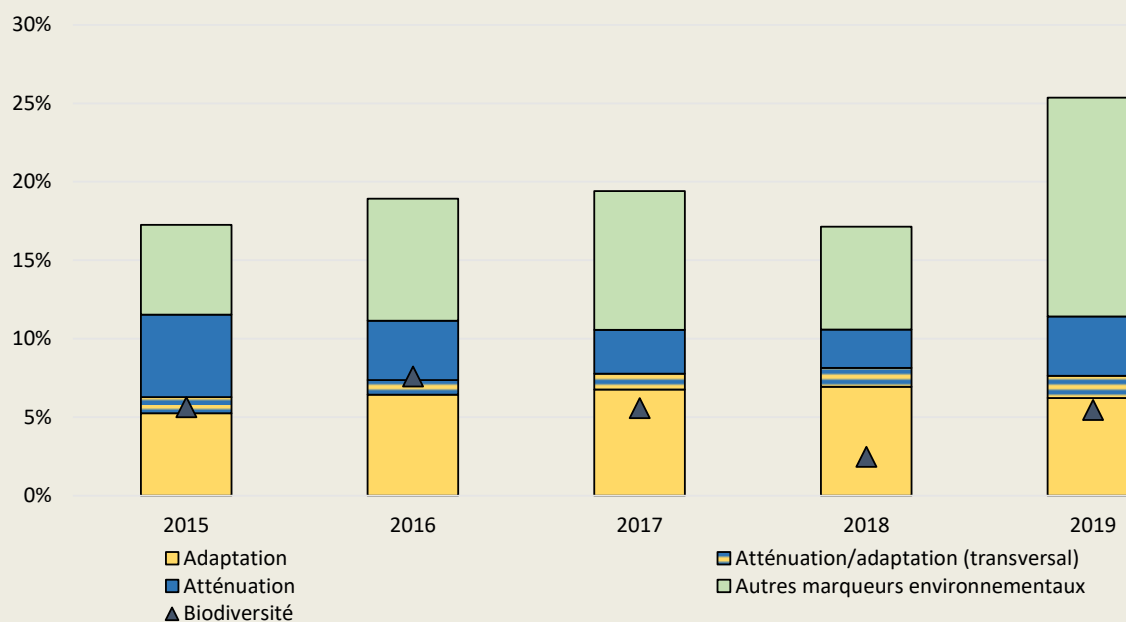
### **Dispositifs clés et piliers**

L'action de la République tchèque dans les domaines de l'environnement et du climat se fonde sur les ODD et les stratégies mondiales et européennes pertinentes en matière de développement, de climat, d'environnement et de biodiversité, et elle est étayée par des politiques et des outils nationaux. En tant que priorité transversale du programme tchèque de développement, les préoccupations environnementales et climatiques sont prises en compte dans l'ensemble du cycle des projets : programmation, sélection, mise en œuvre, suivi et évaluation.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la République tchèque des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

En collaboration avec les experts du ministère de l'Environnement, l'Agence tchèque pour le développement organise des ateliers thématiques sur l'intégration des objectifs relatifs à l'environnement et à la résilience face au changement climatique dans les programmes de développement. Ces ateliers sont destinés aux gestionnaires de projet de l'Agence ainsi qu'aux partenaires d'exécution. Une boîte à outils simple d'utilisation sur l'intégration du climat et de l'environnement en tant que priorité transversale est en préparation sous la forme de listes de vérification qui seront mises à la disposition de toutes les parties prenantes tout au long du cycle des projets. L'Agence tchèque de développement travaille actuellement à l'élaboration d'une boîte à outils sur les marqueurs des objectifs définis par le CAD de l'OCDE, notamment les marqueurs Rio pour le climat. Cette boîte à outils se présentera sous la forme de documents d'une page destinés aux parties prenantes pertinentes (par exemple, les gestionnaires de projet, les partenaires d'exécution et les analystes chargés de l'élaboration des rapports).

## Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Le climat et l'environnement constituent des aspects transversaux pour le suivi et l'ensemble des évaluations. Une nouvelle méthodologie pour l'intégration des priorités transversales (dont le climat et l'environnement) est en préparation. Elle comprendra des objectifs et des indicateurs clairs qui devront être observés tout au long du cycle des projets. Cette méthodologie devrait ainsi permettre d'effectuer de façon plus systématique un suivi et des évaluations basés sur des éléments factuels.

## Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?

### *Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux*

Les priorités nationales de développement des pays partenaires se reflètent dans les programmes bilatéraux ainsi que dans le choix des projets bilatéraux. La République tchèque soutient l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, en collaboration à la fois avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et le PNUD (contributions financières et expertise à la demande dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Sendai) et avec les pouvoirs locaux et des organisations de la société civile partenaires (sensibilisation, alerte précoce, adaptation dans l'agriculture, et eau, assainissement et hygiène [WASH]).

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

En Bosnie-Herzégovine, la République tchèque promeut la transition du charbon vers des sources d'énergie issues de la biomasse, en particulier pour le secteur public. Les initiatives menées dans ce cadre mettent l'accent sur l'amélioration de la sécurité énergétique dans les zones rurales du pays, au travers d'un partage de technologies tchèques et de la mise en œuvre de projets visant à remplacer les systèmes de chauffage alimentés au charbon par des systèmes alimentés à la biomasse. L'objectif est également de consolider le cadre législatif du pays, grâce à l'élaboration de plans d'action pour la gestion de la biomasse et à l'application de modèles d'entreprise efficaces. Le projet contribue à la création d'emplois et au développement économique des régions concernées.

Dans les six pays prioritaires, la République tchèque promeut les « villes intelligentes » et d'autres démarches innovantes dans le cadre de programmes ciblés en faveur des ODD, en collaboration avec le PNUD.

### *Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

Dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement, les projets ayant des répercussions primaires ou secondaires sur la protection de l'environnement et du climat sont principalement axés sur les thématiques suivantes : la protection et la réhabilitation des ressources en eau, les politiques relatives à l'eau et la gestion de l'eau tenant compte des contraintes environnementales et socioéconomiques dans le domaine de l'assainissement, les pratiques de gestion des déchets bénéfiques pour l'environnement, les projets d'infrastructure assortis dès leur conception de composantes consacrées à une protection et une gestion intégrées de l'environnement, les activités promouvant une utilisation durable des ressources d'énergie renouvelable, la gestion durable des terres agricoles et des ressources en eau, notamment

l'adaptation au changement climatique dans les régions vulnérables, la lutte contre la dégradation des terres et le déboisement, l'utilisation durable des zones environnementales sensibles pour le tourisme, ainsi que l'élaboration et l'adoption de démarches visant à préserver la biodiversité.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La plupart des projets tchèques d'aide publique au développement (APD), en raison de leur portée limitée, ne portent pas sur les infrastructures, mais plutôt sur le savoir-faire et la gestion.

### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- [Aider les petites entreprises à opérer la transition vers l'énergie solaire au Cambodge](#)
  - L'objectif de ce projet de quatre ans est de permettre aux micro, petites et moyennes entreprises de passer de sources d'énergie non durables à l'énergie solaire, et donc de contribuer à améliorer les habitudes de consommation dans les zones rurales du Cambodge. Il s'agit également de favoriser une croissance économique durable et inclusive en réduisant l'incidence environnementale de certaines entreprises ainsi que leur consommation d'énergie. Au total, le projet permettra d'aider plus d'un million de Cambodgiens, principalement dans les zones rurales. Il aidera également le Cambodge à atteindre ses objectifs au titre du Plan d'action pour la coopération énergétique 2016-2025 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le cadre duquel les pays de l'ASEAN s'emploient à accroître leur part globale d'énergies renouvelables à l'horizon 2025.
- [Contribuer à l'élaboration d'une approche intégrée de l'agriculture en Zambie](#)
  - L'objectif de ce projet est d'accroître la production et la productivité agricoles des petites et moyennes exploitations agricoles grâce à la mise en place de pratiques agricoles durables. Le projet contribue à la réalisation de cet objectif au travers de l'intensification et de la diversification de la production agricole et de l'introduction d'une approche intégrée de l'agriculture associant production végétale et animale. Il s'agit également d'utiliser au maximum les ressources agricoles, tout en tenant compte des ressources naturelles disponibles et des aspects sociaux du développement rural. En outre, la démarche consistant à accroître la productivité agricole prendra en considération les ressources naturelles locales et les éventuels effets du changement climatique.
- [Appliquer les principes de la gestion durable du cadre naturel dans la région du lac Awassa](#)
  - L'objectif de ce projet est d'améliorer l'environnement de la région du lac Awassa grâce à la mise en œuvre de principes de gestion durable du cadre naturel et à la réduction de la pollution et de l'encrassement du lac. Le territoire sera aménagé de manière participative et le projet permettra d'améliorer la gestion du cadre naturel grâce à l'introduction de pratiques agricoles et forestières innovantes. Un barrage de protection sera construit sur le lac et les zones dégradées seront réhabilitées dans le cadre d'activités de boisement et de lutte contre l'érosion. Le renforcement des capacités des pouvoirs locaux et la sensibilisation de la population locale contribueront également à une gestion plus durable du cadre naturel.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

La coopération tchèque pour le développement concentre son action sur six pays prioritaires (Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Éthiopie, Géorgie, République de Moldova et Zambie) et elle ne dispose pas de programme d'aide spécifiquement destiné aux petits États insulaires en développement (PEID).

Néanmoins, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour lutter contre le changement climatique et leurs problèmes environnementaux, les PEID peuvent compter sur l'instrument consacré aux projets locaux à petite échelle géré par les ambassades tchèques ou sur une aide humanitaire axée sur la réponse aux catastrophes et le relèvement de ces dernières.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

En 2020, un projet mené au Belize a été consacré à la promotion d'une énergie propre et abordable pour tous. L'objectif premier de ce projet était de fournir un bloc d'alimentation électrique solaire portable à 150 ménages à faible revenu. Les bénéficiaires ont pu assister à des séances de formation complémentaires, lors desquelles ils ont appris à faire fonctionner et à entretenir les blocs installés. Ces séances ont également été l'occasion de leur présenter brièvement les ODD, et en particulier l'ODD 7.

En 2021, la République tchèque soutient un projet à Cuba, axé sur l'accroissement de la production agricole biologique.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La République tchèque n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Danemark

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques du Danemark*

Le Danemark vient d'adopter une nouvelle stratégie en matière de développement. La vision de la coopération pour le développement présentée dans cette stratégie est la suivante : « Un monde plus sûr et plus durable sans pauvreté, fondé sur une coopération internationale contraignante ainsi que sur des sociétés justes et résilientes qui luttent contre les inégalités et créent de l'espoir et des perspectives d'avenir pour les populations, avec les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'Accord de Paris comme boussole ».

Jouer un rôle de chef de file dans la lutte menée pour enrayer le changement climatique et rétablir l'équilibre de la planète est un objectif au cœur de cette stratégie, et les ressources affectées à la transition verte, à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à préservation la nature et de l'environnement sont en train d'être revues à la hausse. Le relèvement de la pandémie de COVID-19 et ses liens avec une transition verte consistant à reconstruire en mieux et de manière plus écologique font partie intégrante de la stratégie. La démarche danoise a été élaborée en coordination avec les autres pays nordiques, l'objectif étant donc de reconstruire en mieux et de manière plus écologique.

#### *Cibles*

Le gouvernement danois a décidé que 30 % de l'aide publique au développement (ADP) danoise destinée aux pays en développement serait affectée à des initiatives vertes, à raison de 25 % pour le climat et de 5 % pour la biodiversité. Sur l'ensemble des ressources affectées au climat, au moins 60 % seront consacrées à l'adaptation.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

L'approche danoise de la coopération pour le développement et de l'action climatique est décrite dans deux stratégies principales : la [nouvelle Stratégie danoise en matière de coopération pour le développement](#) et la [Stratégie danoise pour l'action climatique mondiale](#).

### **Dispositifs clés et piliers**

Il a été décidé que la priorité absolue de la nouvelle Stratégie danoise en matière de coopération pour le développement serait la lutte pour le climat, la nature et l'environnement. Quatre objectifs ont été définis à cette fin :

- renforcer l'action menée pour soutenir l'adaptation au changement climatique, préserver la nature et l'environnement et améliorer la résilience dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables
- jouer un rôle de chef de file au niveau international pour ce qui est des réductions d'émissions, de la transition verte et de l'accès à de l'énergie propre
- mobiliser davantage de financements et promouvoir des solutions vertes danoises dans les domaines du climat, de la nature et de l'environnement
- créer de l'espoir et des perspectives d'avenir grâce à une reprise économique verte et juste sur le plan social et à un développement axé sur la lutte contre la pauvreté.

Dans la stratégie, l'accent est mis sur la nécessité de forger des partenariats solides, y compris des partenariats public-privé.

En 2020, la [Stratégie danoise pour l'action climatique mondiale](#) à long terme a été publiée. Elle présente le cadre stratégique de la diplomatie climatique danoise. Ses objectifs sont les suivants :

- Relever le niveau d'ambition mondial de l'action climatique : dans le cadre de négociations menées dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'une diplomatie climatique plus soutenue, le gouvernement s'emploiera à encourager les pays et les acteurs non étatiques à s'engager en faveur d'objectifs ambitieux qui contribueront à limiter la hausse mondiale des températures. Le Danemark s'efforcera de veiller à ce qu'une action ambitieuse soit menée dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience, ainsi qu'en faveur d'un développement durable. Pour ce faire, le Danemark agira par l'intermédiaire de l'Union européenne et en alliance et en collaboration avec d'autres pays et des acteurs non étatiques.
- Réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre en jouant un rôle de chef de file dans la transition verte : le Danemark s'emploiera à concrétiser la transition verte, en veillant particulièrement à ce que les plus grands émetteurs au monde réduisent leurs émissions et en soutenant le développement durable dans les pays en développement.
- Faire avancer les initiatives d'adaptation et de renforcement de la résilience dans la lutte contre le changement climatique : le gouvernement souhaite mettre à profit sa position de pays à la pointe de l'écologie pour inspirer et piloter des initiatives d'adaptation et de renforcement de la résilience dans la lutte contre le changement climatique, dans le cadre de sa coopération pour le développement et de la promotion des exportations. Le gouvernement souhaite que la coopération danoise pour le développement se fixe des objectifs climatiques bien plus ambitieux, et qu'elle mette davantage l'accent sur l'adaptation et le développement durable dans les pays en développement les plus pauvres et les plus fragiles, où davantage de personnes doivent avoir accès à de l'énergie et à de l'eau propres. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir les exportations, le gouvernement plaidera pour la diffusion à l'échelle mondiale des solutions danoises d'adaptation et de résilience face au changement climatique.
- Orienter les flux financiers mondiaux vers une transition verte : il convient d'investir massivement dans la transition verte pour accélérer le processus. Le gouvernement œuvrera à l'accélération de la transition vers des investissements verts et respectueux du climat à tous les niveaux et pour tous les groupes de pays. Les conditions structurelles pour les marchés financiers et, par exemple, le marché de l'énergie doivent être conçues de sorte à encourager les investisseurs et les fonds privés et institutionnels à réaliser des investissements verts. Il est par ailleurs nécessaire d'accroître la mobilisation de financements climatiques pour les pays les plus pauvres et les plus fragiles. Le gouvernement jouera un rôle de chef de file dans les efforts déployés pour intégrer la transition verte dans les dispositifs de reprise au lendemain de la pandémie de COVID-19, à la fois à l'échelle mondiale et par l'intermédiaire de l'Union européenne.
- Coopérer avec les milieux d'affaires pour trouver des solutions écologiques qui font la différence : au Danemark, la solide collaboration entre les organismes publics et les entreprises porte ses



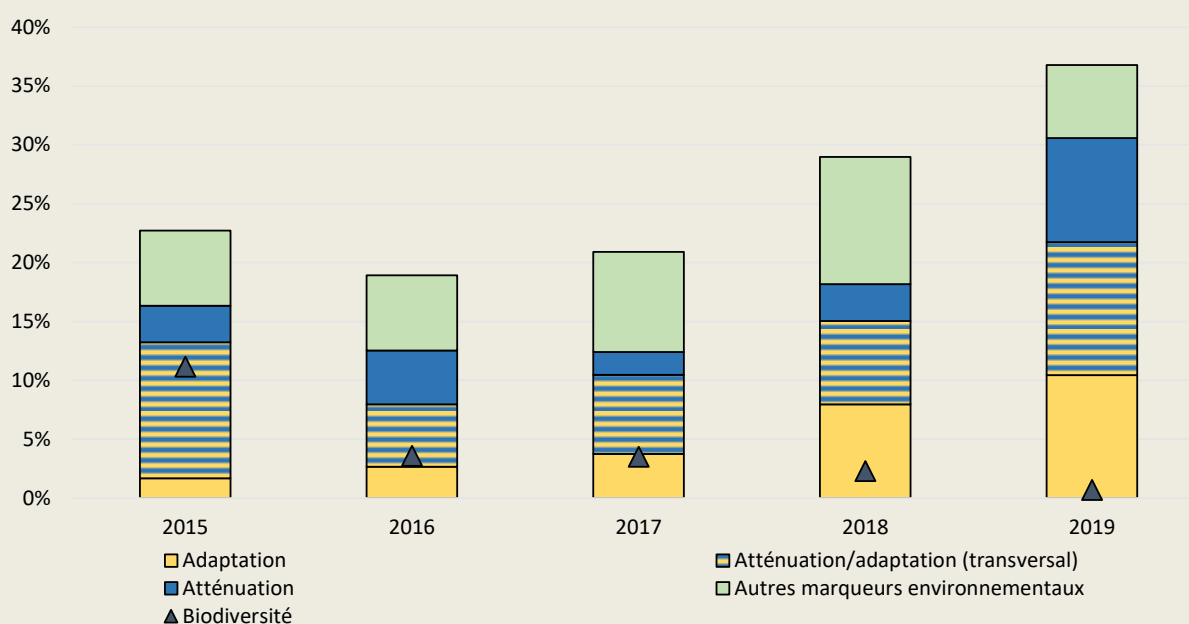
fruits. Cet important atout doit être mis en valeur et à profit. Pour être couronnées de succès, les initiatives climatiques mondiales doivent inclure les entreprises et il convient de veiller à ce que les solutions danoises répondent aux attentes à la fois des Danois et des populations du reste du monde.

L'ambition générale est que les deux stratégies se renforcent mutuellement.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Figure 1. Intégration par le Danemark des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

#### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

La coopération danoise pour le développement s'appuie sur une série de documents, et en particulier sur les [Lignes directrices relatives à la gestion de l'aide](#).

Des notes de mise en œuvre et des outils pour l'écologisation de la coopération danoise pour le développement conformes aux priorités de la nouvelle Stratégie en matière de coopération pour le développement sont en préparation.

## Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

L'aide danoise au développement met de plus en plus l'accent sur le suivi des résultats dans le cadre des collaborations bilatérales et multilatérales, notamment au moyen d'évaluations, l'objectif étant d'accroître les connaissances.

## Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Le Danemark dispose d'un éventail d'instruments et de programmes qui viennent à l'appui des stratégies de transition nationales. Les quelques exemples cités ci-dessous montrent que le Danemark soutient les stratégies adoptées par les pays, et ce, principalement dans le cadre d'institutions et de fonds multilatéraux. Le Danemark entend renforcer les synergies entre les programmes bilatéraux et multilatéraux afin de maximiser leur impact et d'éviter les doubles emplois. Les partenariats, notamment avec des acteurs du secteur privé, sont également au cœur de la coopération danoise pour le développement. Enfin, les interventions et programmes financés par l'APD sont étayés et appuyés par une diplomatie climatique renforcée à la fois au niveau des pays et au niveau international.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Voir les exemples de collaborations bilatérales et multilatérales du Danemark ci-dessous.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

L'ambition générale de la nouvelle Stratégie en matière de coopération pour le développement et de la Stratégie pour l'action climatique mondiale est de veiller à ce que tous les programmes et interventions soutiennent des transitions promouvant des trajectoires de développement équitables, durables, à émissions nettes nulles, résilientes face au changement climatique et inclusives, sans laisser personne de côté.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Dans le domaine des infrastructures, le Danemark agit principalement par l'intermédiaire d'organisations et de banques multilatérales qui respectent les principes du G20. Tous les nouveaux partenaires bénéficiant d'un soutien présentent des garanties environnementales et sociales, qui sont évaluées au regard des Lignes directrices danoises relatives à la gestion de l'aide.

Le Danemark veille à ce que tous les investissements réalisés au travers d'organisations partenaires soient en phase avec l'Accord de Paris et favorables à un développement à faible émission de carbone.

Enfin, le programme « Danida Sustainable Infrastructure Finance » est un programme danois dont l'objectif est de promouvoir la transition verte ainsi que la gestion de l'eau et l'assainissement dans les pays en développement.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

Le Danemark dispose d'une panoplie de programmes bilatéraux et multilatéraux à l'appui de la transition verte. En voici quelques exemples :

- Le Danemark soutient des initiatives du Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) de la Banque mondiale et des initiatives menées par les pays nordiques dans les domaines de l'eau et de l'énergie. L'objectif principal de ces initiatives est de reconstruire en mieux et de manière plus écologique dans les pays partenaires. Le Danemark a également soutenu d'autres initiatives dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment en octroyant des fonds supplémentaires au département vert de l'African Guarantee Fund (Fonds de garantie africain), qui offre des garanties aux institutions financières désireuses de financer de petites moyennes entreprises tournées vers l'écologie.
- Des accords de coopération verte stratégique ont été conclus avec quatre marchés émergents.
- Une coopération sectorielle entre gouvernements a été mise en place dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et des villes avec 18 pays.
- Des programmes bilatéraux ont été mis sur pied pour améliorer l'accès à l'énergie et à l'eau ainsi que pour la création d'emplois.
- Le Danemark appuie un éventail de programmes multilatéraux mis en œuvre par des organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds vert pour le climat, le Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national (NDC Partnership), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques, le Fonds nordique de développement, la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds pour l'énergie durable (SEFA), la NAMA Facility, le Beyond the Grid Fund for Africa et EnDev Kenya.
- Le Danemark a joué un rôle de chef de file dans la promotion de l'Objectif de développement durable (ODD) 7, notamment dans le cadre d'une série d'interventions menées en faveur des cibles de l'ODD 7 relatives à l'accès à l'énergie et à la transition énergétique.
- Le Danemark s'est engagé dans des collaborations visant à mobiliser des financements climatiques par l'intermédiaire de la Climate Investment Platform (CIP), du Mécanisme mondial de financement des infrastructures (GIF) et du Fonds d'investissement danois pour les pays en développement (IFU).
- Le Danemark a conclu des accords de partenariat avec des organisations de la société civile.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

À l'appui de l'Accord de Paris, la nouvelle Stratégie danoise en matière de coopération pour le développement met notamment l'accent sur les pays les moins avancés (PMA) et les pays les plus vulnérables et les plus fragiles, dont les petits États insulaires en développement (PEID). Cette stratégie couvre également les priorités du Danemark pour les principaux fonds et programmes climatiques et environnementaux.

*Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Exemples de programmes à l'appui des PEID :

- l'initiative Phares des PEID (SIDS Lighthouse) de l'IRENA
- la contribution du Danemark au Fonds vert pour le climat
- la contribution du Danemark au NDC Partnership
- le soutien du Danemark au fonds fiduciaire SIDS-DOCK de l'ESMAP
- un appel à propositions pour les PEID dans le cadre de la Climate Investment Platform.

*Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le Danemark n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Commission européenne

## Comment les programmes de développement post-COVID 19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de la Commission européenne*

La Commission européenne est résolument déterminée à intégrer l'environnement et le changement climatique dans ses politiques de coopération au service du développement et de partenariats internationaux. Cet engagement intervient au plus haut niveau et procède du Traité de l'UE (voir l'article 11 du [Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#)) qui précise que « Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union, en particulier afin de promouvoir le développement durable ».

#### *Cibles*

L'Union européenne est fermement résolue à participer aux engagements internationaux qui visent à augmenter les financements pour le climat et la biodiversité destinés aux pays en développement.

Entre 2014 et 2020, la Commission européenne a respecté son engagement d'allouer 20 % de ses dépenses à l'action climatique : elle lui a consacré 21 % environ du budget administré par la Direction générale des partenariats internationaux (DG-INTPA), soit 12.14 milliards EUR (dont 21 % ont été affectés aux mesures d'atténuation, 37 % aux mesures d'adaptation, et 42 % aux mesures portant sur ces deux domaines. Elle a également multiplié par deux le financement de la biodiversité, atteignant ainsi l'objectif établi par la communauté internationale au cours de la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique d'Hyderabad.

Pour la période à venir, le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-27 a fixé pour objectif de consacrer 30 % au moins du budget de l'UE et des dépenses de Next Generation EU à la réalisation des objectifs climatiques. Il précise aussi son intention d'allouer à la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité 7.5 % des dépenses annuelles au titre du CFP en 2024, et 10 % en 2026 et 2027, notamment sous forme de financement de la coopération internationale.

La Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, dans son discours sur l'état de l'Union prononcé devant le Parlement européen en septembre 2021, a proposé d'affecter 4 milliards EU supplémentaires au financement de l'action climatique jusqu'en 2027, contribuant ainsi à la concrétisation de l'engagement pris par les grandes puissances économiques d'apporter au moins 100 milliards USD par an aux pays les moins développés et les plus vulnérables. Cet engagement complémentaire suppose des apports supérieurs aux 30 % mentionnés dans le règlement de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale. Mme Von der Leyen a également promis de doubler le financement extérieur de l'UE à la biodiversité, en particulier pour les pays les plus vulnérables. Ces nouveaux engagements pour 2021-27 rehaussent sensiblement le degré d'ambition de l'UE en ce qui

concerne les financements en faveur du climat et de la biodiversité destinés aux pays partenaires, sous le double effet des appels des milieux scientifiques à s'attaquer d'urgence aux crises dans ces deux domaines et des objectifs visés par le pacte vert pour l'Europe.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Dans le contexte de la coopération pour le développement, l'objectif consistant à tenir compte de l'environnement et du climat apparaît dans [le nouveau consensus européen pour le développement « Notre monde, notre dignité, notre avenir »](#), dans lequel l'Union européenne et ses États membres appuient la mise en œuvre du Programme 2030 et prennent des mesures en faveur des « 5 P » (*Poverty, Planet, Prosperity, Peace and Partnership*, à savoir : humanité, planète, prospérité, paix et partenariat) – « Outre les actions spécifiques, des considérations environnementales doivent être intégrées dans tous les secteurs de la coopération pour le développement, y compris dans le cadre d'actions préventives ».

Le [pacte vert pour l'Europe](#) a réaffirmé les ambitions de l'Union européenne en matière de climat et d'environnement. Le pacte est la réponse structurelle et la nouvelle stratégie de croissance de l'Europe ; il établit des objectifs visant à transformer l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive dans laquelle : il n'y a plus d'émissions nettes de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 ; la croissance économique est dissociée de l'utilisation des ressources ; la protection, la gestion durable et la restauration du capital naturel sont assurées ; la santé et le bien-être des citoyens sont protégés des risques et incidences liés à l'environnement ; nul n'est laissé pour compte. L'intégration systématique de la durabilité environnementale dans tous les politiques et mesures de l'UE est un élément central du pacte, qui comprend le serment vert : « ne pas nuire ».

Le pacte vert a une forte dimension internationale ; il reconnaît que son ambition environnementale ne peut aboutir si l'Europe est seule à agir et précise que l'Union européenne utilisera son influence, son expertise et ses ressources financières pour inciter les pays de son voisinage et ses partenaires à la rejoindre sur une trajectoire durable. Il engage l'Union européenne à continuer de mener les efforts déployés au niveau international et à forger des alliances avec les pays qui partagent les mêmes convictions qu'elle, et à encourager et mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière d'environnement, de climat et d'énergie partout dans le monde. Dans ce cadre, l'Union européenne mettra en place une « diplomatie du pacte vert » renforcée, visant en priorité à convaincre les autres parties de participer aux efforts déployés pour promouvoir un développement plus durable et à les soutenir dans cette tâche. Elle peut défendre efficacement cette cause si elle se pose en exemple crédible et assure un suivi sur les plans de la diplomatie, de la politique commerciale, de l'aide au développement et dans le cadre d'autres politiques extérieures. Dans le cadre de l'Accord de Paris, l'Union européenne renforcera son dialogue avec l'ensemble de ses partenaires en vue de les aider à revoir les contributions déterminées au niveau national (CDN) et à les mettre en œuvre, ainsi qu'à élaborer des stratégies de long terme ambitieuses. Ce faisant, elle s'appuiera sur son propre niveau d'ambition, revu à la hausse. Elle renforcera ses engagements bilatéraux avec les pays partenaires et, le cas échéant, élaborera des formes d'engagement innovantes.

Le pacte vert pour l'Europe couvre divers domaines porteurs de transformations, notamment la pollution, la biodiversité, les systèmes alimentaires, la mobilité durable, les énergies propres et l'économie circulaire. Plusieurs politiques et plans d'action en découlent, notamment la [Stratégie « De la ferme à la table »](#), la [Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#), le [Plan d'action pour une économie circulaire](#), le [Plan d'action zéro pollution](#) et la [nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030](#). Bien que tous ces plans d'action et stratégies concernent essentiellement l'UE, ils comportent également un volet de coopération extérieure, ou ont des conséquences pour sa coopération au service du développement.

## Dispositifs clés et piliers

Le nouvel instrument financier de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde, qui couvre la période 2021-27 ([Règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale \[IVCDCI\]](#)) et qui est doté d'un budget de 79.5 milliards EUR, témoigne de l'ambition internationale du pacte vert. Il énonce l'obligation d'intégrer la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement dans les programmes qu'il finance et d'encourager l'adhésion à l'Accord de Paris et à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il précise, en particulier, que les financements alloués à la coopération internationale doivent être en cohérence avec l'objectif de long terme consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter cette hausse à 1,5°C. Ils doivent également être compatibles avec l'objectif de renforcer la capacité d'adaptation aux incidences négatives du changement climatique et de favoriser la résilience au climat, et prêter un intérêt particulier aux actions qui créent des cobénéfices et répondent à des objectifs multiples, notamment en ce qui concerne le climat, la biodiversité et l'environnement. Le Règlement IVCDCI (article 29) exclut aussi le financement des actions et mesures qui sont incompatibles avec les CDN du pays bénéficiaire, encouragent les investissements dans les combustibles fossiles, ou ont des incidences négatives notables sur l'environnement et le climat. Dans ce dernier cas, ces activités et mesures ne peuvent se justifier que si elles sont strictement nécessaires pour atteindre les objectifs de l'instrument et sont accompagnées de mesures appropriées pour éviter ou atténuer ces effets.

Outre l'instrument « Europe dans le monde », l'Instrument d'aide de préadhésion 3 de l'UE (IAP3) est plus particulièrement destiné aux Balkans occidentaux et à la Turquie. Axé sur les mesures vertes, le cadre de programmation de l'IAP3 encourage par ailleurs le renforcement de l'intégration des actions en faveur du climat et de l'environnement dans les politiques de l'UE. Le caractère transversal de l'environnement et du changement climatique est également pris en compte dans le [Programme vert pour les Balkans occidentaux](#), notamment en ce qui concerne les secteurs stratégiques du pacte vert comme l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire, la pollution, les systèmes alimentaires et la biodiversité.

Comme indiqué plus haut, les traités fondateurs de l'UE, le Consensus européen pour le développement, les engagements internationaux, le pacte vert pour l'Europe et divers documents réglementaires et d'orientation structurent les efforts de l'UE en vue d'intégrer systématiquement des objectifs environnementaux et climatiques à sa coopération pour le développement et à ses partenariats internationaux.

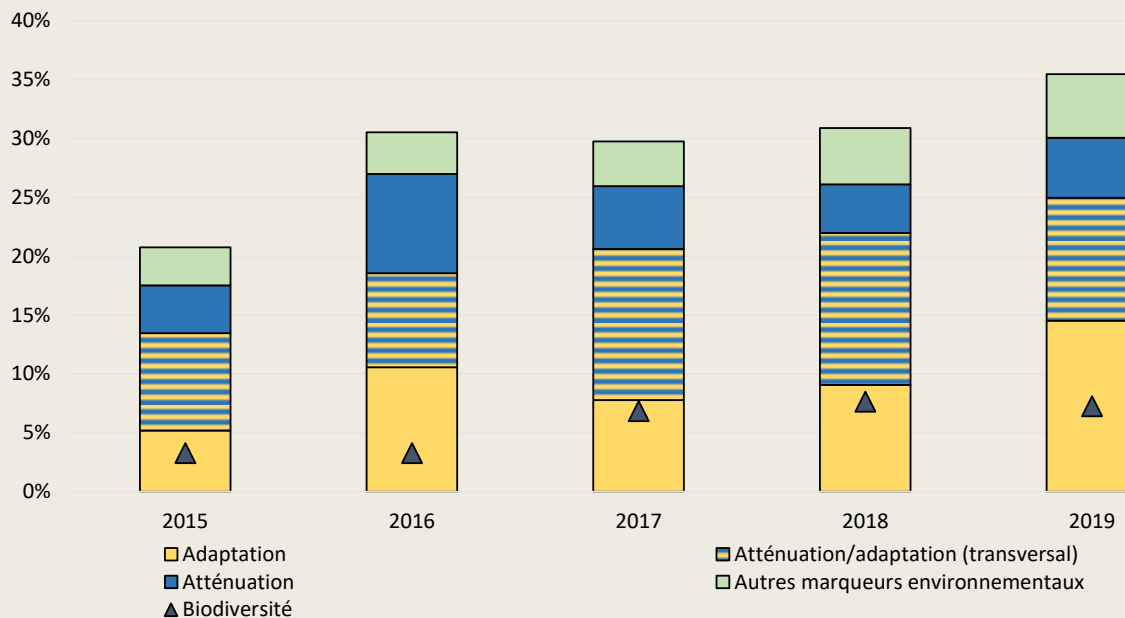
Le pacte vert pour l'Europe engage l'Union européenne à adopter une approche « ne pas nuire » et à verdir ses politiques, ses actions et sa procédure budgétaire. En application de sa [Stratégie en matière de finance durable](#), l'UE étudie les moyens de faire des principes de durabilité une composante à part entière de sa politique financière dans l'objectif d'appuyer le pacte.

L'intégration a également été un élément central des programmes d'action pour l'environnement successifs de l'Union européenne, notamment de la proposition de 8e Programme d'action pour l'environnement (PAE) publiée en octobre 2020. Le 8<sup>e</sup> PAE souligne la nécessité de soutenir la réalisation à l'échelle mondiale des objectifs qu'il vise, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les pays partenaires dans le cadre d'actions climatiques et environnementales, le resserrement de la coopération avec les autorités, les entreprises et la société civile dans les pays tiers et avec les organisations internationales, ceci afin de forger des partenariats et des alliances au service de la protection de l'environnement, de promouvoir la coopération dans ce domaine, et de renforcer la mise en œuvre des conventions de Rio et de la gouvernance environnementale internationale.

## Encadré 1. Marqueurs environnementaux et climatiques du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Commission européenne des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Au cours des 15 dernières années, la DG-INTPA de la Commission européenne a déployé un éventail complet d'outils opérationnels pour assurer la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans sa coopération pour le développement ; ceux-ci sont intégrés aux différentes phases du cycle programmatique (programmation - élaboration - mise en œuvre - suivi et évaluation). Dans le cadre de leur mandat, deux unités thématiques œuvrent à l'intégration de l'environnement (F2) et du changement climatique (F1), et fournissent une assistance technique au personnel du siège et des délégations de l'UE à cet effet. Elles sont appuyées par un service d'assistance technique (la Facilité d'intégration de l'environnement et du changement climatique, ou « Greening Facility »), opérationnel depuis 2015.

Celui-ci apporte un soutien dans les domaines suivants : 1) communication et sensibilisation ; 2) développement des capacités ; 3) services d'assistance ; 4) examen systématique des documents ; 5) suivi et analyse des contributions financières à l'environnement, à la réduction des risques de catastrophe (RRC) et aux thèmes de Rio ; 6) préparation des documents d'orientation.

Il propose notamment un programme permanent de développement des capacités portant sur le « Verdissement de la coopération pour le développement de l'UE », actuellement disponible sous forme



électronique compte tenu des restrictions aux déplacements, mais les formations en présentiel devraient prochainement reprendre. Des modules sur ce thème font aussi partie des formations dispensées aux nouveaux venus (qui portent sur la gestion cyclique intégrée et le contexte du développement).

Un autre élément à souligner est le contrôle systématique de la qualité de l'intégration de l'environnement et du changement climatique tout au long du cycle opérationnel. Tous les documents stratégiques sont passés en revue, et une assistance est dispensée pour améliorer leur mise en cohérence avec les objectifs environnementaux et climatiques, et pour optimiser les contributions financières correspondantes. Les documents stratégiques systématiquement révisés sont notamment les Programmes indicatifs pluriannuels (PIP) (qui définissent les objectifs et la stratégie de la coopération pour le développement pour l'ensemble de la période couverte par le cadre financier pluriannuel [CFP], par pays, par région et par thème), les Programmes d'action annuels (PAA)(qui énumèrent les mesures qui seront élaborées durant l'année), et les documents d'action (qui décrivent la conception du projet). Outre une analyse des possibilités d'améliorer les résultats sur le plan environnemental et climatique, l'examen des documents d'action valide l'utilisation des marqueurs de Rio de manière à assurer un suivi rigoureux des contributions financières.

S'agissant des investissements (financement mixte et garanties), les unités thématiques examinent également les demandes des institutions financières, dans le même objectif d'optimiser les possibilités de contribution aux objectifs environnementaux et climatiques et de limiter les retombées préjudiciables sur l'environnement. Le cas échéant, un dialogue est établi entre les institutions financières et les délégations compétentes de l'UE pour assurer la viabilité des investissements financés par l'Union européenne.

En ce qui concerne la programmation, un instrument important pour l'intégration de l'environnement et du changement climatique est le Profil environnement de pays (PEP), qui dresse un panorama des principaux problèmes environnementaux et climatiques d'un pays (y compris au regard de ses cadres stratégique, institutionnel et réglementaire), présente un récapitulatif de l'aide antérieurement apportée par la coopération pour le développement dans ces domaines et formule des recommandations en vue de mieux intégrer l'environnement et le changement climatique au cycle de programmation national.

Toutes les opérations doivent être préalablement évaluées à l'aune des risques environnementaux et climatiques, et une décision motivée doit être prise quant à la nécessité d'une analyse plus détaillée sous la forme d'une Évaluation stratégique environnementale (ESE) et d'une Évaluation des incidences sur l'environnement (EIE), et (ou) d'une Évaluation des risques climatiques (ERC). L'ESE, l'EIE et l'ERC sont trois outils de première importance pour mieux évaluer les risques et les perspectives en matière environnementale et climatique. Les conclusions du processus d'examen préalable sont présentées dans les documents d'action. L'ESE est particulièrement utile dans le cadre d'un appui budgétaire sectoriel, ou dans celui d'une aide stratégique globale à un secteur donné. L'examen préalable et les exigences relatifs à l'EIE sont conformes à ceux de la Directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement de l'UE, les exigences liées à l'ERC pouvant pour leur part être traitées dans le cadre d'une EIE.

Le processus d'examen préalable, la description des outils évoqués ci-dessus, et des orientations plus générales pour l'intégration de l'environnement et du changement climatique sont présentés dans les lignes directrices Intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération internationale de l'Union européenne (2016). Celles-ci couvrent le cycle des opérations dans son intégralité, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation, décrivent l'examen préalable des risques environnementaux et climatiques et présentent des modèles de cahier des charges pour les PEP, les ESE, les EIE et les ERC. Elles contiennent aussi des directives concernant les indicateurs, l'utilisation des marqueurs de Rio et de l'environnement, et la prise en compte de l'environnement et du changement climatique pendant l'élaboration d'une opération (même quand le recours à un instrument spécial n'est pas nécessaire). S'agissant de l'Évaluation stratégique environnementale, il existe un court document qui vise à guider les membres des délégations de l'UE dans cet exercice : [\*Strategic Environmental Assessment in EU Development Co-operation: A Handful of Tips to Get it Right!\*](#)

La plupart des projets soutenus par l'UE n'exigent cependant aucune EIE ou ERC. Cela dit, le processus d'examen préalable en soi fournit des éléments pour l'intégration de considérations relatives à l'environnement et au changement climatique dans le cadre d'une approche « verte ».

D'autres documents d'orientation sont disponibles par secteur, sous la forme de [Quick Tips](#), et de [notes sectorielles](#). Les *Quick Tips* sont de brefs documents qui contiennent des conseils pratiques et concis sur la façon d'améliorer les résultats en matière d'environnement et de changement climatique dans différents secteurs<sup>3</sup> ; ils comportent une [annexe](#) qui donne des indications sur les activités sectorielles susceptibles de bénéficier d'un marqueur de Rio. Les notes sectorielles contiennent des lignes directrices plus détaillées pour l'intégration de ces deux dimensions dans un secteur précis tout au long du cycle opérationnel<sup>4</sup>.

D'autres documents ont été établis pour aider les collègues à présenter des arguments en faveur de l'intégration des questions liées à l'environnement et au changement climatique dans les politiques, dont une série d'[études de cas](#) et d'[exemples de changements porteurs de transformations](#). Tous ces documents sont disponibles sur la [plateforme capacity4dev](#) (groupe public sur l'environnement, le changement climatique et l'économie verte).

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

L'intégration de l'environnement et du changement climatique est également prise en compte pendant le suivi et l'évaluation. Plusieurs instruments sont disponibles à cet effet.

La Commission européenne suit de près les dépenses qu'elle consacre au climat et à la biodiversité et rend régulièrement compte de ses progrès au regard des engagements internationaux et des objectifs susmentionnés dans le cadre de ses rapports au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), aux secrétariats des Conventions (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC], Convention sur la diversité biologique [CDB]) et de ses rapports périodiques sur l'exécution budgétaire.

Le Cadre de gestion des risques (CGR) est un outil qui était auparavant appliqué aux opérations d'appui budgétaire pour donner une idée des risques auxquels celles-ci étaient exposées à court terme. Il a cependant été révisé récemment de manière à être applicable à toutes les modalités d'aide. Le CGR+ doit être utilisé pour le suivi et la gestion des risques liés aux actions extérieures de l'UE dans les pays partenaires, notamment la mise en œuvre des documents de programmation ; il est censé guider le dialogue sur les actions à mener. La révision du CGR prend en compte de nouvelles priorités de la Commission (pacte vert, finance durable, croissance inclusive, partenariats sur la migration), couvre des éléments importants pour les nouveaux instruments financiers et le suivi du climat de l'investissement, prévoit un suivi plus efficace des mesures d'atténuation en les rattachant aux priorités du dialogue politique et sur les politiques de l'UE et les intégrant dans le processus de décision de la DG-INTPA, et établit un lien systématique avec les indicateurs internationaux et les outils analytiques de l'UE. Les questions relatives à l'environnement et au changement climatique ne sont pas seulement traitées comme une catégorie de risques distincte, mais sont intégrées de manière transversale à d'autres catégories de risques (régime politique, croissance et emploi par exemple).

---

<sup>3</sup> Actuellement disponibles pour les secteurs suivants : numérisation ; réduction des risques de catastrophe ; éducation ; énergie ; villes vertes ; mobilité verte ; infrastructure ; développement du secteur privé et commerce ; systèmes alimentaires durables ; gestion des ressources hydriques ; eau et assainissement ; il en existe en outre un portant sur la gestion des projets et du travail de bureau.

<sup>4</sup> Disponibles pour les secteurs suivants : énergie ; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ; protection sociale ; eau et assainissement.

Ces deux thèmes sont également pris en compte dans les indicateurs prédéfinis pour le programme IVDCI 2021-27 (conformément aux lignes directrices sur la programmation) et dans le Cadre de gestion des résultats de l'UE. Figurent parmi les indicateurs prédéfinis neuf indicateurs liés à la priorité stratégique « Alliances du pacte vert », une dimension écologique étant également associée aux indicateurs relatifs aux « Alliances pour une croissance et des emplois durables » (sur les emplois verts), et des indicateurs relevant de la priorité stratégique « gouvernance, paix et sécurité, développement humain » (sur l'accès à l'eau et à l'assainissement).

Le [Cadre révisé de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale](#) présente les résultats escomptés et les indicateurs de niveaux 1 et 2 associés à chacun des Objectifs de développement durable (ODD) et les indicateurs de niveau 3, dont l'un porte sur la part de la coopération internationale et de l'aide au développement financée par l'UE qui contribue aux différents thèmes de Rio (biodiversité, lutte contre la désertification, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets) ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Toutes les interventions qui requièrent une EIE doivent également établir un Plan de gestion environnementale dont le suivi et l'évaluation du projet doivent tenir compte. Cette exigence s'applique aussi aux projets d'investissement ; dans ce cas, le suivi est assuré conformément aux mesures de protection environnementale et sociale de l'institution financière chef de file.

La DG-INTPA procède également à une évaluation périodique (jusqu'ici, bisannuelle) de la qualité de l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les programmes et projets de coopération pour le développement de l'UE. Elle effectue en outre une analyse annuelle des contributions financières à l'environnement, à la RRC et aux thèmes de Rio. Ces analyses lui permettent de dégager des enseignements en vue d'améliorer la prise en compte de l'environnement et du changement climatique.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Pour renforcer l'appropriation par les pays partenaires et l'efficacité de l'aide, la Commission européenne s'efforce de mettre l'assistance qu'elle leur apporte en phase avec leurs plans nationaux de développement ou leurs politiques générales de même ordre lorsque ceux-ci sont conformes aux grands engagements internationaux, notamment en matière de changement climatique et d'environnement, et compatibles avec les valeurs de l'UE. Elle s'attache en outre à appuyer les politiques et plans sectoriels relevant des domaines prioritaires de ses partenariats avec les pays partenaires, notamment dans le cadre des programmes d'aide sectoriels.

L'Union européenne soutient les interventions mondiales de lutte contre les problèmes planétaires tels que les inégalités, la pauvreté, la malnutrition, le changement climatique, la crise environnementale, les enjeux liés aux océans, les migrations et les déplacements forcés, et à promouvoir la mutation numérique, le développement humain, ainsi qu'une transition inclusive et juste vers des économies durables, inclusives, équitables et vertes.

Dans la mesure du possible, la Commission fait appel à des mécanismes d'appui budgétaire, qui sont déterminants pour le renforcement de la capacité institutionnelle nationale et peuvent être considérés comme la forme suprême de l'harmonisation avec les politiques et systèmes nationaux, qui utilise pleinement les systèmes de gestion des finances publiques du pays partenaire. L'Union européenne est

le premier fournisseur mondial d'appui budgétaire, mécanisme qui est au cœur de sa coopération internationale. En 2020, les décaissements au titre de ce dispositif se sont montés à 3 milliards EUR et ont représenté 24 % de son aide extérieure. Cette somme comprend les transferts financiers directs vers le trésor national des pays partenaires qui mènent des réformes en faveur d'un développement durable. Ces transferts sont subordonnés à un dialogue sur les politiques à mener, à une évaluation des résultats et au renforcement des capacités. L'appui budgétaire de l'UE encourage les progrès vers la réalisation des 17 ODD. On trouvera d'autres informations et données sur la façon dont ces opérations concourent notamment aux ODD 12 (consommation et production responsables), 13 (lutte contre le changement climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre) dans le rapport [Budget Support – Trends and Results 2021](#).

En complément, la Commission européenne prête appui aux pays partenaires pour améliorer la conception et la mise en œuvre de politiques et de plans nationaux en matière de climat et d'environnement, en particulier les CDN portant sur le changement climatique, les stratégies de long terme (SLT), les plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PNACC) et les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

L'Union européenne aide également les pays partenaires à mieux prendre en compte l'environnement et le changement climatique dans les politiques et plans nationaux, sectoriels ou locaux pertinents, en s'inspirant du Programme 2030 et des ODD, de l'Accord de Paris, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de la stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité, du Cadre de Sendai, du nouveau Consensus européen pour le développement et du pacte vert pour l'Europe adopté en 2019. Elle apporte aux pays en développement un appui en faveur de l'action climatique au travers de son projet phare, l'Alliance mondiale contre le changement climatique+ (AMCC+). La mise en œuvre des CDN conformément à l'Accord de Paris continue de définir le cadre d'action ; les différents secteurs couverts (agriculture, sylviculture, énergie, gestion des zones côtières, approche paysagère, etc.) témoignent de la nature transversale des CDN et de l'action climatique.

Par ses effets conjoints, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a particulièrement porté atteinte à la sécurité alimentaire et à la nutrition. En favorisant la réalisation de l'ODD 2 et de l'ODD 12, les interventions de l'UE ont permis d'améliorer les pratiques de production et les pratiques agricoles durables. Pour stimuler l'innovation au service de la gestion des systèmes agricoles, 19 projets DeSIRA (*Development Smart Innovation through Research in Agriculture initiative* ou Innovation intelligente pour le développement à travers la recherche en agriculture) ont été signés en 2020. L'appui budgétaire de l'UE a encouragé une production agricole diversifiée et l'amélioration du soutien nutritionnel à 55 000 familles en Bolivie et au Honduras, et contribué à relever le prix des produits laitiers commercialisés de 21 % au Népal. En parallèle, les préparatifs ont été lancés pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires programmé en septembre 2021.

L'énergie durable occupe une place centrale dans le volet extérieur du pacte vert. En 2020, la coopération de l'UE avec la Commission de l'Union africaine a apporté un concours décisif à l'élaboration de la proposition relative au marché unique africain de l'électricité visant à établir un marché continental intégré de l'électricité dont les populations et les économies africaines pourront tirer profit.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- L'Union européenne finance le programme [Poverty and Environment Action for the SDGs](#) (Action pauvreté-environnement à l'appui des ODD) des Nations Unies et celui qui l'a précédé, l'Initiative pauvreté-environnement, qui visent à approfondir et à élargir l'intégration de la pauvreté et de l'environnement dans les politiques et à mettre les financements et les investissements en adéquation avec les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et les objectifs environnementaux et climatiques.

- L'[Alliance mondiale contre le changement climatique de l'UE](#) appuie l'action climatique - adaptation et atténuation – dans les pays partenaires, notamment l'intégration des objectifs climatiques dans les [politiques et systèmes budgétaires](#) nationaux.
- La nouvelle Facilité de soutien aux contributions nationales déterminées pour le climat de l'UE (Facilité CDN) apportera une assistance technique et des conseils stratégiques de haut niveau à l'échelon national, régional et mondial à l'appui de la conception, de l'actualisation et de la mise en œuvre des CDN, des SLT et des Plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays partenaires dans le contexte de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et du Programme 2030.
- Appui au [Programme de renforcement de l'action pour le climat](#) (CAEP) lancé par le Partenariat CDN : par le biais de la Facilité d'assistance technique à l'énergie, l'Union européenne a apporté à six pays partenaires en développement une assistance directe à la révision de leurs CDN afin d'en relever le degré d'ambition.
- La [Promesse climatique du PNUD](#) et le Programme d'appui aux CDN exécutés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et financés par l'Union européenne dans son contexte : des financements de la DG-INTPA d'un montant de 6.9 millions EUR appuieront la mise en œuvre des CDN dans 22 pays en développement au cours de la période 2020-22.
- L'[infrastructure et les services de Copernicus](#) : le service Copernicus concernant le changement climatique (C3S) prête appui à la société en fournissant des informations faisant foi sur le climat passé, présent et futur de la planète. Sa mission consiste à offrir un accès gratuit et ouvert aux données climatiques pour soutenir les politiques et les mesures fondées sur des éléments probants.
- Le projet Partenariats stratégiques pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris (*Strategic Partnerships for the Implementation of the Paris Agreement* [[SPIPA](#)]) (Direction générale de l'action pour le climat [DG CLIMA] et service des instruments de politique étrangère [IPE], 2018-21, 20 millions EUR) : ce projet soutient l'Union européenne dans son rôle de chef de file international de la lutte contre le changement climatique en mobilisant le savoir-faire européen à l'appui de l'apprentissage entre pairs avec des pays du G20 non membres de l'UE pour les aider à respecter leurs CDN dans le cadre de leurs engagements au titre de l'Accord de Paris.

***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Dans le cadre de son action plus générale à l'appui du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, la Commission européenne aide les pays partenaires à renforcer les mesures d'atténuation du changement climatique et les capacités d'adaptation à ce dernier (ODD 13), à protéger leur environnement et la biodiversité et à assurer la gestion durable des ressources naturelles terrestres (ODD 15) et maritimes (ODD 14). L'Union européenne souhaite accompagner les interventions porteuses de transformation dans plusieurs domaines de première importance pour la transition vers des économies neutres sur le plan climatique et sobres en ressources et la réalisation des ODD, notamment en ce qui concerne l'énergie propre et l'efficacité énergétique, les systèmes agroalimentaires durables, l'économie verte et circulaire, les villes vertes et intelligentes et la mobilité durable.

Comme indiqué dans les sections précédentes, les documents stratégiques qui guident l'action de l'UE dans ces domaines sont principalement le Consensus européen pour le développement, le pacte vert pour l'Europe et ses stratégies et plans d'action pour le changement climatique, la Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie « De la ferme à la table », les programmes portant sur l'économie circulaire, l'énergie et la connectivité, qui comportent tous un volet extérieur et des engagements internationaux.

L'Union européenne encourage la transition vers des économies à faibles émissions de carbone, vertes et circulaires, tant dans le cadre de programmes spécifiques que par l'intégration de mesures pertinentes dans tous les secteurs concernés de sa coopération. Cet appui aux pays partenaires vise à : 1) établir des cadres stratégiques et réglementaires, un environnement d'investissement et un climat des affaires porteurs ; 2) favoriser le développement d'entreprises et de compétences vertes ; 3) améliorer l'accès aux financements et aux investissements verts.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Dans le cadre de son action extérieure, l'Union européenne promeut des investissements tenant compte des risques et conçus pour résister au changement climatique, notamment dans l'infrastructure et dans les solutions fondées sur la nature, ainsi que le recours à des mécanismes innovants d'analyse des risques de catastrophe et de financement. L'intégration de mesures de prévention des risques liés aux catastrophes dans les domaines de l'urbanisme et de l'expansion urbaine sera un champ d'intervention important en ce sens. Les investissements compléteront les actions de l'UE concernant d'autres aspects de la résilience, comme la fragilité, la sécurité alimentaire et la santé, accorderont une attention particulière aux groupes vulnérables et s'attacheront à mobiliser les communautés.

Pour la Commission européenne, la qualité des investissements est tout aussi importante que leur volume. C'est pourquoi il convient de renforcer la collaboration avec les partenaires internationaux et d'encourager le recours aux instruments multilatéraux, comme la plateforme SOURCE des banques multilatérales de développement, entre autres, pour améliorer conjointement l'élaboration des projets, l'efficacité des dépenses et le développement des capacités au profit d'une infrastructure de qualité qui contribue à la transition verte. Elle fournit notamment, au travers du [Fonds européen pour le développement durable \(FEDD+\)](#), une assistance technique à l'appui du renforcement des capacités dans le secteur public, de la constitution de portefeuilles de projets crédibles, et de la mise en œuvre de projets d'infrastructure résilients.

La coopération dans le cadre du programme du G20 concernant les infrastructures de qualité est une priorité de l'UE pour stimuler l'action en faveur de la connectivité. Ce programme est indispensable à l'élaboration d'un projet d'avenir commun, notamment avec des pays comme la République populaire de Chine et l'Inde. L'Union européenne promeut activement les Principes du G20 pour des investissements dans des infrastructures de qualité, en particulier dans le cadre de projets financés au moyen de ses instruments externes. Les travaux en cours sur les indicateurs, la résilience, la maintenance et l'infrastructure numérique devraient contribuer à l'adoption, au niveau international, de normes communes pour les projets d'infrastructure. Ces travaux prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui sont déterminants pour la durabilité et doivent donc être pleinement abordés durant la programmation et l'exécution de tous les nouveaux investissements dans la connectivité. C'est pourquoi l'Union européenne met en place des instruments destinés à créer des normes et des terminologies communes (normalisation, taxinomie, développement et indicateurs).

### *Exemples de programmes et projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- L'[Alliance mondiale contre le changement climatique Plus \(AMCC+\)](#) est un programme phare de l'Union européenne qui aide les pays les plus vulnérables à lutter contre le changement climatique. Après avoir débuté avec 4 projets pilotes seulement en 2008, elle est devenue l'un des principaux programmes dans ce domaine et a financé plus de 80 projets d'ampleur nationale, régionale et mondiale, appuyant un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique
- L'[initiative Switch to Green](#) vise à faciliter la transition vers des économies inclusives, sobres en carbone, vertes et circulaires génératrices de croissance et d'emplois décents qui contribuent à



réduire la pauvreté tout en atténuant les retombées sur l'environnement. Elle englobe plusieurs projets et programmes régionaux, notamment le [programme SWITCH-Asia](#), le [programme SwitchMed](#) et le [programme SWITCH Africa Green](#). Le Plan d'action pour l'économie circulaire adopté en mars 2020 a renforcé la volonté de l'Union européenne de resserrer sa coopération avec les pays partenaires accélérer le développement de cette économie. On citera parmi les nouvelles interventions le projet *SWITCH to Circular Economy Value Chains*, le Fonds eco.business Afrique et les *Green Economy Dialogues*.

- Le programme [EUROCLIMA+](#) de la Commission européenne collabore activement avec 18 pays latino-américains pour les aider à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et d'autres accords multilatéraux. Lancé en 2017, il fait appel à l'expertise européenne pour faire face à certains des enjeux climatiques les plus pressants de la région.
- Le programme de l'UE [La biodiversité pour la vie](#) (B4Life) a pour objectif de contribuer à enrayer la perte de biodiversité et de concrétiser les engagements de l'Union européenne en intégrant pleinement la biodiversité et la préservation des écosystèmes aux programmes de développement socioéconomique et d'éradication de la pauvreté dans le cadre d'une approche transversale et innovante. Le programme intervient dans trois domaines prioritaires : 1) une bonne gouvernance à l'appui d'une gestion durable des ressources naturelles ; 2) la préservation des écosystèmes pour assurer la sécurité alimentaire et un développement rural durable ; 3) des solutions fondées sur les écosystèmes pour une transition vers une économie verte. Il comprend en outre un guichet spécial pour lutter contre la crise de la faune sauvage liée à l'intensification du commerce illégal.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### **Réponse aux besoins spécifiques des PEID**

La coopération de l'UE prend en compte les besoins particuliers des petits États insulaires en développement (PEID), notamment les difficultés communes auxquels ils sont confrontés, comme la taille réduite de leurs populations, leurs ressources limitées, leur éloignement, leur exposition aux catastrophes naturelles, leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, leur dépendance à l'égard des échanges internationaux et la fragilité de leurs environnements. La coopération bilatérale vise à aider les pays à réaliser leurs CDN, notamment leurs objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables. L'aide régionale est généralement axée sur l'intégration économique régionale, la gestion des ressources naturelles, la bonne gouvernance et le changement climatique.

Les PEIB du Pacifique et des Caraïbes et l'Union européenne ont pour ambition commune de bâtir un avenir sobre en carbone et résilient au changement climatique à l'horizon 2050. La réalisation de cet objectif suppose des actions ambitieuses et diversifiées couvrant un large éventail de secteurs et de politiques, des investissements publics et privés, ainsi que la mise en place de mesures visant à inciter les pouvoirs publics, les collectivités locales et le secteur privé à agir et à remédier aux problèmes climatiques, environnementaux, économiques et démocratiques dans ces deux régions.

La croissance verte et bleue est, et demeurera une priorité à long terme des PEID. L'Union européenne soutient les interventions susceptibles d'ouvrir des débouchés générateurs de revenus, d'emplois et de croissance qui contribuent en parallèle à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux, ainsi qu'à la diversification économique et au renforcement de la résilience. Cette ambition peut se concrétiser par différents moyens, comme la promotion de systèmes agroalimentaires durables, l'écotourisme, l'économie circulaire, les technologies vertes et la numérisation (commerce électronique, finance numérique et autres solutions numériques), et par d'autres activités économiques propices au

verdissement et au bleuissement de l'économie. Des mesures d'accompagnement sont également en place pour améliorer le climat des affaires et de l'investissement et favoriser l'acquisition des nouvelles compétences nécessaires dans une économie durable, notamment celle consistant à assurer un accès à ces nouvelles compétences au travers de programmes de formation et d'éducation destinés aux jeunes.

Des cadres réglementaires inadaptés et le manque d'accès aux financements continuent de brider le développement du secteur privé, en particulier celui des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Les mesures visant à instaurer un climat des affaires inclusif qui encourage l'investissement, l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique des femmes et d'autres groupes vulnérables favorisent la croissance du secteur privé, la création d'emplois, la productivité et la hausse des revenus, mais aussi l'augmentation des recettes fiscales, concourant ainsi à un développement socioéconomique inclusif. Les nouvelles technologies numériques offrent également aux économies de nouvelles perspectives de croissance. L'investissement dans des partenariats de connectivité stratégiques et la mise en œuvre de l'approche de l'UE en matière de coopération numérique peuvent favoriser la participation des PEID à l'économie numérique, et ainsi stimuler leur productivité et leur compétitivité et renforcer leur participation au marché, entraînant une diminution de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et une croissance économique.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

- [L'initiative phare AMCC+ de l'UE](#) aide les pays les plus vulnérables à lutter contre le changement climatique. À l'origine, l'AMCC avait pour objectif de renforcer la résilience aux changements climatiques dans les pays les moins avancés (PMA) et dans les PEID. En 2015, elle l'a étendu aux pays à revenu intermédiaire. La coopération avec les PEID a permis de renforcer leur résilience aux conséquences du changement climatique. L'approche de l'AMCC+ englobe les nombreuses mesures d'adaptation envisageables pour ces pays. Outre son travail sur le terrain, l'AMCC+ œuvre à la consolidation des institutions, des politiques et des réglementations. Les projets d'ingénierie, par exemple, peuvent porter sur le renforcement des ouvrages de protection des côtes, les bâtiments résistant aux cyclones et la mise en place d'infrastructures de stockage d'eau. D'autres projets sont centrés sur les réformes législatives, comme la révision des codes de construction, l'amélioration du zonage à proximité des côtes et des fleuves, et l'actualisation des politiques de l'eau. Les solutions technologiques comprennent des études et le renforcement de la résilience des cultures. Les projets de l'AMCC+ prévoient des mesures pour réduire les contraintes auxquelles les PEID sont assujettis et qui risquent de restreindre leurs choix et de gêner la mise en œuvre des projets, comme l'insuffisance des capacités en matière de données et de techniques, la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles et la limitation des ressources financières.
- L'initiative AMCC+ pour l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience à Samoa (1 144 000 EUR) est menée par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Elle a pour objectif global de favoriser l'exploitation durable des ressources maritimes de Samoa tout en améliorant la résilience des communautés locales au changement climatique. L'objectif particulier consiste à appuyer l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) à l'échelon local et central moyennant la mise en œuvre d'une planification de l'espace maritime (PEM) et le renforcement de la participation des communautés aux actions climatiques. Cette intervention permettra de renforcer la résilience aux effets du changement climatique de l'environnement maritime en protégeant les biens et services écosystémiques marins. La population et l'économie de Samoa tireront profit de processus et pratiques plus efficaces de gestion durable des ressources maritimes locales face aux enjeux liés au changement climatique. Le gouvernement de Samoa remplira par ailleurs plusieurs engagements internationaux et nationaux.



### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

L'UE mène des programmes de coopération d'envergure avec de nombreux PEID dans les Caraïbes et le Pacifique, tant au niveau national qu'infranational. Le soutien à l'adaptation au changement climatique est un volet important de bon nombre de ces partenariats. Elle a en outre mis en place une Facilité d'investissement pour le Pacifique et une Facilité d'investissement pour les Caraïbes qui ont pour objectif d'intensifier les investissements durables dans ces régions en utilisant l'APD de l'UE pour mobiliser l'investissement public et privé. L'un des programmes financés dans leur cadre est le Fonds eco.business, qui vise à promouvoir des pratiques commerciales et de consommation qui favorisent la préservation de la biodiversité, l'exploitation durable des ressources naturelles, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ces effets dans les Caraïbes.

# Finlande

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la Finlande*

La politique de développement de la Finlande fait partie intégrante de sa [politique étrangère et de sécurité fondée sur les droits de l'homme et des valeurs](#). La coopération internationale et les actions de la Finlande sont ancrées dans l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le changement climatique et les ressources naturelles constituent l'une des quatre priorités de la politique finlandaise pour le développement.

Le ministère finlandais des Affaires étrangères a élaboré un [Plan d'action pour une politique étrangère climato-intelligente](#), qui couvre aussi bien la politique de sécurité et la politique commerciale que la politique de développement. Conformément à ce plan d'action, tous les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères se doivent d'œuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.

En mai 2021, le gouvernement finlandais a adopté le [Rapport sur une politique de développement qui transcende les législatures](#). Selon ce rapport, l'un des cinq axes thématiques de la coopération finlandaise pour le développement est « le changement climatique, la biodiversité ainsi que la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles ».

#### *Cibles*

Selon le [Programme du gouvernement](#) (2019), la Finlande accroîtra sa contribution au financement de l'action climatique dans le cadre de son financement du développement, en tenant dûment compte des engagements souscrits au titre de l'Accord de Paris. L'objectif est d'affecter la moitié des financements climatiques à l'adaptation au changement climatique, notamment par l'intermédiaire de fonds internationaux et d'organisations de la société civile. Les financements se présentant sous la forme d'investissements et de prêts se poursuivront, en particulier dans le but de stimuler le financement de l'action climatique. La Finlande suit les progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre de sa procédure annuelle de gestion axée sur les résultats.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le ministère des Affaires étrangères a élaboré des [théories du changement](#) et défini des indicateurs agrégés pour sa politique de développement. Dans le cadre de la priorité thématique 4 (changement climatique et ressources naturelles), l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets constituent des objectifs explicites au niveau de l'incidence recherchée. Les cinq domaines d'action sont

les suivants : 1) les forêts et la biodiversité ; 2) l'énergie ; 3) la météorologie et la réduction des risques de catastrophe ; 4) la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et 5) l'eau.

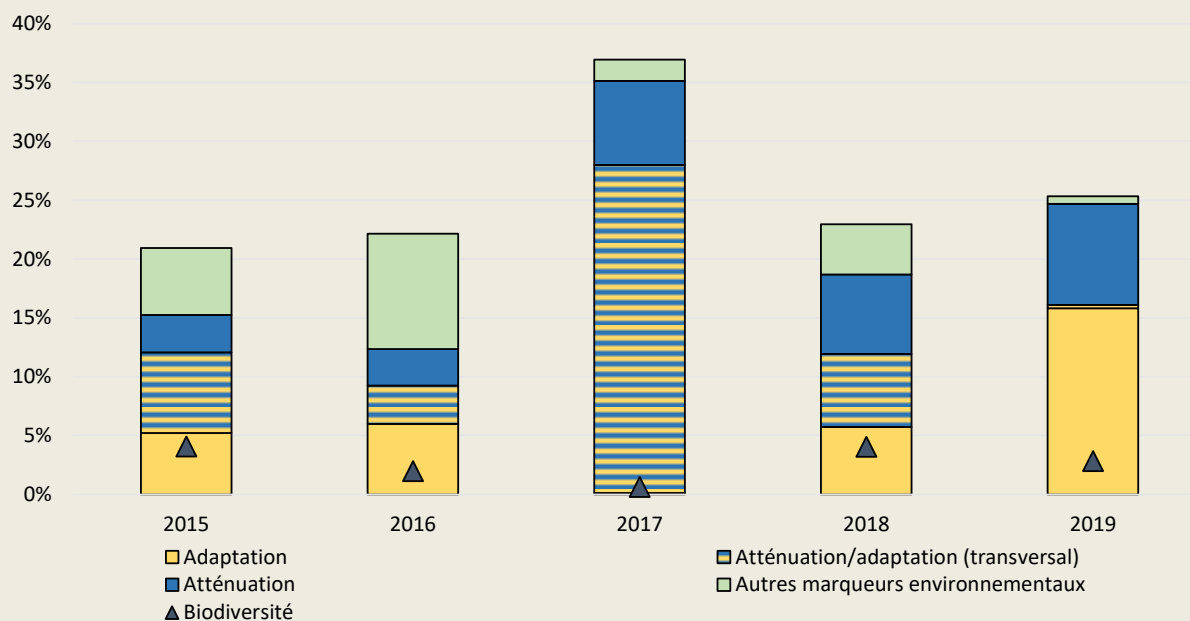
Les théories du changement fondées sur les priorités de la Finlande viennent compléter les objectifs d'impact généraux définis par le gouvernement en détaillant les résultats attendus les plus importants dans la politique finlandaise de développement. Les théories du changement illustrent par ailleurs les mécanismes au travers desquels la politique de développement de la Finlande contribue au développement durable dans le monde ainsi qu'à la mise en œuvre de ce que l'on appelle l'impératif humanitaire. Elles offrent une base pour l'orientation, le suivi et l'évaluation des activités.

La politique de développement est mise en œuvre conformément aux objectifs fixés dans les théories du changement, de sorte que les différentes entités, telles que les programmes-pays, le plaidoyer multilatéral, la coopération avec les organisations de la société civile et la coopération avec le secteur privé soient liés aux objectifs de façon adéquate pour l'activité en question. Les théories du changement permettent également de se faire une idée des entités thématiques auxquelles il convient de relier les actions ou projets individuels. Elles facilitent la communication sur les priorités de la politique de développement de la Finlande, elles clarifient les responsabilités des différentes parties et permettent d'analyser la contribution de la Finlande aux résultats internationaux en matière de développement.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Figure 1. Intégration par la Finlande des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

En 2020, le ministère des Affaires étrangères a publié des [Lignes directrices pour des objectifs transversaux dans le cadre de la politique finlandaise de développement et de coopération](#). Les objectifs transversaux de la politique finlandaise de développement sont les suivants : 1) l'égalité des sexes ; 2) la lutte contre la discrimination, avec un accent sur les droits des personnes handicapées ; et, conformément à l'Accord de Paris, 3) la résilience face au changement climatique ; et 4) le développement à faible émission.

Ces lignes directrices visent à permettre une mise en œuvre efficace de la politique finlandaise de développement et de ses objectifs transversaux, dans le cadre d'une action intégrée et ciblée. Conformément à l'approche fondée sur les droits de l'homme présentée dans la Note d'orientation sur la coopération finlandaise pour le développement (2015), les lignes directrices visent à améliorer la qualité de la politique de développement de la Finlande et la répartition des responsabilités dans ce cadre, en intégrant les droits de l'homme et les objectifs transversaux dans l'ensemble des systèmes de gestion des résultats pertinents.

En outre, la Finlande a récemment ajouté un cinquième objectif transversal, à savoir la protection de l'environnement, avec un accent sur la préservation de la biodiversité. Ce nouvel objectif a été ajouté à la suite de l'adoption par le gouvernement, en mai 2021, du Rapport sur une politique de développement qui transcende les législatures (qui doit encore être approuvé par le parlement).

La Finlande passe par des organisations multilatérales pour la majeure partie de sa coopération pour le développement. Ces organisations disposent en général de leurs propres outils opérationnels. Lorsqu'un organisme d'exécution ne dispose pas de ses propres outils, par exemple, pour procéder à une évaluation environnementale, il lui est demandé d'utiliser les sauvegardes de la Société financière internationale (IFC) ou d'autres outils similaires, ainsi que de respecter les exigences nationales du pays hôte.

#### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Le ministère des Affaires étrangères n'est pas un organisme d'exécution ; dès lors, c'est aux organismes d'exécution qu'il revient d'intégrer les objectifs pertinents dans leurs cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage respectifs.

Les résultats généraux de la politique de développement finlandaise sont contrôlés au moyen d'indicateurs agrégés communs pour les différents instruments de coopération pour le développement. La mise en œuvre s'appuie systématiquement sur les informations obtenues au moyen de ces indicateurs.

Les [indicateurs agrégés communs](#) ont été définis sur la base des priorités de la politique de développement, ce qui permet de rendre compte des résultats de manière globale, en combinant les données relatives aux divers programmes et types de coopération mis en place à travers le monde. Cette démarche permet de se faire une idée plus précise des résultats obtenus dans le cadre de la politique finlandaise de développement.

### **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement**

## **durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

La Finlande encourage ses partenaires d'exécution à aligner leurs activités de coopération pour le développement sur les stratégies nationales de transition. Cette recommandation est explicitement formulée à la page 5 des [Lignes directrices pour des objectifs transversaux dans le cadre de la politique finlandaise de développement](#).

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La majeure partie de la coopération finlandaise pour le développement est mise en œuvre par des organisations multilatérales. À titre d'exemple, la Finlande contribue au budget central du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et elle a déboursé des fonds supplémentaires pour soutenir le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, une initiative qui œuvre à la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

En 2019, les principaux bénéficiaires des financements climatiques de la Finlande étaient le Fonds pour le climat Finlande-IFC, le Fonds vert pour le climat, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds asiatique de développement. Bon nombre de ces bénéficiaires soutiennent des trajectoires résilientes face au changement climatique et à faible émission, par exemple dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les pays en développement. Le Fonds vert pour le climat et son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, qui finance la formulation et la mise en œuvre des PNA, peuvent être cités à titre d'exemple.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Comme mis en évidence dans la [politique étrangère et de sécurité de la Finlande fondée sur les droits de l'homme et des valeurs](#), les actions de la Finlande sont ancrées dans l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutes les actions menées tiennent compte des objectifs transversaux, dont la résilience face au changement climatique et le développement à faible émission. L'appui apporté aux pays partenaires pour la mise en place de transitions durables sur le plan environnemental, résilientes face au changement climatique et compatibles avec des trajectoires de développement à faible émission tendant vers la neutralité carbone est principalement acheminé dans le cadre d'une coopération multilatérale, par l'intermédiaire de banques multilatérales de développement, de fonds consacrés au climat et d'autres organisations internationales.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La Finlande continue de financer le [Programme de partenariat pour l'énergie et l'environnement en Afrique australe et orientale](#), qui fournit un appui pour la préparation des projets et le développement des entreprises dans le but de permettre la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement énergétique de qualité en réponse aux besoins des populations locales.

De plus, la [Facilité d'investissement de la Finlande pour le secteur public](#) propose des financements dans les domaines du transfert de technologie et du renforcement des capacités pour favoriser les investissements dans des infrastructures de qualité. L'une des forces de la Finlande est l'aide qu'elle peut apporter pour la mise en place d'infrastructures d'observation du climat.

La majeure partie des fonds affectés par la Finlande à la construction d'infrastructures de qualité dans le cadre de sa coopération pour le développement sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, dont des banques multilatérales de développement.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

La Finlande passe par des organisations multilatérales pour l'acheminement de la majeure partie des fonds qu'elle affecte aux processus de transition dans le cadre de sa coopération pour le développement. La Finlande ne dispose pas de programmes bilatéraux explicitement conçus pour soutenir ces transitions.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

Dans sa coopération pour le développement, la Finlande met l'accent sur l'Afrique, et en particulier sur les pays les moins avancés (PMA). La Finlande n'entretient pas de coopération bilatérale avec de petits États insulaires en développement (PEID), mais elle contribue à plusieurs initiatives multilatérales.

*Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

La Finlande contribue depuis longtemps au Fonds vert pour le climat, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Fonds pour les pays les moins avancés, qui financent tous des actions climatiques dans les PEID.

En outre, fin 2020, la Finlande a rejoint, en tant que bailleur de fonds, l'initiative [CREWS](#), un mécanisme qui finance les PMA et les PEID pour la mise en place de services d'alerte précoce éclairés par les risques, dans le but de leur donner les moyens de prévoir les risques climatiques et d'y faire face.

*Soutien à l'accès des PEID aux financements*

De nombreux fonds et organisations multilatéraux, auxquels la Finlande contribue, disposent de leurs propres programmes visant à améliorer l'accès des PEID aux financements pour favoriser un développement durable et résilient.

# France

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la France*

La France accorde une grande importance aux questions climatiques et environnementales dans sa politique d'aide pour le développement. Le climat est l'un des cinq secteurs prioritaires de la [Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales](#), qui a été adoptée par le parlement français en juillet 2021.

La France a inscrit la diplomatie environnementale et climatique au cœur de sa politique de développement inclusif et de la lutte contre les inégalités à l'échelle mondiale. Elle est déterminée à mettre en œuvre l'Accord de Paris de façon irréversible et, en particulier, à œuvrer à la réalisation de son objectif central qui vise à limiter la hausse des températures à 2°C ou à 1,5°C, si possible. Concrètement, cette priorité s'est traduite par une augmentation des ressources consacrées à la lutte contre le changement climatique, et notamment aux initiatives d'adaptation. La France s'emploie tout particulièrement à mobiliser les institutions multilatérales dans le but d'accroître les avantages secondaires liés au climat dans leurs interventions et d'exclure les investissements qui ne sont pas en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette démarche a été mise en évidence par le président Macron lors du [discours](#) qu'il a prononcé à la 74<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Enfin, le climat et l'environnement sont au cœur de l'ensemble des interventions de haut niveau et des déclarations officielles de la France dans le domaine de la coopération pour le développement. Ces questions ont été mises à l'honneur par les dirigeants français notamment lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, des Sommets mondiaux sur l'ambition climatique et l'adaptation et des sommets One Planet.

#### *Cibles*

La France s'est engagée à mobiliser 5 milliards EUR en faveur de l'action pour le climat dans les pays en développement en 2020, dont 1,5 milliard EUR pour l'adaptation. En décembre 2020, le président Macron a annoncé un accroissement de cet engagement : 6 milliards EUR par an entre 2021 et 2025, dont un tiers sera consacré à l'adaptation. Ces engagements s'inscrivent dans le droit fil de l'objectif collectif chiffré qui veut que les pays développés mobilisent 100 milliards USD par an entre 2020 et 2025 pour financer des mesures d'atténuation importantes et de transparence sur la mise en œuvre dans les pays en développement.

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, en 2012, l'Agence française de développement (AFD) s'est engagée à consacrer 50 % de ses financements annuels approuvés dans les pays en développement à l'action pour le climat.

Les progrès accomplis dans le cadre de ces engagements font l'objet d'un suivi annuel au niveau national, dont les résultats sont publiés pour l'année précédente dans les rapports suivants :

- le [Bilan d'activité Climat](#)
- le [Bilan d'activité Biodiversité](#)
- le [Bilan d'activité Transition énergétique](#)

Selon ces rapports, en 2018, la France a mobilisé 5,08 milliards EUR de financements climatiques dans les pays en développement et, en 2019, ce montant a atteint 5,96 milliards EUR.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Les stratégies et politiques de la France visant à aligner sa coopération pour le développement sur les objectifs environnementaux et climatiques internationaux sont présentées dans plusieurs documents :

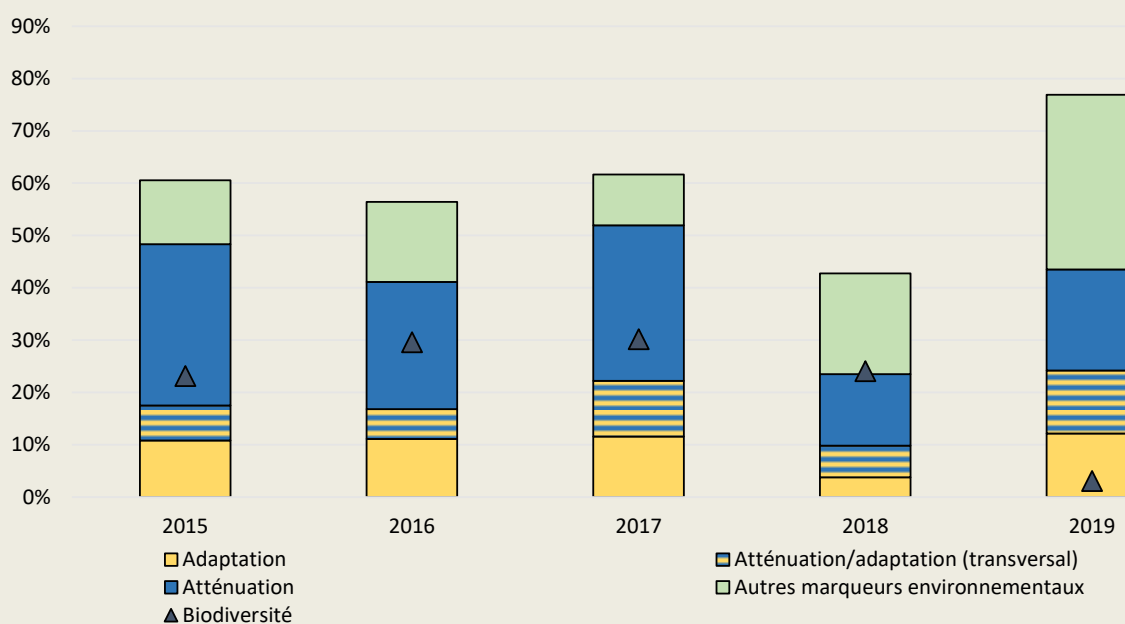
- La [loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales](#).
- Le relevé de conclusions du [Comité interministériel de la coopération internationale et du développement](#), convoqué par le Premier ministre le 8 février 2018.
- Les [Orientations stratégiques de la France à l'international pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification \(2020-2030\)](#).
- La [Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement \(2020-2030\)](#).
- La [Stratégie sur le climat et le développement de l'AFD](#) : à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2015 (COP 21), l'AFD a adopté une nouvelle stratégie sur le climat pour la période 2017-2022. Quatre engagements ont été pris dans cette stratégie : garantir une activité « 100 % Accord de Paris » ; 2) augmenter les volumes de financement « climat » ; 3) contribuer à la redirection des flux financiers au profit du climat ; et 4) co-construire des solutions et peser sur les normes. Cette stratégie est transversale et se reflète dans l'ensemble des stratégies sectorielles et nationales/régionales.
- La [Revue à mi-parcours de la Stratégie sur le climat](#), effectuée en 2020, selon laquelle le groupe AFD est en bonne voie d'atteindre, ou a déjà atteint, nombre de ses objectifs climat.



## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la France des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Les outils opérationnels utilisés au niveau de l'AFD sont présentés en détail dans la [Revue à mi-parcours de la Stratégie sur le climat](#) du groupe AFD. Ces outils opérationnels sont utilisés à différentes étapes du cycle stratégique et du cycle de projet :

- **Évaluation climatique au niveau des pays** : une évaluation des politiques climatiques et des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays est effectuée puis utilisée comme base de travail pour chaque évaluation de projet. Il convient d'effectuer une telle évaluation de l'adéquation du projet par rapport aux CDN/politiques climatiques des pays concernés au stade de l'instruction du projet.

- **Empreinte carbone** : dès que possible dans le processus d'instruction, le groupe AFD évalue l'empreinte carbone des projets susceptibles d'être financés, en particulier les projets d'infrastructure, par rapport à un scénario de référence (la situation sans projet).
- **Analyse développement durable** : l'alignement sur l'Accord de Paris est intégré dans le processus d'instruction des projets dans le cadre de la dimension relative au climat de l'Analyse développement durable. Le but est par exemple d'éviter un « verrouillage carbone », le blocage d'actifs, une mauvaise adaptation ou un manque de concordance avec les politiques climatiques nationales.
- **Analyse climat** : avant de pouvoir être approuvés par les comités chargés de l'instruction et par le Conseil d'administration, chaque projet est analysé sur la base de ces évaluations ainsi que des listes d'exclusion sectorielles (par exemple, pour les combustibles fossiles). Un outil d'analyse climat est également utilisé pour évaluer les risques climatiques et les enjeux de vulnérabilité de chaque projet, ainsi que pour mettre au jour les possibilités d'amélioration. Le résultat de ces vérifications est communiqué au Conseil d'administration dans un paragraphe y étant spécialement consacré dans le cadre de l'instruction du projet.
- **Division Appui environnemental et social (AES)** : la Division Appui environnemental et social de l'AFD effectue le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux et elle propose une expertise en la matière. Le respect de cette politique est soumis à l'examen du Comité de Crédit, qui valide la fin de l'instruction des projets. La Division AES de l'AFD se compose de 20 experts des questions environnementales et sociales (+ deux responsables).
- **Liste d'exclusion** : le groupe AFD applique une liste d'exclusion, qui exclut toutes les activités qui contreviennent aux droits de l'homme (travail forcé, travail des enfants, discrimination fondée sur la race ou le genre, prostitution, etc.). En outre, tous les projets de Proparco doivent être conformes aux normes de performance de la Société financière internationale (IFC), qui incluent le respect des droits de l'homme. Pour ce qui est du climat, le groupe AFD exclut le financement de projets à forte émission de carbone (plus de 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> émises par an) dans les pays à revenu intermédiaire, s'il n'est pas possible de s'assurer que le projet en question s'insère dans une politique nationale et sectorielle d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

### Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Dans le cadre de ses objectifs de performance fixés par le gouvernement, l'AFD doit rendre compte de son action climatique, et donc préciser quelle est la part des financements approuvés par ses instances dirigeantes présentant des co-bénéfices climat dans les pays en développement et les territoires français d'outre-mer. Il s'agit également des financements octroyés au moyen de fonds délégués à l'AFD, comme ceux de l'UE ou du Fonds vert pour le climat.

La France rend compte des composantes pertinentes de ses financements à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ([CCNUCC](#)) tous les deux ans pour les financements français approuvés pour les pays en développement au titre de la Convention.

Les objectifs climatiques et environnementaux sont intégrés à la fois de façon sectorielle dans la politique d'évaluation (par exemple, une évaluation a été effectuée en 2019 sur la contribution de la France au Fonds vert pour le climat) ainsi que de manière transversale, étant donné que la politique d'évaluation vise à améliorer les résultats en matière de développement, notamment dans les domaines du climat et de l'environnement.

## Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement

## durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?

### **Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux**

Conformément à son engagement à mener ses activités en étant 100 % en phase avec l'Accord de Paris, l'AFD garantit que 100 % de ses projets sont conformes aux priorités établies dans les stratégies climatiques nationales de ses pays partenaires. Lorsque ces stratégies n'ont pas encore été communiquées ou lorsqu'une assistance technique est nécessaire pour leur préparation et leur mise en œuvre, des outils sont proposés pour appuyer les pays dans cette démarche.

C'est dans cette optique que l'AFD a mis en place la Facilité 2050 et la Facilité Adapt'Action, afin d'aider ses pays partenaires à améliorer leur gouvernance climatique, grâce à l'apport d'une assistance technique et d'un appui en matière de renforcement des capacités. L'AFD entend ainsi aider les pays à s'assurer que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets sont intégrées dans leurs politiques publiques et leurs projets, ainsi que contribuer à la mise en place de structures pour lesquelles le climat constitue une priorité absolue. L'AFD s'emploie notamment à soutenir la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA), des CDN et des stratégies à long terme.

La France veille également à créer des synergies entre l'appui qu'elle apporte bilatéralement aux pays dans le cadre de leur transition nationale et l'appui émanant d'autres sources. C'est notamment l'appui apporté au Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national (NDC Partnership) et la coordination étroite avec ce mécanisme qui rendent ces synergies possibles.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- La [Facilité 2050](#) a été lancée lors du Sommet One Planet en décembre 2017. Dotée de 30 millions EUR et actuellement engagée dans 16 pays, cette facilité vise à financer la préparation de stratégies de développement à long terme, résilientes face au changement climatique et à faible émission de carbone, que toutes les Parties à l'Accord de Paris sont invitées à présenter. Ces stratégies encouragent les parties prenantes à planifier des investissements sur le long terme et à accorder la priorité à ce type d'investissements.
- En 2017, l'AFD a également lancé la [Facilité Adapt'Action](#), dotée de 30 millions EUR pour quatre ans. Ce mécanisme a été conçu pour accompagner 15 pays et organisations régionales particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique dans la mise en œuvre et la révision de leurs engagements climatiques, dans le cadre de l'Accord de Paris. Adapt'Action travaille avec des États insulaires vulnérables tels que les Comores, Cuba, la République dominicaine, Madagascar, Maurice, la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), ainsi qu'avec plusieurs pays africains, tels que le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Niger, le Sénégal et la Tunisie. Une centaine d'initiatives de renforcement des capacités auront été mises en œuvre d'ici la fin de l'année 2021, dans le cadre desquelles plus de 1 milliard EUR devraient être mobilisés à travers des projets financés par l'AFD et d'autres partenaires, dont le Fonds vert pour le climat. Ces résultats encourageants montrent qu'en soutenant l'amélioration de la gouvernance et la mise en place de politiques publiques consacrées à l'adaptation, en particulier dans le cadre des PNA, il est possible de faire de l'adaptation une priorité dans le dialogue avec les partenaires financiers et d'ainsi privilégier les projets d'adaptation.

Des exemples de projets climatiques financés par le groupe AFD sont également disponibles sur le [site web de l'AFD](#).

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

L'AFD s'est engagée à aligner 100 % de ses activités sur l'Accord de Paris, ainsi qu'à consacrer 50 % de ses ressources de financement à des projets climatiques. La France fait également partie des plus grands contributeurs au budget des principaux fonds multilatéraux consacrés à l'action climatique et environnementale dans les pays en développement (1,5 milliard EUR au Fonds vert pour le climat pour la période 2020-2023 et 300 millions USD au Fonds pour l'environnement mondial pour la période 2018-2022). Elle plaide en outre pour un accroissement du financement de l'action climatique par les banques multilatérales de développement, ainsi que pour l'alignement de leurs activités et de leur portefeuille sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Depuis 2018, la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par l'AFD est prise en compte dans les différentes stratégies sectorielles – en particulier dans la Stratégie Transition énergétique –, dans les stratégies régionales et dans certaines stratégies nationales. Il ressort de la Revue à mi-parcours de la Stratégie sur le climat que les stratégies sectorielles pourraient davantage préciser les domaines d'exclusion (charbon, exploration, production et transport d'hydrocarbures...) et les conditions de financement de secteurs jugés sensibles et nécessitant une plus grande sélectivité (gaz, aviation...). En voici quelques exemples :

- **Énergie/combustibles fossiles** : en mai 2019, l'AFD a adopté une nouvelle Stratégie Transition énergétique, qui exclut de ses financements : tout projet de centrales de production d'électricité au charbon (tel que validé par son Conseil d'Administration de mars 2013) ; les projets de centrales de production d'électricité à partir de fioul ou de diesel uniquement (hors cas d'hybridation) ; les projets d'exploration ou de production, ou dédiés exclusivement au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels) ; les infrastructures associées à une unité d'exploration, de production ou de stockage de ressources fossiles (mines, unités de traitement, raffineries, stockage, etc.) ou de production d'électricité à base d'énergie fossile.
- **Infrastructures de transport** : dans le nouveau Cadre d'intervention sectoriel pour la mobilité et les transports, adopté par le Conseil d'administration de l'AFD en mai 2019, trois dimensions liées au climat sont analysées pour chaque projet de transport : la limitation des répercussions sur l'environnement, la décarbonation et la cohérence avec une trajectoire de développement à faible émission de carbone, ainsi que la prise en compte de l'adaptation et de la résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La mise en œuvre des Principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité demeure la priorité de la France. La France et ses partenaires se sont engagés à continuer de mettre en œuvre les Principes du G20 lors du [Sommet sur le financement des économies africaines](#) qui s'est tenu à Paris le 18 mai 2021. Ces engagements sont les suivants : renforcer l'environnement macro-financier et la fiabilité des cadres juridique et institutionnel des politiques publiques ; travailler plus avant concernant la mobilisation des instruments et produits financiers multilatéraux et bilatéraux à l'appui des projets de partenariats public-privé (PPP), ainsi que la mobilisation de financements commerciaux ; augmenter la quantité d'investissements dans les infrastructures, y compris au moyen des fonds nationaux dédiés, tout en améliorant les investissements dans les infrastructures durables et de qualité, notamment grâce à l'engagement volontaire des États africains à évaluer la qualité et la durabilité de leurs projets d'infrastructures ; soutenir le développement des capacités de planification et de préparation des projets clés d'infrastructures et favoriser l'émergence de projets bancables. Les actions à entreprendre concrètement sont énoncées dans le Communiqué.

La priorité de la France dans le domaine des infrastructures est d'appuyer des trajectoires en phase avec les Objectifs de développement durable (ODD), en se préoccupant systématiquement des répercussions environnementales et sociales. Par exemple, la France s'emploie systématiquement à intégrer les meilleures normes d'efficacité énergétique dans ces projets, notamment dans les projets de construction d'habitations ou d'écoles. Cette démarche permet de renforcer la capacité d'adaptation de ces bâtiments aux températures élevées, d'économiser de l'énergie et de créer des emplois qualifiés. Pour ce qui est de l'urbanisation, la France finance des transports publics afin de diminuer la congestion dans les grandes villes et elle investit dans des villes secondaires et des zones d'habitat spontanées pour combler le manque d'infrastructures. Elle contribue ainsi à la lutte contre les fractures sociales et promeut l'équité entre les territoires.

La France, au travers du groupe AFD, investit 5 à 6 milliards EUR par an dans des infrastructures. Le groupe peut financer des projets d'infrastructures directement, qu'il s'agisse de projets publics ou privés, ou doter en ressources des banques locales afin de les aider à financer ces projets. Il peut également soutenir des réformes structurelles dans ces secteurs au moyen de prêts publics. En outre, STOA, un fonds à impact consacré au financement d'infrastructures, filiale de l'AFD et de la Caisse des dépôts, a versé 279 millions EUR pour la réalisation de huit projets depuis 2017, dont 206 millions EUR (74 %) au profit de projets à co-bénéfices climat.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- La France est l'un des principaux soutiens financiers de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI). Cette initiative a été lancée par des chefs d'État africains lors de la COP 21, en tant qu'initiative phare du continent pour la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de l'accès à l'énergie en Afrique. Elle émane de l'Union africaine (UA) et, en particulier, du Comité des chefs d'État africains sur les changements climatiques. En 2017, la France a annoncé un accroissement de ses financements destinés au développement des énergies renouvelables en Afrique (mis en œuvre par l'AFD pour la période 2016-2020), les faisant passer de 2 milliards EUR à 3 milliards EUR. La France a également versé un don de 6 millions EUR à l'unité indépendante de mise en œuvre de l'AREI.
- Un prêt de politique publique Énergie-Climat accordé à l'Ouzbékistan vise à accompagner le pays dans la mise en œuvre de ses réformes dans le secteur de l'énergie. Ce prêt vise à favoriser la décarbonation de la production électrique, la réduction des pertes électriques et l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), créé en 1994, soutient en particulier des projets liés au climat, à l'environnement et à la biodiversité dans les pays en développement, avec un budget de 120 millions EUR pour la période 2019-2022.
- Enfin, l'Alliance solaire internationale (ASI) est une initiative conjointe de la France et de l'Inde, lancée à la COP 21, dont l'objectif est de déployer rapidement et massivement l'énergie solaire. Le but est d'accompagner les pays dans l'échange de bonnes pratiques et l'harmonisation des normes relatives à l'énergie solaire, afin d'accélérer son déploiement, en particulier dans les pays où les risques sont toujours perçus comme étant élevés. La France contribue au fonctionnement du secrétariat de l'ASI en finançant deux postes d'experts détachés. En 2019, France a également annoncé qu'en 2022, elle porterait à 1,5 milliard EUR en 2022 ses financements de projets d'énergie solaire mis en œuvre par l'AFD dans les pays membres de l'ASI.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

Les opérations de l'AFD dans la plupart des petits États insulaires en développement (PEID) et les territoires français d'outre-mer sont gérées par le même département que celui qui, par exemple, a mis sur pied et gère l'initiative Kiwa dans le cadre d'une stratégie opérationnelle commune, intitulée « [Stratégie Trois océans](#) ». La Facilité Adapt'Action met aussi particulièrement l'accent sur les besoins propres aux PEID.

#### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

La France a consacré 22 millions EUR entre 2016 et 2020 au financement du fonds fiduciaire [CREWS](#), qui finance la mise en place de services d'alerte précoce éclairés par les risques. CREWS est une initiative qui vise à renforcer de manière significative les capacités des systèmes d'alerte multi-risques, afin d'élargir la portée de la prévention et de l'information sur les événements hydrométéorologiques et climatiques dangereux. CREWS entend mobiliser 100 millions USD en réponse aux déficits de financement des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux déjà en place.

CREWS met en œuvre un projet régional dans la région du Pacifique (pour un montant de 2,5 millions USD), l'un des premiers projets à avoir été approuvés et qui est mis en œuvre depuis janvier 2017. Le projet couvre l'amélioration des services d'alerte précoce sur les Îles Cook, aux Fidji, à Kiribati, sur les Îles Marshall, à Nauru, à Nioué, aux Palaos, au Samoa, à Tokélaou, aux Tonga et aux Tuvalu, avec un appui plus ciblé au centre hydrométéorologique régional de Nadi aux Fidji. Compte tenu des besoins, dans une deuxième phase du projet couvrant l'intégration des services, un système hydrométéorologique a été approuvé et mis en place en août 2020 pour un montant de 4,8 millions USD.

La France œuvre par ailleurs activement à un meilleur accès à l'énergie durable pour les PEID, que ce soit au niveau interne (développement de ressources d'énergies renouvelables nationales dans les départements et territoires d'outre-mer : énergie géothermique, solaire, éolienne, marine, etc.) ou à travers l'appui qu'elle apporte à l'initiative Phares des PEID (SIDS Lighthouse) de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). La France a versé une contribution volontaire de 200 000 EUR à l'IRENA pour cette initiative fin 2016. Cette contribution visait en particulier à promouvoir les énergies marines, notamment en recensant et en cartographiant le potentiel des différents territoires pour ce type d'énergie.

Dans le cadre de sa co-présidence de l'Alliance solaire internationale (ASI), la France soutient le programme STAR-C (Solar Technology Application Resource Centre), dont l'objectif est de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire dans les pays membres de l'ASI. En 2021, la France a annoncé une contribution (don) de 1 million EUR à ce programme, à consacrer en priorité aux États africains et aux PEID. Dans le cadre de la phase pilote du programme, l'Institut national français de l'énergie solaire (INES) a déjà mené des activités de renforcement des capacités en partenariat avec le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

En décembre 2017, lors du Sommet One Planet, le président français, Emmanuel Macron, a annoncé le lancement de l'[initiative Kiwa](#). Cette initiative vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des populations d'Océanie face aux effets du changement climatique, par la mise en place d'un mécanisme de financement à guichet unique dont l'objectif est la promotion des solutions fondées sur la nature. L'initiative Kiwa est en place depuis mars 2020 et a bénéficié de 35 millions EUR de dons.

Elle réunit cinq donateurs internationaux, à savoir l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. Cette initiative se base sur une collaboration entre l'AFD, la Communauté du Pacifique (CPS), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'initiative est résolument mise en œuvre au niveau local dans le cadre d'appels à projets gérés par l'UICN dans 18 États et territoires insulaires d'Océanie, ainsi qu'au niveau régional via un guichet consacré aux projets régionaux, qui seront suivis par son secrétariat, situé à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), au sein de la Direction régionale océan Pacifique de l'AFD.

En outre, la France participe activement aux travaux du Club de Paris, dans le cadre de sa démarche visant à permettre aux PEID d'accéder à des financements au service d'un développement durable et résilient. Au cours des dernières décennies, le Club de Paris a régulièrement mené des travaux sur le thème de la viabilité de la dette face à des chocs extérieurs, dont les catastrophes naturelles. Au vu de la multiplication des traitements de dettes dus à des phénomènes climatiques extrêmes, le Club de Paris a adopté une démarche innovante en introduisant une « clause ouragan » dans l'accord de restructuration de la dette de la Grenade en 2015. Cette « clause ouragan » permet au pays emprunteur de solliciter, sous certaines conditions, un allègement supplémentaire de sa dette au cours de la période de remboursement dans le cas où il aurait subi des dégâts à la suite d'un ouragan.



# Allemagne

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de l'Allemagne*

L'Allemagne contribue significativement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris au niveau mondial en affectant une part considérable de son aide publique au développement (APD) à la lutte contre le changement climatique. L'Allemagne fait donc partie des plus grands donateurs au sein du Comité d'aide au développement (CAD) dans les domaines de la protection de l'environnement, de la foresterie et de l'énergie, et il utilise ses contributions pour promouvoir la durabilité environnementale ainsi que la préservation du climat et de la nature dans ses pays partenaires. Le haut degré de priorité qu'attribue l'Allemagne au financement international de la lutte contre le changement climatique se reflète également dans les annonces faites au plus haut niveau du pouvoir politique : la chancelière Angela Merkel s'était initialement engagée en 2020, lors du Dialogue de Petersberg, à doubler le montant des financements climatiques tirés des ressources budgétaires pour le faire passer de 2 milliards EUR à 4 milliards EUR ; elle a ensuite annoncé, lors de la réunion des dirigeants du G7 en 2021, que le montant des financements climatiques post-2020 atteindrait 6 milliards EUR par an d'ici à 2025 au plus tard.

L'Allemagne reconnaît que le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement présentent, à de nombreux égards, des risques importants pour la santé des populations humaines, des animaux et des végétaux. Elle applique donc systématiquement une approche « Une seule santé » (dans le cadre de sa [stratégie « Une seule santé »](#), publiée par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement [BMZ]). À cette fin, l'Allemagne s'est également jointe à plus de 80 autres pays en 2020 pour souscrire à l'[Engagement des dirigeants pour la nature](#) en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité. Elle s'est par ailleurs engagée à placer la biodiversité, le climat et l'environnement au cœur de ses stratégies de reprise post-COVID-19, de ses investissements et de sa coopération nationale et internationale pour le développement.

#### *Cibles*

- Financement climatique et environnemental : l'Allemagne prévoit d'accroître son financement de la lutte contre le changement climatique en le faisant passer de 2 milliards EUR à 6 milliards EUR par an d'ici à 2025 au plus tard. En outre, l'Allemagne met tout en œuvre pour parvenir à augmenter le montant des financements consacrés à la nature. Par exemple, afin d'effectuer le suivi de sa contribution au financement de la lutte contre le changement climatique, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) a récemment introduit un nouvel indicateur standard relatif au montant des financements consacrés au climat et à la biodiversité qui ont été mobilisés ou catalysés dans le cadre de ses engagements. Les indicateurs standard offrent une vue d'ensemble des progrès accomplis dans différents



domaines, à savoir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la conservation de la biodiversité. Ils permettent de mesurer, par exemple, le nombre de personnes ayant été spécifiquement formées pour favoriser l'adaptation aux effets du changement climatique ou le nombre de kilomètres carrés supplémentaires de zones naturelles préservées.

- Stratégie en matière de durabilité : afin de mesurer les progrès accomplis par l'Allemagne dans la mise en œuvre du Programme 2030 – y compris dans le cadre de sa coopération pour le développement – des indicateurs ont été définis dans la Stratégie allemande en matière de durabilité pour évaluer, par exemple, l'incidence de la consommation des ménages sur l'environnement mondial (12.1.ba/bb/bc), la contribution au financement international de la lutte contre le changement climatique (13.1.b), la prévention de la déforestation et la protection des sols (15.3.a), ainsi que les dépenses de développement bilatérales brutes consacrées à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (15.3.b).
- BMZ 2030 : dans les principaux domaines liés au climat et à l'environnement, le BMZ travaille à la définition d'indicateurs normalisés, qui permettront de mesurer le succès de ses différentes activités. Il sera obligatoire de rendre compte des indicateurs suivants à compter de 2022 pour l'ensemble des projets pertinents :
  - Indicateurs standard sur le climat et l'énergie : le volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>) ; le nombre de personnes bénéficiant directement d'un appui face aux effets du changement climatique ; le nombre de personnes ayant eu accès pour la première fois à un approvisionnement moderne en énergie ; le nombre de mégawatts supplémentaires d'énergies renouvelables installés pour l'approvisionnement en électricité ; la quantité d'énergie électrique (MWhel)/énergie thermique (mégawattheures, Mwhth) économisée ; le nombre de personnes en zone urbaine bénéficiant d'un approvisionnement, d'infrastructures ou de services de base durables nouveaux ou améliorés.
  - Des indicateurs relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles sont en cours d'élaboration.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Certains programmes et politiques du BMZ et du BMU sont principalement utilisés comme références, l'objectif étant de mettre l'accent sur les aspects saillants des activités de développement de l'Allemagne et leur lien avec l'environnement et le climat.

Pour ce qui est des politiques, dans la Stratégie de la Politique de développement à l'horizon 2030 du BMZ, le changement climatique, la destruction de l'environnement et la raréfaction croissante des ressources sont considérés comme faisant partie des principaux défis à relever dans le domaine du développement international. Le BMZ plaide donc pour « une consommation et une production presque totalement décarbonées » et il accompagne des pays partenaires à travers le monde dans les efforts qu'ils déploient pour réduire leurs émissions et préserver leur environnement naturel. Dans son nouveau concept de réforme stratégique, [BMZ 2030](#), le BMZ, en tant que ministère chargé du développement, s'engage à aligner rigoureusement la coopération allemande pour le développement sur le Programme 2030 et l'Accord de Paris. En outre, dans le sillage de la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19), le BMZ promeut une approche consistant à reconstruire en mieux et de façon écologique dans ses pays partenaires, dans le cadre d'un éventail de mesures de soutien s'inscrivant dans le droit fil des Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 et de l'Accord de Paris.

Dans le contexte de sa coopération bilatérale pour le développement, l'Allemagne accompagne ses pays partenaires dans l'élaboration de stratégies climatiques nationales, le renforcement des institutions compétentes en la matière ainsi que les processus de mise en œuvre participative. L'Allemagne soutient

le financement stratégique des réformes politiques et sectorielles visant à relever le niveau d'ambition climatique.

Dans sa [Stratégie en matière de développement durable](#) (actualisée en 2021), l'Allemagne présente une vision de la formulation des politiques et de l'action politique fondée sur le Programme 2030. Le climat et l'environnement sont au cœur de cinq des six domaines de transformation mis en évidence ainsi que des objectifs fixés. De plus, afin de veiller à ce que son travail dans les différents secteurs soit en phase avec les objectifs environnementaux et climatiques, l'Allemagne a adopté plusieurs plans d'action et stratégies, dont la [Stratégie du BMZ pour l'eau](#) (2017), le Plan d'action du BMZ pour les forêts, intitulé « Le monde a besoin de forêts » (2017), le Plan d'action du BMZ pour la préservation des milieux marins et la pêche durable (2016), la [Stratégie « Une seule santé » du BMZ](#) (2021) et le [programme IKI du BMU](#) (2008).

De plus, le BMU élabore des stratégies sectorielles (par exemple, une stratégie d'adaptation) qui guident ses programmes, tandis que le BMZ met actuellement en œuvre un nouveau concept de réforme stratégique global, intitulé [BMZ 2030](#) (2021). L'objectif est d'axer plus stratégiquement et efficacement la coopération allemande pour le développement sur la recherche de solutions aux problématiques mondiales actuelles et futures, dont le changement climatique et la préservation de l'environnement.

### **Dispositifs clés et piliers**

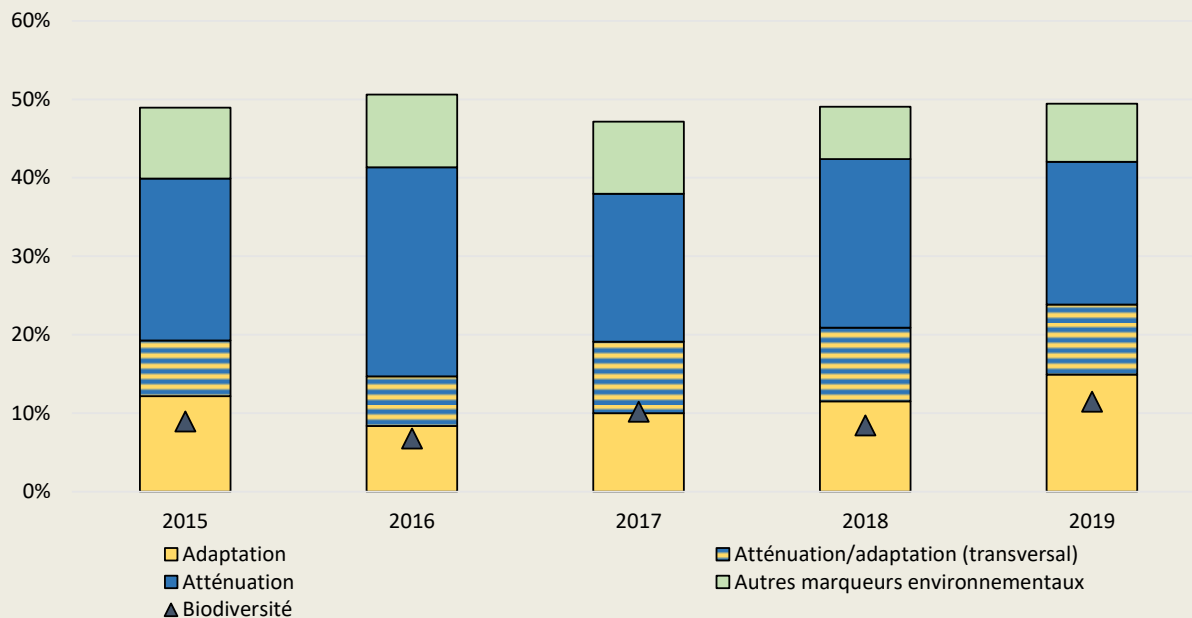
- Stratégie allemande en matière de développement durable : les quatre domaines directement liés au climat et à l'environnement sont les suivants : la transition énergétique et l'action pour le climat ; l'économie circulaire, les constructions durables et la transformation du transport ; l'agriculture durable et les systèmes alimentaires ; et la lutte contre la pollution. L'Allemagne met particulièrement l'accent sur la dimension internationale de la durabilité, en concentrant notamment ses efforts sur le financement de l'action climatique, l'adaptation au changement climatique et le soutien des réserves naturelles dans les pays en développement et nouvellement industrialisés.
- Reprise verte : l'Allemagne prévoit un large éventail de mesures susceptibles de contribuer à une reprise verte, dont des investissements dans les infrastructures vertes ainsi que la décarbonation du secteur de l'énergie, des investissements dans des systèmes d'alerte précoce, des infrastructures résilientes face au changement climatique, l'amélioration de l'agriculture dans les zones arides, la protection des mangroves à l'échelle mondiale et une utilisation rationnelle de l'eau. L'Allemagne s'emploie à mettre en place des incitations fiscales et un environnement propice à des investissements qui contribueraient à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux.
- BMZ 2030 : deux des cinq nouveaux domaines principaux de BMZ 2030 concernent directement les objectifs environnementaux et climatiques ; le climat et l'environnement occupent également une place importante dans les autres domaines. Les axes d'intervention du domaine principal « Responsabilité pour notre planète – climat et énergie » sont les suivants : atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets, énergies renouvelables et efficacité énergétique, et urbanisation durable (mobilité, économie circulaire, gestion des déchets, etc.). Les axes d'intervention du domaine « Protection de la vie sur Terre – l'environnement et les ressources naturelles » sont les suivants : biodiversité, forêts et eau. En outre, BMZ 2030 définit l'Évaluation environnementale et climatique (Umwelt- und Klimaprüfung, UKP) comme étant l'un des six critères de qualité de la coopération allemande pour le développement. Ces critères s'appliquent à toutes les mesures prises dans le cadre de la coopération pour le développement, que ce soit au niveau stratégique/politique ou au niveau opérationnel/de la mise en œuvre. L'application concrète de ces critères de qualité est actuellement mise au point et les lignes directrices relatives aux marqueurs Rio et aux différents marqueurs environnementaux sont en cours de révision.

- Programme IKI du BMU : ce programme d'appui couvre quatre domaines de financement : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation des puits naturels de carbone avec un accent sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), et la conservation de la biodiversité. Les projets IKI consistent en des services de conseil stratégique, en des activités de renforcement des capacités, en une coopération technique et en des mécanismes de financement. Des études, des concepts et des mesures précises au service de l'atténuation du changement climatique et de la protection de la diversité biologique peuvent également être financés. Selon le projet, le financement peut être bilatéral, régional ou mondial. IKI s'appuie sur deux piliers de financement : les procédures de sélection [thématique](#) et les procédures de sélection par pays. Pour les deux procédures, des idées sont mises en concurrence en vue de la sélection de projets innovants. Cette approche permet de s'assurer que ce sont les meilleurs concepts et idées qui seront mis en œuvre et d'accroître la diversité des partenaires d'exécution. Ces deux piliers de financement privilégient les projets de grande envergure depuis 2017. Deux programmes de projet à petite échelle ont été associés au pilier thématique depuis 2019 et 2020, à savoir, respectivement, les [petites subventions IKI](#) et les subventions moyennes IKI. Toutes les procédures de subvention se déroulent en deux étapes, à l'exception de la procédure prévue pour les petites subventions. Le caractère concurrentiel des procédures de financement et l'inclusion d'organismes d'exécution non gouvernementaux constituent des caractéristiques importantes du programme IKI, qui distinguent son travail des procédures classiques de coopération pour le développement – les fonds du programme IKI ne sont donc pas alloués à des institutions gouvernementales dans les pays partenaires.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par l'Allemagne des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

En ce qui concerne les procédures administratives, l'Allemagne a récemment adopté le programme stratégique intitulé [Maßnahmenprogramm Nachhaltigkeit – Weiterentwicklung 2021](#), dont l'objectif est de rendre l'administration gouvernementale durable dans son ensemble et de l'aligner sur les objectifs climatiques et environnementaux. Dans ce contexte, le but est de parvenir à une administration neutre sur le plan climatique à l'horizon 2030. Pour y parvenir, des critères de durabilité ont été définis pour le fonctionnement des entités gouvernementales et plusieurs mesures ont été recommandées dans dix domaines, dont la construction, les marchés publics, la mobilité et les programmes de formation. Le gouvernement allemand veille ainsi à ce que les aspects environnementaux et climatiques se reflètent à la fois dans sa politique de développement et dans ses processus internes.

Pour ce qui est des différents programmes, le BMZ prévoit, pour l'ensemble des stratégies et mesures adoptées dans le cadre de la coopération allemande pour le développement, l'obligation de procéder à une évaluation environnementale et climatique (Umwelt- und Klimaprüfung, UKP – à ne pas confondre avec les critères de qualité UKP de BMZ 2030), le but étant de veiller à la prise en compte des aspects environnementaux et climatiques (atténuation et adaptation). Les lignes directrices du BMZ à ce sujet

prévoient une approche en deux étapes, consistant en une présélection pour le recensement des « risques » et des « potentiels additionnels » (les possibilités ou avantages secondaires pour l'environnement et le climat) et, si nécessaire, en une évaluation environnementale et climatique. Les organismes d'exécution de la coopération allemande pour le développement appliquent ces lignes directrices dans leurs propres systèmes de garantie.

Les autres outils permettant d'aligner les mesures prises dans le cadre de la coopération allemande pour le développement et le travail des organismes d'exécution sur les objectifs environnementaux et climatiques sont notamment les suivants :

- Marqueurs de projet : toutes les mesures se voient attribuer des marqueurs spécifiques (comparables aux marqueurs Rio), liés au système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, qui se rapportent aux principaux objectifs des projets. Il est ainsi possible d'effectuer un suivi plus détaillé et de garantir l'alignement sur l'Accord de Paris, le Programme 2030, la Convention sur la diversité biologique et des conventions et objectifs similaires.
- Les organismes d'exécution, la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH) et la banque de développement KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) calculent l'empreinte carbone des activités pertinentes et définissent des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre globales des activités menées dans le cadre des projets.
- La GIZ calcule les émissions de gaz à effet de serre de ses activités internes et prend des mesures pour réduire ses émissions.
- La production de savoirs et la mise en œuvre du savoir-faire s'appuient sur des documents techniques sectoriels internes, des procédures d'accueil pour les nouveaux membres du personnel ainsi que des sessions de formation régulières pour le personnel et les partenaires.

Néanmoins, à l'image du critère de qualité relatif à l'évaluation environnementale et climatique qui est actuellement mis au point dans le cadre du processus BMZ 2030, les outils opérationnels sont en cours de révision.

Pour ce qui est du programme IKI, le BMU applique un [système de garanties sociales et environnementales](#) pour l'ensemble de ses engagements au titre de l'APD. Chaque projet est évalué au cours de la phase d'instruction et classé dans une des trois catégories de risque. En fonction des risques qui y sont associés, les projets doivent remplir diverses exigences en matière de suivi, afin d'éviter et d'atténuer les risques sociaux et environnementaux. Le système de garanties du programme IKI correspond aux [Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale \(IFC\)](#), qui s'appliquent actuellement. Les normes particulièrement pertinentes dans ce contexte sont la norme de performance 3 (Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution) et la norme de performance 6 (Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes).

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Pour les projets et programmes de développement liés au climat (ainsi que pour tous les autres projets et programmes) du BMZ, les organismes d'exécution (GIZ, KfW, Physikalisch-Technische Bundesanstalt [PTB] et Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe [BGR]) utilisent des matrices de résultats/cadres logiques pour suivre leurs progrès, orienter leurs actions et en rendre compte. Les rapports d'évaluation relatifs aux projets sont publiés en ligne, ce qui permet de partager les découvertes et les enseignements tirés au sein des institutions et en dehors. Au niveau stratégique, les aspects climatiques sont régulièrement intégrés dans les études menées par l'Institut allemand d'évaluation du développement (DEval), ainsi que dans les évaluations qui couvrent depuis peu les engagements pris par l'Allemagne dans le cadre de REDD+ et de l'adaptation aux effets du changement climatique. Les résultats de ces évaluations et les recommandations qui en découlent font partie du Umsetzungsmonitoring, un

système formel indispensable pour la planification des étapes de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.

Le programme IKI s'articule quant à lui autour de quatre axes de financement (atténuation du changement climatique, adaptation, puits de carbone naturels/REDD+ et biodiversité), comme indiqué précédemment. Tous les projets visent à obtenir des résultats dans au moins un de ces domaines thématiques. Au niveau des projets, des matrices de résultats/cadres logiques sont utilisés pour tous les projets d'APD financés par le BMU afin de planifier les interventions, de les orienter et d'en effectuer le suivi (voir les [Lignes directrices pour la planification et le suivi des projets IKI](#)). Les matrices de résultats incluent des indicateurs propres aux différents projets, dont le but est de mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs environnementaux et climatiques. Outre le suivi des projets, une série d'indicateurs standard propres au programme IKI permettent de mesurer les performances de l'ensemble du portefeuille de projets IKI, en calculant, par exemple, la diminution du volume d'émission en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> ou les hectares de terres mieux conservées. Ces indicateurs standard ont été introduits en 2015 et sont en cours de révision.

Le système d'évaluation IKI vise à trouver un équilibre entre l'obligation de rendre compte et les objectifs d'apprentissage dans le contexte des objectifs climatiques et environnementaux du programme IKI. Les critères d'évaluation s'inspirent des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE, mais un accent particulier a été mis sur les aspects climatiques et environnementaux, par exemple dans l'analyse des effets obtenus et de la durabilité, pour laquelle l'engagement décisif en faveur de sociétés résilientes et climatiquement neutres est également évalué.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

L'Allemagne est le plus grand donneur du Partenariat. Dans le cadre de ce partenariat, les demandes de soutien spécifiquement liées aux contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises par les pays partenaires sont mises en correspondance avec les offres de soutien des donateurs. L'un des objectifs du Partenariat est également de renforcer les capacités financières et techniques des pays partenaires, afin qu'ils puissent mettre en œuvre efficacement leurs CDN et en relever le niveau d'ambition. Depuis la création du Partenariat, l'Allemagne a contribué à son financement à hauteur de plus de 500 millions EUR.

Dans le cadre du [Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation \(PNA\)](#), l'Allemagne soutient les processus de planification nationaux de l'adaptation ainsi que les échanges de connaissances Sud-Sud. Au travers du bureau africain du [Global Center on Adaptation \(GcenA\)](#), l'Allemagne soutient l'[Initiative d'adaptation pour l'Afrique \(IAA\)](#).

Dans le cadre de l'initiative susmentionnée intitulée « Une seule santé », le BMZ accompagne des pays partenaires dans l'élaboration de leurs stratégies nationales et de leurs plans d'urgence face aux épidémies et pandémies, et il soutient l'intégration et la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », en tenant compte des effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la perte de biodiversité.

Le programme IKI apporte un appui aux pays partenaires dans le cadre de divers projets bilatéraux et multilatéraux, dans le but de relever le niveau d'ambition de leurs CDN et de leurs stratégies à long terme. Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) sont l'un des instruments au service de la mise en œuvre des CDN et des stratégies à long terme dans les pays émergents et en développement. Il s'agit de mesures sectorielles prises à titre volontaire, qui se présentent sous la forme



de projets, de programmes et de politiques. Un autre élément important réside dans la transposition des stratégies à long terme et des CDN en des politiques sectorielles et des mesures de mise en œuvre, telles que des mécanismes incitatifs aux niveaux national et infranational étayés par les travaux menés dans le cadre du programme IKI.

Pour ce qui est de l'initiative Ambition de la NAMA Facility, l'Allemagne et d'autres donateurs se sont fixé un niveau d'ambition encore plus élevé. Leur objectif est d'accompagner des pays dans la mise en œuvre de leurs CDN renforcées et de les aider à reconstruire de façon plus écologique au lendemain de la pandémie de COVID-19. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ainsi que la Children's Investment Fund Foundation (CIFF) se sont engagés à verser jusqu'à 174 millions EUR à l'initiative Ambition. Seuls les projets menés dans des pays ayant présenté leurs CDN actualisées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour la date butoir du 31 mai 2021 pouvaient bénéficier de l'initiative Ambition. En outre, ces CDN devaient remplir les critères d'ambition de la NAMA Facility, tels que décrits dans le [document d'information générale](#) publié à l'occasion de l'appel à projets. Cette exigence supplémentaire concorde avec la volonté des donateurs de la NAMA Facility d'appuyer des pays qui relèvent leur niveau d'ambition climatique en vue de la COP 26 et dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- Dans le cadre du Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national (NDC Partnership), l'Allemagne soutient des pays partenaires en finançant divers programmes et projets qui contribuent à la mise en place d'une transition verte et soucieuse du climat (exemples) : le Mécanisme de soutien à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (NDC Support Facility) de la Banque mondiale, le NDC Support Programme du PNUD, ainsi que des projets de la GIZ (mis en œuvre pour le BMZ), tels que [NDC Assist II](#) et le [Projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris](#). L'accompagnement dans la mise en œuvre des CDN constitue également un élément clé du programme IKI. L'appui proposé va de l'offre de conseils stratégiques et de la fourniture d'un soutien technique pour le calcul des émissions au suivi de l'ensemble des processus de production et de la mise en œuvre concrète des CDN. L'élaboration de scénarios, des analyses des besoins par pays, des estimations des coûts et la formulation d'objectifs de réduction et d'adaptation pour les différents secteurs font partie des services proposés. Des manuels sont édités, des webinaires sont organisés et des groupes de travail interministériels bénéficient de conseil pour le recensement et l'association des parties prenantes clés.
- L'Allemagne verse 1,4 million EUR au programme du PNUD intitulé « Building the Economy of Tomorrow: Using NDCs to Inform Green Recovery » (Bâtir l'économie de demain avec les CDN comme boussole pour une reprise verte). L'objectif de ce programme est l'élaboration de mesures de reprise économique respectueuses du climat au lendemain de la pandémie de COVID-19. En juin 2020, l'[Economic Advisory Initiative du NDC Partnership](#) (Initiative de conseils économiques du NDC Partnership) a été lancée avec pour objectif d'aligner la reprise économique post-COVID-19 sur les objectifs climatiques nationaux. L'Allemagne a souscrit à la [Déclaration de haut niveau](#) intitulée « Promoting a low-carbon, equitable and resilient COVID-19 economic recovery » (Promouvoir une reprise économique à faible émission de carbone, équitable et résiliente au lendemain de la pandémie de COVID-19). Plus de 50 conseillers économiques sont financés par 15 donateurs et organismes d'exécution dans 34 pays dans le cadre de cette initiative. L'Allemagne apporte un appui direct à 26 pays.
- Le programme IKI accompagne également des pays partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PNA. Les financements octroyés dans ce cadre se concentrent sur les axes d'intervention suivants : l'optimisation de l'utilisation des terres, la gestion des ressources en eau et des zones côtières, l'intégration des aspects liés à l'adaptation dans les stratégies sectorielles, et l'intégration des plans nationaux de développement et d'investissement. Bien souvent, les

mesures d'adaptation fondée sur les écosystèmes et de gestion des risques se retrouvent également dans les PNA. Par exemple, dans le cadre du programme d'appui à la Stratégie d'adaptation nationale au changement climatique au Mali, le programme IKI aide des décideurs clés à intégrer les aspects liés au changement climatique dans les stratégies de développement, afin que ces aspects puissent être pris en compte dans l'élaboration des instruments destinés aux secteurs les plus vulnérables.

- Au travers de projets tels que le [Programme en faveur de systèmes d'élevage respectueux du climat](#), l'Allemagne soutient également la mise en place de pratiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le secteur de l'élevage, l'objectif étant d'aider les pays à améliorer le compte rendu de la mise en œuvre de leurs CDN dans ce secteur dans le cadre de l'Accord de Paris.
- L'Allemagne a également consacré 4 millions EUR à des activités du Programme d'assistance technique et de formation du FMI dans le domaine du changement climatique, afin de soutenir une reprise verte. L'objectif est de renforcer les capacités des ministères des finances et des banques centrales en vue de la mise en place de mesures budgétaires, telles que des mécanismes de tarification du carbone à même d'enrayer le changement climatique et d'améliorer l'adaptation à ses effets.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

L'Allemagne mentionne les processus de transition et de transformation durables <https://www.bmz.de/resource/blob/23564/f763245f75d62672a0b44e0686424a7e/strategiepapier457-10-2018-data.pdf> dans les travaux menés par le BMZ dans le cadre de la Stratégie de l'Allemagne en matière de durabilité et de la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. La structure des processus de transformation de l'Allemagne concorde avec le Programme 2030 et présente donc des aspects liés à la dimension économique, écologique et sociale de la durabilité.

Dans le contexte de la riposte à la pandémie de COVID-19 (notamment dans le cadre du Programme de reprise verte du BMZ), l'Allemagne insiste sur le fait qu'une reprise verte doit promouvoir une transformation tant de l'économie que de la société et se concentrer sur la durabilité et la préservation du climat. L'Allemagne considère par ailleurs le COVID-19 comme le symptôme d'une crise pluridimensionnelle trouvant son origine dans la perte de biodiversité et le changement climatique, et elle prend dès lors en compte les liens qui unissent les populations, les animaux et leur environnement commun dans les efforts qu'elle déploie, notamment dans le cadre de l'initiative « Une seule santé » du BMZ. L'Allemagne établit un lien entre les efforts qu'elle déploie pour, d'une part, prévenir et atténuer les maladies et, d'autre part, enrayer la perte de biodiversité. En outre, l'Allemagne est consciente de la nécessité de prendre des mesures d'adaptation face au changement climatique dans le contexte des initiatives de lutte contre les maladies non transmissibles, au vu du risque de voir émerger des maladies liées à la fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes.

L'Allemagne est déterminée à préserver la biodiversité – un volet des trajectoires de développement durable. Le BMZ soutient d'ailleurs plus de 650 zones protégées représentant une superficie totale de plus de 2 millions de kilomètres carrés dans 78 pays. Le BMZ fait également partie des fondateurs du Legacy Landscapes Fund, un instrument de financement innovant consacré aux zones protégées. De plus, dans le cadre de son initiative Green Value, le BMZ aide des pays et des organismes de développement africains à intégrer la valeur des actifs naturels dans la prise de décision et à prendre en compte le capital naturel dans leurs politiques et leur planification. Le BMZ contribue en outre à la lutte contre la [déforestation](#) et il aide ses pays partenaires à améliorer leur cadre politique et juridique dans des domaines tels que l'agriculture, l'extraction minière et les infrastructures. Le BMZ œuvre à l'amélioration de la



protection des milieux marins et de la gestion des zones économiques côtières dans le cadre de trois initiatives, à savoir le Blue Action Fund, Save our Mangrove Now et [MeerWissen – African-German Partners for Ocean Knowledge](#).

L'Allemagne considère la Convention sur la diversité biologique comme un cadre central pour la coopération internationale et la préservation de l'environnement naturel. L'Allemagne est l'un des pays qui contribuent le plus financièrement à la préservation de la biodiversité ; depuis 2011, elle consacre plus de 500 millions EUR chaque année à la protection et à l'utilisation durable des forêts et d'autres écosystèmes de par le monde. L'Allemagne, par l'intermédiaire du BMZ et du BMU, accompagne des pays partenaires dans la mise en place et la gestion de zones marines et terrestres protégées et elle les aide à mettre fin au commerce illégal d'espèces sauvages et au braconnage. Elle mène également des projets en faveur d'une utilisation durable des terres, de la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables, d'un partage équitable des bénéfices tirés de l'accès aux ressources génétiques (initiative ABS) et d'une meilleure reconnaissance de la valeur économique de la nature dans les décisions.

L'[Initiative climatique internationale \(IKI\)](#) du BMU constitue un autre instrument important pour le financement international allemand de l'atténuation du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Le programme IKI est mis en œuvre dans le cadre de la CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique, l'objectif étant de financer l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité dans les pays en développement, émergents et en transition. En 2020, plus de 750 projets liés au climat et à la biodiversité avaient été approuvés dans le cadre du programme IKI, avec un financement total de plus de 4,5 milliards EUR dans plus de 60 pays. Ces projets visaient à aider les pays à mettre en œuvre et à renforcer de façon ambitieuse leurs CDN ancrées dans l'Accord de Paris, à les accompagner dans la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, et à favoriser la mise en œuvre du Programme 2030.

[Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le processus de sélection thématique du programme IKI en 2020](#) a mis l'accent sur la gestion des retombées sociales et économiques de la pandémie, tout en mettant en évidence la manière dont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ses effets et la préservation de la biodiversité peuvent contribuer à une reconstruction économique durable. En concordance avec le slogan « Bâtir des sociétés vertes en période difficile », les 13 nouvelles priorités de financement du programme IKI étaient liées à des problématiques urgentes dans les domaines de l'atténuation du changement climatique et de la préservation de la biodiversité, notamment les problèmes inédits causés par la pandémie.

Pour des documents relatifs à ces projets et initiatives, voir BMZ 2030, le Programme de reprise verte, la Stratégie allemande en matière de développement durable ou [IKI](#).

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Voici comment l'Allemagne soutient la construction d'infrastructures de qualité dans le cadre de sa politique de développement et de sa coopération pour le développement :

- Le financement de programmes multilatéraux, tels que le Fonds spécial du NEPAD pour la préparation des projets d'infrastructure (NEPAD-IPPF), géré par la Banque africaine de développement (BAD).
- La participation aux initiatives multilatérales que sont le Mécanisme mondial de financement des infrastructures et la Coalition pour des infrastructures résilientes face aux catastrophes.
- L'apport d'un appui technique au Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), approuvé par l'Union africaine (UA) et mis en œuvre sous la supervision de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). La coopération technique avec ce programme a donné de bons résultats, dont le principal est l'élaboration de divers outils et instruments pour la mise en œuvre du PIDA, tels que le Mécanisme de prestation de service, le

label qualité du PIDA et la méthodologie de vérification rapide, en tant que norme d'excellence pour la préparation des projets.

- La construction et l'expansion d'infrastructures dans des pays partenaires dans le cadre de projets de coopération technique et financière dans les secteurs de la gestion de l'eau, du logement, des transports, de l'urbanisation et de la numérisation. Exemples : la Transformative Urban Mobility Initiative, la C40 Cities Finance Facility, ou les infrastructures numériques. Afin de soutenir une transition à la fois verte et numérique, il semble judicieux d'aborder deux thèmes clés, à savoir les technologies vertes et les données vertes, qui englobent, par exemple, les Clean Tech Hubs (dans le cadre du réseau mondial de Centres de transformation numérique), les Centres de données durables, ou encore la démarche écologique adoptée pour l'initiative multilatérale en faveur de services administratifs numériques, GovStack.
- La prise en compte de l'ensemble des aspects liés au climat et l'évaluation socio-environnementale de tous les projets (d'infrastructures) liés, par exemple, aux installations d'énergie renouvelable, à la construction de routes ou aux infrastructures d'approvisionnement en eau (voir le paragraphe « Outils opérationnels pour l'intégration systématique » ci-dessus).
- Le déploiement à plus grande échelle des solutions fondées sur la nature et leur intégration dans la planification et la conception des infrastructures. L'Allemagne accompagnera des pays partenaires dans le renforcement de leurs capacités, en vue de la conception, du déploiement et de la mise en œuvre durable de telles solutions. Un accent particulier est mis sur la promotion des solutions d'infrastructures vertes/bleues et hybrides dans les zones urbaines. Par exemple, la GIZ et ICLEI (Gouvernements locaux pour le développement durable) ont conçu, pour le compte du BMZ, la [méthode de formation Urban NEXUS](#), dont l'objectif est d'opérer des synergies et de tirer parti des solutions fondées sur la nature dans le cadre de leur intégration dans les villes et régions métropolitaines à différentes échelles pour le cadre bâti et les infrastructures.
- L'élaboration du [Sustainable Infrastructure Tool Navigator](#), une plateforme qui permet aux utilisateurs de s'y retrouver dans le dédale des mesures de durabilité et des normes en matière d'infrastructures.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- En réponse immédiate à la pandémie, un Corona Response Package a été créé dans le cadre du programme IKI pour soutenir les pays partenaires. Un financement supplémentaire de 68 millions EUR a été débloqué à cette fin. Sur le plus long terme, le gouvernement allemand s'emploie à faire face à la menace croissante que représentent les pandémies au moyen d'une série d'initiatives et de projets qui promeuvent des solutions globales pour la santé humaine, animale et environnementale. Dans le cadre de leur démarche « Une seule santé », le BMZ et le BMU, en collaboration avec des partenaires internationaux, ont fondé l'[Alliance internationale contre les risques sanitaires liés au commerce d'espèces sauvages](#), dont l'objectif est de prévenir la propagation des zoonoses tout en préservant la biodiversité. En outre, le BMZ a lancé un programme mondial axé sur la prévention des pandémies dans le cadre de sa démarche « Une seule santé » dans des pays partenaires. Ce programme vise à aider les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à se préparer aux pandémies grâce à l'adoption structurelle d'une démarche « Une seule santé » et à la mise en œuvre d'un plan pandémie régional, ainsi qu'à l'amélioration des échanges entre les vétérinaires et les professionnels de la santé humaine au sein des comités de la CAE. Il soutient en outre le One Health Research, Education and Outreach Center (OHRECA) en collaboration avec l'International Livestock Research Institute (ILRI), l'objectif étant d'améliorer la santé des populations humaines, de la faune et des écosystèmes par le renforcement des capacités, la consolidation des réseaux, la fourniture de conseils stratégiques fondés sur la science et la mise en place d'un centre de liaison « Une seule santé » en Afrique.

- Pour ce qui est de l'énergie, le [Global Energy Transformation Programme \(GET.pro\)](#) (Programme mondial de transformation de l'énergie), un programme multidonneurs dont l'Allemagne est l'un des membres fondateurs, propose, au moyen de son instrument GET.transform, des recommandations d'expert sur la transformation durable des systèmes énergétiques nationaux, notamment en ce qui concerne les réglementations énergétiques relatives aux investissements dans les mini-réseaux. En outre, dans le cadre du projet [Clean, Affordable and Secure Energy for Southeast Asia \(CASE\)](#) (Énergie propre, abordable et sûre pour l'Asie du Sud-Est), le programme IKI promeut une transition énergétique assortie d'ambitieux objectifs climatiques en Asie du Sud-Est. Des solutions fondées sur des éléments factuels en réponse aux principaux problèmes sont élaborées avec la participation d'un large éventail de parties prenantes pertinentes, le but étant de réorienter la transition énergétique et de promouvoir un véritable dialogue local. Outre l'apport d'une assistance technique et politique, ce projet contribue également à une meilleure coordination dans le secteur de l'énergie en Asie du Sud-Est. Le projet consiste aussi en la mise en place d'une plateforme d'échange des connaissances et en la promotion du dialogue entre spécialistes à l'échelle régionale dans le cadre de l'Energy Transition Partnership (ETP) (Partenariat pour la transition énergétique) pour l'Asie du Sud-Est.
- À la lumière des pressions mondiales croissantes qui pèsent sur les écosystèmes marins, l'Allemagne a lancé, par l'intermédiaire du BMZ, l'initiative MeerWissen – African-German Partners for Ocean Knowledge, afin de fournir aux décideurs politiques les informations scientifiques dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées à l'appui d'une gestion et d'une protection efficaces des mers et des littoraux africains. MeerWissen soutient des projets de partenariat entre des instituts de recherche marine africains et allemands dans le cadre de son propre programme de financement. En outre, le BMZ a noué un partenariat avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi et chargé la GIZ de se pencher sur la fragmentation et le chevauchement des responsabilités en matière de préservation des zones marines et côtières dans le cadre de la Western Indian Ocean Governance Initiative (WIOGI) (Initiative pour la gouvernance de l'océan Indien occidental). Ce programme vise à améliorer la gouvernance des zones marines de la région avec la participation du secteur privé, en vue de promouvoir la protection et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière dans la région de l'océan Indien occidental.
- Par exemple, dans les zones rurales, le projet IKI pour [la mise en œuvre de stratégies de transitions régionales vers un développement rural à faible émission en Indonésie, au Pérou, au Mexique, en Colombie et au Kenya](#) appuie la transition vers un développement rural à faible émission dans cinq pays partenaires où les forêts tropicales sont prédominantes. Au niveau infranational et en collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) locales de la Sustainable Tropics Alliance, ce projet consiste à regrouper et à harmoniser les stratégies nationales de développement rural et les initiatives industrielles privées le long des chaînes de valeur essentielles, afin de les orienter vers les objectifs de protection des forêts. En outre, des processus et des structures sont mis en place pour permettre une mise en œuvre efficace et un changement de paradigme, d'une démarche « basée sur les projets » à une démarche « territoriale ». Pour ce qui est des zones urbaines, City WORKS, un projet mis en place par le programme sectoriel de la GIZ consacré aux villes et commandité par le BMZ, soutient des villes et municipalités à travers le monde dans leurs trajectoires de développement durable, en adaptant aux réalités locales des programmes mondiaux tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

L'Allemagne apporte un appui aux petits États insulaires en développement (PEID) pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la gestion des risques climatiques et de catastrophe, ainsi que la gestion des migrations climatiques et des déplacements liés aux catastrophes.

Par exemple, dans le cadre de BMZ 2030, la coopération avec les PEID dans les domaines de l'adaptation et du renforcement de la résilience est particulièrement pertinente. Les PEID bénéficient d'un soutien dans le cadre de partenariats multidonneurs et de mécanismes multilatéraux (par exemple, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale).

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

L'Allemagne apporte un appui aux PEID dans le cadre de divers programmes et projets. Le BMZ, par l'intermédiaire de la GIZ, aide les PEID à lutter contre le changement climatique en promouvant un développement durable et résilient dans le cadre d'engagements sectoriels et mondiaux. Le BMZ soutient également la région du Pacifique.

Dans les Caraïbes, le BMZ a commandité le projet de la GIZ intitulé [NDC Assist II](#) et il soutient la [Caribbean NDC Finance Initiative \(NDCFI\)](#) (Initiative de financement des CDN dans les Caraïbes), qui propose aux États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) une plateforme pour le renforcement des capacités et la collaboration dans le domaine de l'action climatique, ainsi qu'un meilleur accès aux financements pour la mise en œuvre des CDN. Toujours dans le domaine du renforcement des capacités, le [rapport d'avancement du réseau mondial pour les PNA pour la période 2019-2020](#) évoque les travaux du réseau (mentionné à la question 5), dont 50 % sont consacrés aux pays les moins avancés (PMA) et aux PEID, notamment au travers d'un appui visant spécifiquement à aider ces pays à élaborer leur communication relative à l'adaptation au titre de la CCNUCC.

Le programme financé par le BMZ intitulé « Amélioration de la résilience climatique des États insulaires et côtiers des Caraïbes grâce à une gestion systémique des ressources sur terre et en mer » vise à réduire les pressions qui pèsent sur les écosystèmes marins et côtiers grâce à l'adaptation en adoptant une approche « du massif au récif ». Cette méthode systématique de gestion des ressources pour le renforcement de la résilience face au changement climatique est mise en œuvre dans certains États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), en collaboration avec l'Agence de santé publique des Caraïbes et différents partenaires publics et civils.

Afin de contribuer à la gestion des migrations attribuables au changement climatique, des déplacements liés aux catastrophes et des réinstallations volontaires et planifiées dues à des événements climatiques extrêmes et au changement climatique progressif, la GIZ met en œuvre le projet commandité par le BMZ intitulé « [La mobilité humaine liée au changement climatique](#) », qui apporte un appui à des pays partenaires dans les Caraïbes, dans la Corne de l'Afrique, en Océanie, aux Philippines et en Afrique de l'Ouest.

Des activités de gestion des risques climatiques en Océanie et dans les Caraïbes bénéficient d'un appui dans le cadre du projet de la GIZ commandité par le BMZ intitulé « [Programme global Évaluation et gestion des risques pour l'adaptation aux changements climatiques \(Pertes et préjudices\)](#) ». En outre, l'initiative CREWS, dont l'Allemagne est un membre décisionnaire, finance la mise en place de services d'alerte précoce éclairés par les risques pour les PMA et les PEID dans les Caraïbes et en Océanie. Cet appui permettra d'améliorer la prévision des phénomènes climatiques extrêmes.

De plus, l'Allemagne soutient l'InsuResilience Global Partnership (IGP) afin d'améliorer l'accès des pays vulnérables à des données, des modèles, des informations et des outils relatifs aux risques climatiques, d'aider ces pays à renforcer leurs capacités pour une meilleure gestion des risques, et de mettre à profit l'expertise et le savoir-faire des membres de l'IGP. Dans le cadre de l'IGP, auquel l'Allemagne a versé 800 millions EUR jusqu'à présent, la Pacific Catastrophe Risk Insurance Company (PCRIC) propose depuis 2016 des assurances pour les risques climatiques aux États insulaires du Pacifique en cas de cyclone tropical, de tremblement de terre et de tsunamis. Dans la même veine, le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes (CCRIF) propose aux pays des Caraïbes et d'Amérique centrale des assurances à dédommagement rapide contre les risques climatiques, dans le cadre de l'IGP.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

L'Allemagne soutient l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et ses membres (39 petits États insulaires et côtiers de basse altitude en développement) dans les négociations et processus liés au changement climatique et au développement durable.

Dans le cadre du Regional Pacific NDC Hub, le BMZ (par l'intermédiaire de la GIZ) propose une assistance technique sectorielle adaptée aux différents pays et il facilite l'apport d'un appui sur mesure aux pays et territoires insulaires du Pacifique pour la mise en œuvre, le renforcement et le financement de leurs CDN. Le Hub appuie des processus visant à mobiliser des financements publics mondiaux et il aide les pays insulaires du Pacifique à obtenir des financements pour la mise en œuvre de leurs CDN.

La [Caribbean NDC Finance Initiative](#), que l'Allemagne soutient dans le cadre de son projet NDC Assist II, propose aux États membres de l'OECD une plateforme visant à leur faciliter l'accès à des financements pour la mise en œuvre de leurs CDN, ainsi que des possibilités d'apprentissage et d'appui pour un meilleur accès aux financements climatiques publics et privés.

Le [Fonds d'adaptation](#) finance [des projets et des programmes](#) qui aident les populations vulnérables dans des pays en développement, dont les PEID, à s'adapter au changement climatique. L'Allemagne est, depuis quelques années, le plus grand contributeur à ce fonds, et elle s'est engagée à y verser 50 millions EUR supplémentaires sous la forme de dons en décembre 2020.

# Grèce

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de la Grèce*

La Grèce s'est dotée d'une ambitieuse politique climatique, dont l'objectif est de parvenir à une société neutre en carbone d'ici à 2050, conformément aux objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le Pacte vert européen.

#### *Cibles*

Dans ce contexte, la Grèce a défini des objectifs ambitieux dans son Plan national pour l'énergie et le climat et elle a placé la transition verte au cœur de son Plan national pour la reprise et la résilience. En outre, le changement climatique est l'un des domaines prioritaires du Programme quadriennal national de la Grèce en matière de coopération pour le développement pour la période 2020-2025.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La Grèce ne dispose pas actuellement de programme spécifiquement consacré aux pays en développement. Néanmoins, le gouvernement a adopté la loi n° 4781/2021, qui régit la politique grecque de coopération pour le développement et sa structure organisationnelle, et le changement climatique comme la protection de l'environnement constituent des priorités intersectorielles dans le pays. De plus, le Programme quadriennal national de la Grèce en matière de coopération pour le développement pour la période 2020-2025 définit le changement climatique comme étant l'un des domaines prioritaires des programmes bilatéraux de coopération pour le développement.

La Grèce présentera son deuxième examen national volontaire relatif à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies en juillet 2022. Les Objectifs de développement durable (ODD) à l'examen sont l'ODD 4 (Éducation de qualité), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 14 (Vie aquatique), l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des Objectifs).

### **Dispositifs clés et piliers**

Les principaux objectifs stratégiques de la Grèce dans le domaine de la coopération environnementale internationale sont les suivants :

- Son engagement à atteindre les objectifs internationaux et sa contribution à la réalisation de ces derniers, et les efforts que déploie le pays dans les domaines du développement durable, de l'action climatique ainsi que de la préservation et de la conservation de la biodiversité en



promouvant, entre autres, la mise en œuvre du Programme 2030, des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris, et en soutenant l'élaboration d'un cadre mondial post-2030 ambitieux pour la biodiversité.

- Le renforcement de la participation du pays aux travaux d'organismes environnementaux multilatéraux et régionaux, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. Ces objectifs guident la coopération multilatérale grecque pour le développement, dans le cadre de laquelle le pays apporte des contributions à des fonds environnementaux, à des organisations internationales et aux secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement, qui constituent le principal canal d'acheminement de la coopération du pays pour le développement environnemental. En 2020, la Grèce a versé 1 774 787 EUR aux différents fonds environnementaux et organisations internationales au titre d'une aide publique au développement multilatérale.
- La contribution à une gestion solide de l'environnement et au développement durable en Europe en tant qu'État membre actif de l'Union européenne.
- L'établissement de partenariats « au-delà des frontières » avec des pays partenaires qui rencontrent des difficultés similaires et se sont fixé les mêmes objectifs, dans le cadre de mécanismes de coopération technique bilatéraux et trilatéraux, en particulier dans son voisinage géographique (Méditerranée du sud-est et sud-est de l'Europe).
- Dans ce contexte, une coopération trilatérale dans le domaine de l'environnement a été mise en place en octobre 2016 entre la Grèce, Chypre<sup>5</sup> et l'Égypte. Les domaines thématiques recensés en tant que questions d'intérêt commun sont les suivants : 1) la préparation et la réaction aux incidents de pollution marine majeurs en Méditerranée ; 2) la lutte contre l'érosion côtière et la gestion des zones côtières ; 3) la préservation de la diversité biologique et de la nature ; 4) la gestion des déchets ; et 5) l'adaptation au changement climatique. Pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, la Grèce bénéficie d'une grande expérience et de vastes connaissances dans l'élaboration d'approches méthodologiques pour la recherche de solutions, qui peuvent être partagées et échangées avec des pays partenaires (avec un accent sur l'échange d'informations concernant les mécanismes de suivi et d'observation, les bonnes pratiques et le savoir-faire, y compris les indicateurs relatifs à l'adaptation et les applications et outils web pour l'adaptation, l'objectif étant de mettre en place une solide base de connaissances à l'appui de démarches, outils et méthodes d'adaptation susceptibles d'être compatibles avec la situation de tous les partenaires).

---

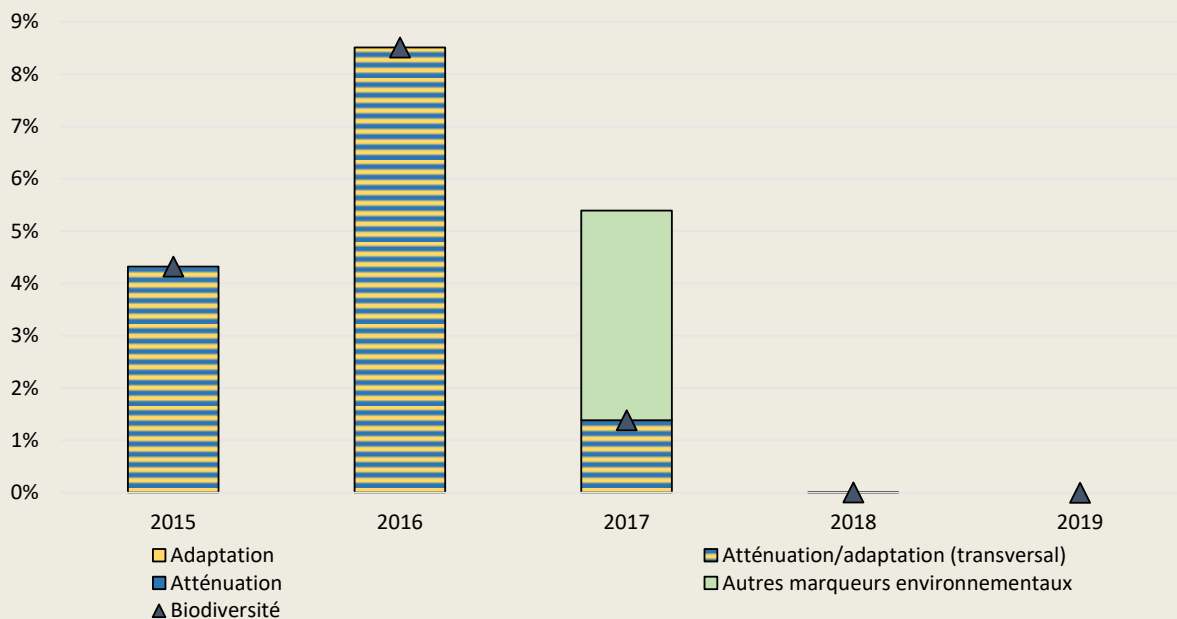
<sup>5</sup> Note de bas de page de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernant la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Grèce des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

#### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

La Grèce n'a pas fait état de politiques ou d'activités dans ce domaine.

### **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

#### **Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux**

La Grèce n'a pas fait état de politiques ou d'activités dans ce domaine.



## **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

L'approche grecque de la transition, tant au niveau national que dans sa coopération internationale pour le développement, est définie dans la Stratégie d'adaptation nationale de 2016, qui établit les objectifs, les principes et les priorités de l'adaptation et dresse la liste des mesures d'adaptation potentielles pour les secteurs susceptibles d'être considérablement affectés par le changement climatique, à savoir la biodiversité et les écosystèmes, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la foresterie, la pêche, l'aquaculture, les ressources en eau, les zones côtières, le tourisme, l'énergie, la santé humaine, le cadre bâti, les transports, le patrimoine culturel, l'industrie, les mines et les assurances.

Conformément aux engagements pris au titre de la Convention sur la diversité biologique, la Grèce a adopté en 2014 sa [Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2014-2019](#). Cette stratégie offre un cadre global assorti de sous-objectifs détaillés, le but étant d'améliorer les connaissances et l'état de la biodiversité, ainsi que d'intégrer ces aspects dans les politiques sectorielles. Elle repose sur trois piliers : l'enrayement de la perte de biodiversité, la promotion de la biodiversité en tant que capital naturel national, et l'accroissement de la contribution de la Grèce à la prévention de la perte de biodiversité mondiale. Elle comporte 13 objectifs principaux, divisés en sous-objectifs non chiffrés, assortis d'indicateurs pertinents.

Les priorités du pays se reflètent également dans la coopération multilatérale grecque pour le développement, dans le cadre de laquelle le pays apporte des contributions à des fonds environnementaux, à des organisations internationales et aux secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement, qui constituent le principal canal d'acheminement de la coopération du pays pour le développement environnemental.

### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique – un domaine thématique dans lequel la Grèce, en tant que pays exposé aux effets du changement climatique, dispose d'une vaste expérience pouvant être partagée avec des pays partenaires – les activités récentes et futures importantes sont notamment les suivantes :

- Il est prévu, dans le cadre de la sous-action E2.6 du projet LIFE-IP [AdaptInGR](#), intitulée « Coopération méditerranéenne et transnationale et reproduction » (janvier 2021-décembre 2026), d'organiser notamment des ateliers et des manifestations dans le but de renforcer la coopération dans le domaine de l'adaptation au changement climatique dans les régions de la Méditerranée orientale et du sud-est de l'Europe. La reproduction des résultats de LIFE-IP AdaptInGR se poursuivra dans le cadre d'accords trilatéraux qu'a conclus le ministère de l'Environnement et de l'Énergie avec Chypre et Israël ainsi qu'avec Chypre et l'Égypte. Dans ces accords, l'adaptation au changement climatique est considérée comme une priorité de la collaboration et une série d'activités dirigées par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie y sont consacrées. Ces activités comprennent une collaboration sur les aspects suivants :
  - Des indicateurs et des méthodologies pour le suivi de la mise en œuvre de la politique d'adaptation. Les indicateurs et les approches doivent faire l'objet de discussions entre les représentants des différents ministères de l'environnement et être adaptés aux besoins des trois autres pays.
  - Une planification intégrée de l'énergie et de l'adaptation dans le cadre d'une stratégie à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique, couvrant à la fois la planification au niveau national et le développement local (partage de bonnes pratiques en matière de régénération urbaine, de remise à neuf des bâtiments, etc.).

- La gestion des risques d'inondation et la gestion des zones côtières, un thème clé pour tous ces pays et pour lequel de bonnes pratiques locales pourront être mises en évidence et partagées entre les parties.
- La mise en évidence d'exemples de bonnes pratiques lors des projets pilotes de LIFE-IP AdaptInGR, afin de poursuivre la reproduction et le transfert des résultats du projet.
- Des ateliers organisés par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie ainsi que par l'Agence de l'environnement naturel et du changement climatique (NECCA) faciliteront la reproduction et le transfert des résultats. La possibilité d'effectuer des visites de terrain dans le cadre des projets pilotes sera également étudiée. Des informations sur les bonnes pratiques seront communiquées à l'Union pour la Méditerranée et aux services chargés du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, au travers de la publication de rapports, d'annonces et d'autres activités (par exemple, des réunions et des séminaires), dans le cadre des activités quotidiennes du ministère de l'Environnement et de l'Énergie. La Grèce cherchera également à créer des synergies et à établir une collaboration avec les projets LIFE-IP relatifs à l'adaptation au changement climatique dans d'autres pays méditerranéens. La Grèce s'emploiera par ailleurs à mettre en place un partage d'expérience et une collaboration entre le ministère de l'Environnement et de l'Énergie et les autorités nationales chargées de l'adaptation dans d'autres voisins européens, en particulier les pays méditerranéens et les pays des Balkans n'appartenant pas à l'UE, afin d'accélérer l'adaptation au changement climatique et de renforcer la résilience dans les pays du voisinage européen qui sont moins avancés dans le processus d'adaptation.
- L'Observatoire national d'Athènes contribuera au partage d'expérience avec les pays du voisinage européen en proposant des formations à leurs experts du climat sur l'utilisation des modèles climatiques régionaux de pointe et les techniques de réduction d'échelle (organisation de séminaires de formation virtuels, participation en tant que formateurs principaux à des sessions de formation d'experts, ateliers groupés, etc.).
- Par exemple, dans le contexte de la présidence grecque du [processus de coopération en Europe du Sud-Est](#) (SEECF), un atelier intitulé « Partage d'expérience sur les programmes et politiques d'adaptation au changement climatique en Europe du Sud-Est » sera organisé en mai 2022. Le public cible de cet atelier sera constitué de fonctionnaires des pays membres du SEECF, notamment les pays des Balkans occidentaux et la Turquie. Il sera organisé dans le cadre du projet LIFE-IP AdaptInGR coordonné par le ministère grec de l'Environnement et de l'Énergie.
- Le Centre national pour les sources d'énergies renouvelables (CRES) est le centre de coordination national désigné pour tout ce qui a trait aux sources d'énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, et il est également chargé d'appuyer la mise en œuvre de la politique nationale d'amélioration de l'efficacité énergétique et de promotion des sources d'énergies renouvelables. Sa mission est de promouvoir des applications dans ces domaines aux niveaux national et international, ainsi que de soutenir des activités pertinentes visant à réduire la perturbation de l'environnement dans la chaîne de valeur : production – transports – consommation d'énergie. Les actions internationales du CRES sont principalement menées en collaboration avec les pays des Balkans occidentaux, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ainsi qu'avec les pays de la Communauté des États indépendants (CEI).

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

La Grèce n'a pas fait état de politiques ou d'activités dans ce domaine.

# Hongrie

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la Hongrie*

En tant qu'État membre de l'Union européenne (UE) et Partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Hongrie est dotée d'une législation nationale qui concorde avec les exigences de l'UE en matière de politique climatique et avec les engagements pris au titre de la CCNUCC. La Hongrie veille à ce que ses mesures de protection du climat soient conformes à l'Accord de Paris au niveau national ainsi qu'au cadre de la politique climatique de l'UE, afin d'en faciliter la mise en application.

Étant donné que les pays en développement sont les plus vulnérables face au réchauffement de la planète et à la détérioration de l'environnement, la Hongrie est déterminée à les aider à concrétiser les dimensions sociale, économique, spatiale et environnementale du développement durable. Comme indiqué dans [l'examen national volontaire de la Hongrie en 2018](#), le pilier environnemental est au cœur du concept de durabilité.

La Hongrie est convaincue que l'accès à de l'eau propre et à l'assainissement constituent l'un des plus grands défis à relever. La mise en place de ces services occupe une place toujours plus importante dans la promotion du développement durable, de l'égalité et de la paix dans les pays en développement.

À cet égard, la Hongrie a mis en œuvre plusieurs projets de développement liés à l'eau en 2020, à savoir :

- Dans le cadre du programme de développement global mené en Ouganda pour un montant de 19,6 millions USD, un projet de gestion de l'eau innovant a été mis en œuvre dans le camp de réfugiés de Rwamwanja, pour une valeur totale de 1,3 million USD. Ce projet a permis à trois écoles du camp d'avoir accès à de l'eau propre.
- La Hongrie a récemment mis en œuvre deux projets de gestion de l'eau innovants dans le cadre desquels des systèmes mobiles de purification de l'eau ont été fournis à la Tunisie (111 830 USD) et au Kirghizistan (84 000 USD).
- Entre 2017 et 2021, la Hongrie a mis en œuvre un programme de développement complexe avec un budget total de 1,6 million USD, dans le but d'aider les populations déplacées dans leur propre pays en Iraq. Dans le cadre de ce programme, la Hongrie a notamment reconstruit des infrastructures utilisées pour l'eau dans sept villages et remis en état de fonctionnement un canal d'irrigation dans la vallée de Nahla. En outre, la Hongrie a installé un système de purification de l'eau hongrois qui fournit aux populations locales 200 mètres cubes d'eau potable par jour.

## Cibles

Conformément à la Stratégie hongroise de coopération internationale pour le développement pour la période 2020-2025 ([IDC2025](#)), chaque ministère de tutelle rend compte annuellement de ses actions au Comité interministériel de la coopération pour le développement (Comité IDC). Le Comité IDC s'emploie à améliorer la coordination entre les différents acteurs nationaux, et il examine les politiques du gouvernement, les évalue et en rend compte. Les informations obtenues dans ce cadre sont reprises dans le rapport annuel sur le développement international rédigé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce, conformément aux dispositions de la loi XC de 2014 sur la coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire internationale. Une revue générale de l'IDC2025 est prévue pour fin 2024. Les ministères compétents, des experts et des organisations de la société civile (OSC) participeront à l'exercice. Les résultats de cette revue éclaireront le renouvellement de la Stratégie en tant que de besoin. Le ministère de l'Innovation et des Technologies (en tant que ministère chargé des questions climatiques) et le ministère de l'Agriculture (en tant que ministère chargé des questions environnementales) coopèrent étroitement en vue d'intégrer systématiquement des objectifs environnementaux et climatiques dans les stratégies et projets ainsi que dans les initiatives de coopération pour le développement.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La Hongrie tient compte des objectifs climatiques et environnementaux internationaux dans sa coopération pour le développement. En accord avec la vision présentée dans la Stratégie de la Hongrie en matière de coopération internationale pour le développement ([IDC2025](#)), la Hongrie s'emploie à contribuer au développement durable de ses pays partenaires et de leurs populations locales dans le respect de leurs besoins et de leurs demandes. De plus, l'IDC2025 est conforme au principe de ne laisser personne de côté et elle est totalement en phase avec les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les lignes directrices du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités. La Hongrie met en œuvre en priorité des projets et des programmes dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des technologies de l'information.

### **Dispositifs clés et piliers**

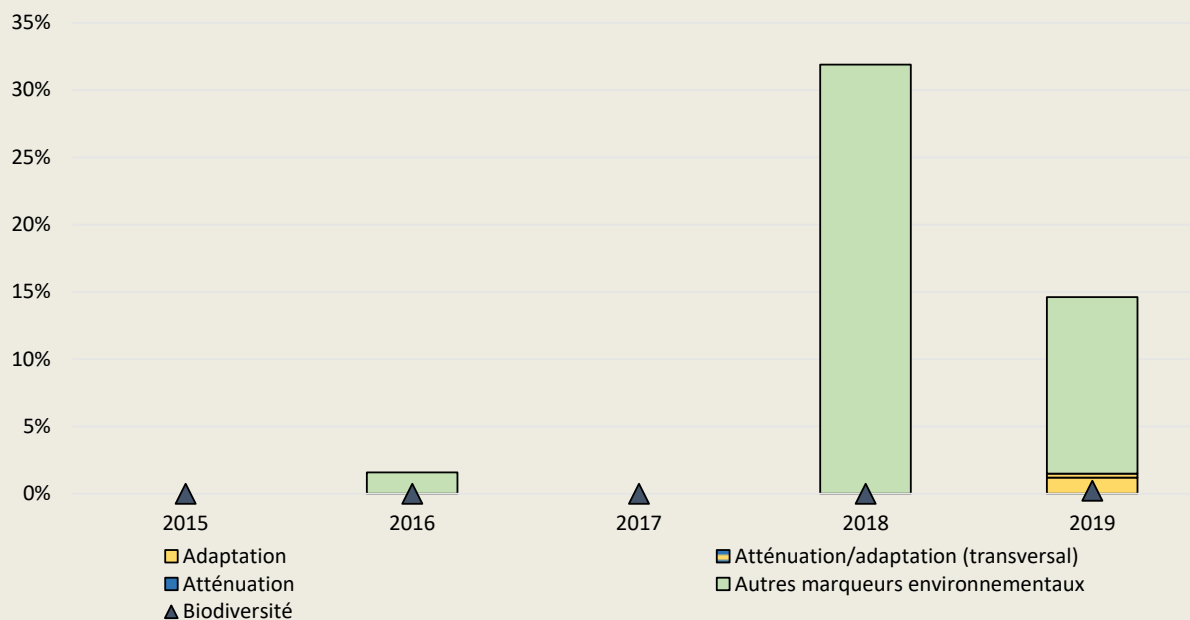
Dans le cadre de l'IDC2025, la Hongrie entend jouer un plus grand rôle dans la résolution de certains des principaux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face. L'IDC2025 s'articule autour de cinq objectifs clés. Ceux ayant un lien plus direct avec le climat et l'environnement sont les suivants :

- La Hongrie entend renforcer son rôle international dans la coopération pour le développement. Pour atteindre cet objectif, l'accent a davantage été placé sur la mise en œuvre de programmes de coopération pour le développement bilatéraux stratégiques sur mesure, basés sur les besoins et les demandes des populations locales et tenant compte des préoccupations socio-environnementales.
- Bien que la coopération hongroise pour le développement soit déjà en phase avec les Objectifs de développement durable, l'IDC2025 renforcera l'accent mis sur les objectifs pour lesquels les acteurs hongrois disposent d'un avantage comparatif (gestion de l'eau et assainissement, agriculture, santé, éducation, environnement et technologies de l'information), de façon à contribuer de la manière la plus efficace possible au développement durable.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Hongrie des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Les stratégies et plans d'action susmentionnés offrent un cadre pour l'alignement des opérations de développement sur les objectifs climatiques.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Le gouvernement hongrois a adopté un Manuel pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets de développement internationaux en 2020. L'objectif de ce cadre est de faciliter la concrétisation des principes et la réalisation des objectifs énoncés dans la stratégie [IDC2025](#), tout en proposant l'application d'une politique unifiée pour la coordination des activités des différents acteurs du développement s'agissant de la sélection, du suivi et de l'évaluation des projets de développement internationaux. Dans le cadre de l'application des lignes directrices, les projets sélectionnés peuvent être mis en œuvre de la manière la plus efficace possible, et les résultats peuvent être mesurés, comparés et traduits en enseignements pour la sélection et la mise en œuvre des futurs projets. En outre, il est ainsi possible d'axer davantage les projets sur la demande, tout en restant en phase avec les priorités de développement de la Hongrie, dont la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques. Ces objectifs font l'objet

d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre des enquêtes auxquelles répondent les partenaires de développement de la Hongrie, le but étant de savoir, par exemple, si le projet a eu des répercussions sur l'environnement et si la réalisation de certains ODD a été facilitée. Ces expériences, leurs résultats et les enseignements qui en sont tirés peuvent être pris en compte dans les processus de décision, ce qui contribue à optimiser la responsabilisation, la transparence et l'efficacité de la coopération internationale de la Hongrie pour le développement.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

La Hongrie met considérablement l'accent sur les demandes et les priorités des pays où ses projets de développement sont mis en œuvre. Une évaluation rigoureuse des besoins est effectuée avant la sélection du projet et des partenaires d'exécution. De plus, étant donné que la stratégie IDC2025 promeut l'alignement sur les objectifs de développement mondiaux et suit les principes des lignes directrices en matière de coopération pour le développement, les projets sont censés contribuer à la mise en œuvre des stratégies et priorités qu'ont définies les pays partenaires pour leur transition.

La Hongrie axe principalement ses interventions climatiques à l'étranger sur les pays des Balkans occidentaux. Dans le cadre du projet de Fonds vert pour les Balkans occidentaux, le gouvernement hongrois soutient la transition verte et le développement social dans la région. C'est dans ce contexte que le gouvernement a créé en 2019 le Western Balkans Green Center (WBGC). Sous l'autorité du ministère de l'Innovation et des Technologies, ce centre a pour mission de contribuer aux efforts de protection du climat déployés dans la région, conformément aux contributions déterminées au niveau national (CDN), telles que prévues dans l'Accord de Paris. En 2020, le WBGC a clôturé deux programmes de dons à travers lesquels il a versé plus de 2 millions EUR à 25 projets de grande qualité dans la région. Les projets de préparation aux investissements et de renforcement des capacités couvrent les secteurs de l'eau et de la gestion des déchets, de l'énergie durable, de l'agriculture, de la préservation de la nature et de la numérisation dans les six pays d'intervention situés dans les Balkans occidentaux (à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie). Le secteur privé contribue à la promotion des projets, par l'intermédiaire d'entreprises établies en Hongrie et de pôles d'éducation. En juin 2021, le WBGC a lancé son troisième appel à propositions.

Le WBGC et la Communauté de l'énergie établie à Vienne préparent le lancement du Centre d'excellence dans le domaine de la transition verte pour les Balkans occidentaux (CEGT). Le CEGT mettra en œuvre des programmes d'échange de connaissances et de renforcement des capacités, en privilégiant les initiatives respectueuses du climat et de l'environnement ainsi que les initiatives de transition énergétique. Le protocole d'accord et un programme de travail biennal à horizon glissant ont été signés entre le ministère de l'Innovation et des Technologies et la Communauté de l'énergie le 14 juin 2021 pour la mise en place du CEGT.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Les programmes appuyés par le WBGC sont notamment les suivants :

- l'élaboration d'outils à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique climatique au Monténégro

- l'évaluation des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans la municipalité de Backa Topola en Serbie
- le transfert de connaissances pour aider les Balkans occidentaux à se préparer à l'application des directives de l'UE relatives à la préservation de la nature et au climat.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La Hongrie accorde une grande importance au développement durable ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le cadre de ses projets de développement. D'une part, l'environnement fait partie des priorités des interventions prévues dans la stratégie [IDC2025](#) et les questions climatiques y sont traitées de façon transversale et se reflètent dans ses priorités, notamment dans les domaines de l'agriculture, des technologies de l'information et de l'éducation. D'autre part, dans la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, l'accent est également mis sur les questions liées à l'environnement, dont la liste est dressée dans le Manuel hongrois pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets de développement internationaux.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La stratégie [IDC2025](#) met en évidence l'importance de la participation du secteur privé, que ce soit pour combler le déficit de financement pour le développement des infrastructures ou pour l'apport d'une expertise supplémentaire. Il convient de noter que la Hongrie dispose d'un avantage comparatif dans les domaines mentionnés dans sa stratégie. Il s'agit notamment de la gestion de l'eau et de l'assainissement, des soins de santé, de l'environnement, des technologies de l'information et de l'éducation. La Hongrie fournit du matériel et des équipements à des partenaires de développement et elle partage ses connaissances lors de sessions de formation consacrées au renforcement des capacités.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- Le [Programme de développement international de la Hongrie dans la République de l'Ouganda](#) est une initiative phare pluridimensionnelle menée à l'appui du modèle de développement économique présenté dans la stratégie [IDC2025](#). Ce programme se compose de plusieurs projets de développement d'infrastructures et de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la gestion de l'eau et du tourisme intelligent. Les composantes de ce programme multisectoriel visent dans l'ensemble à instaurer la stabilité, le développement durable et l'égalité dans le pays, tout en tenant compte des objectifs environnementaux et climatiques.
- Investissements innovants dans l'eau et l'énergie à Tirana, en Albanie : Mali me Gropa est une réserve d'eau karstique vulnérable face aux effets du changement climatique et d'une présence humaine accrue. En raison de la croissance démographique et de facteurs environnementaux, le manque d'eau potable ne fera sans doute que s'aggraver dans un futur proche. Dans ce contexte, l'objectif du projet est de proposer une nouvelle solution pour l'approvisionnement en eau, en parallèle des systèmes existants, en vue de la réalisation de nouveaux investissements, notamment dans une microcentrale hydraulique hautement efficace dans les zones karstiques. Les études et la planification sont complétées par des sessions de formation sur site portant sur l'hydrogéologie et la protection contre les inondations, lors desquelles des experts peuvent partager leur expérience avec des décideurs locaux.
- Utilisation de déchets pour produire de l'énergie au Monténégro : cette étude de faisabilité vise à déterminer dans quelle mesure l'utilisation de déchets en tant que carburant pourrait permettre



d'améliorer la situation dans les décharges et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de méthane de la centrale électrique locale. Les décharges existantes feront l'objet d'une évaluation, afin de quantifier les volumes de déchets qui pourraient être utilisés. La production de déchets sera analysée au regard du potentiel de tri et de broyage pour une utilisation en tant que matière première secondaire. Sur la base des résultats de ces analyses, il sera possible d'estimer la quantité de combustibles dérivés de déchets (CDD) et de combustibles solides de récupération (CSR). Les CSR constituent une solution très intéressante pour le remplacement des combustibles fossiles et ils pourront être utilisés dans la centrale une fois les fourneaux adaptés. L'analyse économique consiste en un calcul basique du retour sur investissement pour l'ensemble du projet.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

Dans sa stratégie IDC2025, la Hongrie insiste sur la nécessité de soutenir les pays les moins avancés (PMA), dont une grande partie sont des petits États insulaires en développement (PEID). La Hongrie accorde une grande importance à la gestion de l'eau, à la protection de l'environnement, à l'action climatique, à l'agriculture, à l'éducation et aux soins de santé, ce qui lui permet de disposer d'une grande expertise dans les domaines prioritaires (gestion de l'eau et assainissement, sécurité alimentaire et capital humain) des Orientations de Samoa. En outre, la Hongrie est convaincue qu'il est essentiel de faciliter l'accès à un enseignement de qualité au moyen de programmes de bourse pour progresser vers la durabilité. La Hongrie propose donc des bourses d'études complètes aux étudiants étrangers les plus brillants qui, une fois de retour dans leur pays, peuvent contribuer à la concrétisation des priorités environnementales et climatiques de leur pays et du reste du monde.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Par exemple, la Hongrie entretient des liens étroits avec Cabo Verde, qui est un PEID, et elle a mené plusieurs projets de développement dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, où elle a approuvé la mise en œuvre d'un programme d'aide liée dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'agriculture, qui contribuera indirectement à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux. En 2019, la Hongrie a soutenu un projet d'eau et d'assainissement lié au climat pour un montant de 27 millions HUF. L'objectif de ce projet était d'élaborer un modèle de gestion de l'eau pour Cabo Verde, dans le droit fil des objectifs climatiques nationaux et mondiaux. L'étude synthétise les initiatives et les résultats obtenus dans le domaine de la gestion de l'eau à Cabo Verde et elle énumère les mesures à prendre pour atteindre les objectifs intermédiaires de développement de la gestion de l'eau fixés par le gouvernement de Cabo Verde.

De plus, en 2018, la Hongrie a fourni un système de purification de l'eau à Cuba, afin de soutenir l'île dans sa trajectoire de développement durable.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

De manière générale, la Hongrie suit les principes et les lignes directrices du Programme d'action d'Addis-Abeba, son but étant d'aligner l'ensemble des flux et des politiques de financement sur les priorités économiques, sociales et environnementales, et d'accorder aux PMA et aux PEID la même importance dans le cadre des priorités de développement de la Hongrie.



# Islande

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques et cibles de l'Islande*

L'Islande, en collaboration avec les autres pays nordiques et d'autres partenaires, joue un rôle de chef de file dans le mouvement qui s'est fixé comme objectif de reconstruire en mieux et de façon plus écologique au lendemain de la pandémie de COVID-19. La volonté de l'Islande d'aligner ses politiques et programmes de développement sur les objectifs climatiques et environnementaux internationaux se reflète dans les déclarations et articles d'opinion publiés conjointement par les pays nordiques sur ces questions, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de la Banque mondiale et de l'OCDE. Cet engagement se reflète également dans les interventions faites et les déclarations prononcées ces dix-huit derniers mois par la ministre islandaise des Affaires étrangères et de la Coopération pour le développement.

La coopération islandaise pour le développement est principalement axée sur le climat, les droits de l'homme et l'égalité des sexes. L'Islande est déterminée à accroître son aide publique au développement (APD) consacrée à l'action pour le climat ainsi que son engagement dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'un des trois engagements nouveaux et/ou revus à la hausse pris au titre des contributions déterminées au niveau national (CDN) renouvelées. L'Islande fait déjà partie des cinq principaux donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et c'est elle qui verse la plus grande proportion d'APD à des actions liées au climat (plus de 40 % en 2019).

L'Islande a été qualifiée de championne mondiale dans le cadre du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie, qui s'est tenu le 24 septembre 2021. Lors de cette manifestation, l'Islande a présenté son Pacte sur l'énergie. Ce pacte vient compléter l'Accord de Paris et est en phase avec ce dernier. Il reprend les CDN de l'Islande et promeut l'Objectif de développement durable (ODD) 7 relatif à l'énergie. Dans son Pacte sur l'énergie, l'Islande s'engage à accroître le financement de l'APD afin de promouvoir l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes dans les pays en développement. De plus, l'Islande continuera de renforcer l'intégration de solutions d'énergies renouvelables dans ses programmes bilatéraux de coopération pour le développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. En 2021, l'Islande a indiqué que sa contribution à des fonds et programmes menés à l'appui de l'ODD 7 et de ses cibles devrait atteindre environ 614 millions ISK et que ce montant serait revu à la hausse chaque année, proportionnellement à la hausse de son APD globale.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le climat fait partie intégrante de toutes les activités de coopération pour le développement de l'Islande. La [Politique de l'Islande en matière de coopération internationale pour le développement pour la période 2019-2023](#) détaille notamment la place accordée au climat.

### ***Dispositifs clés et piliers***

L'objectif général de l'Islande est de réduire la pauvreté et la faim et de promouvoir le bien-être général sur la base des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et du développement durable. L'une des priorités est la protection de la planète et l'utilisation durable des ressources naturelles grâce à l'amélioration de la résilience des sociétés et au renforcement de la croissance économique, sur la base de l'équité et d'une utilisation durable des ressources, en parallèle à la prise de mesures de lutte contre le changement climatique. Les principaux volets de cette démarche sont les suivants :

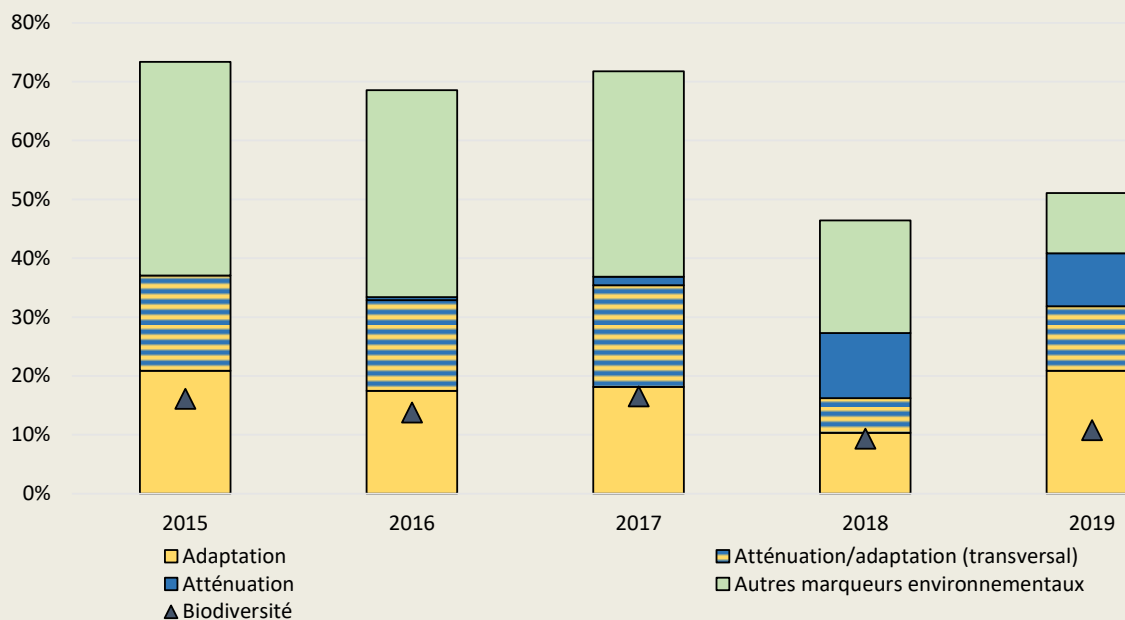
- l'exploitation accrue de l'énergie géothermique et d'autres sources d'énergies renouvelables
  - l'accroissement des connaissances et le renforcement des capacités pour favoriser l'exploitation de l'énergie géothermique
  - l'accroissement des connaissances et le renforcement des capacités pour favoriser l'exploitation des énergies renouvelables
- la protection et la gestion durable des océans et des cours d'eau
  - une meilleure gestion et une utilisation durable des ressources marines et l'amélioration des moyens de subsistance des populations côtières
  - la réduction de la pollution plastique dans les océans
- la restauration des terres et la limitation de la dégradation des terres
  - l'amélioration des connaissances et des capacités des institutions locales en matière de restauration et de protection des terres
- l'amélioration de la résilience et de la capacité d'adaptation des sociétés face aux effets du changement climatique
  - l'amélioration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets
  - le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision dans les enceintes internationales chargées des questions climatiques.

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs s'effectue en partie dans le cadre d'un système global de gestion des performances, au moyen d'une base de données centralisée pour l'ensemble des dispositifs de soutien et mécanismes.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par l'Islande des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Les instructions permanentes pour les partenariats stratégiques conclus, par exemple, avec des partenaires du secteur privé et des OSC, prévoient que l'environnement et le changement climatique soient pris en compte dans l'ensemble des activités.

Toutes les stratégies dotées d'une composante climat et environnement ainsi que les cahiers des charges sont évalués au regard de critères de qualité lors d'une évaluation interne groupée.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Les aspects liés à l'environnement et au climat sont également intégrés dans les activités de suivi et d'évaluation ainsi que dans tous les apprentissages.

Au point 4.1 de la [Politique d'évaluation pour la période 2020-2023](#), l'environnement est défini comme une question transversale devant être prise en compte dans l'ensemble des évaluations, qu'elles soient ou non mentionnées dans les documents sous-jacents du projet.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

L'ensemble des activités menées par l'Islande dans des pays partenaires se fondent sur les plans de développement élaborés par les pays/divisions territoriales en question, dont les CDN le cas échéant. Dans sa programmation actuelle, l'Islande met davantage l'accent sur les aspects climatiques, notamment en aidant les divisions territoriales à élaborer leur propre plan d'action pour le climat dans le respect des stratégies nationales, ce qui permet d'appuyer leur action climatique.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Le GRÓ Geothermal Training Programme (Programme de formation sur la géothermie) et le GRÓ Land Restoration Training Programme (Programme de formation sur la restauration des terres) aident des institutions nationales clés à renforcer leurs capacités et à œuvrer à la transition énergétique dans leur pays ainsi qu'à la réalisation de leurs objectifs en matière de gestion des terres dégradées et de gestion durable des terres.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

L'Islande axe résolument ses initiatives sur le développement vert et bleu en établissant un lien entre la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes d'une part et l'amélioration des moyens de subsistance et le bien-être de tous d'autre part. Sur le plan stratégique, l'Islande prévoit d'encourager l'innovation et d'appliquer des solutions fondées sur la nature et l'économie circulaire. L'Islande s'emploiera à renforcer les mécanismes institutionnels pour améliorer la durabilité environnementale, notamment au travers des pouvoirs locaux, ainsi qu'à assurer la cohérence des efforts déployés et à appuyer les composantes des programmes consacrées à cette thématique.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

L'Islande soutient plusieurs partenaires internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de trajectoires de développement durables, à faible émission et résilientes face au changement climatique. Ces partenaires sont notamment l'initiative Énergie durable pour tous (SEforALL), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et la Global Geothermal Alliance, ainsi que le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) de la Banque mondiale. Ces initiatives et organismes sont tous de solides partenaires dans la transition vers la neutralité carbone. En 2020, l'Islande a conclu avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) un nouveau mémorandum d'accord axé sur le développement de la géothermie, l'égalité des sexes ainsi que la restauration des terres et la gestion durable des terres. L'Islande négocie actuellement les modalités d'un nouveau programme qui prévoit l'adoption d'une démarche basée sur les écosystèmes pour la restauration des zones humides et des forêts en Ouganda, en collaboration avec le ministère ougandais de l'Eau et de l'Environnement, le GRÓ Land Restoration Training Programme et le PNUE.

Pour ce qui est des infrastructures de qualité, l'Islande aide différents districts au Malawi et en Ouganda à relier des écoles et des établissements de santé à l'électricité. Elle soutient par ailleurs plusieurs pays en

mettant à leur disposition des listes d'experts et en y menant des programmes GRÓ pour l'élaboration de politiques et la planification de la transition énergétique (géothermie et hydroélectricité), la restauration des terres, l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie, etc.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

L'Islande étant un petit État insulaire, les petits États insulaires en développement (PEID) constituent des partenaires naturels pour ses initiatives d'aide au développement. Les PEID font résolument partie du public cible des activités de formation et de renforcement des capacités mises en œuvre depuis de nombreuses années dans le cadre des programmes GRÓ, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables et de l'économie bleue.

L'Islande coopère étroitement avec, par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le programme ProBlue de la Banque mondiale afin d'aider les PEID à s'adapter au changement climatique et à renforcer leur résilience.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

En plus de vingt ans, l'Islande a formé un grand nombre de personnes vivant dans des PEID des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique dans le cadre des programmes GRÓ. L'Islande collabore également avec la FAO et des partenaires locaux dans le cadre de modules de formation sur site. Par exemple, une formation annuelle est organisée dans le cadre du GRÓ Geothermal Training Programme en Amérique centrale et en Afrique de l'Est depuis plusieurs années. L'Islande envisage par ailleurs de placer les PEID au cœur d'un programme sur les énergies renouvelables qui sera lancé en 2022.

L'Islande a détaché un expert à la Banque mondiale. Cet expert, basé dans la région du Pacifique, concentre ses travaux sur l'économie bleue, et notamment sur la transition énergétique dans le secteur de la pêche. Un autre expert islandais sera très bientôt détaché auprès de la FAO à Rome. Il travaillera sur la question de l'économie bleue dans les PEID, et notamment sur la mise en place de chaînes de valeur durables et résilientes.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

L'Islande n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Irlande

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de l'Irlande*

Pour l'Irlande, les objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique sont déjà intimement liés, comme le montre sa politique nationale pour le développement international, intitulée « [A Better World](#) » (Un monde meilleur). L'Irlande s'emploie à améliorer encore l'alignement de ces objectifs.

Conformément à un engagement pris dans le cadre de l'actuel [Programme du gouvernement](#), une Unité Climat a été créée au sein du programme irlandais de coopération pour le développement (Irish Aid) en octobre 2020. Cette approche se reflète également dans les engagements plus généraux pris dans le cadre du Programme de gouvernement, qui établit que l'action pour le climat constituera un pilier de chaque stratégie ministérielle et que chaque ministère adoptera un mandat sur le climat. Dans le cadre de sa politique « A Better World », le gouvernement s'engage à vérifier que les considérations climatiques sont prises en compte dans l'ensemble des dépenses consacrées au développement. À cette fin, le gouvernement s'emploie actuellement à renforcer les outils qui sont utilisés pour la programmation de la coopération pour le développement.

#### *Cibles*

En 2015, l'Irlande, dans le cadre de son Programme de gouvernement, s'est engagée à consacrer 175 millions EUR au financement de la lutte contre le changement climatique entre 2016 et 2020. L'Irlande a depuis revu cette cible, afin d'au minimum doubler le pourcentage global de son aide au développement consacrée au financement de l'action climatique. Une Stratégie et une Feuille de route pour le financement de l'action climatique sont en cours d'élaboration et présenteront les objectifs suivants : accroître les contributions de l'Irlande au financement international de l'action climatique au cours des prochaines années, améliorer la coordination entre les ministères pour la concrétisation des contributions financières internationales, et renforcer le rôle de l'Irlande en tant que donneur et partenaire, en particulier pour ce qui est de l'appui à l'adaptation face au changement climatique.

L'Irlande évalue les progrès accomplis dans son appui à l'action climatique dans le cadre de sa coopération pour le développement au moyen d'une série de processus interdépendants, à savoir, notamment, son rapport annuel dans le cadre du système de notification des pays créanciers de l'OCDE, son rapport annuel à la Commission européenne sur le financement de l'action climatique et ses rapports au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Sur la base du résultat de ces processus, le ministère des Affaires étrangères produit un [rapport annuel](#) sur le financement de l'action climatique, qui couvre les contributions de l'ensemble des ministères compétents à l'action environnementale et climatique dans le contexte de la coopération pour le développement.

En outre, le document « Interim Climate Actions 2021 » (Actions intermédiaires pour le climat en 2021) présente une série d'interventions, dont la mobilisation en faveur du climat aux niveaux européen et international, l'affectation de plus de ressources et de capacités à la lutte contre le changement climatique dans le cadre des réseaux d'ambassades, ainsi que la poursuite des programmes d'aide destinés aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID). L'Irlande évalue trimestriellement les progrès accomplis dans le cadre de chaque action au regard des objectifs énoncés dans le document « [Interim Climate Actions 2021](#) » et rend compte de ces résultats au cabinet du Taoiseach (le chef du gouvernement).

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

L'action climatique est l'une des quatre priorités de la politique irlandaise pour le développement international intitulée « [A Better World](#) ». L'Irlande souhaite influencer et soutenir des trajectoires de croissance à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique dans les pays en développement. Par exemple, les budgets des missions et unités du ministère des Affaires étrangères sont systématiquement examinés pour déterminer s'ils prennent bien en considération les aspects climatiques ainsi que les trois autres priorités de l'Irlande pour le développement international.

En définissant l'action climatique comme une priorité dans sa stratégie « [A Better World](#) », l'Irlande reconnaît que les effets du changement climatique menacent de réduire à néant tous les efforts déployés pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et d'accroître les besoins d'aide humanitaire.

Il importe de noter que l'Irlande s'est engagée à au moins doubler le pourcentage global de son aide au développement consacrée au financement de l'action climatique. Le ministère des Affaires étrangères a engagé un conseiller en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route pour le financement de l'action climatique qui devront permettre d'atteindre cette cible. Ce travail devrait se terminer au premier semestre de 2022.

Enfin, conformément à un engagement pris au titre de la stratégie « A Better World », au cours des prochains mois, l'Unité Climat établira une méthodologie pour l'amélioration de l'analyse climatique de l'ensemble de l'aide publique irlandaise au développement (APD).

Actuellement, le partenariat noué entre Irish Aid et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et, plus précisément, la [Climate and Development Learning Platform](#) (Plateforme d'apprentissage sur le climat et le développement) qu'ils ont mis en place proposent un accompagnement pour l'intégration de l'action climatique dans les programmes nationaux ainsi qu'un appui au réseau de points de contact climatiques d'Irish Aid. Irish Aid et l'IIED sont en train de réexaminer ce partenariat, en vue d'en maximiser le potentiel.

Outre la stratégie « A Better World », la coopération irlandaise pour le développement se fonde sur deux autres documents stratégiques présentant des éléments relatifs à l'action climatique :

- la Stratégie irlandaise de partenariat avec les petits États insulaires en développement
- la Stratégie irlandaise pour l'Afrique à l'horizon 2025.

Les efforts que déploie l'Irlande pour lutter contre le changement climatique au niveau mondial sont davantage intégrés dans ses plans et politiques nationaux, dont son Plan d'action national pour le climat et son Cadre d'adaptation national.

Conformément à un engagement pris dans le cadre de l'actuel [Programme du gouvernement](#), une Unité Climat a été créée au sein du programme irlandais de coopération pour le développement (Irish Aid) en octobre 2020. Le rôle de cette unité est de contribuer à la mise au point et à l'élargissement de la diplomatie climatique irlandaise ainsi qu'à l'accroissement du financement irlandais de l'action climatique à l'échelle mondiale. L'Unité Climat dirige une série d'initiatives à cette fin. L'une de ses missions ces prochains mois

sera d'établir une méthodologie visant à améliorer l'analyse climatique de l'ensemble de l'APD irlandaise. L'Unité sert de pôle pour un réseau de points de contact climatiques travaillant au sein des unités et missions du ministère à l'étranger. Elle représente également le ministère des Affaires étrangères dans les forums interministériels sur le climat, ce qui lui permet de promouvoir la cohérence des politiques au sein du gouvernement.

Le ministère des Finances a également renforcé les capacités organisationnelles de la Division Climat et Financement international, et il approfondira encore son engagement en faveur d'un financement international et durable de l'action climatique dans le cadre d'enceintes internationales telles que l'Union européenne et les banques multilatérales de développement.

### **Dispositifs clés et piliers**

La stratégie « A Better World » renferme une série d'engagements dans le domaine de l'action climatique. Ces engagements sont les suivants :

- veiller à ce que la coopération pour le développement tienne compte des considérations climatiques en intégrant l'action pour le climat dans l'ensemble des initiatives
- continuer d'accroître les fonds affectés à l'innovation dans l'action climatique
- veiller à ce que l'action pour le climat se voit accorder la priorité dans l'ensemble des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- mettre sur pied une nouvelle initiative de financement de la gestion des océans (Oceans Funding) afin d'explorer le potentiel de l'économie bleue
- faire en sorte que toutes les interventions soient parées pour l'avenir en tenant compte des enjeux climatiques dans le processus visant à renforcer les systèmes.

Dans le cadre de sa Stratégie pour l'Afrique à l'horizon 2025, l'Irlande a pris les engagements suivants :

- coopérer étroitement avec des partenaires africains dans le cadre de l'engagement pris en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015, afin de veiller à ce que des ressources soient affectées à la lutte contre le changement climatique là où les besoins sont les plus criants
- accroître le financement de l'action pour le climat
- parer pour l'avenir toutes les interventions de développement
- veiller à ce que l'action climatique s'inscrive au cœur de toutes les nouvelles stratégies-pays en Afrique
- explorer de nouvelles approches pour le financement de l'action climatique et l'assurance contre les risques.

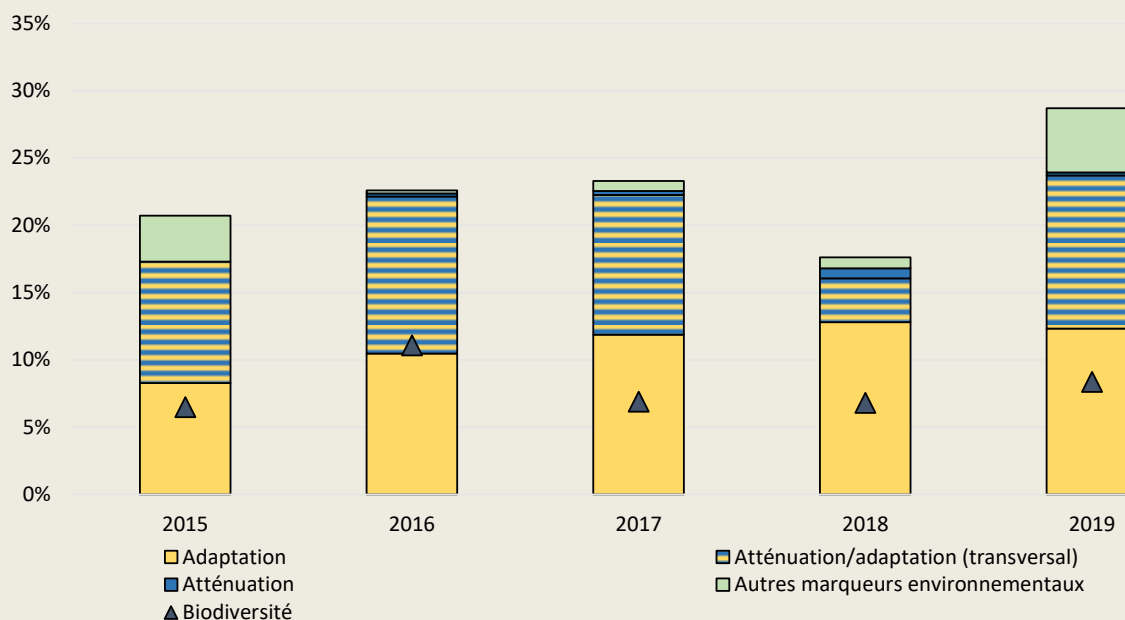
La Stratégie irlandaise de partenariat avec les petits États insulaires en développement (PEID) renferme une série d'initiatives visant à spécifiquement soutenir l'action climatique dans les PEID. Ces initiatives sont détaillées ci-après.



## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par l'Irlande des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Dans le cadre d'un partenariat à long terme noué avec l'IIED, Irish Aid a créé une [Plateforme d'apprentissage sur le climat et le développement](#). Cette plateforme centralisée en ligne offre des ressources aux missions, unités et partenaires de développement de l'Irlande, en leur donnant accès à des notes sur des enjeux actuels et en leur permettant de partager leurs connaissances. Elle appuie également la recherche de synergies avec trois autres priorités clés de l'Irlande en matière de développement, à savoir l'égalité des sexes, la réduction des besoins humanitaires et l'amélioration de la gouvernance. Dans le cadre de ce partenariat, les missions et les unités bénéficient en outre d'une assistance technique et d'un appui réguliers pour l'élaboration de leurs stratégies pluriannuelles et la planification de leur budget.

De plus, la nouvelle Unité Climat d'Irish Aid sert de pôle pour la coordination des politiques ainsi que pour la communication sur les progrès accomplis et les activités menées à l'échelle du ministère.

Comme indiqué plus haut, le ministère des Affaires étrangères a engagé un conseiller chargé de contribuer à l'élaboration d'une méthodologie permettant de veiller à ce que l'ensemble de l'APD irlandaise tienne compte des considérations climatiques.

## Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

L'Irlande évalue trimestriellement les progrès accomplis dans le cadre de chaque action au regard du document « Interim Climate Actions » et rend compte de ces résultats au cabinet du Taoiseach (le chef du gouvernement).

Le ministère des Affaires étrangères suit un cycle de planification stratégique par pays pour l'ensemble des missions de développement menées par l'Irlande. Les missions assorties d'objectifs relatifs au changement climatique doivent inclure un suivi des résultats dans leurs cycles annuels et évaluer les progrès généraux dans le cadre des évaluations des plans stratégiques et des programmes-pays.

## Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?

### *Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux*

L'Irlande accordant une attention particulière à l'adaptation, elle soutient le processus des plans nationaux d'adaptation dans les PMA et les PEID. L'Irlande finance le Groupe d'experts des PMA (LEG), le seul organisme mandaté par les Parties à la CCNUCC pour apporter un soutien spécifique à ces pays. Le LEG accompagne les PMA dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de leurs PNA et il facilite leur accès à des aides financières et techniques. De plus, l'Irlande est l'un des trois seuls pays développés à siéger au LEG, aux côtés du Canada et de l'Allemagne. La participation de l'Irlande aux travaux de ce groupe éclaire fortement sa diplomatie climatique.

Les fonds qu'affecte l'Irlande à la lutte contre le changement climatique sont acheminés dans le cadre d'une aide au développement fournie par des organisations multilatérales, bilatérales et de la société civile, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales. Les missions d'Irish Aid dans les pays en développement travaillent en partenariat avec les autorités nationales pour faire avancer les programmes climatiques nationaux, en collaboration directe avec les ministères compétents, tels que les ministères de l'énergie, de l'assainissement, de l'éducation et de l'agriculture.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

L'Irlande apporte un soutien de démarrage à l'Initiative des PMA pour une adaptation efficace et la résilience (LIFE-AR). Le programme LIFE-AR soutient les efforts d'adaptation au changement climatique déployés au niveau local dans les pays et populations les plus vulnérables. Dirigée par le LEG, cette initiative vise à aider sept de ces pays à concevoir et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour le climat, à mettre en place des mécanismes pour l'apprentissage entre pairs et la diffusion des bonnes pratiques, et à appuyer un financement efficace et crédible de l'action climatique, dans le but d'accroître la prise en charge des efforts d'adaptation par les PMA.

L'Irlande finance le LEG, l'organisme mandaté par la CCNUCC pour apporter une assistance technique aux PMA dans les processus nationaux de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, notamment au travers d'un appui à la gestion des financements et des ressources techniques.

### **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

La coopération irlandaise pour le développement joue un rôle important dans l'action climatique, en appuyant des solutions pour les régions qui accusent le plus de retard. La promotion de la justice

climatique, y compris pour les femmes et les filles, est au cœur de l'action climatique de l'Irlande. Comme l'indique l'actuel Programme du gouvernement, l'Irlande axe explicitement son aide internationale face au changement climatique sur les besoins des pays et des populations qui sont le moins responsables du changement climatique, qui ont des ressources limitées pour y faire face et s'y adapter et qui ont le plus à perdre. En conséquence, l'Irlande soutient particulièrement des trajectoires de développement résilientes face au changement climatique et l'adaptation dans les PMA et les PEID.

L'Unité Climat d'Irish Aid a défini deux priorités pour la diplomatie climatique de l'Irlande, sur la base d'une analyse qui a permis de déterminer les domaines dans lesquels l'Irlande pourrait apporter la plus grande valeur ajoutée. Ces priorités sont les suivantes :

- l'adaptation et la résilience face au changement climatique
- les océans et l'économie bleue durable.

L'Irlande est fermement convaincue de la nécessité d'affecter une plus grande part des financements à l'adaptation, qui promet de plus grands dividendes en matière de développement. Il s'agira là d'un élément clé dans l'élaboration de la feuille de route de l'Irlande pour le financement de l'action climatique. L'Irlande consacre la majeure partie de ses financements climatiques à des mesures d'adaptation dans les pays les moins avancés (PMA), en particulier en Afrique, et dans les petits États insulaires en développement (PEID), environ la moitié de ces financements présentant des avantages secondaires en matière d'atténuation. L'Irlande compte par ailleurs intensifier ses efforts visant à garantir que les fonds consacrés à l'adaptation soient utilisés au niveau local.

Pour ce qui est des océans, l'approche de l'Irlande consiste à trouver un équilibre entre les besoins économiques d'une part et la durabilité des écosystèmes et les interactions humaines avec les océans d'autre part. Il s'agit notamment de faire face aux menaces qui pèsent sur le secteur de la pêche, de favoriser un tourisme durable et de prévenir la pollution.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

L'appui de l'Irlande en faveur d'infrastructures de qualité est en grande partie acheminé au travers de ses contributions à des organisations, des banques de développement et des fonds multilatéraux, tels que la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et le Fonds vert pour le climat.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

En 2021, l'Irlande affecte 2 millions EUR au Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) du Fonds international de développement agricole (FIDA), qui vise à renforcer la résilience des petits exploitants dans les pays à faible revenu. ASAP+ a été conçu pour être le plus grand fonds consacré à l'acheminement des financements climatiques vers les petits producteurs, le but étant de les aider à lutter contre le changement climatique et les raisons sociales de l'insécurité alimentaire. Ce programme sera avant tout mené dans les pays à faible revenu – et en particulier dans les pays en surendettement – dont les économies dépendent lourdement de la production agricole. Les PEID et d'autres pays particulièrement vulnérables ou fragiles, où des poches d'insécurité alimentaire persistent, pourront également bénéficier de ce programme.

Au Malawi, l'ambassade d'Irlande, en collaboration avec le ministère malawien de l'Énergie, a œuvré à la réalisation d'un objectif ambitieux fixé en 2012 : produire et mettre en service 2 millions de cuisinières économes en énergie. Ils ont coopéré avec des organisations non gouvernementales (ONG), des associations de femmes et des entrepreneurs du secteur de l'énergie pour atteindre cet objectif. Fin 2020, plus de 2 032 526 cuisinières améliorées avaient été installées dans des foyers malawiens, ce qui a permis de générer au moins 1,34 million USD de revenus pour les producteurs et détaillants de ces cuisinières,

d'économiser 5,4 millions de tonnes de bois, de réduire les émissions de carbone de 8,1 millions de tonnes et de créer des débouchés professionnels pour 4 780 personnes.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

La Stratégie irlandaise de partenariat avec les PEID (2019) renferme une série d'engagements. Ces engagements se fondent sur quatre objectifs stratégiques, à savoir :

- L'Irlande usera de son influence pour faire valoir les besoins des PEID.
- L'Irlande utilisera la place qu'elle occupe sur la scène européenne pour veiller à ce que les institutions, les politiques et l'appui de l'Union européenne contribuent à une amélioration de la situation dans les PEID.
- Conformément à ses valeurs, l'Irlande établira une série de partenariats régionaux qui contribueront directement à répondre aux besoins des PEID et pourront évoluer en cas de changement de situation.
- L'Irlande établira des mécanismes qui aideront ses citoyens à mettre leur expertise au service de la résolution des défis de développement dans les PEID.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, l'Irlande a octroyé un financement à des PEID pour des mesures d'adaptation, notamment dans le cadre du Fonds fiduciaire irlandais pour le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes dans les petits États insulaires en développement, géré par la Banque asiatique de développement, et elle a spécifiquement appuyé la participation des PEID aux négociations et processus internationaux. En 2020, l'Irlande a apporté son appui aux Tuvalu pour l'organisation de la réunion des négociateurs du Forum des îles du Pacifique, en vue de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

De plus, l'Irlande s'est engagée à consacrer des ressources au maintien d'un dialogue en continu avec les PEID, dans le cadre de réunions régulières permettant d'échanger des points de vue et de renforcer encore la collaboration.

Cet appui est également prévu dans le Programme de gouvernement de l'Irlande.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

En 2019, l'Irlande a annoncé la constitution d'un nouveau [fonds](#) de 12 millions EUR à la Banque asiatique de développement pour le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes dans les PEID du Pacifique. La constitution de ce fonds fiduciaire a pour but d'accroître la résilience des PEID face aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles. L'objectif est également d'augmenter les investissements dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les PEID. Plus précisément, le fonds soutient des projets dans les domaines suivants :

- l'adaptation au changement climatique
- la résilience face aux catastrophes
- la préparation aux catastrophes et leur gestion

- le renforcement des capacités
- les réformes des cadres réglementaires et législatifs.

Dans le cadre du financement du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes (CCRIF), l'Irlande appuie des mécanismes d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

L'Irlande finance le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Le PROE est un organisme technique essentiel qui contribue aux communautés de pratique de la CCNUCC dans le domaine de l'adaptation. Il est également accrédité par le Fonds vert pour le climat. Le financement de l'Irlande a permis de renforcer les capacités d'institutions clés d'îles du Pacifique vulnérables dans les domaines suivants : les services climatiques, l'accès aux financements climatiques, la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, l'inclusion (égalité des sexes et handicap), les systèmes d'alerte précoce, l'adaptation fondée sur les écosystèmes marins et la réaction des pouvoirs publics face aux pertes et dégâts.

# Italie

## Comment les programmes de développement post-COVID- 19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de l'Italie*

La [loi n° 125/2014](#) sur la coopération internationale pour le développement établit dans son article 1er que l'un des objectifs fondamentaux de l'Italie dans ce domaine est la promotion d'un développement durable, conforme aux programmes et stratégies internationaux définis par les organisations internationales et par l'Union européenne. Ce principe se retrouve dans le document triennal de programmation et d'orientation ([DPI](#)) (2019-21) et ses lignes directrices, en vertu desquels la coopération italienne pour le développement s'engage à œuvrer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en faisant du thème « Planète » l'un de ses piliers, et des populations qui risquent de rester en marge un axe d'action prioritaire. Le DPI est en cours de révision ; l'édition 2021-23 donnera priorité à l'alignement des interventions de développement faisant suite au COVID-19 sur les objectifs environnementaux et climatiques.

#### *Cibles*

L'Italie s'emploie sans relâche à assurer aux pays en développement une aide financière, un soutien au renforcement des capacités, et le transfert de technologies pour l'action climatique. Comme annoncé lors de la COP21, elle prévoit d'allouer 4 milliards USD au moins au financement international de la lutte contre le changement climatique en 2015-20. Elle s'est fixé pour objectif de mobiliser cette somme sur l'ensemble de la période, auprès de différentes sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales. Son intention, en définissant cet objectif, était d'augmenter progressivement les financements climatiques internationaux provenant de différentes sources. Comme annoncé au Sommet des dirigeants du G20 à Rome, elle compte porter son engagement à cet égard à 1.4 milliard USD par an au cours des cinq prochaines années.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

En Italie, la coopération pour le développement et l'action climatique dans les pays en développement sont financées par divers organismes, dont les principaux sont le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI) et le ministère de la Transition écologique (MITE). Chaque administration répartit ses propres allocations conformément au DPI. L'Italie voit dans l'alignement de tous les apports financiers, nationaux et internationaux, sur une trajectoire de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et résilient au changement climatique une action déterminante conduisant à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Le PID susmentionné - pages 25 à 27 - prévoit l'intégration des objectifs environnementaux et climatiques dans les programmes de coopération pour le développement.

Dans le cadre du PID, et s'agissant de la coopération pour le développement dans le secteur de l'environnement, le MITE a adopté la [loi d'orientation et de programmation pour la coopération environnementale internationale 2020-2022](#).

### Dispositifs clés et piliers

La coopération italienne pour le développement défend un modèle de développement durable en harmonie avec l'écosystème et sans laissés-pour-compte. Elle cherche à prévenir la dégradation de l'environnement, qui aggrave les pressions sociales et économiques - sources d'instabilité, de conflits et de déplacements forcés. Sur le plan multilatéral, l'Italie maintient son engagement de promouvoir la solidarité environnementale internationale au sein des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres cadres pertinents, comme le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Un écosystème sain est source de revenus, de croissance et de cohésion sociale, et favorise en outre l'exercice des droits fondamentaux. Dans les pays fragiles, les populations dépendent plus directement des services qu'un environnement naturel sain leur offre et dont elles sont tributaires, dans une relation d'interdépendance. Dans cette perspective, la coopération italienne privilégie les mesures d'adaptation qui ont des retombées bénéfiques concomitantes sur l'atténuation des effets du changement climatique et sur d'autres problèmes socioenvironnementaux. L'action en faveur du développement est une priorité dans les endroits où le seuil d'effondrement socioéconomique est plus faible, car c'est là qu'un cycle d'instabilité risque de se déclencher et que, sous l'effet de cette déstabilisation, les communautés risquent de ne pas être en mesure de prendre soin de la nature et du climat.

La coopération italienne œuvre à la réalisation d'objectifs environnementaux dans le cadre de ses interventions :

- en veillant à ce qu'aucun type de programme et d'action ne provoque de dégradations de l'écosystème (« conformité »)
- en produisant des effets bénéfiques pour l'environnement dans le cadre d'interventions associant d'autres secteurs du développement (« intégration »)
- en développant des programmes qui ont pour objectif principal de protéger ou de restaurer l'écosystème (« prise en compte systématique »).

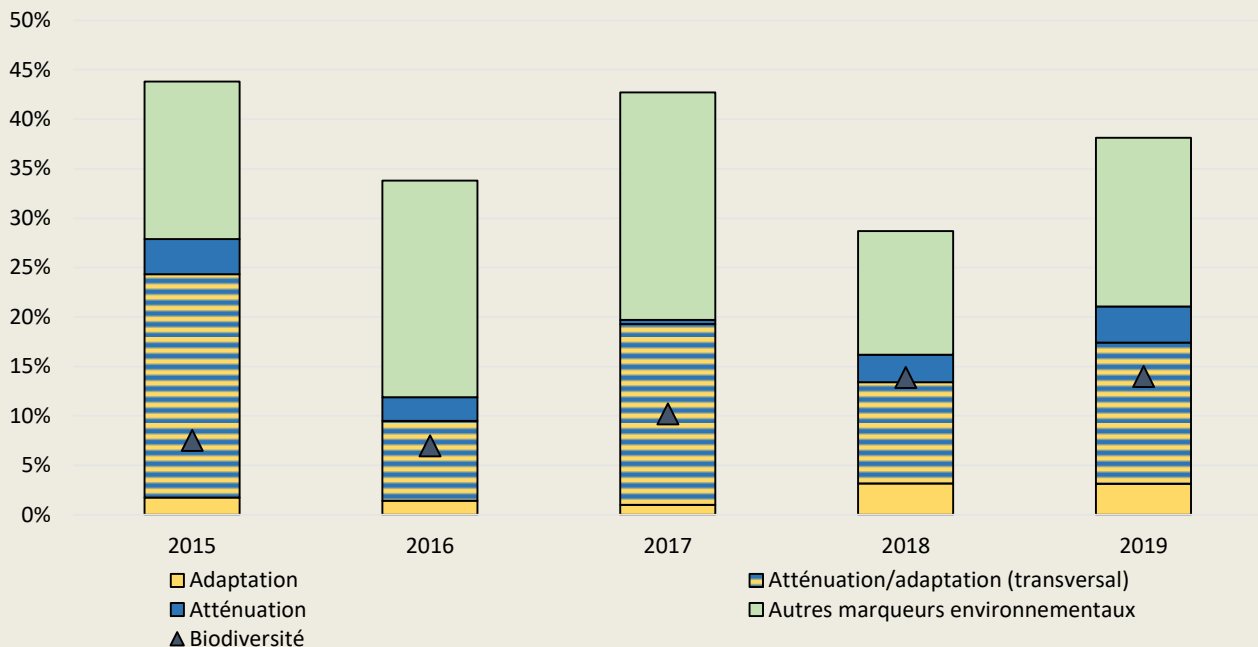
La loi d'orientation et de programmation pour la coopération environnementale internationale 2020-2022 du MITE susmentionnée préconise le renforcement des synergies entre les objectifs des trois Conventions de Rio, du Programme 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Elle énonce des priorités générales et spécifiques pour la coopération pour le développement dans le domaine de l'environnement.

Les thèmes retenus pour la période 2020-22 sont l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses conséquences, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les travaux prioritaires interviendront dans les domaines suivants : biodiversité, écosystèmes marins et terrestres, forêts ; désertification, sécheresses et dégradation des sols ; patrimoine culturel naturel matériel et immatériel ; diversité bioculturelle et approches équilibrées entre l'homme et la nature ; risques drivant de catastrophes naturelles et d'événements climatiques extrêmes ; l'eau en tant que bien commun et droit humain universel ; émissions responsables du changement climatique et facteurs de pollution ; déchets marins et gaspillage alimentaire ; économie circulaire et assainissement de l'environnement.

## Encadré 1. Marqueurs environnementaux et climatiques du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. La prise en compte des objectifs climatiques par l'Italie

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) prépare actuellement des Lignes directrices opérationnelles et techniques pour le renforcement des mesures en matière de durabilité environnementale et en matière d'adaptation et d'atténuation.

Elle met également sur pied un programme qui prévoit l'établissement de profils des pays partenaires du point de vue de l'environnement et du changement climatique. Ces fiches-pays seront des instruments utiles pour structurer et orienter les interventions de coopération au service du développement dans le domaine environnemental et, en même temps, pour accompagner les pays partenaires dans leur transition écologique. Elles aideront les bureaux locaux de l'Agence à utiliser la matrice de durabilité environnementale, et donneront en outre une vision à long terme de ses activités de coopération en fournissant des informations sur les problèmes environnementaux critiques du pays concerné, les évolutions prévues, les besoins technologiques et les principaux enjeux en matière de durabilité environnementale que celui-ci s'est engagé à résoudre.



## Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

L'évaluation de l'incidence environnementale des programmes de la coopération italienne pour le développement est l'une des priorités stratégiques du processus d'évaluation conduit par le MAECI en application de la loi n° 125/2014. Des évaluations externes sont réalisées conformément au programme triennal d'évaluation (la mise au point du programme 2022-24 est en voie d'achèvement), en tenant compte des ODD et du Programme 2030, des objectifs du document stratégique triennal de la coopération italienne pour le développement et des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE. Le ministère veille à ce que chaque programme triennal évalue plusieurs interventions essentiellement consacrées à l'environnement ; en parallèle, la prise en considération de la dimension environnementale est un point de référence transversal dans l'évaluation des retombées des différents projets.

Les recommandations et enseignements dégagés de chaque évaluation alimentent un processus d'adaptation de la gestion mené conjointement par le MAECI et l'AICS. L'Agence est chargée d'assurer la mise en œuvre, la gestion et le suivi des projets de coopération pour le développement.

Les lignes directrices opérationnelles comportent également une liste de contrôle (matrice) que les agents de l'aide internationale peuvent utiliser pour mesurer l'intégration systématique de l'environnement et du changement climatique à toutes les phases du projet (avant, pendant et après son exécution), de manière à en ajuster le déroulement le cas échéant et à assurer une contribution permanente au développement durable.

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la coopération internationale en matière d'environnement 2020-22, le MITE a fait de la mise en place d'un mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation sa priorité majeure, dans l'objectif de rehausser l'efficacité, la transparence et la redevabilité des activités et l'affectation des financements, y compris l'évaluation des retombées environnementales des interventions de la coopération pour le développement.

## Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

L'Italie participe à l'action climatique et à la mise en œuvre des stratégies nationales de transition des pays en développement au travers de canaux et de programmes divers (bilatéraux, multilatéraux, et par l'intermédiaire de fonds et banques multilatérales de développement [BMD] spécialisés ; voir le quatrième rapport bisannuel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC] : Italie [\[BR4\]](#) et la [soumission de l'UE au titre de l'article 9.5](#) à la CCNUCC).

S'agissant des canaux multilatéraux, la plupart des fonds climatiques multilatéraux octroient des ressources à l'appui de projets élaborés par les pays bénéficiaires eux-mêmes, souvent avec le soutien d'agences nationales accréditées et (ou) d'organismes des Nations Unies qui valident les demandes des pays. Ce mécanisme vise à optimiser l'appropriation des projets et leur exécution par les pays bénéficiaires.

Tous les projets et programmes financés dans le cadre de la coopération bilatérale tiennent compte des priorités et objectifs des partenaires, y compris des contributions déterminées au niveau national (CDN) et autres stratégies nationales pertinentes en matière de changement climatique et d'environnement. La coopération bilatérale se fonde sur les échanges entre pairs avec les pays partenaires et adhère aux principes d'une coopération efficace au service du développement.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- Pour aider le Viet Nam à mettre en œuvre son propre plan d'action national pour le développement, la coopération italienne pour le développement a accordé un prêt concessionnel de 15 millions EUR pour la construction d'un système d'irrigation dans la région collinaire de Bac Bihn et d'un système de traitement et de distribution d'eau potable dans le district Nord. Les deux projets s'inscrivent dans la stratégie du Viet Nam en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.
- En ce qui concerne les canaux multilatéraux, l'Italie apporte son concours au Fonds vert pour le climat (FVC), instrument multilatéral de première importance pour la réalisation des objectifs ultimes de l'Accord de Paris (article 2) et de la CCNUCC. Au cours de la première conférence de reconstitution du FVC, en octobre 2019, elle a annoncé une contribution de 300 millions EUR pour la période 2020-23 (FVC-1), portant ainsi son engagement total au travers du Fonds à 550 millions EUR (mobilisation initiale : 250 millions EUR). Le montant annoncé total a déjà été officialisé dans le cadre d'accords de contribution. Par ailleurs, dans le cadre de sa coopération bilatérale, le MITE aide les pays en développement partenaires à obtenir le soutien du FVC et à mettre au point des projets au travers des organismes accrédités existants. Les contributions servent également à financer les programmes dits de « préparation » qui visent à améliorer la capacité d'absorption des pays bénéficiaires afin qu'ils utilisent efficacement les ressources.
- Le MEF italien est membre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et fait partie de ses bailleurs. Les contributions revêtent la forme de dons et de financements concessionnels. Le MEF a contribué aux sixième et septième reconstitutions des ressources du FEM (couvrant la période juillet 2018-juin 2022), à hauteur de 92 millions EUR dans les deux cas, et participera aux négociations de la huitième. Les décaissements de l'Italie en faveur du FEM se sont montés à 36.9 millions EUR en 2020.
- L'Italie prend en outre part aux cycles de reconstitution des ressources du Fonds international pour le développement agricole (FIDA-12), du Fonds asiatique de développement (FASD-13), de l'Association internationale de développement (IDA-20) et du Fonds africain de développement (FAD-16).
- Depuis 2015, elle apporte son concours au Fonds d'adaptation (FA) par l'intermédiaire du MITE. En 2019, le MITE a décaissé 7 millions EUR en faveur du Fonds, qui les utilisera au cours des années à venir, portant à un total de 21 millions EUR ses contributions à ce mécanisme depuis sa création. En 2020, l'Italie s'est engagée à lui apporter une nouvelle contribution de 30 millions EUR. Elle prévoit de renforcer son soutien au FA au cours des prochaines années, notamment par l'allocation du produit de la mise aux enchères.
- Les informations relatives aux contributions multilatérales du MITE couvrent les transferts aux [institutions financières internationales \(IFI\) et aux BMD](#), ainsi que les accords avec les [organisations et partenariats internationaux](#) et l'appui aux [accords et conventions multilatéraux](#).

*Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

Conformément aux dispositions du DPI, le mandat de la coopération italienne au développement consiste à participer à l'exécution du Programme 2030 et à réaliser les ODD tout en respectant le principe de ne laisser personne de côté. Ce faisant, elle tient compte des contextes locaux et des besoins et priorités inscrits dans les plans nationaux de développement, des engagements pris aux niveaux bilatéral et multilatéral, et des avantages comparatifs et de l'expérience des acteurs du système italien de coopération pour le développement. La vision stratégique de l'Italie se fonde sur les cinq piliers du Programme 2030 (populations, planète, prospérité, partenariats, paix) et prend en compte les synergies profondes entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux des processus de transition.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

L'AICS œuvre dans le respect des Principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité afin d'appuyer, en s'y conformant, la transition vers des trajectoires de développement durables du point de vue environnemental, sobres en carbone et résilientes face au changement climatique dans les pays partenaires, dans la droite ligne de leurs CDN et plans nationaux d'adaptation. Plus généralement, son action revêt les formes suivantes : intensifier le recours aux technologies durables innovantes dans les nouvelles infrastructures et dans la rénovation des infrastructures existantes ; concevoir et mettre en place des projets intégrés englobant les infrastructures durables en construction et les activités de l'économie circulaire ; consolider les mesures de prévention de la dégradation environnementale dans le cadre des projets et programmes de réduction des risques de catastrophe ; mobiliser la participation des parties prenantes à toutes les étapes du projet et (ou) programme ; dispenser des programmes de formation et de renforcement des capacités aux intervenants nationaux et locaux ; former le personnel de l'AICS aux questions relatives à l'environnement et à la durabilité ; mobiliser les acteurs du système de coopération pour le développement.

Au Liban, l'Italie offre un programme cohérent de prêts concessionnels, plus de 50 millions EUR étant destinés à la construction d'infrastructures de qualité pour le traitement de l'eau et 10 millions EUR au développement agricole dans les régions côtières, avec l'assistance des technologies de désalinisation, essentielles à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les avancées de la désertification. Elle a en outre apporté au Programme de développement des Nations Unies (PNUD) 1.5 million EUR sous forme de dons pour améliorer le système national de collecte des déchets et de recyclage.

Un autre exemple intéressant est celui de l'Autorité palestinienne : en 2021, l'Italie a signé avec la Banque mondiale un accord portant sur 8 millions EUR pour la réalisation d'un réseau de collecte et de transport des eaux relié à une usine de désalinisation en construction dans la bande de Gaza. Ce projet d'envergure est géré par la Banque mondiale et mobilise de nombreux donateurs.

### *Exemples de programmes et projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- La Coopération italienne au développement aide les pays partenaires africains à satisfaire à leurs besoins en matière d'adaptation au changement climatique, notamment dans le domaine agricole, en privilégiant l'adoption de pratiques durables de culture, de transformation et de consommation, et en assurant une gestion viable des ressources naturelles. L'Italie encourage les activités agricoles durables, car l'agriculture est l'élément central de la transition vers un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Un exemple concret de cette approche est le Projet d'intensification écosoutenable - L'agriculture dans les Niayes (Sénégal) (PIESAN), qui consiste en un prêt concessionnel de 10 millions EUR destiné à enrayer la dégradation naturelle des terres et à favoriser l'adoption de pratiques agricoles innovantes, viables sur le plan écologique et efficaces dans la région des Niayes.
- L'Italie a récemment lancé, en collaboration avec le PNUD au Pakistan, le programme « Glaciers et Étudiants - Une approche scientifique pour une surveillance du climat et des glaciers dans les régions montagneuses du Pakistan à l'appui de la prévention des risques hydrogéologiques », moyennant un don de 1.1 million EUR. Le programme ne se contentera pas de mettre en place un processus de transfert de connaissances au profit des scientifiques et des habitants de la région, mais fournira aux autorités pakistanaises des instruments utiles pour élaborer leurs propres stratégies face au changement climatique dans les régions montagneuses.
- L'Italie s'efforce également de promouvoir la gestion durable des ressources en eau et des ressources marines et côtières et de créer des emplois pour les populations locales dans le domaine de l'économie bleue.

- Pour compléter les financements à visées climatiques aux pays en développement, l'Italie fait appel à une source de fonds importante, à savoir le produit des mises aux enchères des quotas d'émission de GES, conformément au décret législatif n° 30/2013.
- Entre 2017 et 2019, le MITE a apporté un concours substantiel, par l'intermédiaire du PNUD, à la mise en place d'un réseau stratégique de Laboratoires d'accélération au travers du Centre africain pour le climat et le développement durable, établi en 2017. Douze millions EUR ont été engagés et seront décaissés entre 2020 et 2022 pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays africains et latino-américains. Dix autres millions EUR ont été promis et seront versés entre 2020 et 2022, par le biais du PNUD, pour les opérations d'un fonds fiduciaire visant à promouvoir les solutions d'énergies renouvelable dans les pays en développement.
- Cassa Depositi e Prestiti, l'institution italienne de financement du développement (IFD) participe, à hauteur de 35 millions EUR, à l'AREF II, deuxième phase d'un programme précédemment couronné de succès mené en 2014-15 et créé dans l'objectif de financer la construction de centrales utilisant des sources d'énergie renouvelables en Afrique subsaharienne. Le programme est compatible avec l'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI), lancée lors de la conférence de Paris sur le changement climatique (COP21).

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

Comme indiqué dans le PDI, les interventions de la Coopération italienne pour le développement dans le domaine de l'action climatique sont centrées sur les écosystèmes fragiles, prêtant ainsi appui aux pays les plus exposés aux effets du réchauffement climatique mondial : les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays dont les capacités de lutte contre le changement climatique et la résilience à ses effets sont moindres. Dans les PEID, la priorité politique consiste à soutenir les aires protégées maritimes, la production d'énergie durable et la gestion des risques de catastrophe.

Comme réaffirmé dans la [Loi d'orientation et de programmation pour la coopération internationale en matière d'environnement 2020-22](#), le MITE s'investit actuellement dans la mise en œuvre des [interventions](#) en renforçant les partenariats existants avec les petites îles du Pacifique, les Caraïbes, les Maldives et les Comores, en favorisant la participation du secteur privé et des collectivités locales, et en mettant en commun l'expérience acquise au niveau national.

Les priorités énoncées par les gouvernements des PEID ont principalement trait à l'édification de sociétés résilientes et à la gestion des risques dérivant du changement climatique. C'est pourquoi, tout au long de la coopération établie de longue date entre l'Italie et ces gouvernements, les efforts ont essentiellement porté sur deux grands domaines :

- Programme d'énergie durable : pour répondre aux demandes des PEID de favoriser l'accès à une énergie durable, l'Italie a apporté son concours à l'évaluation des besoins en énergie, au renforcement des politiques énergétiques, à l'électrification rurale, au développement des biocarburants, et aux sources d'énergie renouvelables.
- Programme d'adaptation au changement climatique : réduction des risques de catastrophe et préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et terrestres.

En particulier, l'électrification des centres halieutiques des îles périphériques leur a permis d'obtenir des résultats en matière de sécurité énergétique et d'atténuation des effets du changement climatique et, en parallèle, de consolider les petites communautés locales de pêcheurs en encourageant une pêche durable

dans les centres de petite taille, de contribuer à la sécurité alimentaire des populations locales, et d'œuvrer à la préservation des habitats marins et côtiers à des fins de résilience écologique, économique et sociale. Pour de plus amples renseignements, cliquer [ici](#).

Dans le contexte des activités de coopération avec les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP), établies dans le cadre d'un partenariat lancé en 2007, le MITE finance les projets de formation liés au climat et aux océans destinés aux jeunes fonctionnaires, conformément à l'article 11 de l'Accord de Paris.

Ce programme de formation ambitieux comprend le projet de renforcement des capacités de la CCNUCC, *Capacity Award Programme to Advance Capabilities and Institutional Training in one Year (CAPACITY)*, qui se déroule sur cinq ans, jusqu'en 2022.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Le programme en cours le plus récent auquel le MITE contribue, « Renforcement du système météorologique marin cubain (surveillance maritime) » (MITE-CITMA), est mené à Cuba, petit État insulaire de la région caraïbe, en collaboration avec le PNUD en tant qu'organisme d'exécution. Il vise les objectifs suivants : acquisition d'instruments et technologies innovants pour la détection et la surveillance des marées noires, des vagues, des courants marins et des champs de vent fondée sur le traitement de l'imagerie radar à ouverture synthétique (ROS) ; fourniture par internet d'images ROS à haute résolution actualisées chaque jour ; et formation technique spécialisée.

Les projets engagés en 2017-18 sont les suivants :

- Adaptation énergétique : un programme durable d'électrification rurale de grande envergure (Îles Salomon) ; planification d'un réseau électrique (Îles Salomon) ; systèmes solaires photovoltaïques hors réseau pour les centres halieutiques des îles périphériques (Kiribati) - phase II.
- Renforcement des capacités : programme de bourses pour le renforcement des capacités en matière de changement climatique et d'océans (Fidji) ; Programme de bourses Tonga 2018 sur l'environnement et l'océan (*Tonga Fellowship on the Environment and Ocean [TFEO]*).
- Sécurité hydrique et alimentaire : accroître la résilience des Palaos aux phénomènes de sécheresse extrêmes : prendre des mesures pour l'adaptation à long terme aux conséquences du changement climatique (Palaos) ; irrigation pour une agriculture résiliente et durable (Vanuatu) ; projet de stockage de l'eau à domicile (Nauru), phases II et III.
- Aires protégées marines et économie océanique : renforcement de la gestion des aires protégées au Royaume de Tonga ; développement de l'aire protégée des Îles Phoenix et création d'aires protégées maritimes similaires à Kiribati ; éducation et sensibilisation au sanctuaire marin national des Palaos.
- Systèmes d'alerte avancée : renforcement de la résilience des infrastructures (Îles Marshall).

Le MAECI participe également au partenariat de développement avec les PEIDP, notamment par le financement de programmes confiés à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Un exemple intéressant en est le projet « Petits États insulaires en développement du Pacifique - Énergie, écosystèmes et moyens d'existence durables », lancé en 2020 en partenariat avec l'UICN. Celui-ci prévoit, entre autres, un programme de réhabilitation solaire et de systèmes solaires domestiques à Tonga, des recherches sur les biocarburants à Samoa, de nouveaux systèmes d'éclairage photovoltaïque en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et un cadre de gestion des huiles usagées aux Îles Marshall.

### *Soutien à l'accès au financement des PEID*

Le projet « Petits États insulaires en développement du Pacifique - Énergie, écosystèmes et moyens d'existence durables » comporte aussi un volet de prêts concessionnels pour faciliter l'accès aux

financements, notamment pour les investissements dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. La coopération italienne pour le développement envisage en outre une collaboration plus ciblée avec des banques régionales pour aider les PEID à gérer leur vulnérabilité aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, les coûts économiques et sociaux insoutenables qui en résultent, et la menace que fait peser le changement climatique sur la viabilité et la compétitivité de secteurs stratégiques de leur économie.

La participation des banques régionales devrait accroître le volume de ressources concessionnelles à la disposition des PEID pour qu'ils puissent mieux renforcer la résilience socioéconomique, technologique et environnementale de leurs économies.

# Japon

## Comment les programmes de développement post-COVID 19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Les engagements politiques du Japon*

Les engagements et activités politiques récents du Japon dans les domaines de l'environnement et du changement climatique sont les suivants :

Au Sommet du G20 qui s'est tenu à Osaka en juin 2019 sous sa présidence, les pays membres ont adopté la [Vision d'Osaka pour un océan bleu](#), qui vise à réduire à zéro la pollution supplémentaire causée par les déchets plastiques marins d'ici 2050, et à laquelle 87 pays et régions avaient adhéré en septembre 2021. Pour réaliser cet objectif, le Japon a annoncé qu'il appuierait le renforcement des capacités, le développement des infrastructures et la gestion des déchets dans les pays en développement. Il a en outre lancé [l'Initiative MARINE](#), centrée sur : 1) la gestion des déchets ; 2) la récupération des déchets marins ; 3) l'innovation ; 4) l'autonomisation, dans l'objectif de favoriser l'adoption de mesure efficaces en matière de déchets plastiques marins. Dans ce cadre, le Japon soutiendra l'autonomisation des pays en développement afin de promouvoir la gestion des déchets, la récupération des déchets marins et l'innovation par le canal de la coopération bilatérale et multilatérale.

Au cours de la Réunion des Dirigeants de la COP21, qui s'est tenue à Paris en 2015, l'ancien Premier ministre, M. Abe, a annoncé « l'Action pour une planète fraîche » ([Action for Cool Earth 2.0](#) [ACE 2.0]), qui visait à soutenir les efforts des pays en développement et la promotion de technologies innovantes pour lutter contre le changement climatique. Dans le cadre de sa contribution, le Japon s'est engagé à mobiliser des fonds publics et privés à hauteur de 1.3 mille milliards JPY environ au titre du changement climatique pour les pays en développement en 2020, (un facteur important pour la réalisation de l'objectif de 100 milliards USD par an à l'horizon 2020 convenu à la COP15) et à adopter l'Accord de Paris. Au Sommet du G7 de 2021, en Cornouailles, le [Premier ministre, M. Suga, a déclaré](#) que le Japon poursuivrait son assistance, avec un total de 6.5 mille milliards JPY de financements publics et privés au cours des cinq années suivantes, de 2021 à 2025, et qu'il augmenterait encore l'aide à l'adaptation qu'il fournit aux pays vulnérables au changement climatique.

L'ancien Premier ministre, M. Abe, a annoncé en 2019 [la phase 2 de l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe](#) en tant que nouveau programme de coopération internationale. Le Japon a décidé par ailleurs de mettre son expertise et ses technologies avancées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe au service de la communauté internationale. Dans le cadre de ce programme, il a annoncé son intention de prêter assistance à 5 millions de personnes au moins pendant quatre ans, de 2019 à 2022, afin de renforcer la résilience aux catastrophes, et de dispenser des formations en matière de réduction des risques de catastrophe à 48 000 personnes, notamment des responsables gouvernementaux et des dirigeants locaux, ainsi qu'à 37 000 enfants.



## *Cibles*

S'agissant du financement climatique, les fonds publics et privés apportés par le Japon entre 2016 et 2020 se montent à 1.3 mille milliard JPY par an, soit 11.8 milliards USD environ. Au Sommet du G7 de 2021, en Cornouailles, le pays s'est engagé à apporter des financements à visées climatiques, publics et privés, d'un montant total de 6.5 mille milliards JPY au cours des cinq années suivantes, de 2021 à 2025. Ce montant élevé correspond à son engagement pour la période antérieure, qui s'est achevée en 2020.

Le Japon a contribué à hauteur de 1.5 milliard USD au Fonds vert pour le climat (FVC) en 2015-18, contribution qui a été suivie d'un engagement de même montant pour 2020-23, pour la première reconstitution des ressources du FVC. Globalement, le Japon est le deuxième donneur du Fonds, après le Royaume-Uni, ses apports totalisant pas moins de 3 milliards USD.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

- [Charte de la coopération pour le développement](#) : outre les déclarations et engagements politiques relatifs à l'environnement et au changement climatique, la Charte de la coopération pour le développement du Japon, adoptée au niveau du Cabinet en 2015, constitue l'assise de la politique du pays en la matière. La Charte présente l'environnement et le changement climatique comme étant l'une des priorités de la coopération pour le développement du Japon, et renferme un engagement à aborder ces problèmes dans un cadre sectoriel. Elle établit par ailleurs un principe de mise en œuvre en vertu duquel la coopération japonaise pour le développement tient pleinement compte de l'incidence à ces deux égards des opérations menées dans les différents secteurs, de manière à assurer la compatibilité entre développement et environnement et à réaliser l'objectif de développement durable.
- Objectifs à moyen terme de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) (exercices 2017-21) : le Japon tient compte de la dimension environnementale et climatique dans les objectifs à moyen terme de la JICA pour la prestation de ses programmes de coopération bilatérale, conformément à la Charte de la coopération pour le développement et aux déclarations et engagements politiques mentionnés. Se fondant sur les objectifs définis, la JICA a établi un plan à moyen terme de cinq ans (exercices 2017-21) et un plan annuel pour l'exercice 2021.

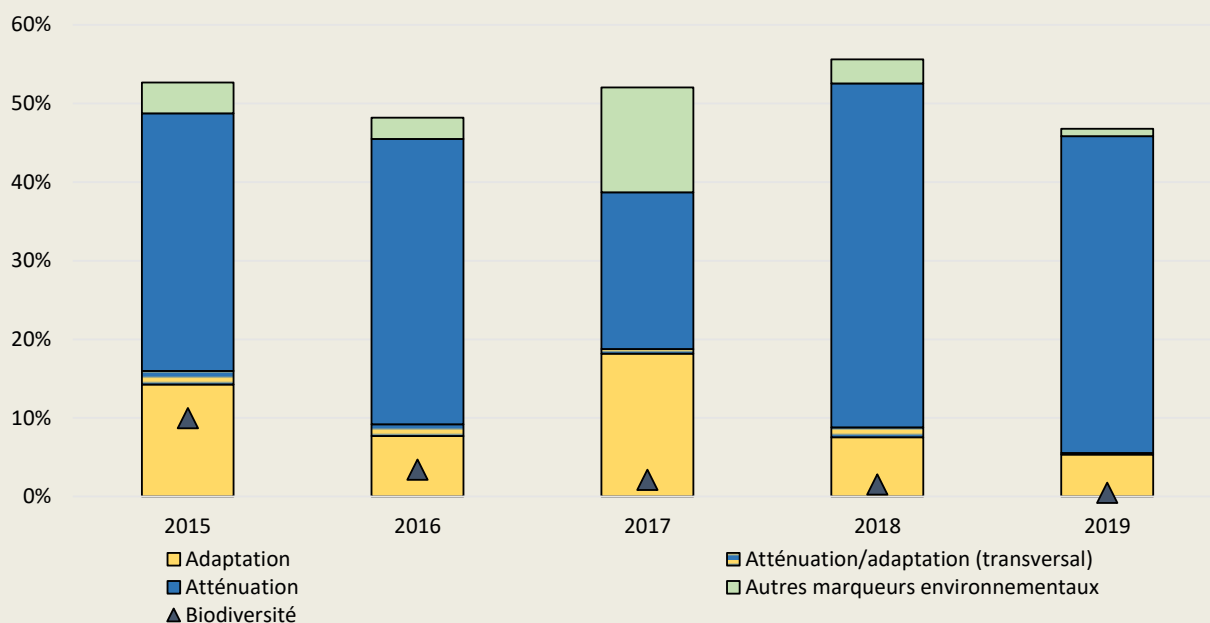
### **Dispositifs clés et piliers**

Le [plan à moyen terme](#) (exercices 2017-21) et le [plan annuel pour l'exercice 2021](#) de la JICA exposent tous deux les priorités de la coopération pour le développement, comme le changement climatique, l'intégration systématique de mesures de réduction des risques de catastrophe (RRC) et de relèvement après une catastrophe, la préservation de l'habitat national et la gestion de l'environnement.



## Encadré 1. Marqueurs environnementaux et climatiques du Système de notification des pays créanciers

Graphique 1. Intégration par le Japon des objectifs climatiques dans l'APD



Note : les « autres marqueurs environnementaux » sont les marqueurs portant sur la biodiversité, l'environnement et la désertification qui ne recourent pas ceux de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'APD liée à la biodiversité est intégrée dans les colonnes et, pour mieux la mettre en évidence, est également présentée séparément.

Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Figurent parmi les outils opérationnels les lignes directrices de la JICA et les documents complémentaires présentés ci-dessous.

- Stratégie de la JICA : l'Agence a établi des notes de synthèse qui décrivent le contexte sous-sectoriel, notamment les cadres internationaux (comme les Objectifs de développement durable [ODD]), une analyse de ses propres avantages comparatifs en matière de climat et d'environnement, et des priorités dans chaque sous-secteur de manière à ce que ses services compétents puissent les utiliser comme lignes directrices et s'y référer à toutes les étapes d'un projet (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation). Les notes de synthèse concernant le changement climatique et l'environnement traitent par exemple des thèmes suivants :
  - [Préservation de l'environnement national](#)
  - [Gestion environnementale](#)
  - [Changement climatique](#)
  - [Énergie](#)
  - [Réduction des risques de catastrophe](#)

- [Lignes directrices de la JICA relatives aux considérations environnementales et sociales](#) (Lignes directrices CES) : elles présentent les responsabilités et procédures de la JICA, ainsi que les exigences à respecter pour les propositions de projet, etc., afin de faciliter la prise en compte appropriée de leur incidence environnementale et sociale.
- Instrument de mesure de l'incidence du financement climatique de la JICA : l'Agence a mis au point un outil de planification dans l'objectif d'intégrer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences à ses projets de développement dans les différents secteurs de manière à mettre leurs résultats en évidence. Cet outil (dont il existe deux versions) aide les planificateurs à estimer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet ([Atténuation](#)), à évaluer les risques climatiques, et donc leurs retombées sur les régions ciblées, les opérations et les réalisations du projet, et à définir des mesures d'adaptation ([Adaptation](#)).

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

La JICA intègre le changement climatique aux projets en prenant cette optique en considération dans divers secteurs, comme l'énergie, le transport, l'urbanisme, l'agriculture, la réduction des risques et la préservation des forêts. Le Bureau pour le changement climatique de son Département de l'environnement participe au processus d'examen, d'évaluation et de suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets en s'appuyant sur les [lignes directrices](#) susmentionnées et sur les outils d'atténuation et d'adaptation.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

S'agissant des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des stratégies de long terme (SLT), comme l'atténuation du changement climatique, le Japon encourage le développement institutionnel et des capacités afin d'établir un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES), lequel constitue un préalable à des mesures d'atténuation, de définir des mesures et des plans concrets, d'analyser les progrès, et de formuler des politiques pour la réalisation de l'objectif dans un pays partenaire. Cette assistance recouvre la mise en place d'un système pour la comptabilisation, la notification et la divulgation obligatoires des émissions de GES, et d'un mécanisme pour l'élaboration de plans de réduction des émissions par les organismes privés, et pour l'évaluation de ces plans par les autorités à l'aune des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le Japon apporte ce soutien en s'appuyant sur son expérience et son savoir-faire et dans le cadre d'une collaboration avec la JICA, l'Institut national des études environnementales (NIES) et les programmes internationaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les plans nationaux d'adaptation (PNA) au changement climatique, une évaluation des risques fondée sur les connaissances scientifiques et la réflexion est indispensable à la mise en œuvre de plans satisfaisants. L'application des mesures d'adaptation exige aussi la mise en place de processus innovants. En apportant aux pays en développement les technologies et le savoir-faire de pointe résultant de son partenariat entre l'industrie, le gouvernement et l'Université, le Japon favorise le regroupement et la diffusion des informations relatives aux risques climatiques, la mise au point de méthodes d'évaluation des risques, et l'élaboration de plans nationaux d'adaptation dans les pays en développement, comme le souligne le [Quatrième rapport bisannuel du Japon à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique \(CCNUCC\)](#).

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Le Japon a organisé quelques ateliers de formation pour accompagner la mise en place de systèmes nationaux propres à établir des inventaires des émissions de GES et à en rehausser la précision. L'atelier sur les inventaires des gaz à effet de serre (GES) en Asie (WGIA), par exemple, se tient chaque année depuis 2003 pour aider les pays asiatiques à améliorer l'exactitude de leurs inventaires et favoriser le renforcement des liens de coopération dans la région. Le Japon appuie aussi la présentation, l'actualisation et l'exécution des CDN de chaque pays moyennant la définition d'un scénario précis de réduction des émissions, du cahier des charges des programmes, et des technologies nécessaires à la réalisation de l'objectif de réduction, en faisant appel à des modèles d'évaluation.

Le Japon a également favorisé l'établissement de méthodes d'évaluation des risques à long terme liés aux vagues et aux marées provoquées par des cyclones dans les petits États insulaires en développement (PEID), renforcement des capacités compris, en contribuant à la construction et au développement institutionnel du Centre du changement climatique du Pacifique, en coopération avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), ainsi qu'à la consolidation du Centre technique et de formation international en matière de changement climatique (Climate Change International Technical and Training Center [CITC]) en Thaïlande. Il a créé la Plateforme Asie-Pacifique d'adaptation au changement climatique (Asia-Pacific Climate Change Adaptation Platform [AP-PLAT]) pour servir de base de renseignements sur les risques climatiques et les mesures d'adaptation. Dans ce cadre, il fournit les connaissances scientifiques nécessaires, comme les informations relatives aux risques climatiques, et appuie le développement des ressources humaines dans la région Asie-Pacifique. Le Japon continuera par ailleurs de promouvoir la recherche et le développement, qui forment l'assise de ces programmes, dans l'objectif d'améliorer les modèles climatiques et de créer des plateformes mondiales d'information environnementale (cliquer [ici](#)).

Soucieux d'apporter son soutien à des mesures telles que le renforcement des capacités des pays en développement pour la réalisation des objectifs pour la biodiversité d'Aichi, le Japon apporte son concours au Fonds japonais pour la biodiversité au travers des ateliers que le Secrétariat de la Convention a organisés pour appuyer la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Par ailleurs, dans le cadre du processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, notamment des objectifs mondiaux qui remplaceront les objectifs d'Aichi, des réunions du groupe de travail et d'autres réunions se sont tenues auxquelles le Japon a participé et contribué.

#### **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

Le Japon accompagne, par des moyens divers, les pays partenaires dans leur transition vers une économie à émissions nettes nulles, et reconnaît que la durabilité environnementale, la résilience au changement climatique et le faible niveau d'émissions sont des caractéristiques fondamentalement et inextricablement liées. Cette position se retrouve dans les stratégies et plans opérationnels de la JICA. Par exemple :

- S'agissant de la [préservation de la biodiversité et de l'environnement](#), le Japon considère que l'environnement naturel et la biodiversité sont le fondement de la vie humaine, et que leur préservation et leur exploitation durable favoriseront leur résilience au changement climatique et à l'amélioration des conditions de vie.
- En ce qui concerne [l'atténuation du changement climatique dans l'objectif d'un développement à faible taux d'émissions](#), le Japon a mis l'accent, dans le cadre de sa coopération, en matière de transition énergétique notamment, sur l'importance d'une stratégie diversifiée et multilinéaire faisant appel à un large éventail de technologies et de solutions et tenant compte de la situation de chaque pays, plutôt que d'une approche uniforme et unilinéaire. Il estime que l'adoption de

mesures climatiques doit être compatible avec le développement économique des pays partenaires. Son assistance dans ce domaine porte sur la mise en place des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, la biomasse et la géothermie, et sur celle d'installations à haut rendement énergétique afin de favoriser la réduction des émissions de GES.

- Le Japon promeut la coopération dans le domaine de [l'adaptation](#) dans le cadre d'activités d'irrigation, de sélection des semences, de réduction des risques de catastrophe, de préservation des écosystèmes et de lutte contre les maladies infectieuses. L'adaptation concerne divers secteurs, la résilience au changement climatique étant l'un des principes qui s'applique à tous. Pour renforcer cette résilience, le Japon finance le développement de l'infrastructure - ouvrages hydrauliques, irrigation, installation et matériel de RRC. Il appuie aussi le développement et la diffusion de variétés de riz résistantes à la sécheresse et de cycle court pour assurer un approvisionnement alimentaire durable et stable, et contribue à l'assurance agricole des petits agriculteurs vulnérables au changement climatique.
- Les stratégies opérationnelles de la JICA sont notamment les suivantes :
  - [Préservation de l'environnement national](#)
  - [Gestion environnementale](#)
  - [Adaptation au changement climatique](#)
  - [Énergie](#)
  - [Réduction des risques de catastrophe](#)

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Le Japon dirige des débats menés à l'échelle internationale et promeut activement l'investissement dans des infrastructures de qualité lors de conférences internationales et de réunions bilatérales de dirigeants. En conséquence, les Principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité ont été avalisés par les dirigeants du G20 lors du Sommet d'Osaka en 2019.

Le Japon a construit des « infrastructures de qualité » conformes aux stratégies économiques et de développement des pays en développement et assure la formation des ressources humaines nécessaires pour les entretenir et les exploiter. Son atout tient à ce qu'il met en place des infrastructures véritablement propices à une « croissance de qualité » dans ces pays, qui s'accompagne par ailleurs de transferts de technologie et de créations d'emplois.

L'un des projets liés à des infrastructures de qualité en ce qu'il est faiblement émetteur de CO<sub>2</sub> et durable sur le plan environnemental est le Projet de réseau de transport rapide de Delhi, en Inde, qui vise à réduire la congestion de la circulation et à atténuer les graves problèmes de pollution atmosphérique causés par les émissions de GES des véhicules par la construction d'un réseau de métro et d'un réseau ferroviaire surélevé à Delhi. Dans le cadre de ce projet, le système de freinage régénératif (une technologie efficace sur le plan énergétique mise au point par une entreprise japonaise) a été mis en œuvre dans le réseau de métro, et devrait réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 22 millions de tonnes (au total, entre 2022 et 2032). Ce projet est le premier enregistré par les Nations Unies au titre du Mécanisme de développement propre dans le secteur ferroviaire. Il s'est par ailleurs traduit par une amélioration de la situation économique et environnementale (cliquer [ici](#)).

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- Durabilité environnementale : la gestion durable des ressources naturelles est importante tant pour des raisons environnementales, comme la préservation de la diversité biologique, la protection des bassins hydrographiques, la prévention des catastrophes et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, que pour le développement des zones rurales et la lutte

contre la pauvreté. Le Japon aide le [Viet Nam](#) à renforcer ses capacités en la matière dans cinq provinces, et intègre les connaissances et les pratiques acquises dans ce cadre aux politiques nationales en matière de préservation des forêts et de la biodiversité. Au travers de ces activités, le Japon promeut la gestion durable des ressources naturelles, qui apporte de multiples avantages aux populations. Il a également aidé [El Salvador](#) à développer la préservation et l'exploitation rationnelle des zones humides.

- **Atténuation et faibles émissions :** le Japon concourt au développement durable par la mise en place de sources d'énergie renouvelable en vue d'atténuer les effets du changement climatique et d'améliorer l'approvisionnement en électricité. En Inde, il a contribué au développement industriel et à l'amélioration des niveaux de vie à Meghalaya en favorisant une utilisation optimale des ressources hydriques dans le cadre du projet de rénovation de la centrale hydroélectrique de Umian-Umtru Phase III. Il a par ailleurs financé la remise à niveau des unités 1 à 3 de la centrale géothermique Olkaria I au Kenya. Le Japon collabore également à la réduction des émissions de GES dans le cadre de projets d'électrification régionale et d'amélioration de l'efficacité du transport d'électricité. Au Cambodge, il finance la création de sous-stations et l'expansion du réseau de transport et de distribution à Phnom Penh. En Ouganda, pour stabiliser et accroître la fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans la région métropolitaine du Grand Kampala, il finance la construction de nouvelles sous-stations de 220 kV, la modernisation des sous-stations de 132 kV existantes, le renforcement du réseau de transport d'électricité urbain et la mise en place d'une sous-station mobile pour les interventions d'urgence.
- **Adaptation et RRC :** outre l'assistance apportée pendant et immédiatement après des catastrophes, le Japon a fourni du matériel de prévention des désastres et d'atténuation de leurs effets, et dispensé des formations au personnel des administrations locales. Pour prévenir les cataclysmes et atténuer leurs conséquences, il a ainsi fourni à Fidji des équipements (des bateaux de sauvetage aux services de police locaux responsables de la protection de l'océan et des opérations de sauvetage par exemple) et assuré des formations portant sur les interventions initiales, notamment le sauvetage et les recherches en cas de catastrophe. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il a installé des systèmes de production électrique solaire et des équipements de désalinisation de l'eau de mer dans des locaux aisément accessibles et censés assurer un approvisionnement vital en électricité et en eau en cas de désastre. Au travers de cette assistance, le Japon permet aux pays en développement de fournir de l'électricité et de l'eau potable en temps normal, et d'en assurer l'approvisionnement vital nécessaire en temps de catastrophe. En Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, le Japon a en outre participé à la sensibilisation des populations et à la création de communautés qui améliorent les capacités de prévention des cataclysmes. Par ailleurs, afin de répondre rapidement aux besoins financiers importants d'El Salvador à la suite d'un désastre, il a accordé au pays un prêt de confirmation au titre du redressement après une catastrophe naturelle. Comme condition préalable au financement, la JICA encourage la mise en œuvre de projets et d'investissements dans le domaine de la RRC, comme indiqué dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Des opérations de coopération similaires ont été conduites aux Philippines et au Pérou. Parmi les autres activités de coopération de la JICA en matière de financement des risques de catastrophes, on citera la promotion de l'assurance indicielle contre les aléas climatiques et l'assurance agricole en Éthiopie et en Indonésie. Le Japon a aussi activement diffusé et soutenu l'[Éco-RRC](#), à savoir la réduction des risques de catastrophes par la gestion des écosystèmes, comme les forêts, qui assurent une protection contre les désastres naturels. Il a appuyé le renforcement de la prévention des catastrophes côtières dans le cadre d'un projet de boisement des mangroves au Myanmar. Aux Philippines, il a financé la mise en place de dispositifs de suivi et d'un mécanisme de décision pour la gestion adaptative de la conservation des écosystèmes côtiers en vue de prévenir l'érosion des plages de sable et ainsi limiter les catastrophes naturelles.

- Préservation des ressources maritimes : le Japon soutient la pêche durable et le développement soutenable de communautés de pêcheurs partout dans le monde. Il apporte donc diverses formes d'assistance aux pays en développement en ce qui concerne les mesures de dissuasion et de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi que l'exploitation et la gestion durable des ressources halieutiques : séances et ateliers de formation, construction de navires de surveillance des pêches, etc., par l'intermédiaire de la JICA et avec la coopération d'organisations régionales, comme le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC).

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

Dans sa [Charte de la coopération pour le développement](#), le Japon inscrit les PEID parmi les domaines d'action prioritaires dans la région : « S'agissant des petits pays insulaires d'Océanie, des Caraïbes et d'autres régions, ils présentent aussi des vulnérabilités qui leur sont propres. Ils sont en outre confrontés au défi de gérer les retombées des problèmes environnementaux mondiaux, notamment la rareté de l'eau, les dégâts dus à la hausse du niveau des mers et les catastrophes naturelles liées au changement climatique. Le Japon apportera une assistance définie en fonction des besoins de développement de chacun tout en gardant à l'esprit les spécificités des petits pays insulaires. »

Concernant les pays insulaires du Pacifique, le Japon a accueilli la [réunion des dirigeants des îles du Pacifique \(PALM\)](#), un sommet entre le Japon et les pays insulaires du Pacifique qui a lieu tous les trois ans depuis 1997. En juillet 2021, [la neuvième de ces réunions \(PALM9\)](#) s'est tenue en ligne. À cette occasion, le Premier ministre japonais, M. Suga, a annoncé la politique KIZUNA de liens avec le Pacifique, qui renforcera encore la coopération entre le Japon et ces pays. Les dirigeants ont également avalisé le Plan d'action commun en annexe à leur Déclaration. Celui-ci décrit en détail les interventions concrètes prévues dans les cinq domaines prioritaires, notamment « changement climatique et résilience aux catastrophes », au cours des trois prochaines années dans le cadre de la politique KIZUNA.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Le Japon apporte aux pays insulaires du Pacifique une assistance diversifiée dans le cadre de « l'intégration de la réduction des risques de catastrophe », qui comprend la formation du personnel de l'organisme météorologique de chaque pays et la mise en place de systèmes d'évacuation rapide des résidents. Quelque 300 personnes ont ainsi reçu une formation au cours de l'exercice 2019, le nombre de bénéficiaires indirects atteignant 50 000 environ. Par ailleurs, afin d'appuyer les efforts déployés par ces pays pour remédier aux problèmes liés au changement climatique, le Japon collabore avec la SPREP, basée à Samoa, en vue de développer les ressources humaines chargées d'appliquer les mesures de lutte contre le changement climatique dans chaque pays.

Dans le cadre du projet MARINE, le Japon apporte aussi un soutien au renforcement des fondements des ressources humaines, des organisations et des systèmes associés à la gestion durable des déchets dans la région Océanie.

Dans les pays caribéens, outre la construction de ponts résistants aux catastrophes et de systèmes de communication d'urgence et la fourniture de matériel visant à renforcer la capacité de gestion des cataclysmes, le Japon dépêche des spécialistes de la lutte contre les inondations et l'érosion des sols et apporte une coopération et un appui techniques aux mesures de lutte contre le changement climatique dans une vaste zone couvrant huit pays.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le Japon favorise l'accès des PEID aux financements (notamment le Fonds vert pour le climat) dans le cadre des programmes suivants :

- [Le projet pour le renforcement des capacités en matière de résilience aux changements climatiques dans le Pacifique](#) (Samoa) : le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP), organisme d'exécution du projet, est une organisation internationale dont le siège est situé à Samoa et qui se compose de 26 pays et régions océaniques. Ses activités consistent notamment à élaborer et appliquer des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et à fournir des informations au niveau international. Le SPREP est censé, en tant que base de formation des ressources humaines en Océanie, créer des ressources humaines capables de prendre en charge de nouvelles missions, comme l'amélioration de l'accès des pays au Fonds vert pour le climat et la promotion de la coordination de l'aide.
- Renforcer l'accès au financement climatique - Théorie et application à l'intention des professionnels (programme de formation 2021-2023) : ce cours, destiné aux fonctionnaires des autorités nationales désignées et des ministères compétents, vise à améliorer l'accès au financement climatique en rehaussant leur aptitude à élaborer des projets relatifs au changement climatique et à rédiger de notes de réflexion, contribuant ainsi à une société décarbonée et résiliente.



# Corée

## Comment les programmes de développement post-COVID 19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la Corée*

Le Président, M. Moon Jae-in, s'est engagé, lors du sommet du Partenariat pour une croissance verte et les objectifs mondiaux 2030 (P4G) qui s'est tenu à Séoul le 30 mai 2021, à ce que la Corée participe activement aux efforts déployés par la communauté internationale pour maîtriser la crise climatique et favoriser une reprise verte et inclusive à l'appui d'un développement durable. Il a annoncé que le gouvernement coréen apporterait au Programme P4G une contribution supplémentaire de 4 millions USD, sous forme de dons, pour financer des projets propices à une croissance verte dans les pays en développement.

À l'occasion du Sommet des dirigeants sur le climat, en avril 2021, M. Moon [a annoncé](#) que la Corée allait mettre terme à tous les financements publics destinés à de nouvelles centrales à charbon à l'étranger.

Le 15 août 2021, le Président [a évoqué](#) « la neutralité carbone à l'horizon 2050 » et son importance durant son discours, et réaffirmé l'engagement de la Corée à accompagner la transition énergétique des pays en développement qui sont fortement tributaires de la production d'électricité à partir du charbon.

#### *Cibles*

La Corée est déterminée à porter la part de son aide publique au développement (APD) allouée aux projets et programmes verts à un niveau supérieur à la moyenne des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE d'ici à 2025. S'agissant des prêts, elle va, d'ici cette date, tripler le montant de ceux accordés aux projets écologiques au titre de l'APD et doubler la part des prêts verts, comme énoncé dans sa Stratégie post-COVID et dans sa stratégie pour le Fonds de coopération pour un développement économique vert (*Green Economic Development Cooperation Fund [EDCF]*).

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

En janvier 2021, le gouvernement coréen a adopté la troisième stratégie de coopération internationale pour le développement pour la période 2021-2025, qui renferme les objectifs politiques et stratégiques à moyen terme de l'APD verte de la Corée. Plus tard dans l'année, le pays a établi une stratégie relative aux dons pour le New Deal vert, une stratégie pour les prêts concessionnels de l'EDCF vert, et une stratégie en matière d'APD pour l'aide faisant intervenir à la fois des dons et des prêts.

Après avoir adopté la troisième stratégie de coopération internationale pour le développement (2021-2025) en janvier 2021, le gouvernement coréen a élaboré plusieurs stratégies et documents d'orientation visant à intégrer des objectifs environnementaux et climatiques à la coopération pour le développement. Les



stratégies clés sont la stratégie en matière de dons du New Deal vert, la stratégie concernant l'EDCF vert, et la stratégie portant sur l'APD du New Deal vert.

### **Dispositifs clés et piliers**

En mars 2021, la Corée a adopté la stratégie relative aux dons du New Deal vert, qui s'articule en trois axes :

- établir une structure rigoureuse pour accroître l'APD dans le cadre du New Deal vert
- définir des projets et programmes phares adaptés à chaque région dans les domaines de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets
- Renforcer les partenariats verts.

La stratégie engage le gouvernement à porter ses contributions au Fonds vert pour le climat (FVC) à 300 millions USD, ce qui permettra d'augmenter le volume des ressources financières consacrées à la lutte contre les problèmes mondiaux liés au changement climatique. En tant que membre du Conseil du FVC, la Corée a également appuyé la décision du Fonds de contribuer à hauteur de 30.3 milliards USD aux projets climatiques menés dans les pays partenaires pour financer les mesures qu'ils mettent en place.

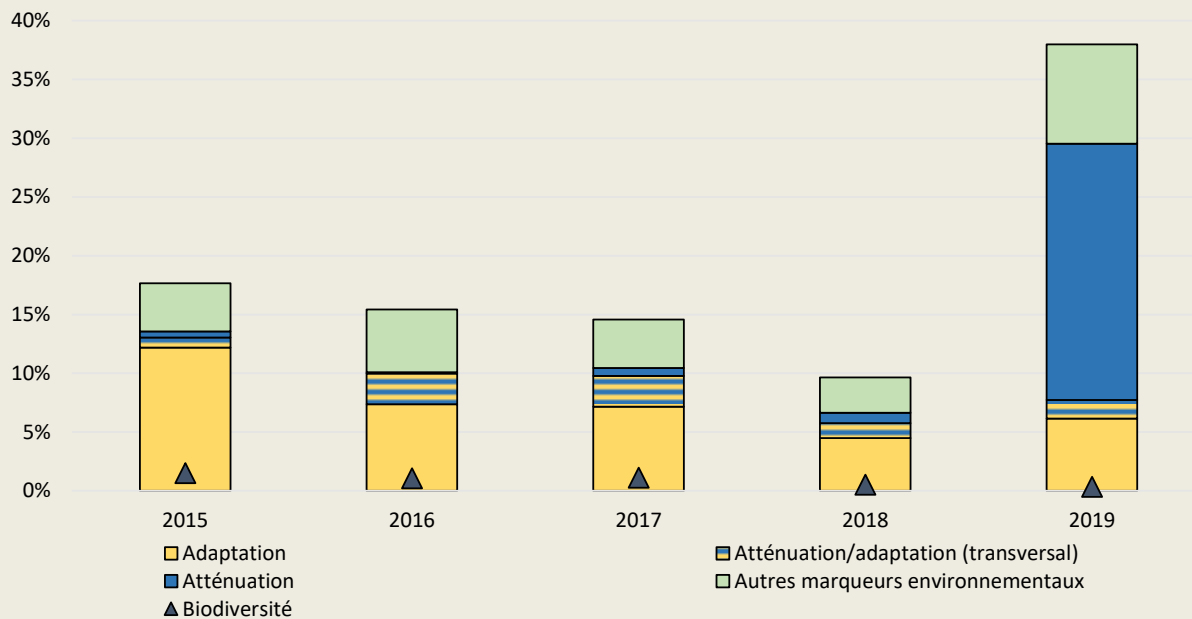
La stratégie pour l'EDCF vert, établie en mai 2021, présente l'objectif du gouvernement consistant à tripler le montant des prêts alloués à des projets écologiques au titre de l'APD et à doubler le pourcentage de ses prêts verts à l'horizon 2025.

La stratégie la plus récente est la stratégie en matière d'APD du New Deal vert, qui a été approuvée par le Comité pour le développement et la coopération internationaux en juillet 2021. Elle couvre les dons et les prêts concessionnels, et a pour principal objectif d'augmenter la contribution de la Corée à la lutte contre le changement climatique et de lui permettre de guider une relance mondiale verte. Ses dispositifs clés et piliers sont les suivants : 1) aider les pays en développement à réaliser une transition verte ; 2) favoriser la coopération dans le cadre du New Deal vert en tant que chef de file de la transition écologique ; 3) prêter appui à l'expansion des partenariats au profit d'une prospérité commune. Dans ce cadre, la Corée va renforcer son soutien à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique des pays en développement.

## Encadré 1. Marqueurs environnementaux et climatiques du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Corée des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Les mesures de protection environnementales et sociales sont appliquées à tous les projets d'APD, et le devoir de diligence correspondant est mis en œuvre par une équipe spéciale d'experts.

En ce qui concerne l'aide sous forme de dons, l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), l'organisme qui en est responsable, a mis en place des mesures de protection environnementales et sociales qui servent de lignes directrices à l'examen des risques, aux évaluations d'impact, et à la définition de plans de gestion des risques dans ces deux domaines pour les projets présentant des risques potentiels.

Pour ce qui est des prêts, la banque coréenne d'import-export (KEXIM), l'organisme responsable des prêts concessionnels, a instauré en 2016 une politique de sauvegarde et procédé aux mises à jour et révisions nécessaires. Pour réduire au minimum les risques climatiques, l'EDCF œuvre à la mise en place d'un dispositif de lutte contre les effets du changement climatique qui permettra de mener des évaluations des risques dès la phase d'étude de faisabilité et de définir des mesures d'atténuation pour tous les projets à l'horizon 2025.

## Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

En 2021, la Corée a commencé à : 1) élaborer un cadre d'évaluation complet pour chaque critère, y compris l'environnement et le changement climatique ; 2) appliquer des méthodes de suivi et d'évaluation adaptées aux projets et programmes consacrés à la prévention du changement environnemental et climatique et à l'adaptation aux effets de ce changement.

S'agissant de l'aide sous forme de dons, elle a défini des critères de suivi et d'évaluation et établi des questionnaires : 1) pour évaluer et suivre les retombées environnementales et climatiques de tous les projets ou programmes ; 2) vérifier si des études d'impact sur l'environnement (EIE) ont été menées tout au long de leur cycle de vie.

Par exemple, l'une des questions déterminantes pour la note d'évaluation des projets ou programmes est celle de savoir si des analyses environnementales ont été réalisées pendant la phase de planification et si leurs conclusions sont reprises dans les documents conceptuels. Un spécialiste de l'environnement est en outre assigné à une équipe d'évaluation pour chaque projet ou programme ; il est chargé de procéder à une évaluation environnementale et climatique au moyen des marqueurs du CAD de l'OCDE.

Pour ce qui est des prêts, un suivi environnemental et climatique rigoureux est assuré, la soumission d'un rapport de suivi environnemental étant notamment exigée. De plus, si le pays partenaire ne prend pas immédiatement des mesures lorsqu'un problème surgit, le décaissement du prêt est suspendu.

Des modifications visant à améliorer l'action en faveur du climat ont été apportées à la planification et à l'évaluation. Tous les projets de l'EDCF s'accompagnent de cadres de résultats qui prennent en compte des indicateurs du changement climatique de manière à recenser les risques environnementaux et climatiques susceptibles de compromettre les réalisations et à définir par avance des mesures d'atténuation.

Pour mieux tenir compte de la redevabilité en matière de changement climatique, la Corée a révisé en décembre 2020 son manuel d'évaluation des prêts. Selon celui-ci, les risques climatiques et environnementaux sont des problèmes transversaux, et une analyse des risques doit être effectuée pendant l'exécution de chaque projet et après son achèvement de manière à bien prendre en compte les enseignements et suggestions qui en découlent.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

La Corée déclare tenir compte des plans de transition nationaux des pays partenaires dans le cadre de l'élaboration de ses projets d'APD.

L'écologie est un élément central de son futur portefeuille d'APD, et divers documents d'orientation et stratégies concernant la coopération pour le développement ont à plusieurs reprises souligné son importance depuis le début de la pandémie de coronavirus (COVID-19). En particulier, la Corée a unifié ses plans de mise en œuvre de la stratégie en matière d'APD du New Deal vert pour appuyer la transition verte des pays partenaires. En application de cette stratégie, elle prendra en compte l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, de même que les facteurs environnementaux, dès la phase d'élaboration des projets d'APD, et suivra les progrès accomplis. Elle va en outre faire appel à ses programmes de prêt pour prêter appui au secteur vert des pays partenaires, notamment en ce qui concerne l'élaboration, l'actualisation et l'application de leurs CDN, et pour aider ces pays à renforcer les

capacités de leurs responsables publics dans ce domaine. Des problèmes mondiaux, comme la biodiversité, seront par ailleurs considérés comme des priorités. Pour assurer une mise en œuvre plus efficace de la stratégie, la Corée va s'employer à renforcer la coopération entre les organismes en ce qui concerne les prêts concessionnels et les dons.

### **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

La Corée a intensifié ses efforts en vue de définir des projets et programmes verts susceptibles de contribuer au renforcement de la résilience au changement climatique et à la concrétisation des trajectoires de développement à faible émission des pays partenaires soucieux d'atteindre la neutralité carbone. Elle a alloué 1.3 milliard USD sous forme de prêts concessionnels et 0.4 milliard USD sous forme de dons à des projets d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets depuis 2016.

L'aide de la Corée à l'atténuation du changement climatique a pour objectif d'aider les pays partenaires à réduire ou à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer la fixation du carbone. Elle comprend des programmes qui encouragent le recours à des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, comme les systèmes de stockage de l'énergie solaire et éolienne, pour assurer la viabilité environnementale des pays partenaires.

Son aide à l'adaptation au changement climatique vise à réduire la vulnérabilité des systèmes artificiels ou naturels aux conséquences du changement climatique en maintenant ou en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. Elle fait appel à des programmes d'agriculture intelligente et au renforcement de la capacité de riposte aux catastrophes des pays partenaires.

La Corée aide par ailleurs les pays en développement à préserver leurs ressources biologiques et leurs écosystèmes. Elle va notamment prêter appui aux pays de la région du Mékong, par l'intermédiaire du Centre de biodiversité Corée-Mékong qui va être établi au Myanmar, pour préserver la richesse des ressources biologiques de la région et étudier les moyens de les exploiter de manière à favoriser la croissance de la bio-industrie.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Des critères de qualité des infrastructures sont déjà pris en compte à toutes les phases du cycle des projets. Pour chaque projet, la Corée : 1) analyse son degré de contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) ; 2) examine sa faisabilité économique et financière et les risques environnementaux ; 3) surveille sa gouvernance tout au long du cycle.

La Corée a aussi adopté en 2021 une stratégie de promotion des études de faisabilité, qui prévoit le renforcement de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux et de la gestion des mesures de protection, pour mieux aider les pays partenaires à adopter des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- La Corée prête appui aux projets de transition des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Pour ce qui est des prêts, elle en a accordé un de 33 millions USD au Nicaragua, en 2016, pour le développement des énergies renouvelables dans les zones rurales. L'objectif était d'installer des systèmes photovoltaïques dans trois États de la partie orientale du pays pour remédier au déséquilibre régional de la distribution d'électricité et renforcer les mesures en matière d'atténuation du changement climatique. En 2019, elle a également apporté 68 millions USD au Ghana pour la construction d'infrastructures électriques et l'amélioration de l'accès à l'électricité

dans la région rurale du nord. Le projet prévoyait l'installation de sous-stations et la mise en place d'un système de gestion du réseau de distribution. En améliorant le système d'approvisionnement énergétique, il devrait concourir à la réduction des émissions de polluants environnementaux comme le carbone.

- En ce qui concerne les dons, la Corée construit un microréseau qui fait appel aux technologies photovoltaïque et de stockage de l'énergie sur l'île de Guanaja, le deuxième récif corallien du monde, pour remplacer partiellement le système de production au gazole actuel. Si le projet porte ses fruits, il deviendra un modèle qui pourra être appliqué partout sur l'île et y remplacer la production au gazole. La Corée construit par ailleurs un microréseau qui utilise les mêmes technologies à San Cristobal (Îles Galapagos), conformément à la politique du gouvernement équatorien visant à éliminer les carburants fossiles aux Galapagos. Le projet concourra à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'accès à l'énergie, rehaussant ainsi la qualité de vie des résidents.
- En matière d'adaptation au changement climatique, la Corée prête appui à des projets relevant de domaines divers, dont l'eau, le transport, l'irrigation et la prévention des catastrophes. Elle a ainsi apporté 85 millions USD au Cambodge pour un projet d'atténuation des crues et des sécheresses dans la Province de Beanteay Meanchey en 2016. Il s'agissait d'accroître la productivité agricole moyennant la construction de canaux d'irrigation et de réservoirs polyvalents et de réduire les dégâts occasionnés par les inondations grâce à une gestion efficace des eaux. En 2019, la Corée a aussi apporté 80 millions USD à El Salvador pour renforcer la sécurité routière et améliorer la connectivité. Le projet prévoit la construction de viaducs et l'expansion des autoroutes, ce qui permettra aux usagers d'éviter les zones exposées à des risques d'effondrement de terrain. Comme il comporte un volet de prévention des dommages causés aux routes par les effondrements de terrain que pourraient provoquer des tremblements de terre et des inondations, l'adaptation au changement climatique en était l'une de ses finalités premières.
- La Corée mène par ailleurs, en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP-ONU), le projet de Partenariat panasiatique pour l'information géospatiale sur la qualité de l'air (PAPGAPi). Celui-ci a pour objectif principal de communiquer à 13 pays asiatiques les données relatives à la qualité de l'air - polluants atmosphériques et gaz à l'origine du changement climatique - fournies par le spectromètre géostationnaire de surveillance de l'environnement installé dans le satellite coréen GEO-KOMPSAT-2B.
- La Corée installe actuellement un centre de biodiversité Mékong-Corée au Myanmar et mène un projet de renforcement des capacités. Par l'intermédiaire du centre, elle aidera les pays du Mékong à préserver les riches ressources biologiques de la région et étudiera les moyens de les exploiter de manière à stimuler la croissance de la bio-industrie.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

La Corée est consciente des défis auxquels les petits États insulaires en développement (PEID) font face concernant le changement climatique. La stratégie d'APD pour les États fragiles adoptée en 2017 prévoit une aide aux PEID et aux pays confrontés à l'insécurité alimentaire ou à des besoins en matière de redressement et de reconstruction à la suite de grandes catastrophes. La stratégie à moyen terme de riposte au changement climatique (2016-20) de la KOICA, en particulier, insiste sur l'importance de soutenir l'adaptation à ce changement des pays les moins avancés (PMA) et des PEID. Bien que les prêts de l'EDCF aux PEID n'aient jusqu'ici représenté qu'une faible proportion des prêts du Fonds, la Corée

prévoit d'accroître son aide à ces pays, conformément au communiqué de la réunion à haut niveau du CAD de 2020. Ce plan est exposé dans sa stratégie en matière d'APD du New Deal vert.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

La Corée apporte actuellement une assistance à plusieurs PEID :

- Elle prête appui au développement des énergies renouvelables à Fidji. Elle construit deux parcs solaires dans les îles périphériques de Fidji, en partenariat avec le FVC. Elle aide en outre Samoa à intensifier sa surveillance de l'acidification des océans et à renforcer ses capacités pour lutter contre le changement climatique au moyen de technologies scientifiques marines de pointe.
- La Corée est également déterminée à protéger l'écosystème océanique et à accroître la capacité de gestion des ressources marines des PEID. Elle a lancé l'Initiative en faveur d'une croissance bleue dans les petits États insulaires en développement, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'aider ces pays à définir et mettre en place un nouveau modèle de gestion des ressources marines.
- Par ailleurs, la Corée participe depuis 2017 au projet hydroélectrique sur la rivière Tina aux Îles Salomon. Celui-ci permettra aux Salomon de sortir de leur dépendance totale à l'égard du gazole et de faire des énergies renouvelables leur principale source d'énergie. Il permettra en outre aux Salomon de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à instaurer un développement durable et résilient.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La Corée favorise l'accès des PEID aux financements moyennant des contributions à des fonds de fiducie administrés par des institutions financières internationales comme la BID et la Banque mondiale. Notamment :

- Le Fonds d'affectation spéciale à donateur unique du Fonds de Partenariat Corée-Groupe de la Banque mondiale (2018) a appuyé l'innovation et le financement des PME en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aidé la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses partenaires publics à concevoir une structure institutionnelle pour un programme accélérateur de PME susceptible de faciliter l'incubation, la création et le développement de PME et d'améliorer leur accès aux financements, à l'information et à l'innovation.
- Le Fonds coréen de renforcement des capacités publiques au service du développement économique (*Public Capacity Building Korea Fund for Economic Development*), créé en partenariat avec la BID (2019), a consolidé les capacités de gestion des finances publiques et en matière de fiscalité de la République dominicaine. Il a également aidé le ministère des Finances et la Direction générale des recettes fiscales à améliorer leurs compétences en matière de gestion des finances publiques et de coordination de la politique fiscale.

# Luxembourg

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques du Luxembourg*

Les objectifs du Luxembourg de réduction de 55 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 relativement au niveau de 2005 et de réalisation du zéro émission nette d'ici à 2050, tels que définis dans son Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), ont été incorporés dans la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat.

En outre, dans sa stratégie générale de la coopération de 2018, le Luxembourg s'est engagé à intégrer le principe de durabilité environnementale dans l'ensemble de ses activités. En 2021, une nouvelle stratégie ambitieuse intitulée Environnement et changement climatique a été élaborée afin de renforcer cette intégration.

De plus, le Luxembourg a doublé sa contribution au financement climatique international (FCI) pour la période 2021-25 par rapport à la période précédente (2014-20), afin d'aider les pays en développement dans leur lutte contre le changement climatique. Cette contribution au FCI s'inscrit en supplément de l'aide publique au développement (APD) consacrée par le Luxembourg.

Le Luxembourg affiche également son ferme engagement à l'égard de ces questions, tant au niveau européen (en particulier au sein du Conseil des Affaires étrangères et de celui de l'Environnement), qu'au niveau international, en prônant la prise d'engagements forts et ambitieux dans ce domaine.

#### *Cibles*

Comme indiqué plus haut, le Luxembourg s'est expressément engagé à accroître les co-bénéfices environnementaux et climatiques de son portefeuille d'interventions et à financer un plus grand nombre de projets dédiés.

Une fois quantifiées et précisées à l'aide d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et circonscrits dans le temps), ces cibles seront incorporées dans le plan d'action en cours d'élaboration de mise en œuvre de la nouvelle stratégie Environnement et changement climatique en faveur de la coopération pour le développement. Un processus inclusif et consultatif a été lancé afin d'assurer la participation active, ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités, des agents et des partenaires. Ce plan d'action ne manque pas non plus d'intégrer la problématique hommes-femmes et il s'accompagnera de plusieurs outils pour en permettre la mise en œuvre.

Les cibles liées à l'attribution du FCI sont décrites plus en détail dans la stratégie luxembourgeoise pour le financement climatique international.



### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le gouvernement luxembourgeois a adopté en 2021 deux nouvelles stratégies relatives au climat, l'une portant sur les actions de la Coopération luxembourgeoise, l'autre étant spécifiquement consacrée au FCI du Luxembourg, qui relève des attributions du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECSD).

En 2021, une nouvelle [stratégie Environnement et changement climatique](#) a été élaborée pour favoriser la coopération pour le développement, afin de renforcer l'intégration et de garantir l'alignement des engagements internationaux que le Luxembourg a pris dans ce domaine (Accord de Paris, Agenda 2030, etc.). Cette stratégie Environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise a été présentée officiellement en mai 2021 comme constituant les nouveaux principes directeurs en faveur de la coopération. Sa présentation s'est faite conjointement avec la nouvelle stratégie Genre, les deux ayant été élaborées en concomitance afin d'assurer le caractère transversal des thèmes abordés dans chacun des documents. Dans la mesure où ces deux thèmes sont en fait étroitement liés et interdépendants à plusieurs égards, c'est ensemble qu'ils ont également été présentés au Parlement et qu'ils sont systématiquement intégrés dans les dialogues politiques, ainsi que de manière accentuée dans chacun des nouveaux programmes et projets de coopération. Le Luxembourg souhaite ainsi marquer son ferme engagement à la rapide accélération de l'intégration de ces problématiques dans des actions concrètes de coopération.

En dépit de la pandémie de coronavirus (COVID-19), il a également été fait en sorte de maintenir le budget consacré à l'APD à 1 % du revenu national brut (RNB). Avec sa nouvelle [stratégie Environnement et changement climatique](#) et compte tenu de la concentration géographique et sectorielle des interventions de la Coopération luxembourgeoise, essentiellement dans les pays les moins avancés (PMA), notamment dans des contextes particulièrement fragiles et dans les petits États insulaires en développement (PEID), qui sont déjà affectés par la dégradation de l'environnement et les impacts du changement climatique, la Coopération luxembourgeoise pour le développement entend renforcer l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans l'ensemble de ses interventions, selon une double approche, à savoir :

- principalement par l'intégration horizontale transversale systématique dans l'ensemble des projets et programmes et de leurs composants associés de la Coopération luxembourgeoise pour le développement
- par le financement de projets et de programmes dédiés.

Par l'adoption de cette approche, toute nouvelle stratégie ou tout nouveau document de politique générale de la Coopération luxembourgeoise intègre systématiquement les thématiques liées à l'environnement et au changement climatique. C'était déjà le cas pour la nouvelle [stratégie Genre](#) et la [stratégie Finance inclusive et innovante](#) élaborée en 2020-21, et c'est le cas pour les documents d'orientation du secteur privé et du numérique pour le développement (D4D) dont l'élaboration est toujours en cours. La nouvelle stratégie humanitaire, en cours d'élaboration, prévoit elle aussi une plus grande intégration de ces enjeux et, enfin, des actions de communication sont prévues sur ces questions.

Le renforcement de l'intégration systématique de ces problématiques est également assuré à chaque étape des programmes et projets indicatifs de coopération élaborés et/ou soutenus par la Coopération luxembourgeoise ou dans les nouveaux accords de partenariat conclus au niveau multinational. Une illustration à cela est la création au Laos d'un groupe de travail dédié à l'environnement et au changement climatique, composé de bailleurs de fonds, de partenaires et de spécialistes, chargé d'assurer l'intégration de ces questions dès la phase d'identification du prochain programme. De nouveaux libellés sont également inclus dans les accords de partenariat avec les organismes des Nations Unies (ONU).



Enfin, il est prévu de fournir à la Coopération luxembourgeoise un « Plan vert » destiné à adapter ses travaux au niveau organisationnel et logistique et à minimiser ainsi tout risque d'impact nocif sur l'environnement.

Le Luxembourg a déjà affiché son ferme engagement en 2015 en introduisant un budget FCI, qui est nouveau et supplémentaire à l'APD, à savoir les 1 % du RNB consacrés au développement international.

La [stratégie](#) pour « l'attribution des fonds pour le financement international de la lutte contre le changement climatique » a été publiée pour la première fois en mai 2017 et mise à jour en juillet 2021. La [stratégie FCI](#) fait fond sur la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat, au PNEC 2021-2030 pour le Luxembourg, la stratégie et le Plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique au Luxembourg pour 2018-2023 et la feuille de route (2018) et la stratégie (2021) de la finance durable au Luxembourg. Elle partage et complète les objectifs de la nouvelle stratégie en matière d'aide et de développement (« En route pour 2030 ») et de la nouvelle stratégie Environnement et changement climatique (2021) du Luxembourg. Elle vise à s'aligner, dans la mesure du possible, sur le Plan d'action de l'Union européenne pour financer la croissance durable (2018), ainsi que sur la taxinomie de l'UE pour les activités durables d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (acte délégué 2021).

La nouvelle [stratégie FCI](#) couvre la période 2021-25 pour laquelle le budget a été porté à 200 millions EUR. Elle tient compte des récents développements survenus au niveau des négociations sur le changement climatique, notamment du règlement de l'Accord de Paris. La stratégie FCI a pour but de parvenir à une répartition équilibrée entre les activités d'adaptation au changement climatique et celles d'atténuation de ses effets et favorisera des actions intégrées en faveur du climat et de la réduction de la pollution dans les pays en développement. Elle prévoit de répartir les projets autour de thèmes prioritaires, comme le capital naturel et la biodiversité, la gestion efficace des ressources, la finance durable et la résilience au niveau des communautés, étant entendu que le thème de la finance durable revêt un caractère général et peut en chevaucher d'autres. La stratégie FCI révisée accorde également plus d'importance aux thèmes du genre et des droits de l'homme, y compris des migrations induites par le changement climatique, pour faire face à la crise climatique. En outre, la stratégie vise particulièrement les pays avec lesquels le Luxembourg a entamé un dialogue sur l'action climatique (les « partenaires du dialogue sur le climat », qui regroupent tous les pays partenaires de la coopération pour le développement).

### **Dispositifs et piliers clés**

La coopération luxembourgeoise poursuit le principal objectif de réduire et, à long terme, d'éradiquer la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable. Le principe de « ne laisser personne de côté » s'inscrit au cœur de la stratégie, qui s'articule autour de quatre thèmes prioritaires interconnectés : améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité ; renforcer l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes ; promouvoir une croissance durable et inclusive ; promouvoir une gouvernance inclusive. Toutes les interventions se caractérisent par l'intégration systématique de trois priorités transversales : les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes et la durabilité environnementale.

En ce qui concerne l'objectif global de la nouvelle stratégie Environnement et changement climatique, la Coopération luxembourgeoise pour le développement vise à faire en sorte que toutes ses activités viennent en appui de voies de développement durables, inclusives, bas carbone et résilientes aux effets des changements environnementaux et climatiques, conformément aux conventions internationales sur l'environnement, à l'Agenda 2030 et aux objectifs de l'Accord de Paris. D'ici à 2030, la Coopération luxembourgeoise pour le développement s'engage spécifiquement à :

- d'une part, accroître les co-bénéfices environnementaux et/ou climatiques de son portefeuille d'interventions dans ses secteurs prioritaires

- d'autre part, financer un plus grand nombre de projets dédiés à la promotion de la résilience des systèmes humains et naturels aux risques climatiques et/ou à la détérioration de l'environnement.

Les principes spécifiques et complémentaires suivants guideront la réponse du Luxembourg face aux interrelations et aux défis complexes à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'intégrer la protection de l'environnement et la lutte contre changement climatique dans la coopération pour le développement : l'inclusivité, l'obligation de ne pas nuire, une approche intégrée et exhaustive, spécifique et adaptée au contexte, le partenariat, la flexibilité et un processus itératif.

À la lumière de ces différents éléments, tout en conservant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux contextes et aux besoins spécifiques des pays, des populations et des communautés, la Coopération luxembourgeoise donnera la priorité aux domaines d'action suivants dans le soutien qu'elle apporte :

- l'accès à des services de base durables et résilients face aux risques climatiques
- le soutien au développement de chaînes de valeur environnementales et vertes
- la gestion durable des ressources naturelles
- l'appui à une gouvernance sectorielle et territoriale inclusive, en tenant compte des engagements nationaux de pays partenaires sur les grandes problématiques environnementales et climatiques.

Par son engagement à consacrer sur la période 2021-25 200 millions EUR au FCI (en plus de l'APD), le Luxembourg adopte une double approche en matière d'attribution de ces fonds :

- d'une part, le soutien aux activités de programmes et d'initiatives multilatéraux, en particulier le Fonds vert pour le climat, pour lequel une contribution de 40 millions EUR est accordée
- d'autre part, le financement de projets bilatéraux, avec notamment une enveloppe de 25 millions EUR affectée à des projets d'organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises.

La stratégie FCI tient compte des récents développements des négociations portant sur le changement climatique, notamment le règlement de l'Accord de Paris, et s'aligne sur la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat. Sa cohérence a été garantie avec la stratégie Environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise. Elle complète également les mesures destinées à promouvoir la transition écologique au niveau national, notamment le PNEC pour 2021-30, le 3<sup>e</sup> Plan national pour un développement durable (PNDD), ainsi que la stratégie nationale de la finance durable adoptée au début de l'année.

Tous les pays en développement admissibles au financement international du climat peuvent recevoir ce type de fonds du Luxembourg. Globalement, le FCI vise à parvenir à une répartition géographique équilibrée des activités qui reçoivent un soutien.

Néanmoins, pour la moitié environ de son volet de soutien bilatéral (qui exclut les fonds versés à des fonds ou organisations internationaux ou multilatéraux), la stratégie FCI renforce l'attention qu'elle porte aux projets de soutien du financement climatique qui visent :

- Les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à faible revenu ainsi que les communautés ou les régions à faible revenu fortement exposées à des risques climatiques dans d'autres pays en développement
- Les partenaires du dialogue sur le climat, à savoir les pays avec lesquels le Luxembourg a entamé un dialogue sur l'action climatique.

La stratégie FCI vise à parvenir à une répartition équilibrée entre les activités d'adaptation au changement climatique et celles d'atténuation de ses effets et favorisera des actions intégrées pour le climat et la réduction de la pollution dans les pays en développement. Les projets seront répartis autour de thèmes prioritaires, notamment :

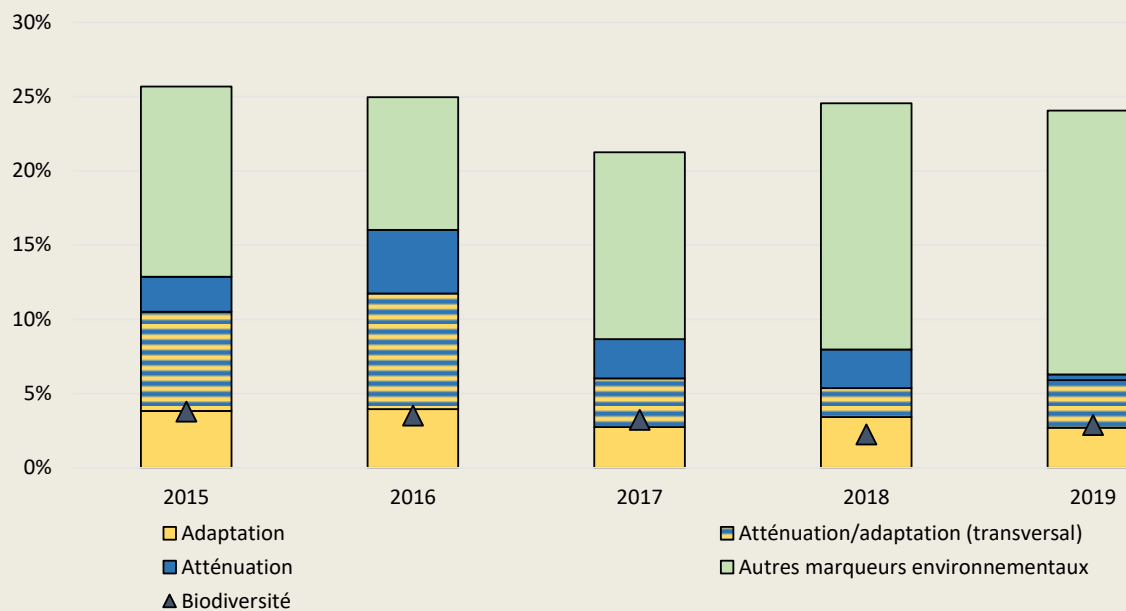
- Le capital naturel, la biodiversité, la foresterie et l'utilisation des terres
- L'air pur et les ressources en eau
- L'utilisation rationnelle des ressources et la gestion des déchets
- Des mesures d'adaptation et de résilience à base communautaire
- L'effet de levier et l'intégration du financement de l'action climatique et de la finance durable
- Le soutien aux exigences de transparence de l'Accord de Paris (5 % du FCI)
- Les migrations induites par le changement climatique (2 % du FCI)

L'accent est mis sur la mobilisation de capitaux privés au service de la protection du climat, pour laquelle plusieurs types de financement seront désormais possibles. À cet égard, des instruments publics-privés (« financement mixte ») qui dépassent des subventions directes méritent d'être étudiés, tels que des investissements indirects par des intermédiaires, des investissements directs ou des garanties.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par le Luxembourg des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

#### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Un plan d'action opérationnel est en cours d'élaboration en vue de définir les grandes actions que la Coopération luxembourgeoise pour le développement doit mener à moyen terme afin d'assurer la mise en

œuvre de la stratégie Environnement et changement climatique. Il servira d'outil d'orientation aux instances responsables de la mise en œuvre des programmes et des projets et proposera des moyens d'améliorer les processus et les outils de mise en œuvre existants, voire d'en intégrer de nouveaux, afin d'assurer la mise en œuvre cohérente et opérationnelle de la stratégie, de ses objectifs et de ses thèmes prioritaires. Le plan d'action comprendra un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la stratégie, afin de mesurer régulièrement les performances de la coopération luxembourgeoise pour le développement dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'action climatique.

Au cours de la formulation des projets, l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev) procède à un examen analytique systématique des risques environnementaux et climatiques des nouvelles interventions à l'aide d'un outil standard de liste de points à vérifier. Les risques potentiels relevés sont atténués en modulant la conception du projet chaque fois que nécessaire. Un manuel d'orientation opérationnelle pour « l'intégration des thèmes transversaux » est appliqué de manière systématique. En ce qui concerne la dotation en personnel, des profils pertinents sont exigés pour prouver des connaissances suffisantes dans les domaines de l'environnement et du climat (description de poste standard et termes de référence). S'il y a lieu, un processus d'appel d'offres « vert » est utilisé.

Les outils d'évaluation et le guide opérationnel de l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement seront mis à jour et adaptés pour permettre aux ONG de s'en servir elles aussi. Des sessions de formation seront organisées au siège et sur le terrain pour renforcer les capacités et les compétences en matière d'intégration de l'environnement et du changement climatique et assurer la cohérence entre les paroles et les actes.

La stratégie FCI fournit des orientations concernant les conditions d'admissibilité (p. 21) pour les candidats :

- Accent clair et ciblé sur le changement climatique
- Soutien supplémentaire
- Alignement sur les stratégies climatiques du pays hôte et les contributions déterminées au niveau national (CDN)
- Mesures de protection et genre
- Exclusions.

Ainsi que des critères de sélection (p. 29) :

- Impacts climatiques importants
- Autres avantages propices au développement durable
- Mobilisation de financement du secteur privé
- Transformation, innovation et résultats durables
- Efficience
- Contribution à l'égalité hommes-femmes.

Une attention particulière est accordée aux problématiques hommes-femmes et aux questions des droits de l'homme. Le document de stratégie donne également des renseignements supplémentaires sur le processus de soumission.

### *Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage*

Les projets de coopération pour le développement du Luxembourg visent à renforcer l'alignement d'indicateurs transversaux basés sur des statistiques nationales et des systèmes de données et, le cas échéant, l'harmonisation des indicateurs pertinents visés dans les profils officiels genre/environnement/gouvernance du pays concerné, tout en faisant en sorte qu'ils contribuent au processus de suivi des indicateurs généraux pertinents des Objectifs de développement durable (ODD).

L'environnement et le climat sont intégrés de manière systématique à chaque étape du cycle du projet, y compris pendant le suivi, l'évaluation et la dotation en capital.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Les programmes de coopération pour le développement du Luxembourg consistent principalement en des interventions d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales en fait partie, et les stratégies nationales sont automatiquement analysées et prises en compte lors du choix de programmes et de leur formulation afin de les aligner sur les stratégies, les politiques et les objectifs du pays. L'assistance fournie dépend des besoins du partenaire et des demandes qu'il formule.

Le Luxembourg apporte également un soutien spécifique aux pays pour la définition et l'adaptation de leur CDN ou de leur plan national d'adaptation (PNA) par l'entremise du FCI. En fait, la nouvelle stratégie FCI met l'accent sur les activités de renforcement des capacités en vue de répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris (p. 10). En fonction des besoins des pays ou régions partenaires concernés, les mesures de soutien peuvent varier et comprendre une assistance à la préparation de cadres institutionnels, juridiques et financiers pour permettre la préparation et la mise en œuvre des CDN, de formats de déclaration et des inventaires de gaz à effet de serre (GES), ainsi que le renforcement des capacités techniques pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des CDN.

En outre, « l'alignement sur les stratégies climatiques et les CDN des pays hôtes » est l'une des conditions d'admissibilité du FCI, comme indiqué plus haut (p. 24).

La stratégie FCI du Luxembourg est guidée par les principes et les approches énoncés dans l'Accord de Paris. Elle reconnaît, en particulier, le principe de l'assistance impulsée par les pays. Cela signifie que, à mesure que les pays ciblés font leurs propres choix concernant leurs CDN et déterminent leurs priorités, cibles et trajectoires de mise en œuvre en matière de changement climatique, le Luxembourg cherche à soutenir les interventions qui trouvent leur point d'ancrage dans ces choix nationaux et s'alignent dessus. La CDN d'un pays, ainsi que son PNA, ses stratégies et autres politiques nationales ayant un impact direct sur le changement climatique, revêtent une pertinence spécifique à cet égard.

Bien que l'alignement sur les priorités du pays hôte soit essentiel, il n'en est pas pour autant restrictif : le soutien apporté ne se limitera ni aux seuls éléments explicitement énoncés dans une CDN, ni au seul niveau d'ambition envisagé. Au contraire, la stratégie FCI du Luxembourg encourage les interventions qui ont vocation à pousser encore plus loin les avantages d'atténuation et/ou d'adaptation et qui traduisent généralement une plus grande ambition, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre stratégique global d'un pays et ne contrecarrent pas des volets spécifiques de l'action publique et des choix arrêtés.

Concrètement, il sera demandé à tout pays candidat à un soutien FCI de prouver qu'il dispose d'un cadre stratégique favorable (impulsé par le pays), y compris s'il y a lieu en présentant des lettres de soutien pertinentes d'organismes publics concernés.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Le Luxembourg a aidé le Cabo Verde à élaborer sa stratégie en matière d'énergies renouvelables, dans le but d'améliorer l'accès à une énergie propre, fiable, moderne et abordable, et ainsi d'accroître son indépendance énergétique. À la suite de quoi les programmes de coopération bilatéraux avec ce pays partenaire ont été adaptés pour l'aider à mettre en œuvre sa stratégie en matière d'énergies renouvelables.

À ce jour, une approche pays a été mise en place afin d'inclure le MECSD et le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire du Luxembourg dans le nouveau programme indicatif de coopération 2021-25 intitulé « Développement-climat-énergie ».

Les avantages du soutien apporté par le Luxembourg au Cabo Verde se constatent déjà par la révision de sa CDN et la définition de son PAN. Dans les années à venir, le Luxembourg accompagnera le Cabo Verde dans la mise en œuvre de plusieurs des mesures définies dans ces deux documents.

Sur le plan des infrastructures durables, au moyen de son budget Fast Start Finance, le Luxembourg a également permis la création du Centre pour les énergies renouvelables et la maintenance industrielle (CERMI). Ce bâtiment emblématique réunit en un seul endroit plusieurs ateliers équipés de matériel de pointe destinés à assurer la formation de jeunes dans des métiers liés aux énergies renouvelables (photovoltaïque, énergie éolienne, chaîne du froid). Le Luxembourg et le Cabo Verde ont par la suite décidé de créer un Centre de compétences en énergies renouvelables au Cabo Verde en vue de diversifier l'offre de formations du pays et les services disponibles en matière d'énergies renouvelables.

Le Luxembourg apporte également un soutien à la mise en place de la première usine 100 % solaire de dessalement de l'eau de mer et de ses installations connexes de pompage et de stockage de l'eau.

Le Luxembourg aide ainsi le Cabo Verde à progresser dans sa transition énergétique et à concrétiser son ambition de passer à 50 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030 en tirant parti de ses abondantes ressources en énergies renouvelables. À cet égard, le Luxembourg facilite également la réalisation d'une étude relative à la faisabilité technique et économique de la production d'hydrogène renouvelable au niveau industriel au Cabo Verde.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La nouvelle stratégie Environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise énonce les quatre thèmes prioritaires autour desquels s'articule le soutien à cet égard.

Ainsi, le Luxembourg renforcera les contributions qu'il apporte à la création de systèmes durables d'approvisionnement en énergies, en nourriture et en eau, résilients face aux risques climatiques, afin d'assurer la fourniture de services de base durables, fiables, accessibles et abordables à tous les groupes de la population, y compris les plus vulnérables.

Le Luxembourg consolidera sa contribution au développement ou au renforcement de chaînes de valeur vertes dans les secteurs prometteurs en fonction du potentiel et des besoins des pays bénéficiaires. Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, le Luxembourg favorisera ainsi l'intégration de programmes d'études techniques qui encouragent la transition écologique dans des secteurs fondamentaux, tels que ceux de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, des énergies renouvelables, de la construction et du bâtiment, sans oublier celui du tourisme.

Le Luxembourg veillera à l'intégration des filles dans des domaines d'études souvent plus accessibles aux garçons. Afin de garantir l'employabilité des jeunes dans ces domaines, le Luxembourg apportera également son soutien à l'entrepreneuriat, surtout chez les femmes, et au secteur de la production locale (en particulier les micro, petites et moyennes entreprises, MPME) en vue d'investir dans des solutions innovantes et durables, au moyen d'un soutien technique et d'outils de financement adaptés.

Le Luxembourg renforcera considérablement son action dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, notamment par son soutien à la mise en place de systèmes de production durables et agro-écologiques au profit des petits exploitants agricoles, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire de la population locale. Il encouragera également la valorisation des ressources naturelles par l'établissement de chaînes de valeur écologiques et génératrices de revenus, qui pourraient particulièrement cibler les

femmes et contribuer à leur autonomisation. Le Luxembourg pourrait également jouer un rôle actif dans la mise en place de mécanismes de gouvernance et de gestion inclusive des ressources naturelles, qui revêtent une importance de premier plan dans ses pays d'intervention (en particulier les questions relatives aux terres agricoles et pastorales, au régime foncier et à l'eau), afin d'en garantir l'accès par les communautés locales et de soutenir leurs moyens de subsistance, en ciblant plus particulièrement les groupes vulnérables et les populations autochtones.

Enfin, en engageant un dialogue politique et par des activités de renforcement des capacités institutionnelles, la Coopération pour le développement du Luxembourg apportera son soutien à des autorités nationales et locales partenaires à l'élaboration de stratégies ou de plans de développement sectoriel et local durables, qui tiennent compte des vulnérabilités environnementales et climatiques des secteurs et territoires, dans une démarche tournée vers l'avenir.

Par souci de cohérence avec la stratégie générale de coopération et le FCI supplémentaire, la Coopération luxembourgeoise a inclus ces thèmes dans un document stratégique unique, à savoir sa récente stratégie Environnement et changement climatique.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Les dimensions de la durabilité (économique, environnementale et sociale) et de la résilience aux risques sont prises en compte à toutes les étapes de tous les projets, y compris les projets d'infrastructure.

La majorité des interventions de la Coopération luxembourgeoise pour le développement porte sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, qui s'accompagne d'investissements dans le soutien des infrastructures chaque fois que nécessaire. Il n'existe (quasiment) aucun projet « d'infrastructure » isolé, de sorte que les divers critères de qualité, notamment les co-bénéfices environnementaux et sociaux, sont pris en compte à chacune des étapes de l'élaboration des projets, y compris les sous-composantes infrastructure des projets.

La stratégie FCI prévoit que les fonds attribués devraient chercher à renforcer la lutte contre le changement climatique, tout en offrant dans le même temps des avantages de développement durable conformes aux ODD, y compris des infrastructures résilientes.

Dans le cadre du thème de financement « capital naturel, biodiversité, foresterie et utilisation des terres », la stratégie vise des initiatives de politiques publiques, de technologies et de projets qui créent des avantages en matière d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à ses effets, par des efforts de renforcement de la résilience qui reposent sur des solutions fondées sur la nature dans les domaines de la planification, de la conception et de la mise en œuvre des infrastructures. Dans le cadre du thème de financement « Air pur et ressources en eau », les infrastructures consacrées au vélo répondent aux conditions d'admissibilité.

Le thème de financement « Finance durable », quant à lui, met davantage l'accent sur des organismes de placement collectif et des structures financières d'atténuation des risques qui favorisent des infrastructures à faible émission de carbone et résilientes pour des villes durables, la production et la consommation rationnelle d'énergies propres, ainsi que sur des mesures plus larges visant à concrétiser les engagements pris dans le cadre des CDN.

### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- Burkina Faso : le 3<sup>e</sup> programme indicatif de coopération (2017-21) se concentre sur quatre secteurs :
  - la gestion durable des ressources naturelles
  - l'éducation, l'enseignement et la formation technique et professionnelle



- la finance inclusive
- les technologies de l'information et des communications (TIC).
- Amérique centrale : lancé en 2017 au Luxembourg par un partenariat public-privé, le Fonds pour la sylviculture et le changement climatique (*Forestry and Climate Change Fund* ou FCCF) est un fonds d'impact pionnier visant à démontrer que la gestion forestière durable de forêts tropicales secondaires et dégradées qui représentent environ 70 % des forêts dans le monde, peut générer une valeur économique, écologique et sociale et contribue à la revitalisation des paysages, au développement économique local et à la lutte contre le changement climatique. Le FCCF cherche à inaugurer un modèle économique pour la production de bois d'œuvre au sein de forêts secondaires et dégradées. Des projets inédits, tels que le FCCF, ont un potentiel d'impact élevé mais sont naturellement risqués. Par conséquent, le FCCF a mis au point un régime de financement destiné à réduire le risque pour les investisseurs privés. Des investisseurs publics (MECSD et ministère des Finances) assurent la tranche des premières pertes (jusqu'à 50 % de la taille cible du Fonds), ce qui procure aux investisseurs privés un instrument solide d'atténuation des risques. Autrement dit, les investisseurs bénéficient d'un tampon de risque qui se déclenche en cas d'échec des investissements. Il s'agit là d'un moyen de repousser les limites des modèles conventionnels.
- Prix européen de la microfinance 2019 : créé en 2005 par la Coopération luxembourgeoise, le Prix européen de la microfinance est décerné chaque année par un jury d'experts à une institution de pays en développement qui a démontré, par son action, une approche du secteur de la finance inclusive d'un caractère innovant qui change la donne. En 2019, ce prix reconnaissait les efforts extraordinaires déployés en faveur du « renforcement de la résilience climatique ».
- Bangladesh - Mangrove plantation for Environmental Sustainability (Friendship) : l'ONG Friendship prône des actions au service des populations pauvres et marginalisées du Bangladesh qui sont particulièrement vulnérables et exposées aux inondations, aux tempêtes et à d'autres événements extrêmes causés par le changement climatique. Avec la participation de ces populations, et en visant en particulier les femmes et les plus pauvres, les forêts de mangrove de la région côtière sont en train d'être reboisées afin de protéger les digues et donc les habitats. En outre, les communautés locales reçoivent une formation pour leur permettre d'une part de maintenir et de préserver les forêts, et d'autre part améliorer leurs revenus par une production agricole adaptée ou de substitution.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### **Réponse aux besoins spécifiques des PEID**

La stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise précise dans ses critères d'identification des pays que la priorité est accordée d'une part aux PMA, pour lesquels le Luxembourg continuera de dépasser l'engagement qu'il a pris dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul en leur consacrant plus de 0.2 % de son PNB. D'autre part, le Luxembourg cible son aide vers les PEID et les pays dans des situations fragiles.

Pour s'aligner sur la stratégie générale de la coopération luxembourgeoise, la stratégie Environnement et changement climatique du Luxembourg prévoit de donner la priorité aux personnes vivant dans la pauvreté, privées d'accès aux services de base essentiels tels que l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation. En effet, ce sont elles les plus exposées et les plus vulnérables au changement climatique, en particulier les populations des PMA et des PEID. Ces personnes sont fortement tributaires des ressources naturelles, agricoles et côtières pour leur subsistance, ce qui entraîne des phénomènes de désertification, de

déforestation, de perte de biodiversité, de pollution et de risques climatiques accrus, qui ont des effets directs et conséquents sur la sécurité alimentaire et la production de revenus. L'insécurité des droits fonciers ainsi que le manque d'accès à l'information sur l'environnement et sur la variabilité climatique sont d'autres facteurs aggravants à être pris en compte.

Dans le cadre de la stratégie FCI, une attention particulière sera accordée aux PMA, aux PEID et à d'autres pays vulnérables. Le FCI vise à parvenir à une répartition géographique équilibrée des activités qui reçoivent un soutien. Pour la moitié environ de son volet de soutien bilatéral (qui exclut les fonds versés à des fonds ou organisations internationaux ou multilatéraux), la stratégie FCI prête une attention accrue aux projets de soutien du financement climatique qui visent :

- Les PMA et les PEID à faible revenu, ainsi que les communautés ou les régions à faible revenu fortement exposées à des risques climatiques dans d'autres pays en développement
- Les partenaires du dialogue sur le climat, à savoir les pays avec lesquels le Luxembourg a entamé un dialogue sur l'action climatique.

### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Le Luxembourg a apporté son soutien à plusieurs PEID à travers des projets dans divers domaines. En voici quelques illustrations :

- Vanuatu - Renforcement de la résilience au changement climatique par un système de distribution de l'eau alimenté par l'énergie solaire, dans les zones rurales des îles extérieures (Global Green Growth Institute, GGGI) : ce projet vise à accroître la résilience des communautés rurales du Vanuatu pour faire face aux conséquences du changement climatique, comme les périodes de sécheresse et le passage de cyclones tropicaux, par la mise en œuvre de systèmes de pompage d'eau à énergie solaire. Un autre aspect concerne le renforcement du cadre institutionnel en faveur de la gestion et de l'entretien des systèmes de production d'eau à énergie solaire (*solar-powered water systems* ou « SPWS »). La phase II (2021-24) consolidera l'environnement habilitant pour soutenir l'adoption du SPWS au Vanuatu. De plus, la mise en œuvre du mécanisme financier (défini au cours de la phase I) soutiendra les investissements consacrés au SPWS, ce qui aura pour effet d'assurer la viabilité du projet et, par conséquent, d'augmenter le nombre de personnes dotées d'un accès adéquat à de l'eau salubre et propre. Au cours de la phase I, 22 SPWS et 4 unités d'osmose inverse ont été installés dans 21 communautés. En plus de cela, trois pompes manuelles ont été réparées et cinq ont été révisées et remises en état (9 478 bénéficiaires). La phase II vise l'installation de 30 SPWS dans 26 communautés, pour atteindre 10 000 bénéficiaires directs.
- Fidji - Drua Incubator (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD]) : le principal objectif du projet Drua Incubator est de promouvoir et de faciliter des échanges constructifs entre les différents secteurs concernés, de manière que les participants du secteur privé puissent concevoir, élaborer et mettre en œuvre des initiatives de financement et d'assurance climatiques qui visent spécifiquement l'atténuation du changement climatique, ainsi que l'adaptation et la résilience à celui-ci. Les ressources de Drua Incubator aideront les parties prenantes et les initiatives concernées et contribueront à accroître le soutien politique et pratique nécessaire pour transposer à plus grande échelle des initiatives et des produits méritoires. Les fonds versés par le Luxembourg serviront à la mise en œuvre du projet Drua Incubator en visant plus particulièrement les produits d'assurance et les infrastructures résilientes.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Au Cabo Verde, la Coopération luxembourgeoise offre spécifiquement des formations à des acteurs du secteur financier par l'intermédiaire du centre d'excellence House of Training-ATTF qui opère à partir du

Luxembourg. L'objectif visé au Cabo Verde est de fournir au secteur financier une aide à la formation afin d'assurer la mise à niveau des professionnels aux bonnes pratiques internationales hautement prioritaires. Le Luxembourg s'efforcera de donner des moyens d'agir aux professionnels du secteur bancaire pour qu'ils soient des acteurs du développement de leur économie.

En termes d'inclusion financière, le Luxembourg soutient le secteur de la microfinance au Cabo Verde, en particulier en donnant les moyens aux jeunes et aux femmes d'avoir accès à des services financiers de qualité, notamment pour financer les petites et moyennes entreprises et accéder aux énergies renouvelables.

Enfin et surtout, le Luxembourg soutient ANAS, l'agence nationale de l'eau et de l'assainissement, dans l'élaboration de son programme d'appui à la préparation et aux activités préparatoires (« Programme de readiness ») du Fonds vert pour le climat (FVC).

# Pays-Bas

## Comment les programmes de développement post-COVID 19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagement politique des Pays-Bas*

Suite à la pandémie de coronavirus (COVID-19), le gouvernement néerlandais a insisté, dans ses [déclarations au Comité du développement](#) sur la nécessité d'orienter vigoureusement le financement multilatéral du développement sur des interventions à l'appui d'une relance verte et inclusive et a publié, en collaboration avec des partenaires animés d'un même esprit, une demande en ce sens dans [The Guardian](#). Il appelle les banques multilatérales de développement à jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre le changement climatique, à respecter intégralement les dispositions de l'Accord de Paris à l'horizon 2030 et à mettre progressivement terme au financement des combustibles fossiles.

S'agissant plus généralement de l'environnement et de la nature, le gouvernement néerlandais a exposé, dans une [lettre](#) au Parlement datée d'avril 2020, la manière dont il prévoit de renforcer son action en matière de biodiversité internationale. Compte tenu de la nécessité de plus en plus urgente de combattre la perte de biodiversité, et pour adresser un message aux négociations en cours dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), le gouvernement s'est engagé à augmenter sa contribution à la protection de la biodiversité mondiale et à prêter davantage attention au caractère transversal de la biodiversité en l'associant plus fortement à ses interventions, notamment dans les domaines du climat, de l'eau, et de la sécurité alimentaire. C'est ce qu'il fait actuellement, notamment en tenant plus systématiquement compte de cette question dans l'élaboration des projets et dans les critères et procédures d'évaluation.

La volonté des Pays-Bas de mettre terme à la déforestation et leur appui à cet objectif se sont intensifiés depuis 2020 ([lettre](#)) du fait que leur approche associe des objectifs climatiques à des objectifs en matière de biodiversité et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Ils ont plaidé en faveur d'une réglementation ambitieuse de l'UE pour mettre fin au déboisement, en coopération avec le Partenariat des déclarations d'Amsterdam ([déclaration](#)).

#### *Cibles*

Depuis 2010, le financement climatique, tant public que privé, des Pays-Bas a augmenté chaque année. Ce résultat a été obtenu grâce à l'affectation de ressources supplémentaires à l'action climatique (notamment par la création d'un nouveau Fonds néerlandais pour le climat et le développement qui est entré en opération en 2019), à une meilleure intégration des objectifs climatiques dans la coopération pour le développement, et à une mobilisation plus efficace de financements privés destinés à cette action.

Les Pays-Bas se sont engagés, entre autres, à atteindre les objectifs suivants en matière de climat et d'environnement :

- assurer l'accès de 50 millions de personnes aux énergies renouvelables entre 2015 et 2030
- accroître les surfaces forestières sous gestion durable et augmenter le nombre de personnes bénéficiant de cette gestion
- augmenter de 3 millions par an environ le nombre de personnes bénéficiant de projets financés par les Pays-Bas à l'appui d'une gestion intégrée des ressources hydriques et du renforcement de la sécurité des deltas
- doubler la productivité et les revenus de 8 millions de petits producteurs de denrées alimentaires, l'objectif central des projets agricoles financés par les Pays-Bas, à l'horizon 2030.

Le suivi et l'enregistrement des résultats sont effectués sur la base des rapports d'avancement des différents programmes. L'ensemble des résultats est communiqué une fois par an sur le [Portail de l'aide néerlandaise au développement](#). Le niveau effectif du financement (climatique) de l'ensemble des programmes en rapport avec ce thème est publié sur le [tableau de bord du financement climatique](#) du ministère.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le soutien des Pays-Bas à l'action climatique dans les pays en développement fait partie intégrante de leur coopération internationale. Le document d'orientation [Investing in Global Prospects](#) (ministère néerlandais des Affaires étrangères, 2018) présente le programme de développement et d'échanges commerciaux, qui vise globalement à contribuer à la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris. La promotion d'une croissance inclusive durable et de l'action en faveur de la lutte contre le changement climatique partout dans le monde est l'un des quatre principaux objectifs de cette politique.

Les Pays-Bas ont intégré les objectifs de changement climatique aux politiques clés de la diplomatie climatique et à leurs priorités thématiques, à savoir l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Leur ambition de « verdir » les instruments du commerce extérieur et de la coopération pour le développement pour favoriser la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et des ODD a par ailleurs été énoncée dans une lettre, International financing instruments for global prospects, du ministre du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement à la Chambre des Représentants en février 2019. Pour appliquer cette politique, le gouvernement a, à partir de 2020, progressivement mis terme à l'aide financière bilatérale à la production de charbon et à l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers.

Comme le soutien néerlandais à la lutte contre le changement climatique s'inscrit dans le cadre de la coopération pour le développement, les Pays-Bas accordent une place importante au problème de la pauvreté. Les populations et les communautés pauvres sont généralement les plus atteintes par le changement climatique, parce qu'elles y sont souvent plus exposées, mais aussi parce qu'elles sont les plus dépourvues pour y faire face et s'y adapter. Les efforts des Pays-Bas à l'appui de l'atténuation du changement climatique visent essentiellement à donner accès aux énergies renouvelables et à mettre fin à la déforestation. Les opérations visant à faciliter l'adaptation portent principalement sur l'agriculture climato-intelligente, la gestion intégrée des ressources hydriques, et la fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène à l'épreuve du climat. La résilience et l'adaptabilité des communautés bénéficient aussi du soutien d'un nouveau partenariat stratégique, Amplifying Voices. Le genre est un thème transversal important, car l'action climatique obtient ses meilleurs résultats lorsqu'elle s'appuie à la fois sur les capacités des hommes et des femmes, et prend en compte les besoins et les vulnérabilités des deux sexes.

### **Dispositifs clés et piliers**

La politique néerlandaise en matière de commerce extérieur et de coopération internationale, présentée et adoptée en 2018, vise en particulier les grands objectifs suivants :

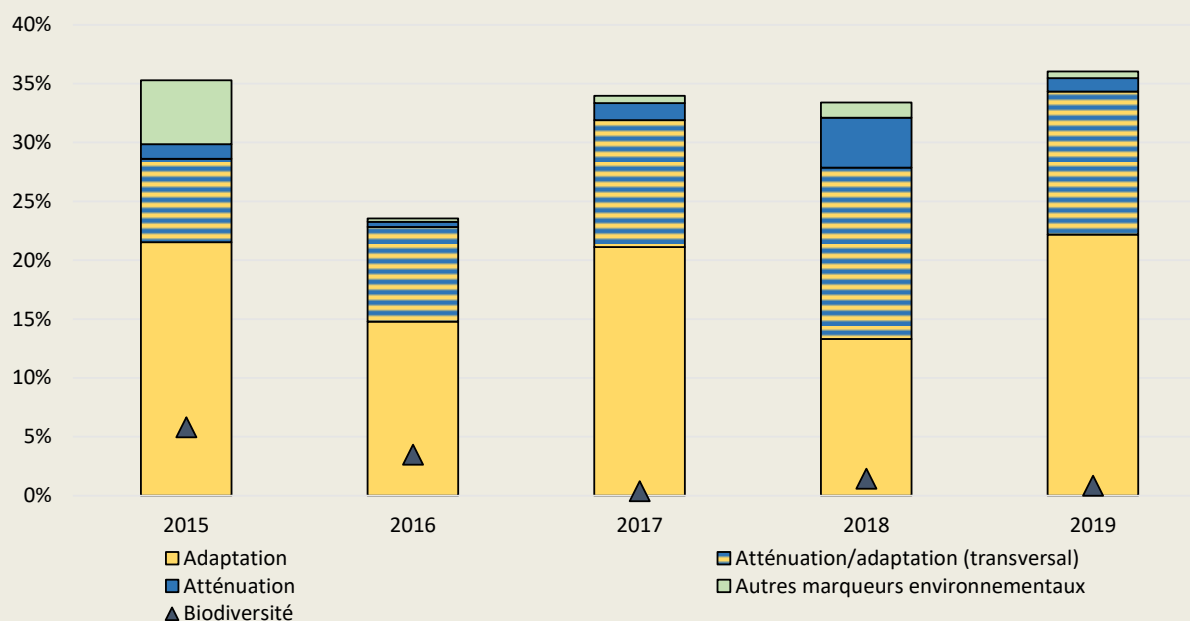
- Porter la contribution des Pays-Bas au financement climatique international à 80 millions EUR par an.
- Renforcer le lien entre l'aide publique au développement (APD) et l'action climatique.
- Mettre en place le Fonds néerlandais pour le climat et le développement (Dutch Fund for Climate and Development [DFCD]) chargé de financer et mobiliser les investissements privés, en particulier, dans des projets d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.
- Soutenir le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- Intensifier l'assistance à divers projets de renforcement des capacités et de développement des connaissances, comme le [Partenariat pour les CDN](#) et le Réseau de connaissances sur le climat et le développement (CDKN).
- Prêter appui à divers programmes, dont le programme de développement énergétique (*Energizing Development Program* [EnDev]), dans l'objectif d'aider 50 millions de personnes dans les pays en développement à accéder aux énergies renouvelables à l'horizon 2030.
- Apporter un soutien à des programmes internationaux comme la Facilité FLEGT de l'UE (concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) et la Facilité REDD+ de l'UE (réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts) pour lutter contre la déforestation et offrir aux (petits) agriculteurs de nouveaux débouchés économiques.
- Mettre davantage l'accent sur l'intégration des considérations liées au genre et à la biodiversité dans les activités portant sur le climat, l'eau et la sécurité alimentaire.
- Veiller à ce que le montant des investissements dans la préservation et la restauration des forêts soit doublé pour atteindre au moins 25 millions EUR par an ([lettre](#)). Les principaux éléments et dispositions de cette lettre sont les suivants :
  - intensification de la diplomatie forestière et de l'influence sur les politiques
  - soutien aux processus associant de multiples parties prenantes
  - renforcement de la gouvernance forestière
  - augmentation des financements privés alloués à la préservation des forêts
  - appui au pays en développement pour les aider à préserver leurs forêts.

Ces mesures se sont globalement traduites par une augmentation des financements climatiques publics, passés de 400 millions EUR prévus en 2018 à 596 millions EUR en 2020.

## Encadré 1. Marqueurs environnementaux et climatiques du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par les Pays-Bas des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Le ministère néerlandais du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement, responsable de la programmation et de la planification du financement climatique, encourage l'intégration de considérations relatives au changement climatique dans ses argumentaires et soumissions annuels pour l'action à l'appui de la lutte contre le changement climatique, dans les plans stratégiques pluriannuels des départements centraux et des missions, et dans les projets et programmes qu'il finance.

Les agents responsables doivent, lorsqu'ils élaborent et évaluent les programmes, estimer leur intérêt du point de vue du climat et de la biodiversité, les examiner dans le cadre d'analyses contextuelles et d'analyses des problèmes et des théories du changement, leur affecter les marqueurs de Rio adéquats et leur attribuer une valeur et, le cas échéant, suivre les progrès des indicateurs climatiques et environnementaux contenus dans les cadres de résultats thématiques des ministères et les notifier.

À ces fins, le ministère a adapté les formulaires d'enregistrement et d'évaluation des projets et élaboré divers outils pratiques, notamment des lignes directrices et des profils de changement climatique. Une boîte à outils pour l'intégration systématique du climat dans l'APD offre un accès facile et (ou) des liens aux documents internes et à d'autres rapports, lignes directrices, profils climatiques nationaux, etc.

pertinents (ceux de l'OCDE par exemple). Des séances de formation et d'orientation ponctuelles et des formations en ligne sont organisées pour sensibiliser le personnel et enrichir ses connaissances.

Plus spécifiquement, le ministère a également établi une instruction-cadre interne pour le verdissement des banques multilatérales de développement (daté du 14 février 2020) et un [Guide de référence rapide pour intégrer l'égalité des genres dans un développement climato-compatible](#).

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Il existe au niveau des ministères des théories du changement et des cadres de résultats intégrant des objectifs environnementaux et climatiques dont il est tenu compte durant l'élaboration, l'évaluation et (ou) le suivi des programmes financés par le ministère des Affaires étrangères. Des cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage complets et unifiés portant sur les différents domaines thématiques sont encore à l'étude ou en développement.

Une évaluation approfondie du financement climatique au cours de la période 2010-19 a été réalisée et publiée par le département de l'évaluation en 2021. Le rapport a, entre autres, formulé 32 recommandations que le nouveau gouvernement devra examiner (Rapport du département de l'évaluation des politiques et des opérations : évaluation du financement climatique néerlandais pour le développement ([Policy and Operations Evaluation Department \[IOB\] Report: Evaluation Dutch Climate Finance for Development](#)). Cette analyse du financement climatique est la première d'une série d'études du département de l'évaluation des politiques et des opérations qui doivent examiner la politique néerlandaise dans le domaine du climat, notamment du point de vue de la coopération pour le développement. Elle guidera le ministère des Affaires étrangères, et plus particulièrement le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement et le département responsable de la croissance verte inclusive, dans leurs décisions relatives aux nouveaux programmes et politiques.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Le financement climatique public néerlandais est destiné au premier chef à aider les pays et les communautés pauvres. Pour répondre à leurs besoins, les Pays-Bas coopèrent avec de nombreux intervenants, dont les autorités nationales, régionales et locales, les organisations multilatérales, les organisations non gouvernementales, les organisations du secteur privé, les organisations agricoles, les offices des eaux, etc. Ces organisations ont toutes mis en place leurs propres processus pour veiller à ce que leurs activités répondent aux besoins des populations visées. Les Pays-Bas n'approuvent le financement d'opérations que si la façon dont ces dernières satisferont à ces besoins est clairement exposée.

Les Pays-Bas ont établi des profils de changement climatique, qu'ils actualisent à intervalles réguliers, pour les pays et régions auxquels leurs opérations de coopération pour le développement sont destinées. Ces profils contiennent une description globale des conséquences spécifiques du changement climatique sur le pays concerné, ainsi que les politiques et stratégies du gouvernement national à cet égard. Ils guident l'intégration de l'action climatique dans les programmes de coopération néerlandais dans ces pays.

Le soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités fait partie intégrante de nombreuses opérations financées par les Pays-Bas. L'appui au renforcement des capacités est centré sur



les individus et les institutions, et intervient aussi au niveau systémique. À ce niveau, les Pays-Bas participent au [Partenariat pour les CDN](#), qui a un rôle déterminant à jouer dans le renforcement de la capacité des gouvernements à formuler et mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN). En tant que coprésidents, en 2019 et 2020, les Pays-Bas se sont employés à consolider le Partenariat moyennant un soutien politique et financier.

Les Pays-Bas ont contribué financièrement à la relance verte au travers du [Partenariat pour les CDN](#) et du [guichet de la Facilité d'assistance technique des Fonds d'investissement pour le climat \(Climate Investment Funds Technical Assistance Facility \[CIF TA\]\)](#) pour une reprise verte, résiliente et inclusive.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Comme indiqué plus haut, le rôle moteur de l'aide technique et financière apportée par l'intermédiaire du Partenariat pour les CDN est un exemple important du soutien néerlandais à l'élaboration de stratégies nationales dans les pays partenaires. Grâce au Partenariat, ces pays bénéficient d'un meilleur accès aux ressources, à l'expertise et aux outils dont ils ont besoin pour établir et mettre en œuvre leurs CDN et combattre le changement climatique.

### **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

Les Pays-Bas estiment que seule une collaboration efficace de tous les acteurs sociaux concernés peut remédier au problème climatique, chacun ayant un rôle particulier à jouer. Les interventions climatiques néerlandaises font appel à des alliances avec le secteur privé, des instituts et réseaux de savoir, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations multilatérales.

L'architecture multilatérale est indispensable à la création d'une panoplie efficace d'instruments de financement climatique. Les Pays-Bas ont de tout temps activement soutenu et financé les institutions multilatérales, dont le rôle dans l'action climatique ne cesse de croître. Ils contribuent également à des fonds multilatéraux consacrés au changement climatique.

L'action, les connaissances et les ressources financières du secteur privé et des instituts du savoir sont également nécessaires pour opérer le changement porteur de transformation qu'exige un développement sobre en émissions et résilient au changement climatique. Les Pays-Bas ont en conséquence établi diverses collaborations avec le secteur privé, qui portent principalement sur les infrastructures adaptées au changement climatique, l'eau, les systèmes alimentaires et l'énergie. De plus en plus, ils ont adopté une approche intégrée de ces problèmes, par exemple dans le cadre du nouveau Fonds néerlandais pour le climat et le développement.

Les autorités travaillent aussi en étroite collaboration avec la société civile dans le cadre de l'exécution de leurs opérations liées au climat. La société civile apporte la créativité, les contacts et le pouvoir de mobilisation nécessaires pour relever des défis complexes comme le changement climatique. Dans le cadre du programme Power of Voices, le gouvernement a lancé de nouveaux partenariats et collaborations avec des organisations de la société civile au début de 2021, l'objectif étant de renforcer leurs activités de sensibilisation et d'encourager des trajectoires résilientes au changement climatique qui soient à la fois équitables et pilotées au niveau local.

Une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) doit être réalisée et présentée pour tous les projets d'infrastructure. Si ses conclusions sont défavorables, et qu'aucune mesure d'atténuation ne peut être prise, le projet concerné ne sera pas approuvé.

À partir de 2020, le gouvernement a progressivement mis fin à l'aide financière bilatérale à la production de charbon et à la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Le ministère des Affaires étrangères s'emploie actuellement à amplifier deux de ses principaux programmes d'infrastructure ([Develop2Build](#) et [Development Related Infrastructure Investment Vehicle - DRIVE](#)). Les nouvelles étapes comporteront un volet « verdissement » plus complet, auquel des financements complémentaires seront alloués.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

On citera parmi les engagements importants :

- Une contribution de 120 millions EUR au Fonds vert pour le climat pour la période 2020-23.
- Un concours de 55 millions au Fonds pour les pays les moins avancés pour la période 2018-22.
- Un apport de 83.6 millions EUR au Fonds pour l'environnement mondial pour la période 2018-22.
- Une enveloppe de 10 millions USD aux Fonds d'investissement pour le climat (FIC) pour l'Initiative d'assistance technique en faveur d'une reprise économique verte et résiliente suite au COVID-19 (*COVID-19 TA Response Initiative for green and resilient economic recovery*).
- Un concours de 10.9 millions EUR au Partenariat pour les CDN, notamment à son programme de renforcement de l'action climatique, pour la période 2018-20.
- Un apport de 160 millions EUR au Fonds néerlandais pour le climat et le développement pour la période 2019-24. Le Fonds a pour objectif d'attirer et de déployer des capitaux publics et privés dans des projets bien conçus et opérants en rapport avec le climat.
- Une contribution de 15 millions EUR à l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale, qui aide les pays de la région au couvert forestier étendu à mettre en application l'Accord de Paris sur les changements climatiques, à lutter contre la pauvreté et à réaliser le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- Un concours de 29 millions EUR à l'IDH (le programme en faveur d'un commerce durable) pour financer le développement de paysages durables (base de ressources naturelles liée à des chaînes de valeur agricoles).
- Une enveloppe de 38.5 millions EUR au Projet régional d'électrification hors réseau de la Banque mondiale au Sahel pour la période 2019-26.
- Une contribution de 35.6 millions au Fonds AGRI3 pour la période 2020-39. Le Fonds a pour mission d'apporter des garanties aux banques commerciales et à d'autres institutions financières afin de mobiliser des financements en atténuant les risques et en suscitant des opérations créatrices de filières d'approvisionnement agricoles durables, sans déforestation.
- Un apport de 220 millions EUR environ pour renforcer les organisations de la société civile qui effectuent un travail de mobilisation et de sensibilisation en faveur du climat (justice), de la nature, de la biodiversité, d'un approvisionnement en eau, d'un assainissement et d'une hygiène durables et résilients, et de la sécurité alimentaire.

Outre ces engagements d'envergure, les Pays-Bas soutiennent des programmes interdisciplinaires innovants, comme le Laboratoire d'innovation mondial pour la finance climatique, le Réseau de savoir sur le climat et le développement et le programme *Mobilising More for Climate*.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

L'aide aux petits États insulaires en développement (PEID) est apportée sous forme de contributions aux fonds climatiques multilatéraux.

Elle se concentre sur les régions que privilégie la coopération néerlandaise pour le développement, ainsi que sur les bassins hydrographiques en Afrique et au Moyen-Orient. Les Pays-Bas financent en outre un programme de bourse pour permettre aux PEID de développer leurs capacités dans le secteur de l'eau afin de gérer les effets du changement climatique. L'institut IHE pour l'éducation relative à l'eau de Delft appuie le renforcement des capacités des pays en développement dans ce secteur au travers de programmes d'enseignement, de recherche et de partenariat (mise en réseau du savoir). Le changement climatique fait partie intégrante des programmes.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Les Pays-Bas n'ont pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Nouvelle-Zélande

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la Nouvelle-Zélande*

La déclaration de la Nouvelle-Zélande concernant la politique en matière de coopération internationale aux fins d'un développement durable efficace ([New Zealand's International Co-operation for Effective Sustainable Development Policy Statement](#)), publiée par le gouvernement en novembre 2019, énonce les engagements suivants en matière de changement climatique et d'environnement :

- « La Nouvelle-Zélande œuvrera en faveur de solutions mondiales pour relever les défis du développement durable à l'échelle planétaire et en particulier accélérer la lutte contre le changement climatique et ses impacts. »
- « Bien gérer l'environnement et le climat » est l'un des cinq objectifs que cette politique engage la Nouvelle-Zélande à affirmer à travers sa coopération pour le développement.

En février 2021, le gouvernement néozélandais a répondu à une enquête sur l'aide de la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique, réalisée par une commission spéciale. Le rapport est disponible [ici](#). La commission spéciale recommandait, entre autres, « que le gouvernement continue de soutenir et de faire avancer les objectifs du Pacifique pour un développement à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique durant les différentes phases de la réponse de la Nouvelle-Zélande à la pandémie de COVID-19. » Le gouvernement a répondu qu'il « se rallie à cette recommandation et fait observer que le ministère continue de redoubler d'efforts pour que le changement climatique soit pris en considération dans tous les investissements au titre de l'aide. Le ministère s'emploie à ce que la question du changement climatique soit prise en compte dans toutes les activités de coopération internationale pour le développement et à ce que toutes les initiatives d'aide conduisent à la prise de mesures visant à renforcer la résilience et réduire les émissions. La proportion des initiatives de la Nouvelle-Zélande au titre de l'aide qui prennent en considération la question du changement climatique devrait s'accroître dans les années à venir, et le ministère continue de mettre en œuvre des programmes spécifiquement dédiés à cette question. »

#### *Cibles*

La Nouvelle-Zélande s'est engagée à consacrer au moins 300 millions NZD au financement de la lutte contre le changement climatique sur la période 2019-2022 afin de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde et renforcer la résilience des institutions, infrastructures, environnements et populations au climat, en concentrant son action sur le Pacifique et en favorisant une reprise verte post-COVID-19. Sur cet engagement de 300 millions NZD au titre du financement climatique, au moins les deux tiers seront dépensés dans le Pacifique et au moins 50 % affectés à des initiatives d'adaptation.

Les progrès accomplis au regard de ces cibles font l'objet d'un suivi mensuel. Selon les prévisions, la Nouvelle-Zélande ira au-delà de cet engagement en matière de financement climatique, la majorité des activités portant sur l'adaptation et 66 % du montant étant consacré au Pacifique.

Les indicateurs de performance phares du ministère des Affaires étrangères et du Commerce (MAFT), l'organe chargé d'administrer la coopération néozélandaise internationale pour le développement, assignent des cibles d'impact à l'action de la Nouvelle-Zélande.

Les principales cibles des intentions stratégiques de la Nouvelle-Zélande pour la période 2020-2024 (*New Zealand's Strategic Intentions 2020–2024*, document d'orientation à moyen terme) sont énumérées ci-après. Les cibles proviennent des objectifs « Environnement » et « Pacifique ». Il est à noter qu'elles sont plus larges que la coopération pour le développement, mais que la coopération pour le développement concourt considérablement à les atteindre :

- La résilience du Pacifique face au changement climatique s'est accrue grâce aux soutiens et financements multilatéraux.
- La Nouvelle-Zélande a exercé une influence positive sur l'action mondiale en faveur de l'atténuation du changement climatique.
- La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) a été maintenue à zéro dans l'océan austral et a été réduite dans le Pacifique.
- La pollution marine, en particulier les débris plastiques marins, a été réduite grâce à une action régionale et internationale efficace.
- Les subventions à la pêche dommageables ont été supprimées.
- 1714La diversité biologique marine des aires ne relevant pas des juridictions nationales a été préservée et gérée durablement, et ses bienfaits sont répartis équitablement.
- Un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les axes de travail y afférents qui visent à enrayer le recul de la biodiversité à l'échelle mondiale, favorisent l'utilisation durable et sont fondés sur la science ont été adoptés et mis en œuvre.
- Les pays du Pacifique sont devenus plus résilients aux risques naturels et à l'intensification des effets du changement climatique.
- Les ressources naturelles du Pacifique ont été gérées durablement et l'environnement protégé.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le changement climatique est un domaine d'action prioritaire de la coopération pour le développement et de l'engagement international de la Nouvelle-Zélande. Le Plan d'action climatique 2019-2022 ([Climate Action Plan 2019-2022](#)) articule l'approche du MAFT de la Nouvelle-Zélande en matière de coopération pour le développement au niveau mondial et dans le Pacifique autour du soutien à une réponse mondiale efficace face au changement climatique et de l'amélioration de la résilience du Pacifique. Il contextualise sa coopération pour le développement, qui est principalement axée sur le changement climatique dans le cadre des objectifs plus larges de la Nouvelle-Zélande concernant l'action climatique mondiale. La Nouvelle-Zélande s'engage à mener les activités ciblées de lutte contre le changement climatique et à faire de la transition vers une économie à faible émission et résiliente face au changement climatique une constante de toutes ses activités de développement.

Sa coopération pour le développement est centrée sur la région Pacifique. La Nouvelle-Zélande privilégie les engagements régionaux dans le Pacifique et les cadres d'action qui sont alignés sur le processus actuel du Comité d'aide au développement (CAD) :

- La Déclaration de Kanaiki II pour une action urgente et immédiate contre le changement climatique ([Kainaki II Declaration for Urgent Climate Change Action Now](#) (2019)).
- Le cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique ([Framework for Resilient Development in the Pacific](#)), qui traite du changement climatique et de la résilience aux catastrophes en fixant trois objectifs : 1) renforcement des actions intégrées d'adaptation et de réduction des risques visant à accroître la résilience au changement climatique et aux catastrophes ; 2) développement sobre en carbone, et ; 3) amélioration de la préparation, de la réponse et du relèvement en cas de catastrophe.

### Dispositifs clés et piliers

Le Plan d'action climatique 2019-2022 ([Climate Action Plan 2019-2022](#)) définit :

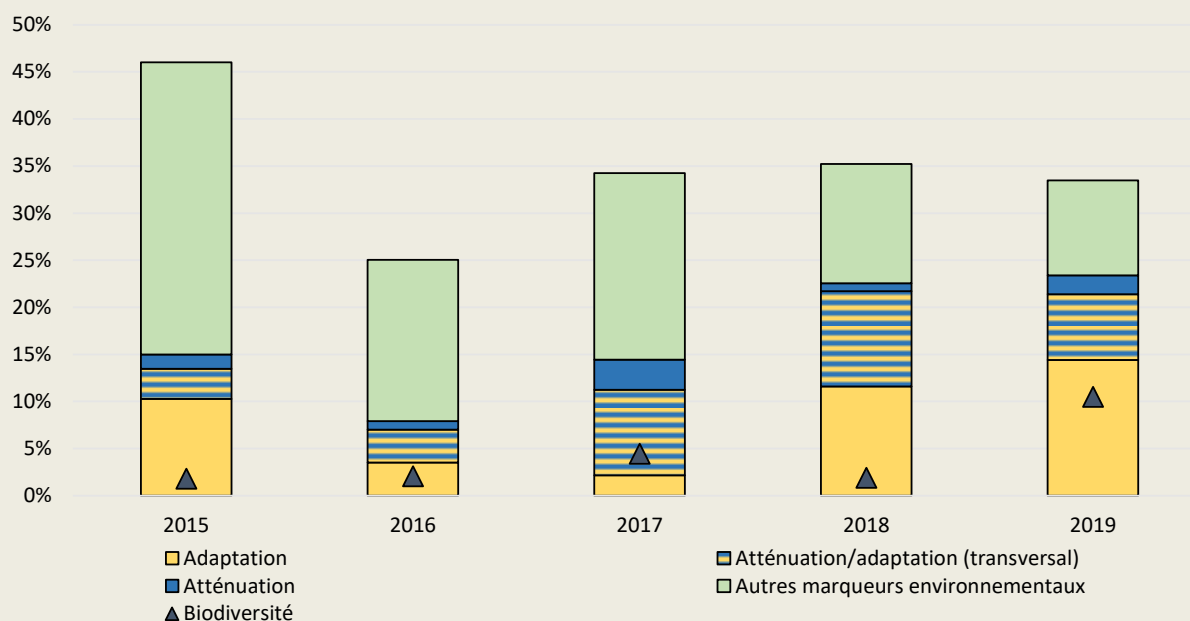
- quatre résultats prioritaires :
  - Les pays insulaires du Pacifique sont en mesure de piloter leur réponse au changement climatique.
  - La résilience dans le Pacifique est renforcée grâce à des activités d'adaptation sur le terrain.
  - L'action mondiale en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'intensifie.
  - Aider les pays insulaires du Pacifique à participer aux mécanismes mondiaux et à en bénéficier.
- un cadre stratégique pour mener des actions dans quatre domaines :
  - Action ambitieuse : Les pays en développement deviennent plus résilients face au changement climatique et réduisent les émissions de gaz à effet de serre, l'accent est mis sur la résilience dans le Pacifique et sur une reprise verte post-COVID-19.
  - Promouvoir le Pacifique : Identifier les priorités internationales communes au Pacifique et à la Nouvelle-Zélande en matière de changement climatique et avancer dans leur concrétisation.
  - Engagement à l'échelon mondial : L'engagement international de la Nouvelle-Zélande contribue à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et à la reconnaissance de la vulnérabilité particulièrement forte des États insulaires du Pacifique et des petits États insulaires en développement (PEID).
  - Leadership stratégique : Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre aux niveaux mondial et régional des mesures indispensables pour que le Pacifique relève les défis et saisisse les opportunités liés au changement climatique.

Des précisions et des mises à jour sur le programme relatif au changement climatique sont disponibles sur le [site web du MAFT](#).

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Nouvelle-Zélande des objectifs climatiques

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Les principes de la Nouvelle-Zélande en matière de développement international exposent les normes de qualité auxquelles doit impérativement répondre sa coopération pour le développement. Les normes relatives au changement climatique et autres questions environnementales sont largement couvertes par le principe de résilience du développement. Une version abrégée de ce document d'orientation est disponible sur [le site web du MAFT](#). Une version interne plus détaillée de ce document est utilisée par le personnel.

Une politique opérationnelle de lutte contre le changement climatique est en place depuis 2016. En 2021, des travaux ont été entrepris pour que la problématique du changement climatique soit davantage prise en compte systématiquement dans tous les domaines de la coopération néozélandaise pour le développement.

Les normes relatives à la préservation de l'environnement permettent une gestion efficace des éventuels effets préjudiciables des activités de développement sur l'environnement, de manière à ce qu'au minimum la coopération néozélandaise pour le développement ne nuise pas. Toutes les activités sont examinées et classées au regard de leurs éventuels effets préjudiciables ; une analyse d'impact des risques identifiés

proportionnelle à leur gravité est effectuée ; des plans d'atténuation et de gestion sont élaborés pour les risques identifiés clairement imputables ; et les communautés concernées, s'il y a lieu, sont consultées durant ce processus. La Nouvelle-Zélande fournit au personnel des outils opérationnels pour les aider à accomplir cette tâche.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Le programme susmentionné d'activités de la Nouvelle-Zélande relatif au changement climatique comprend un cadre pour le suivi, l'évaluation, la recherche et l'apprentissage, qui accorde une attention toute particulière aux objectifs environnementaux et climatiques.

En plus de ce programme, toutes les stratégies des programmes bilatéraux, et la plupart de celles des programmes régionaux et autres, intègrent les objectifs climatiques et environnementaux et définissent des indicateurs permettant d'assurer le suivi. Le climat et l'environnement sont donc pris en considération dans la grande majorité des rapports annuels des programmes de la Nouvelle-Zélande et de ses processus de réflexion internes.

La politique opérationnelle néozélandaise de lutte contre le changement climatique prévoit que l'activité de développement considérée comme ayant un objectif « significatif » ou « principal » au regard d'un marqueur climatique ou environnemental intègrera une mesure concernant le climat/l'environnement dans son cadre des résultats.

En outre, les objectifs sont examinés régulièrement dans le cadre du système de performance du MAFT, et il est rendu compte annuellement de l'avancement des progrès dans le [Rapport annuel](#).

S'agissant des résultats à court terme, deux des mesures de performance à haut niveau dont le MAFT s'est employé à rendre compte au Parlement pour l'exercice budgétaire 2020-2021 concernant les résultats de la coopération néozélandaise pour le développement sont :

- La proportion de son programme de coopération internationale pour le développement qui est considérée avoir pour objectif « principal » la lutte contre le changement climatique. La mesure de performance présente une « tendance à la hausse » chaque année.
- Le « Nombre des personnes bénéficiant directement des activités visant à augmenter la résilience au changement climatique et à la dégradation de l'environnement ». Le suivi de cette mesure est assuré en agrégeant les résultats des différentes activités de coopération pour le développement ; le résultat sera communiqué au Parlement en octobre 2021. Les progrès réalisés au regard des résultats et des domaines d'action énoncés dans le Plan d'action climatique 2019-2022 (Climate Action Plan 2019-2022) font l'objet d'un suivi sur un cycle de 18 mois. Actuellement, dans leur ensemble les progrès sont notés « vert », mais certains domaines subissent les effets de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Le soutien aux stratégies nationales de transition des pays partenaires constitue un élément important de la coopération néozélandaise pour le développement, qui est guidé par les priorités des gouvernements partenaires. Cette approche du développement dirigée par les pays se reflète dans les plans de travail quadriennaux de la Nouvelle-Zélande avec tous les pays partenaires pour lesquels elle a un important



programme bilatéral de développement. Une transition équitable vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique est en cours dans tous les secteurs et, par conséquent, est intégrée à sa planification quadriennale. Par exemple, que le soutien soit apporté dans le secteur de l'éducation, de la santé, de la pêche, de l'énergie ou de l'infrastructure, il prend en compte les possibilités d'adoption de trajectoires à faible émission de carbone dans leur conception et leur mise en œuvre ainsi que la façon dont elles servent les stratégies nationales de transition, comme les Plans nationaux d'adaptation (PNA) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN). En plus d'intégrer cette approche dans tous ses programmes, la Nouvelle-Zélande apporte également un soutien ciblé lorsque les pays ont défini un domaine prioritaire pour parvenir à un développement à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique.

Tous les plans quadriennaux seront publiés avant fin 2021.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

L'accent est mis sur les deux programmes suivants :

- Soutien au Pacific NCD Hub (pilote par la GIZ, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH) : Accroître et mettre en œuvre les CDN reste une priorité pour l'action mondiale contre le changement climatique et un axe essentiel de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Ce soutien vise à apporter une aide ciblée, pertinente au niveau régional, aux pays insulaires du Pacifique afin d'accroître et mettre en œuvre leurs CDN, de manière à parvenir à un développement durable et résilient et à emprunter une trajectoire de développement à faible émission de carbone. En 2020-2021, le Pacific NCD Hub a mené son action à plus grande échelle avec succès, répondant aux demandes des pays en faveur de l'accroissement et de la mise en œuvre des CDN. Le Hub a reçu, et répondu à, de nombreuses demandes de soutien, portant notamment sur l'élaboration de plans d'investissement et de réservoir de projets à Fidji et Kiribati, la réglementation en matière d'efficacité énergétique à Palaos et les systèmes de mesure, de notification et de vérification dans les secteurs des déchets, du transport terrestre et de l'électricité dans les îles Marshall.
- Planification à faible émission et résiliente au climat : la Nouvelle-Zélande aide les pays insulaires du Pacifique à orchestrer leur riposte au changement climatique en contribuant à renforcer la capacité à assurer une planification réellement à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique. Une telle planification augmente les effets que ses actions et investissements produisent en matière d'atténuation et d'adaptation. Elle permet d'engendrer des effets à long terme en aidant à concevoir des feuilles de route pour les politiques, plans et investissements de lutte contre le changement climatique dans un large éventail de secteurs – comme l'électricité, le transport, l'agriculture, le tourisme et l'aménagement urbain. Sur la période 2020-2021, des projets ont été soutenus à Tonga et Vanuatu pour mettre en place leurs stratégies nationales à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre ; à Kiribati pour rendre opérationnelle sa stratégie pour une agriculture résiliente au changement climatique ; en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour mettre sur pied une politique inclusive de financements verts relative au secteur bancaire ; et à Fidji pour opérer la transition vers un développement à faible émission de carbone dans le secteur de l'énergie et pour mettre en œuvre son projet de loi sur le changement climatique. Ce programme continue de s'étoffer à mesure que les pays insulaires du Pacifique définissent de nouvelles priorités pour leur transition vers des trajectoires à faible émission.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Les principes de la Nouvelle-Zélande en matière de développement international exposent les normes de qualité auxquelles doit répondre sa coopération pour le développement. Les normes relatives au changement climatique et autres questions environnementales sont largement couvertes par le principe de résilience du développement. Une version abrégée de ce document d'orientation est disponible sur le site web du MAFT. Une version interne plus détaillée de ce document est utilisée par le personnel.

De même, le Plan d'action climatique 2019-2022 de la Nouvelle-Zélande détaille les résultats spécifiques qu'elle souhaite atteindre en matière de lutte contre le changement climatique et montre comment elle accompagne et soutient les pays partenaires dans leur transition vers un futur à faible émission, en plus de répondre à leurs besoins en matière d'adaptation. Sa démarche se fonde sur ses plans quadriennaux associés à chaque programme, lesquels intègrent les problématiques du changement climatique et de l'environnement dans les différentes interventions sectorielles.

En outre, la Nouvelle-Zélande étoffe actuellement ses orientations stratégiques et son soutien en ce qui concerne sa démarche d'intégration de la question du changement climatique dans l'élaboration des activités du programme d'aide.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La Nouvelle-Zélande appuie les travaux sur les actions à mener et la réglementation devant être réalisés en amont pour soutenir les infrastructures de qualité compatibles avec la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique. Ainsi, elle s'est associée au Global Green Growth Institute pour aider Fidji à créer dans son code de la construction un chapitre consacré à la durabilité – qui traite de l'adaptation, de la résilience et de l'utilisation efficiente des ressources.

De façon plus générale, la Nouvelle-Zélande est un des donateurs du Pacific Regional Infrastructure Facility, qui facilite la coordination en matière d'infrastructure dans la région et qui investit dans les moyens techniques de développer des plans stratégiques pour l'infrastructure au niveau des pays. La planification efficace des infrastructures est essentielle pour des infrastructures de qualité propices à des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

L'exemple ci-dessous est extrait de la page 6 du rapport annuel sur les résultats du programme, intitulé [New Zealand's International Development Co-operation 2019-20](#), :

##### ***Soutenir le Tonga dans sa transition vers des énergies renouvelables et un réseau d'électricité plus résilient***

*En soutenant le projet de modernisation du réseau de Nuku'alofa, la Nouvelle-Zélande aide le Tonga à atteindre son objectif de parvenir à 50 % d'énergie renouvelable d'ici 2020. Grâce à ce projet, les pertes de distribution et la consommation de diesel ont diminué, contribuant ainsi à une énergie d'un meilleur rapport coût-efficacité pour les consommateurs, à la résilience aux catastrophes naturelles et à la réduction des émissions de carbone. L'important soutien fourni par la Nouvelle-Zélande pour améliorer les réseaux d'électricité au Tonga ces dernières années a contribué à ce que les sections modernisées du réseau subissent moins de dégâts et soient réparées beaucoup plus vite que les sections n'ayant pas encore été modernisées.*

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

La coopération néozélandaise pour le développement trouve son assise dans la Déclaration de la Nouvelle-Zélande concernant la politique en matière de coopération internationale aux fins d'un développement durable efficace. Cette déclaration énonce les engagements suivants :

- « La Nouvelle-Zélande œuvrera en collaboration avec les PEID à faire entendre leur voix et à défendre leurs intérêts en matière de développement durable. »
- La Nouvelle-Zélande allouera au moins 60 % du total de son aide publique au développement (APD) aux pays insulaires du Pacifique, soit par le canal bilatéral, soit dans le cadre d'initiatives régionales. Tous les pays insulaires du Pacifique sont des PEID.

La Nouvelle-Zélande a également des programmes de développement dans les PEID non situés dans le Pacifique. Le principal d'entre eux est au Timor-Leste, un pays moins avancé (PMA).

Étant donné que la coopération néozélandaise pour le développement cible en majorité les PEID, ses mesures et stratégies sont configurées pour répondre à leurs besoins particuliers. Elle reconnaît que toutes les initiatives dans les PEID doivent tenir compte du fait que les petits États ont de petites administrations et qu'une multiplicité de donneurs, projets et obligations de rendre compte demeure pour les gouvernements une charge importante qui peut facilement limiter leur capacité à se concentrer sur leur programme national de développement et à le mener à bien. Tous les partenaires au développement ont la responsabilité essentielle de privilégier les principes fondamentaux d'efficacité du développement dans les PEID, en particulier le principe de l'harmonisation lorsque cela est possible, pour s'employer à réduire cette charge au minimum. La Nouvelle-Zélande a beaucoup bénéficié du travail visant à renforcer les systèmes financiers et administratifs publics dans les PEID, et les utilise considérablement dans les pays du Pacifique où des progrès ont été accomplis. Il en résulte que dans certains PEID la mise en œuvre par les autorités locales est maintenant la principale modalité de mise en œuvre et s'accompagne de gains d'efficacité et d'une appropriation au niveau local. Faire preuve de flexibilité dans le choix de la modalité est également privilégié afin d'encourager l'appropriation locale et d'éviter de faire peser une charge excessive sur les petites administrations.

Parmi les autres importants défis/enseignements tirés, on peut citer :

- L'importance de renforcer et soutenir la capacité locale à analyser, planifier et piloter les initiatives de développement – par exemple, dans le domaine de la lutte contre le changement climatique où, faute de capacités locales suffisantes, il a été difficile pour les PEID de planifier et concevoir les initiatives les plus efficaces à soumettre en vue d'obtenir des financements climatiques.
- L'alignement sur les cadres de notification lorsque cela est possible. Dans la région du Pacifique, la Feuille de route du Pacifique pour un développement durable ([The Pacific Roadmap for Sustainable Development](#)) élaborée et adoptée par le Forum des îles du Pacifique a été un résultat extrêmement utile. La feuille de route utilise un sous-ensemble d'indicateurs relatifs aux ODD pour rendre compte des progrès réalisés au regard de multiples programmes des Nations Unies (ONU) et autres programmes, y compris du Programme à l'horizon 2030, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA) et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Des rapports périodiques sont produits tous les quatre ans, le second rapport quadriennal devant être achevé en 2022. L'approche régionale en matière de notification allège la charge que représente pour les petites administrations des PEID du Pacifique l'établissement de rapports, grâce à la mise en commun des capacités et au recours aux organisations régionales.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la réponse de la Nouvelle-Zélande au questionnaire 2021 du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre des Orientations de SAMOA, jointe à

la réponse à l'enquête. Ce questionnaire a été adressé début mai 2021. Il n'est pas encore paru, mais sera publié dans le courant de l'année.

### **Réponse aux besoins spécifiques des PEID**

Un certain nombre de réponses à de précédentes questions sur le changement climatique portent sur le Pacifique, région à laquelle la Nouvelle-Zélande s'est engagée à allouer au moins la moitié de ses financements climatiques. Tous les pays insulaires du Pacifique visés par la coopération pour le développement sont des PEID – par conséquent, ces éléments d'information sont également pertinents pour cette question.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

L'accès des PEID aux financements pour le développement est soutenu au moyen de diverses approches. Les initiatives dans ce sens incluent :

- Actions en cours pour faire entendre la voix des PEID, sensibiliser à leurs problèmes et faire prendre en compte leurs besoins au sein du système multilatéral, y compris en préconisant spécifiquement d'accorder aux PEID des financements pour le développement notamment en augmentant les allocations de base octroyées par les banques multilatérales de développement (BMD) aux pays membres et aux fonds mondiaux comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation.
- Engagement d'allouer aux PEID du Pacifique 20 % de son APD au titre de l'aide pour le commerce.
- Soutien à un programme actuel de réforme de la gestion des finances publiques et de renforcement des capacités dans les PEID du Pacifique. Le COVID-19 ayant perturbé cet objectif, le programme aide les PEID du Pacifique à surmonter la crise provoquée par la pandémie et non à engager des réformes majeures. En temps utile, le programme renouera avec son objectif de réformes visant à accroître les financements pour le développement mis à disposition des PEID du Pacifique.
- Soutien pour rendre la dette viable à long terme : l'engagement de la Nouvelle-Zélande se manifeste au travers des programmes de soutien budgétaire en lien avec les réformes mis en place dans divers pays du Pacifique susmentionnés, qui s'accompagnent d'un dialogue substantiel sur les mesures à prendre, et par la fourniture d'une assistance technique via le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire international (FMI), auquel la Nouvelle-Zélande contribue de longue date en tant que donneur. La Nouvelle-Zélande s'emploie en outre à stimuler le débat régional sur la question, par exemple en collaborant avec des spécialistes des ressources des îles du Pacifique à la rédaction d'un article sur la viabilité de la dette paru en décembre 2018 dans la revue *Pacific Economic Monitor* de la Banque asiatique de développement (BAsD).
- Activités visant à intensifier la mobilisation des ressources intérieures : un exemple notable est l'activité de renforcement des ressources publiques menée durant une décennie (2009-2019) dans les îles Salomon, qui comprenait une importante assistance technique fournie par la direction générale des impôts (*Inland Revenue Department*) de la Nouvelle-Zélande.
- Soutien technique consultatif aux îles du Pacifique afin d'attirer l'investissement direct étranger en allouant des fonds à Pacific Islands Trade and Invest.
- Diverses initiatives visant à la création d'un environnement plus porteur pour les entreprises dans les pays du Pacifique, notamment soutien à la Société financière internationale (SFI) et à l'Initiative en faveur du développement du secteur privé dans la région du Pacifique (PSDI) de la BAsD. Ces activités aident les PMA du Pacifique à attirer l'investissement direct étranger.

- Dialogue en cours sur les questions de gouvernance économique dans le cadre de la réunion des ministres de l'Économie du Forum des Îles du Pacifique.

Des financements visant à assurer un développement à faible émission de carbone et résilient au climat sont recherchés dans le cadre des engagements ci-dessus, qui sont pilotés par les partenaires à travers leurs plans de transition. Le travail réalisé dans le cadre du Hub CDN et de la planification à faible émission de carbone et résiliente au climat vise à renforcer la planification nationale et sectorielle des pays en vue de mobiliser les financements susmentionnés au service d'un développement durable et résilient.

# Norvège

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de la Norvège*

La Norvège est membre de la Coalition de la Haute Ambition ([High Ambition Coalition](#)), de l'Alliance mondiale pour les océans (Global Ocean Alliance) et de l'Engagement des dirigeants pour la nature ([Leaders Pledge for Nature](#)).

L'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) a été chargée d'entreprendre des efforts pour que l'aide norvégienne au développement soit davantage au service des objectifs de l'Accord de Paris. Un plan d'action a été élaboré et sera publié prochainement. Il comporte cinq domaines d'action : 1) réduire l'impact environnemental des activités de la Norad ; 2) accroître l'efficacité de l'aide au développement au titre du changement climatique et de l'environnement ; 3) veiller à ce que l'aide au développement dans tous les secteurs contribue aux objectifs internationaux de développement, notamment grâce à une meilleure gestion des risques climatiques, à la réduction de l'impact de l'aide au développement et du changement climatique sur l'environnement et au renforcement ciblé des coavantages associés au climat et à l'environnement ; 4) accompagner ses principaux partenaires dans leur transition verte ; et 5) soutenir la mise en œuvre au niveau national des accords internationaux sur l'environnement.

#### *Cibles*

La Norvège consacre environ 0.2 % de son produit intérieur brut (PIB) au financement de la lutte contre le changement climatique. Elle a décidé de doubler d'ici 2026 le montant annuel de ce financement, de 7 milliards NOK en 2020 à 14 milliards NOK en 2026, et d'au minimum tripler d'ici 2026 son soutien à l'adaptation.

La Norvège a pour objectif national de contribuer à réduire et inverser le recul des forêts tropicales (objectif environnemental national 5.5). En outre, tous les stratégies et programmes ont défini des objectifs et cibles qui font l'objet d'un suivi dans les [rapports nationaux et sont évalués](#).

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Les stratégies générales de la Norvège relatives à la relance verte suite à la pandémie de coronavirus (COVID-19) sont présentées sur la Plate-forme de la Norvège pour la relance verte post-COVID-19 pour la reconstruction en 2020 (Norway's Green Recovery from COVID-19 Platform for redesign in 2020). Le point 4 concerne la coopération internationale en matière de lutte contre le changement climatique et dans le domaine forestier.

Le climat, l'environnement et l'océan constituent un des cinq grands domaines prioritaires de l'aide norvégienne au développement.

La Norvège s'est engagée résolument en faveur de l'environnement et du développement durable. La question du climat et celle de l'environnement naturel sont dans une grande mesure traitées conjointement. Les mesures concernant la réduction de la pauvreté, la santé, la sécurité alimentaire et le développement des entreprises sont de plus en plus considérées en lien avec la résilience au changement climatique et la gestion des ressources naturelles.

Les secteurs prioritaires pour l'intégration d'objectifs climatiques et environnementaux aux activités de développement sont les énergies propres, la sécurité alimentaire, la protection des forêts et les océans. Des objectifs environnementaux sont également intégrés dans une certaine mesure aux programmes relatifs à la création d'emplois, aux systèmes fiscaux et à la formation professionnelle.

Les stratégies et politiques suivantes intègrent des objectifs climatiques et environnementaux :

- Stratégie de lutte contre le changement climatique, la faim et la vulnérabilité ([Strategy on Climate Change, Hunger and Vulnerability](#))
- Initiative internationale Climat et Forêts de la Norvège ([Norway's International Climate and Forest Initiative](#) [NICFI])
- Alimentation, population et environnement : Plan d'action du gouvernement pour des systèmes alimentaires durables dans le contexte de la politique étrangère et de développement de la Norvège ([Food, People and the Environment: The Government's Action Plan on Sustainable Food Systems in the Context of Norwegian Foreign and Development Policy](#))
- Stratégie humanitaire de la Norvège ([Norway's Humanitarian Strategy](#))
- Programme norvégien de développement pour la lutte contre les déchets et microplastiques marins ([The Norwegian Development Program to Combat Marine Litter and Microplastics](#))
- Conseil de sécurité : priorités de la Norvège ([The Security Council: Norway's Priorities](#))
- Océan bleu, futur vert ([Blue Ocean, Green Future](#))
- La place des océans dans la politique étrangère et de développement de la Norvège ([The Place of the Oceans in Norway's Foreign and Development Policy](#))
- Panorama : stratégie de coopération dans la recherche et l'enseignement supérieur avec le Brésil, le Canada, la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et les États-Unis pour la période 2021-2027 ([Panorama: Strategy for Co-operation on Research and Higher Education with Brazil, Canada, China, India, Japan, Russia, South Africa, South Korea and the USA \(2021–2027\)](#))
- Une meilleure santé, une meilleure vie ([Better Health, Better Lives](#))
- La transformation numérique au service du développement : la stratégie numérique de la politique norvégienne d'aide au développement ([Digitalisation for Development: Digital Strategy for Norwegian Development Policy](#))
- Stratégie d'action de la Norvège dans la région du Sahel pour la période 2021-2025 ([Strategy for Norway's Efforts in the Sahel Region \(2021–2025\)](#))
- Stratégie de la Norad à l'horizon 2030 ([Norad's Strategy towards 2030](#)).

### **Dispositifs clés et piliers**

- Stratégie de lutte contre le changement climatique, la faim et la vulnérabilité (Strategy on Climate Change, Hunger and Vulnerability) : La stratégie aide les sociétés vulnérables au changement climatique à s'adapter à l'évolution du climat. Elle contribue à améliorer la capacité d'adaptation des pays en développement au changement climatique et leur capacité à réduire les risques de



catastrophe et à faire face aux catastrophes liées au climat et aux catastrophes naturelles. La stratégie vise également à concourir à éliminer la faim, à parvenir à la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à encourager les systèmes alimentaires durables bâtis sur l'agriculture, l'aquaculture et la pêche.

- Domaines stratégiques de l'Initiative internationale Climat et Forêts de la Norvège (Norway's International Climate and Forest Initiative, NICFI) : Contribuer à réduire et inverser le recul des forêts tropicales pour assurer la stabilité du climat, préserver la biodiversité et parvenir à un développement durable. Il existe sept domaines stratégiques : la politique d'utilisation des terres, les droits des peuples autochtones, les marchés du carbone et les dispositifs de soutien international, la transparence, les marchés de produits de base qui ne conduisent pas à la déforestation, les marchés financiers qui ne conduisent pas à la déforestation et la criminalité forestière internationale.
- Alimentation, population et environnement : Plan d'action du gouvernement pour des systèmes alimentaires durables dans le contexte de la politique étrangère et de développement de la Norvège (Food, People and the Environment: The Government's Action Plan on Sustainable Food Systems in the Context of Norwegian Foreign and Development Policy) : Augmenter la production alimentaire durable et résiliente au changement climatique et la productivité des secteurs de l'agriculture, la pêche et l'aquaculture. Accroître la création de valeur durable et le développement du secteur privé dans le secteur alimentaire pour assurer un accès stable à des produits alimentaires sains et sûrs et réduire les déchets alimentaires. Améliorer les modes de nutrition et les modes de consommation durable en améliorant les connaissances et l'accès à une alimentation saine et variée, à des produits alimentaires sûrs et à l'eau potable. Les systèmes alimentaires durables sont encouragés aux niveaux national, régional et mondial et renforcés grâce au renforcement des institutions.
- Stratégie humanitaire de la Norvège (Norway's Humanitarian Strategy) : Soutenir les efforts déployés pour encourager la préparation aux catastrophes, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans le cadre d'une approche intégrée visant à réduire les besoins humanitaires et la vulnérabilité. Promouvoir une réponse humanitaire respectueuse de l'environnement et veiller à ce que les problématiques du changement climatique et de l'environnement soient mieux intégrées à l'action humanitaire. Demander aux partenaires de la Norvège de choisir des solutions durables et plus respectueuses de l'environnement pour leurs opérations humanitaires.
- Programme norvégien de développement pour la lutte contre les déchets et microplastiques marins (The Norwegian Development Program to Combat Marine Litter and Microplastics) : Prévenir et réduire fortement le volume des déchets marins provenant d'importantes sources situées dans les pays en développement.
- Conseil de sécurité : priorités de la Norvège (The Security Council: Norway's Priorities) : S'assurer que le Conseil de sécurité débattenne des menaces pour la sécurité liées au changement climatique et qu'il évalue, régulièrement, les éventuels effets du changement climatique sur les autres questions inscrites à son ordre du jour.
- Océan bleu, futur vert (Blue Ocean, Green Future) : Promouvoir une économie bleue durable dans les pays en développement et contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
- La place des océans dans la politique étrangère et de développement de la Norvège (The Place of the Oceans in Norway's Foreign and Development Policy) : Ce livre blanc vise à mettre en relief les opportunités que les océans présentent pour la Norvège et les défis qu'il faudra relever, ainsi qu'à expliquer comment la Norvège peut se servir de sa politique étrangère et de développement pour préserver ses intérêts relatifs aux océans et faciliter la réalisation des ODD des Nations Unies. Il montre comment la Norvège s'emploie à soutenir la mise en œuvre des recommandations du



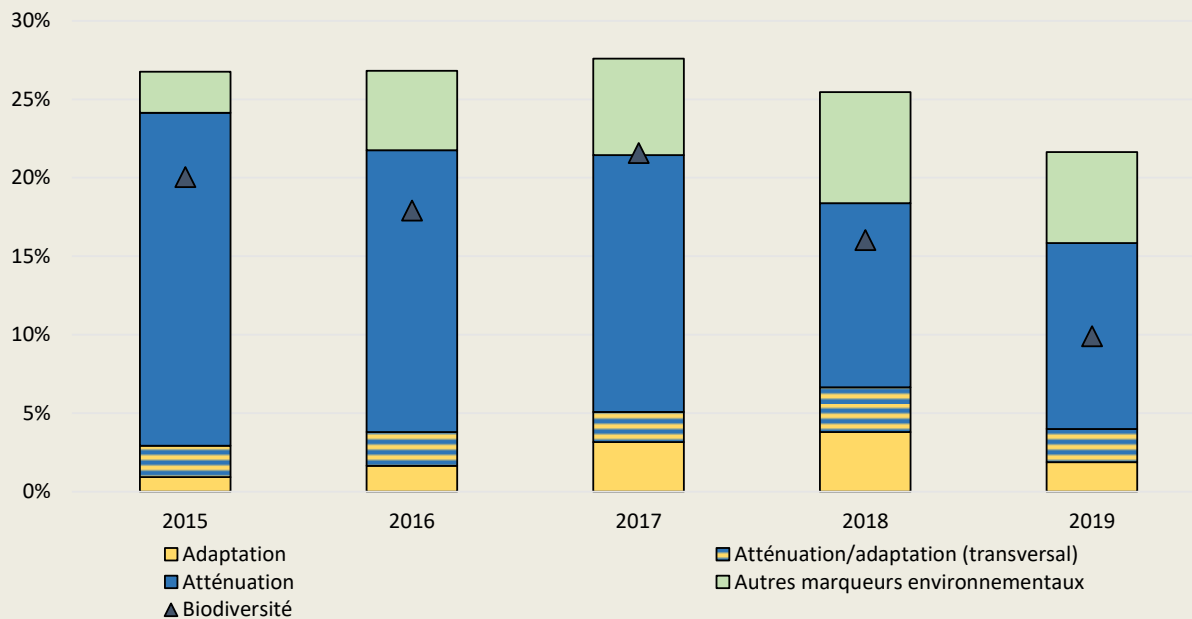
groupe de haut niveau sur l'économie maritime durable, qui inscrivent l'environnement, les ressources naturelles et le développement dans une approche intégrée.

- Panorama : stratégie de coopération dans la recherche et l'enseignement supérieur avec le Brésil, le Canada, la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et les États-Unis pour la période 2021-2027 (Panorama: Strategy for Co-operation on Research and Higher Education with Brazil, Canada, China, India, Japan, Russia, South Africa, South Korea and the USA [2021–2027]) : Les connaissances fondées sur la recherche nécessaires pour atteindre les ODD des Nations Unies constituent un domaine prioritaire. Internationaliser davantage sans augmenter l'empreinte carbone.
- Une meilleure santé, une meilleure vie (Better Health, Better Lives) : Aider à prévenir les maladies non transmissibles en contribuant dans le cadre de la coopération pour le développement à une production alimentaire saine et durable, à un environnement sain grâce à un air pur et aux énergies propres, [...] à intensifier les efforts de réduction du nombre des décès causés par la pollution atmosphérique.
- La transformation numérique au service du développement : la stratégie numérique de la politique norvégienne d'aide au développement (Digitalisation for Development: Digital Strategy for Norwegian Development Policy) : La transformation numérique sera intégrée aux priorités thématiques actuelles du gouvernement concernant la politique norvégienne de développement, le changement climatique, l'environnement et les océans.
- Stratégie d'action de la Norvège dans la région du Sahel (2021-2025) (Strategy for Norway's Efforts in the Sahel Region (2021–2025)) : Promouvoir une production alimentaire plus durable, plus résiliente face au changement climatique et plus productive. Amplifier l'analyse des risques pour la sécurité liés au climat. Accentuer les efforts de création d'emplois durables et décents.
- Stratégie de la Norad à l'horizon 2030 (Norad's Strategy towards 2030) : Le climat et l'environnement seront intégrés dans toutes les activités de la Norad et constitueront un principe directeur lors de la mise en place de nouveaux partenariats et initiatives.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Norvège des objectifs climatiques

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Le guide de la gestion des dons dans le cadre de l'aide norvégienne au développement présente les obligations et préconisations en matière d'environnement et de climat. Le climat et l'environnement sont une des quatre thématiques transversales de l'aide norvégienne au développement (les trois autres étant l'égalité femmes-hommes, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption). Tous les bénéficiaires d'un don doivent évaluer les effets négatifs possibles des projets et programmes sur le climat et l'environnement et mettre en œuvre les mesures d'atténuation appropriées. Les gestionnaires des dons doivent évaluer si les bénéficiaires d'un don gèrent ce risque suffisamment et doivent y donner suite en collaboration avec les bénéficiaires de dons si besoin est avant de conclure un accord de don et avant d'approuver le rapport sur la mise en œuvre. Les obligations en matière de gestion et de notification des questions transversales sont énoncées dans les accords conclus avec les bénéficiaires d'un don. Pour les projets complexes et d'envergure, généralement des projets d'infrastructure, les bénéficiaires d'un don doivent en outre réaliser une étude d'impact sur l'environnement. Les gestionnaires des dons doivent s'assurer que cette étude est satisfaisante et le cas échéant y donner suite en collaboration avec les bénéficiaires d'un don. Les accords de dons contiennent aussi des dispositions imposant aux bénéficiaires d'un don de prendre en compte l'impact environnemental de toutes les commandes prévues.

Il se peut également que les règles d'un mécanisme de dons requièrent des éléments proactifs pour une ou plusieurs des questions transversales. Les éléments proactifs peuvent aussi être une exigence énoncée dans les propositions de budget annuel de l'État (Prop. 1 S) et dans les lettres d'attribution concernant des zones géographiques particulières ou des thématiques spécifiques. Dans ces cas, des objectifs plus spécifiques doivent être formulés et leur suivi assuré. Les gestionnaires de dons ne sont pas tenus d'évaluer la gestion environnementale du bénéficiaire d'un don hormis sa gestion des éventuels effets négatifs du projet/programme sur le climat/l'environnement. Il peut néanmoins être utile et important d'évaluer la qualité des mesures de protection de l'environnement prises par le bénéficiaire d'un don, les objectifs environnementaux de ses programmes et activités, les obligations qu'il impose en matière d'environnement à ses sous-traitants et fournisseurs, et/ou d'autres éléments du système de gestion environnementale du bénéficiaire d'un don. Cela peut s'effectuer dans le cadre d'évaluations du partenaire, d'un dialogue en lien avec des réunions annuelles ou d'autres occasions de contact avec les bénéficiaires d'un don ou au moyen d'éléments d'information fournis pour la participation de la Norvège aux réunions des conseils d'administration des bénéficiaires de dons multilatéraux. Des informations plus détaillées sur les obligations relatives à la gestion des dons accordés par la Norvège sont disponibles dans les [dispositifs](#) et [programmes](#) de dons de la Norad.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Toute évaluation d'un programme doit obligatoirement examiner les indicateurs relatifs à l'environnement, une des thématiques transversales. Dans les programmes ayant pour objectifs principaux l'environnement et la lutte contre le changement climatique, le suivi des résultats sur ces plans est au cœur de toute activité de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

La Norvège contribue en tant que donneur aux mécanismes financiers (par ex., Fonds vert pour le climat [FVC], Fonds pour l'environnement mondial [FEM], Fonds pour l'adaptation, Ozonfund) d'accords internationaux sur le climat et l'environnement, afin de soutenir les stratégies propres aux pays partenaires.

La Norvège est en voie de conclure un important accord de financement avec le Partenariat pour les CDN en utilisant comme canal de financement le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. L'objectif premier est d'aider les pays dans le processus de création de contributions déterminées au niveau national (CDN) de grande qualité et de soutenir leur mise en œuvre. La Norvège a précédemment apporté son concours au Plan d'amélioration de l'action climatique (*Climate Action Enhancement Package*) du Partenariat pour les CDN afin d'accroître la qualité, rehausser les ambitions et mettre en œuvre les CDN.

Elle planifie actuellement un programme majeur de coopération bilatérale en matière de CDN avec une sélection de pays partenaires. Cette coopération portera, entre autres, sur le soutien à l'élaboration des politiques, le renforcement des institutions, les activités conjointes dans les domaines de la recherche et de l'éducation, les initiatives du secteur privé, les capacités en matière de suivi et de notification des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le soutien à la mise en œuvre de stratégies de transition verte.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La Norvège soutient les initiatives telles que l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui aide les pays en développement à intégrer pleinement la biodiversité à leurs stratégies nationales de planification et de financement du développement, y compris à leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

### **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

À travers l'Initiative internationale Climat et Forêts de la Norvège (Norway's International Climate and Forest Initiative, [NICFI](#)), le pays soutient les stratégies de REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) et d'autres stratégies nationales visant à réduire les émissions de GES et à favoriser une croissance verte.

La Norvège facilite l'accès à l'énergie abordable, durable et propre dans de nombreux pays en développement, par le canal bilatéral et par le biais de partenaires multilatéraux.

Le Plan d'action de la Norvège pour des systèmes alimentaires durables est conçu pour aider les pays à faible revenu à nourrir leur population, avec pour principaux objectifs : 1) augmentation de la production alimentaire durable et résiliente face au changement climatique ; 2) augmentation de la création de valeur durable et amélioration des marchés ; 3) une nutrition et des régimes alimentaires plus sains ; et 4) de meilleures politiques et une meilleure gouvernance. La Norvège soutient plus de 50 projets et programmes dans les pays en développement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action. Le principal résultat est une sécurité alimentaire accrue pour des millions de personnes pauvres.

La Norvège soutient les mesures internationales visant à réformer les subventions à la consommation de combustibles fossiles et soutient les accords internationaux sur l'environnement visant à augmenter les capacités professionnelles et aider les institutions dans l'élaboration de stratégies de croissance verte et de développement économique.

La Norvège contribue à une économie océanique durable et inclusive à l'échelon national et international, notamment par le biais de programmes de renforcement des capacités en matière de gestion de la pêche et des océans. Elle a d'ambitieux objectifs pour aider les pays en développement à diminuer la pollution des océans par les plastiques.

Le plan d'action environnemental à venir, la politique environnementale et la stratégie de la Norad visent à amplifier l'aide apportée par la Norvège aux pays en développement dans leur transition vers une société résiliente et sobre en carbone. Des efforts seront entrepris pour déterminer quels types d'aide au développement peuvent induire des transformations, concourant à de vastes changements au sein de la société au-delà des résultats immédiats des projets et programmes.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Le soutien aux infrastructures est prévu dans certains des programmes en faveur des énergies propres, en plus du soutien apporté par l'intermédiaire des institutions multilatérales.

### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- En collaboration avec l'Institut mondial de la croissance verte (GGGI), la Norvège soutient, par exemple, la stratégie pour une économie verte et résiliente au climat en Éthiopie ([Climate-Resilient](#)

[Green Economy Strategy in Ethiopia](#)). Ce type de soutien est également proposé dans d'autres pays partenaires en Amérique latine et en Asie.

- Le programme ONU-REED, dont la Norvège est le principal donneur, soutient dans un grand nombre de pays les stratégies de transition axées sur la préservation et la gestion des forêts. D'autres investissements réalisés par le biais d'organismes multilatéraux (comme le Fonds de partenariat pour le carbone forestier [FPCF], le Fonds Biocarbone et le GGGI) appuient des processus similaires.
- Le Fonds d'investissement norvégien pour les pays en développement (Norfund) est un des principaux instruments employés pour investir, entre autres, dans la production d'énergie dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Le plus grand secteur d'activités prioritaire du Norfund est celui des énergies propres, avec un portefeuille d'engagements qui s'élevait à 12.9 milliards NOK (1.4 milliard USD) fin 2020 – soit presque la moitié du total du portefeuille du Norfund. L'ensemble des investissements dans les nouvelles sources d'énergie renouvelable réalisés par le Norfund depuis sa création a contribué à éviter l'émission de 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent d'un sixième des émissions annuelles de la Norvège, ou de l'ensemble des poids lourds et voitures de tourisme norvégiens. Les centrales électriques dans lesquelles le Norfund avait investi en 2020 ont produit 17.5 térawattheures d'électricité, ce qui correspond à la consommation annuelle totale de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Kenya.
- Le gouvernement norvégien a décidé d'allouer 10 milliards NOK sur une période de cinq ans à un nouveau fonds qui investira dans les énergies renouvelables dans les pays en développement dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds d'investissement pour le climat est un élément essentiel de la contribution de la Norvège à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord de Paris et des ODD. L'objectif du Fonds est d'investir dans des projets d'énergie renouvelable, en particulier dans les pays gros émetteurs en raison de leurs centrales à charbon et de concourir ainsi à l'abandon progressif du charbon. Le Fonds sera géré par le Norfund.
- La Norvège soutient plusieurs programmes en faveur des énergies propres mis en œuvre par, entre autres, Energising Development (EnDev), l'Alliance pour la cuisson propre (Clean Cooking Alliance, CCA), le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA), le Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie (ESMAP) et le Fonds pour l'énergie propre (CEF). Ces programmes permettent aux populations de disposer de dispositifs pour une cuisson propre et de l'accès à l'électricité. La Norvège appuie également les programmes de développement des compétences, y compris la coopération institutionnelle entre les institutions norvégiennes et celles des pays partenaires, dans les domaines de l'hydroélectricité, des données relatives à l'énergie, de la réforme des marchés de l'énergie, et de la mobilité électrique.
- En 2018, la Norvège a créé un fonds d'aide au développement, d'une durée de six ans, pour lutter contre les déchets et microplastiques marins. Elle a contribué à la Décennie de l'océan organisée par les Nations Unies et elle est membre de l'Alliance pour la Décennie de l'océan, dont le Premier ministre norvégien est un mécène. En 2020, la Norvège a conclu avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) un accord de coopération quadriennal concernant les activités de développement des capacités dans les régions des Caraïbes, du Pacifique et de l'Afrique. En 2018, la Norvège a été à l'origine d'une déclaration internationale contre le crime organisé transnational dans l'industrie mondiale de la pêche, et en 2019 elle a lancé l'initiative Justice bleue.
- À travers le Fonds nordique de développement (FND), la Norvège soutient les projets d'adaptation et d'atténuation dans les pays les moins avancés (PMA). Le FND a engagé 40 millions EUR dans de nouveaux projets en 2019 et son portefeuille s'élève au total à 410 millions EUR.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

La Stratégie de lutte contre le changement climatique, la faim et la vulnérabilité (Strategy on Climate Change, Hunger and Vulnerability) fait référence spécifiquement aux besoins des petits États insulaires en développement (PEID). Les PEID constituent également un axe géographique du programme de lutte contre les déchets marins. Le programme ONU-REED (financé principalement par la Norvège) couvre plusieurs PEID dans ses programmes. En outre, la Norvège soutient l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) en lui allouant 21 millions NOK sur trois ans pour contribuer à renforcer ses capacités et à faciliter ses négociations. À travers l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), la Norvège fournit un appui à l'initiative Phares des PEID. La Norvège soutient également le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE) aux îles Tonga.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La Norvège n'a pas notifié d'activités en la matière.

# Pologne

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Engagements politiques de la Pologne*

L'aide polonaise au développement est fortement liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme polonais pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2021-2030, dans le contexte du changement climatique, se fonde sur différents cadres et accords internationaux, comme le :

- Programme d'action d'Addis-Abeba
- Plan stratégique pour la diversité biologique (que l'on appelle les Objectifs d'Aichi)
- Cadre de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe
- Nouveau consensus européen pour le développement.

D'après le Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2021-2030 (Multi-annual Development Co-operation Programme 2021-2030), l'aide publique au développement (APD) de la Pologne reconnaît que le changement climatique constitue la menace la plus grave que l'humanité ait connue ces dernières décennies. Dans le cadre de ce programme pluriannuel de coopération pour le développement, l'APD polonaise apportera son concours à tous les niveaux de l'administration publique dans les pays partenaires, en renforçant leur capacité à planifier et assurer un développement durable.

Le ministère des Finances participe à la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique. La Coalition rassemble des responsables en charge du budget et de l'économie de plus de 50 pays dans la conduite de la réponse mondiale au changement climatique et dans la mise en œuvre d'une transition équitable vers un développement bas carbone et résilient. Elle a adopté six principes ambitieux, dits « Principes d'Helsinki », dont l'objectif principal est de promouvoir les actions climatiques nationales, en particulier au moyen de la politique budgétaire et des finances publiques. Dans le cadre des activités de la Coalition, les représentants des ministères des Finances ont participé aux réunions ordinaires des sherpas, menées de façon indépendantes et durant la Conférence des Parties et les réunions du Fonds monétaire international (FMI)/de la Banque mondiale.

En outre, l'Union européenne a présenté le Pacte vert comme sa nouvelle stratégie de croissance et la pierre angulaire de son action extérieure. En conséquence, la Pologne s'est également engagée à redoubler d'efforts pour aligner toutes ses politiques, y compris son action en faveur du développement et son aide étrangère, sur l'objectif de neutralité climatique. Dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19), cet engagement, se traduit aussi par l'engagement de rendre durables les mesures économiques post-pandémie.



## *Cibles*

Le climat est un des domaines prioritaires définis par la Pologne en matière de cohérence des politiques au service du développement (CPD). Dans ce contexte, le but est de prendre en compte le climat dans les politiques sectorielles, qui ont un impact sur les pays en développement. Il s'agit principalement de veiller à ce que les efforts de développement soient alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) et sur les objectifs mondiaux. Les domaines d'activités concrètes possibles et les mesures concrètes d'aide au pays en développement dans le cadre de la coopération polonaise pour le développement qui sont alignés sur le Programme à l'horizon 2030 en ce qui concerne l'environnement et le climat sont énoncés dans le Programme polonais pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2021-2030 et dans le Plan polonais de coopération pour le développement pour 2021 (avec les résultats attendus).

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le Programme polonais de coopération pour le développement vise de longue date à relever des défis internationaux de diverse nature. Le Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2016-2021 ([Multi-annual Development Co-operation Programme 2016–2020](#)) et le Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2021-2030 ([Multi-annual Development Co-operation Programme 2021-2030](#)), renferment toute l'APD polonaise, souligne que cette dernière vise à relever les défis mondiaux (comme la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030), les défis européens (Nouveau consensus européen pour le développement) et les défis régionaux (en particulier dans les pays du Partenariat oriental et en Afrique).

L'aide polonaise est alignée sur le Programme à l'horizon 2030, portant sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, afin de réduire les effets négatifs du changement climatique sur la planète et les sociétés, tels que les catastrophes naturelles, la modification de la situation géopolitique et le déplacement des populations.

Dans le Programme polonais de coopération multilatérale pour le développement pour la période 2021-2030, le climat est à la fois un des domaines prioritaires de la coopération polonaise pour le développement et un thème transversal. Cela signifie que la Pologne s'est engagée à promouvoir la lutte contre le changement climatique dans toutes ses activités d'aide, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, dans les plans opérationnels, inventant de nouveaux outils, et dans les mécanismes de réglementation. Étant donné la nature prioritaire de la question du climat, la Pologne soutient également l'élaboration et la mise en œuvre de mesures relatives à l'atténuation du changement climatique, notamment l'échange et le suivi des droits d'émission ainsi que la prévention des catastrophes naturelles. En outre, conformément au programme des ODD, l'aide polonaise aide les pays partenaires à développer leurs sources d'énergie renouvelable et les infrastructures y afférentes et à les déployer ; à protéger leur biodiversité ; à assurer la sécurité et la disponibilité des ressources hydriques ; et à bâtir des villes durables. De plus, la Pologne soutient ses plus proches voisins du Partenariat oriental dans leurs efforts de convergence vers les réglementations et normes de l'UE.

Dans la précédente programmation et perspective financière (le Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2016-2021), la Pologne a défini deux domaines prioritaires dans son Programme de cohérence des politiques au service du développement, qui fait partie d'un processus plus large, à savoir la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD), c'est-à-dire la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) (évasion fiscale/fraude fiscale et blanchiment des capitaux) et la promotion et mise en œuvre des normes de responsabilité sociale des entreprises/conduite responsable des entreprises (RSE/CRE). La Pologne considère que ces deux domaines de la CPD sont liés aux questions climatiques. La lutte contre les flux financiers illicites doit permettre de mobiliser davantage de ressources intérieures, lesquelles peuvent être affectées à la lutte contre le changement climatique, tandis que la mise en œuvre des normes de RSE/CRE comporte des éléments



environnementaux, comme les chaînes d'approvisionnement mondiales ou la production responsable et la consommation responsable.

Les nouveaux domaines prioritaires dans le programme de CPD, à savoir le climat et les villes et sociétés durables, ont été ajoutés à la programmation et à la perspective financière actuelles de la coopération polonaise pour le développement (2021-2030). En conséquence, le changement climatique et l'atténuation de celui-ci, qui concernent également les pays en développement, doivent être pris en compte par les autres ministères dans leurs politiques intérieures. Le caractère très horizontal de ces domaines prioritaires garantira une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

### **Dispositifs clés et piliers**

Dans le Programme polonais de coopération multilatérale pour le développement pour la période 2021-2030, le climat est à la fois un des domaines prioritaires de la coopération polonaise pour le développement et un thème transversal.

Concernant la cohérence des politiques au service du développement (CPD), les entités de l'administration publique établiront des rapports annuels sur la mise en œuvre des domaines prioritaires définis en matière de CPD, tels que le climat. Ces documents seront soumis au Conseil du Programme de coopération pour le développement, qui est rattaché au ministère des Affaires étrangères. Ce Conseil se compose de représentants de ministères, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'entreprises et du milieu universitaire. Ainsi, le principe d'inclusivité est respecté. En outre, la participation d'un représentant du ministère du Développement, du Travail et des Technologies (responsable de la coordination du Programme 2030 et de la CPDD) au Conseil du Programme de coopération pour le développement est la garantie d'un lien entre les deux processus : la CPD et la CPDD.

Concernant la coopération multilatérale, les représentants du ministère polonais des Finances qui participent aux travaux de l'Union européenne et des institutions financières internationales, en particulier de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et du Groupe de la Banque mondiale, concourent à l'ajustement de leurs politiques aux dispositions de l'Accord de Paris.

Selon le Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2021-2030, l'aide polonaise multilatérale pour le développement doit tenir compte des priorités de développement et des objectifs de développement énoncés dans ce programme, dont le climat fait partie.

La Pologne a recours aux canaux multilatéraux pour lever des financements additionnels pour le développement. Cela comprend les contributions aux fonds fiduciaires gérés par les institutions financières internationales. Par exemple, en participant au Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental (FFATPO) géré par la BEI, la Pologne a cofinancé des opérations d'assistance technique liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier dans les pays du Partenariat oriental. De plus, par le biais de sa participation au Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale (E5P) géré par la BERD, la Pologne, en tant que donneur à ce fonds, a soutenu un certain nombre d'investissements municipaux dans des projets d'efficacité énergétique et environnementaux dans la région du Partenariat oriental. Il s'agit notamment de projets concernant le chauffage urbain ; l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (écoles, jardins d'enfants, hôpitaux) ; les mesures d'économie d'énergie dans le résidentiel ; les énergies renouvelables (dont la biomasse) ; l'éclairage public ; l'eau et le traitement des eaux usées ; et la gestion des déchets solides en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, dans la République de Moldova et en Ukraine.

De surcroît, les questions climatiques et environnementales sont prises en compte dans les projets réalisés dans le cadre du Fonds pour l'initiative Résilience économique (Fonds IRE) ([Economic Resilience Initiative Fund](#), ERIF), structure de financement gérée par la BEI et conçue pour augmenter la résilience économique dans les pays du voisinage méridional de l'Union européenne et dans les Balkans

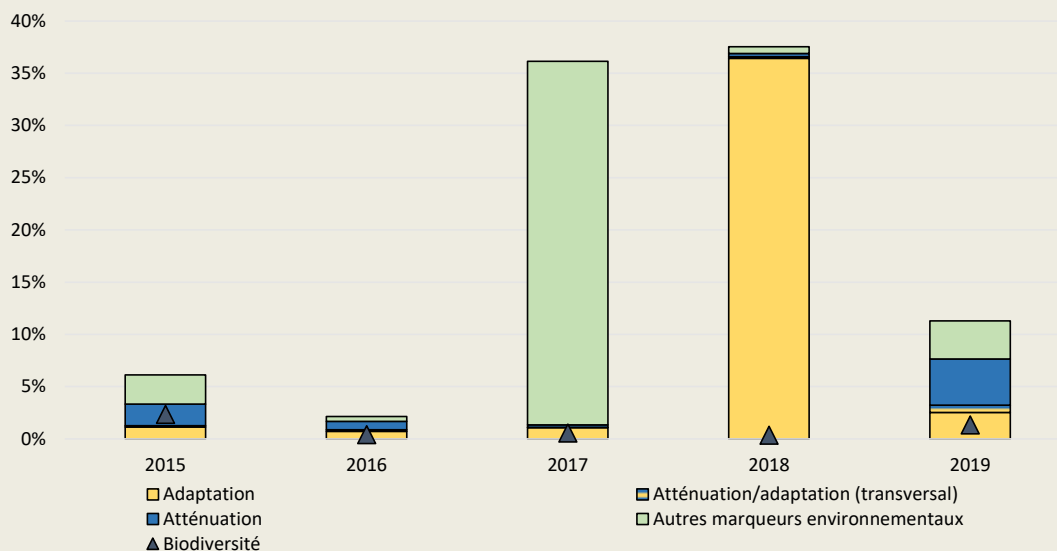
occidentaux. Par ses apports concessionnels au Fonds IRE, la Pologne en tant que donneur soutient des projets en les cofinçant : aides à l'investissement, bonification d'intérêts, prises de participation et garanties. Parmi les priorités sectorielles du Fonds IRE figure le soutien au développement du secteur privé, à l'investissement et à l'action climatique, considéré comme important pour améliorer l'offre de services publics de base et créer les conditions propices à une croissance tirée par le secteur privé.

En 2019, la Pologne a mis en place, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un dispositif concurrentiel (fonds d'encouragement) pour attribuer une aide financière à des projets innovants alignés sur les ODD dans les pays partenaires. Cet instrument contribue également à la mise en œuvre de projets ayant une dimension climatique et environnementale. Il vise à solliciter des solutions de marché qui génèrent des effets mesurables sur le développement. Les demandeurs éligibles sont notamment les entités du secteur privé et du monde universitaire (universités, centres de recherche) qui peuvent transférer du savoir-faire et des solutions en réponse aux défis du développement. Le financement est plafonné à 40 000 USD par initiative. Les demandeurs doivent cofinancer le projet à hauteur de 20 % au minimum, contribution qui compte pour l'investissement du secteur privé à l'appui des ODD. Les bénéficiaires doivent engager des partenaires locaux pour assurer la viabilité et la durabilité. Le Fonds a été actif en 2019 et en 2020 (au Bélarus et en Ukraine). Deux autres éditions sont prévues pour l'Arménie, la Géorgie et l'Ukraine, et se voient allouer environ 0.85 million USD d'APD.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Pologne des objectifs climatiques

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Conformément au nouveau Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour la période 2021-2030, le Département de la coopération pour le développement prévoit d'élaborer des stratégies de coopération pour le développement par pays pour les différents pays prioritaires de l'aide polonaise, qui auront une durée de validité initiale de trois ans et prendront évidemment en considération le climat en tant que question transversale.

En ce qui concerne la participation de la Pologne en tant que donneur aux fonds fiduciaires de la BEI et de la BERD (FFATPO et E5P), l'évaluation des risques environnementaux est conduite par les institutions financières susmentionnées.

#### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Conformément au Programme pluriannuel de coopération pour le développement pour 2021-2030, en réalisant les évaluations, la Pologne suit les principes et normes d'évaluation établies principalement par l'OCDE et l'Union européenne.

### **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

#### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Le soutien de la Pologne aux pays en développement dans la réalisation de leurs propres transitions se traduit par une aide financière et un soutien logistique. La Pologne n'est pas l'une des Parties visées à l'Annexe II de la Convention sur les changements climatiques et, de ce fait, n'est pas tenue de satisfaire aux engagements énoncés aux articles 4.3, 4.4 et 4.5 de la Convention en matière d'aide financière et d'assistance aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour répondre aux exigences de la Convention. Cependant, la Pologne met en œuvre un nombre considérable de programmes et mesures d'assistance de façon totalement volontaire, apportant une assistance financière aux pays en développement par le biais des canaux bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de son APD. L'aide multilatérale est octroyée principalement à travers les contributions au budget de l'aide de l'Union européenne. En plus de l'Union européenne, les fonds et programmes des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale sont d'importants intermédiaires dans le transfert de l'aide multilatérale de la Pologne.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La Pologne n'a pas notifié d'activités en la matière.

#### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La Pologne s'est engagée à fournir aux pays partenaires les outils et connaissances nécessaires sur la façon de mener à bien la transition vers l'élimination totale des émissions de carbone. Selon la Déclaration de Silésie sur la solidarité et une transition juste, adoptée par les chefs d'état et de gouvernement à l'initiative de la présidence polonaise de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) COP24, l'aspect social est crucial pour assurer une transition efficace vers une économie à faible émission et pour susciter une large adhésion de la société aux changements en cours,

et les instruments de développement peuvent créer des emplois décents et accroître la résilience au changement climatique. C'est pourquoi, dans toutes ses politiques de développement, la Pologne veille à ce que l'aspect social de la transition ne soit pas oublié et à ce que personne ne soit laissé de côté.

L'un des objectifs de l'aide polonaise au développement est la protection de l'environnement, notamment l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier. La Pologne fournit un soutien financier aux organisations œuvrant à la protection du climat, comme la CCNUCC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), le Protocole de Montréal, le Fonds de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (FCT-AIEA), la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Banque mondiale, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Les domaines visés par le soutien englobent un large éventail d'aspects : approvisionnement en eau potable et gestion de celle-ci ; services de lutte contre les incendies et de secours ; prévention des catastrophes et préparation à leur survenance ; échange d'expérience sur les mesures climatiques ; actions de sensibilisation ; gestion/élimination des déchets ; politique de l'environnement et gestion administrative ; popularisation des nouvelles technologies économes en énergie ; et développement des sources d'énergie renouvelable.

L'article 16 du Règlement de l'UE relatif à un mécanisme pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre stipule que les États membres de l'UE doivent déclarer le soutien financier et technologique apporté aux pays en développement, y compris les informations relatives aux actions d'atténuation, d'adaptation, de renforcement des capacités et de transfert de technologies qui font l'objet de ce soutien et, si possible, des informations indiquant si les ressources financières sont nouvelles et supplémentaires.

L'aide bilatérale liée au climat est accordée principalement aux [pays du Partenariat oriental et pays africains](#). Les principaux bénéficiaires de cette aide en 2019 étaient la Géorgie, l'Iraq, la Jordanie, le Kenya, le Liban, le Myanmar, la République de Moldova, l'Autorité palestinienne, la Tanzanie et l'Ukraine.

Des informations plus détaillées figurent dans les rapports biennaux, soumis par la Pologne au Secrétariat de la CCNUCC tous les deux ans. La Pologne met par ailleurs en œuvre un certain nombre de programmes, plates-formes et échanges de bonnes pratiques pour faciliter aux pays en développement leur avancée sur le chemin de la transition. On trouvera page 153 du [quatrième rapport biennal](#) des informations sur l'aide liée au climat apportée par la Pologne sur la période 2013-2018.

Dernier point, le Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau (*Narodowy Fundusz Ochrony Środowiska i Gospodarki Wodnej*) a participé aux efforts de soutien des transitions des pays partenaires. Le Fonds a pour mission d'améliorer l'environnement et la gestion de ses ressources en fournissant un appui stable, efficient et efficace aux projets et initiatives en faveur de l'environnement. Il finance différents projets en dehors de la Pologne. En outre, des travaux sont en cours afin d'étendre le champ des activités financées par le Fonds dans les pays en développement Parties sous la forme d'un mécanisme de « Soutien de la Pologne au titre du climat », qui viendra s'ajouter aux instruments de financement climatique dont la Pologne dispose. Les travaux conceptuels en la matière devraient bientôt être finalisés.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La Pologne a contribué à l'élaboration du rapport de l'OCDE intitulé [Strengthening of the Role of Private Finance in Infrastructure Development in the Eastern Partner Countries](#), qui a été présenté durant le webinaire du 25 novembre 2020 dans le cadre du Programme de l'OCDE pour la compétitivité de l'Eurasie.

Le rapport a été financé par des contributions volontaires versées par le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Développement, du Travail et des Technologies. Il comprend des recommandations détaillées concernant les réformes institutionnelles susceptibles de contribuer à attirer les investissements du secteur privé ou des partenariats public-privé (PPP) vers les pays du Partenariat oriental. C'est un rapport important car c'est le premier à mener une analyse sur ce sujet pour tous les pays du Partenariat oriental.

La Pologne octroie aussi des fonds afin de promouvoir le développement technologique dans les pays en développement. Le ministère de l'Environnement, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Pologne en décembre 2008, a élaboré le projet Green Technology Accelerator (GreenEvo). Le programme visait à instaurer les conditions favorables à la diffusion en Pologne et à l'étranger des technologies de protection de l'environnement proposées par les entrepreneurs polonais. GreenEvo contribue à l'identification des besoins technologiques des pays en développement et évalue la capacité de ces fournisseurs à satisfaire à ces besoins. Au cours de la période 2013-2016, presque 40 % des projets de GreenEvo étaient déployés à destination de pays en développement ([troisième rapport biennal](#)).

Comme le [quatrième rapport biennal](#) (tableau 8) le montre, la Pologne transfère également des technologies et de l'aide aux pays en développement pour les aider à atténuer les effets du changement climatique. La technologie et l'innovation sont essentielles pour atténuer les conséquences du changement climatique et pour s'adapter à ces dernières.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

Fervent défenseur du renforcement des liens entre le Partenariat oriental et l'Union européenne, la Pologne a lancé de nombreux programmes destinés à soutenir la transformation de ces pays. Par exemple, le projet pour la formation et l'audit en matière d'efficacité énergétique (*Energy Efficiency Training and Auditing Project [E-ETAP]*) est un programme phare qui a récemment été mené en Ukraine.

Le programme vise à créer un dispositif de formation à l'intention des auditeurs énergétiques en Ukraine. Dans leur travail quotidien, les auditeurs apportent des connaissances sur le processus de la modernisation thermique, ce qui permet d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments et, par conséquent, de décarboner ce secteur de l'économie. Le programme proposait une formation à l'efficacité énergétique, une coopération avec les institutions ukrainiennes et internationales et une assistance à la mise en œuvre d'un programme de formation à l'intention des auditeurs énergétiques en Ukraine, assorti de documents de formation rédigés en ukrainien par des auditeurs énergétiques formés en Pologne. En 2019 et 2020, 200 personnes ont été formées par session.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

Tenant compte des principes de la coopération pour le développement, notamment du critère d'efficacité, et prenant en considération les expériences passées, les avantages comparatifs et l'alignement sur les priorités de la politique étrangère de la Pologne, la coopération polonaise pour le développement couvre une sélection de zones géographiques : la Politique européenne de voisinage, notamment les pays du Partenariat oriental ainsi qu'une sélection de pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne. Cependant, à l'instar de l'Union européenne, la Pologne reconnaît que l'adaptation et la

résilience au changement climatique est une question prioritaire, voire de survie, pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA).

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La Pologne a prévu de fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des PMA et des PEID aux travaux du Conseil des droits de l'homme. L'objectif du Fonds fiduciaire est de permettre aux PMA/PEID, en particulier à ceux ne disposant pas de mission permanente à Genève, de contribuer aux travaux du Conseil. Cela accroît ainsi leur capacité à soulever des questions liées au climat qui présentent un intérêt pour eux (par exemple, la reconnaissance du droit à un environnement propre comme un droit humain ou les implications du changement climatique pour l'exercice des droits de l'homme) et à les intégrer aux débats du Conseil.

# Portugal

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques du Portugal*

Les activités et objectifs du Portugal en matière de coopération pour le développement reposent sur le respect des principes, objectifs et approches relatifs à l'environnement et à l'action climatique auxquels le pays a souscrit. Le Portugal coordonne les approches pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux internationaux au sein de divers forums régionaux et internationaux, en particulier dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il souhaite renforcer cette coordination en ce qui concerne l'alignement des approches de la coopération pour le développement sur les accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et à l'action climatique.

#### *Cibles*

Le Portugal n'a pas de cibles spécifiques autres que celles convenues dans le cadre des accords et engagements internationaux conclus dans le cadre de la CCNUCC.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

Le Portugal ayant un système de coopération décentralisé, l'Institut Camões de coopération et de langue portugaise (Camões – Instituto da Cooperação e da Língua, I.P. [Camões IP]), au sein du ministère des Affaires étrangères, et le ministère de l'Environnement et de l'Action climatique œuvrent conjointement en étroite collaboration à aligner pleinement les politiques et programmes de développement sur les objectifs climatiques et environnementaux internationaux, tout en prenant en compte les priorités et stratégies de ses pays partenaires. Un dialogue permanent et régulier et des mécanismes de coordination sont en place pour s'assurer que les politiques et programmes de développement répondent aux cibles et objectifs internationaux auxquels le Portugal a souscrit.

Conformément aux orientations stratégiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE concernant la prise en compte systématique des questions relatives à l'environnement et au changement climatique dans la coopération au développement, le Portugal renforce et affine régulièrement son action en la matière, y compris l'intégration de ces orientations aux mécanismes existants, tels que la Commission interministérielle pour la coopération et l'évaluation préalable obligatoire par Camões IP de la qualité, la pertinence et l'adéquation des projets soutenus par le Fonds portugais pour l'environnement.

Si l'actuelle stratégie de coopération pour le développement comprend déjà des objectifs en matière d'environnement et de changement climatique, la nouvelle stratégie de coopération pour le développement pour la période 2021-2030, en cours d'élaboration, relèvera l'ambition de la coopération portugaise pour

le développement dans ce domaine, afin de mieux aligner la politique de développement sur les derniers objectifs relatifs à l'environnement et au changement climatique, y compris un nouvel ensemble d'objectifs, d'engagements et d'instruments.

En plus du dialogue permanent et régulier et des mécanismes de coordination en place susmentionnés, certaines stratégies nationales sectorielles et spécifiques comportent un volet sur la coopération internationale, telles que la [Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique](#), ainsi que la [Stratégie nationale pour la préservation de la nature et la biodiversité à l'horizon 2030](#), Résolution du Conseil des ministres n° 55/2018, 7 mai (4.2.9).

En outre, tous les protocoles de la coopération sectorielle pour le développement sont alignés sur la Stratégie de coopération pour le développement et sur les Programmes stratégiques de coopération établis en collaboration avec les pays partenaires en développement.

### **Dispositifs clés et piliers**

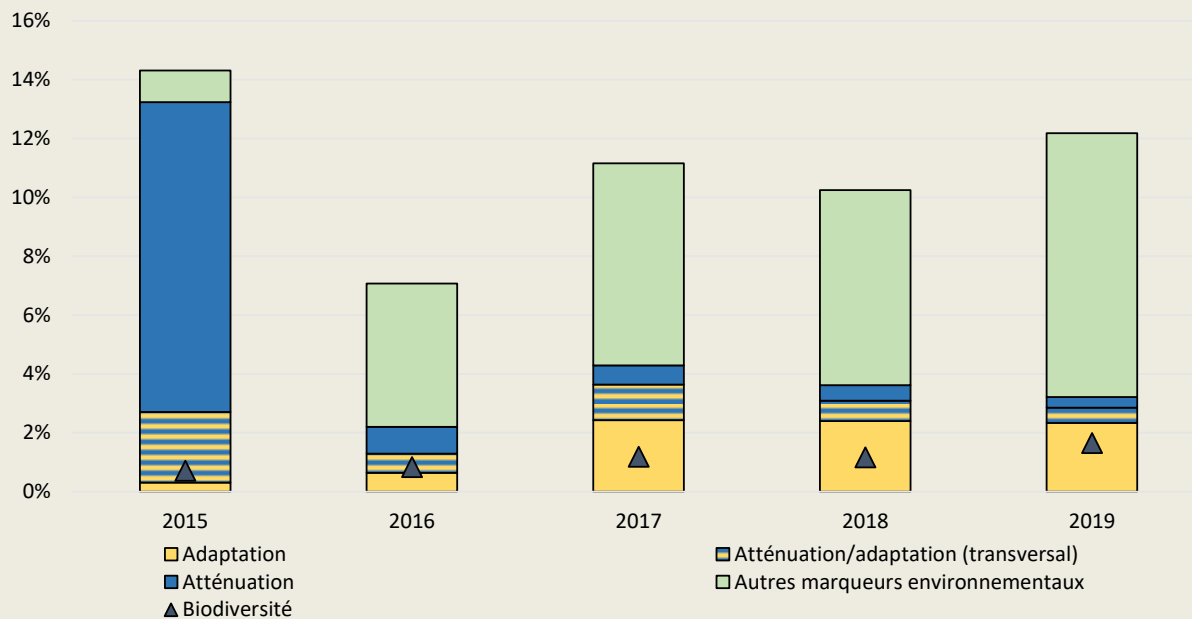
- [Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique](#) : L'objectif principal du volet sur la coopération internationale est d'honorer les engagements internationaux et de soutenir les pays en développement dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (« les activités de coopération internationale doivent prendre en compte les priorités, les principes et les engagements internationaux »).
- [Stratégie nationale pour la préservation de la nature et la biodiversité à l'horizon 2030](#) : Le volet coopération internationale porte principalement sur l'intégration des principes de préservation de la nature et de biodiversité à la coopération extérieure, par le biais du renforcement de la diplomatie environnementale et de la coopération pour le développement.



## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par le Portugal des objectifs climatiques

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Tous les formulaires, directives et procédures utilisés par Camões IP pour évaluer les nouveaux programmes et activités prennent en considération leur alignement sur les objectifs relatifs à l'environnement et au changement climatique ainsi que la pertinence et la durabilité environnementale de chaque programme, projet ou activité.

Le soutien à un programme, projet ou activité de coopération pour le développement par un organisme de l'administration publique, qui est comptabilisable dans l'aide publique au développement (APD), doit obtenir au préalable l'avis favorable de Camões IP en sa qualité d'organisme responsable du pilotage, de la coordination et de la supervision de toutes les activités de coopération pour le développement. L'évaluation de ces programmes et activités suit les mêmes directives que celles employées pour évaluer les programmes et activités pilotés par Camões IP susmentionnés.

Tous les programmes, projets et activités doivent être compatibles avec les domaines d'intervention prioritaires des programmes de coopération stratégiques dont ils font partie.

### ***Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage***

Les indicateurs de durabilité sur le plan de l'environnement font partie des formulaires, directives et exigences auxquels tout programme, projet ou activité doit répondre. Les rapports de suivi évaluent la performance et les résultats de chaque programme et activité au regard de ces directives et exigences. L'évaluation des programmes, projets et activités liés à l'environnement ou au climat s'effectue dans le cadre de l'évaluation du programme stratégique de coopération établi avec chaque pays partenaire.

### **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

#### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Au niveau bilatéral, le programme stratégique de coopération signé avec chacun des pays partenaires constitue le principal document directeur, qui définit les secteurs d'intervention prioritaires, comme l'énergie et l'environnement. En outre, un protocole d'accord spécifique sur les activités environnementales précise les domaines dans lesquels les projets doivent être mis en œuvre conformément aux propres besoins et plans nationaux du pays partenaire. En application de ces deux cadres complémentaires, chaque pays partenaire est invité à présenter une demande de financement à Camões IP ou au ministère de l'Environnement et de l'Action climatique.

Les demandes de financement de projet doivent être établies selon un modèle prédéfini, satisfaire aux critères fixés par Camões IP et montrer que le projet contribue à répondre aux besoins du pays partenaire. Le projet doit de plus être conforme à ses politiques, priorités et stratégies particulières. Il incombe au pays partenaire de formuler la proposition/demande.

La plupart des projets environnementaux soutenus par la coopération portugaise pour le développement ont un important volet d'assistance technique, visant spécifiquement à renforcer les capacités institutionnelles. C'est pourquoi, en général, les projets n'exigent pas d'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Cependant, s'il y a lieu, une EIE examine les réglementations et cadres locaux, comme les plans d'action, ou les stratégies nationales.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La Feuille de route pour la durabilité en termes de carbone et les services écosystémiques, établie pour l'île de Principe à Sao Tomé-et-Príncipe, vise à favoriser la croissance économique grâce à l'instauration d'un cadre stratégique pour l'élaboration d'une feuille de route pour la durabilité en termes de carbone qui prend en considération l'effet puits de l'île.

#### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La coopération portugaise pour le développement accorde la priorité aux programmes structurels d'envergure, conformément aux priorités stratégiques définies conjointement avec chaque pays partenaire, et accroît l'efficacité et l'impact des programmes de coopération pour le développement et des résultats sur le plan du développement. La transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, résilientes face au changement climatique et à faible émission de carbone

avec pour objectif de réduire à néant les émissions de carbone fait partie de cette approche structurelle et stratégique.

Chaque programme stratégique de coopération est négocié avec les ministères sectoriels portugais concernés et avec chaque gouvernement et administration du pays partenaire, et est étroitement lié aux priorités d'action respectives et aux plans nationaux de développement respectifs.

Conformément au programme stratégique de coopération convenu, chaque pays partenaire en développement doit présenter des propositions de projet qui contribuent à la réalisation de ses propres objectifs et à la mise en œuvre de ses propres stratégies et engagements en matière de trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique.

Comme indiqué plus haut, le Portugal n'a pas de stratégie de coopération pour le développement spécifique pour le changement climatique et la biodiversité. Il est prévu que la nouvelle Stratégie de coopération pour le développement pour la période 2021-2030, en cours d'élaboration, comprenne des recommandations plus structurées pour la prise en compte systématique des objectifs relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier et à la protection de la biodiversité dans la coopération pour le développement.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

L'assistance technique apportée à l'Agence nationale pour l'eau et l'assainissement (ANAS) en ce qui concerne l'élaboration de la Feuille de route pour l'économie circulaire dans le cycle de l'eau en zone urbaine est cruciale pour soutenir la transition vers une trajectoire de développement respectueuse de l'environnement et résiliente au climat au Cabo Verde.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

La plupart des pays partenaires de la coopération portugaise pour le développement sont des petits États insulaires en développement (PEID) – Cabo Verde, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, et Timor-Leste. La coopération avec ces pays suit l'approche spécifique par pays décrite plus haut.

Ces dernières années, en plus de cette approche spécifique, qui englobe de nombreuses activités différentes allant de l'assistance technique entre pairs institutionnels au renforcement des capacités institutionnelles en passant par le soutien budgétaire général et sectoriel, le Portugal a apporté son appui pour l'étude et l'analyse des vulnérabilités propres aux PEID, à savoir celles liées à l'environnement et au changement climatique, et pour la recherche sur les voies de développement de l'économie bleue pour les pays dont les revenus et les emplois dépendent fortement de secteurs liés à l'océan, comme la pêche et le tourisme. Dans ce cadre de ces activités, le Portugal a apporté son concours à l'élaboration du rapport de l'OCDE intitulé *Des océans durables pour tous* ([OECD Sustainable Ocean for All](#)) et a relayé les efforts uniques des PEID dans divers forums multilatéraux.

Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID

- Assistance technique à l'Agence nationale pour l'eau et l'assainissement (ANAS) en ce qui concerne l'élaboration de la Feuille de route pour l'économie circulaire dans le cycle de l'eau en zone urbaine au Cabo Verde : Le projet vise à étudier les possibilités de réutilisation des eaux usées sortant de la station d'épuration du Cabo Verde, les finalités compatibles (irrigation des

terres agricoles) et la valorisation des boues pour épandage sur les terres agricoles, en mettant en œuvre un projet pilote à la station d'épuration de Santa Cruz.

- UE-ACTIVA – Actions intégrées collectives et territoriales pour la valorisation de l'agriculture en Guinée-Bissau (EU-ACTIVA – Collective and Territorial Integrated Actions for the Valorisation of Agriculture in Guinea-Bissau) : L'initiative contribue à l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population de la Guinée-Bissau et, en particulier, des régions de Cacheu, Bafatá, Gabu, Quinara, et Tombali. Elle doit permettre l'intensification durable de la production agricole et sa valorisation économique. Le projet permettra de montrer aux quelque 4 000 familles vivant dans ces régions les pratiques agricoles adaptées aux sols et régimes climatiques locaux et de les y sensibiliser, en accordant une attention particulière aux effets du changement climatique.
- Feuille de route pour la durabilité en termes de carbone et les services écosystémiques (île de Principe) à Sao Tomé : Elle vise à dresser l'inventaire des GES émis par les secteurs d'activités économiques, des solutions de remplacement et des prévisions concernant la réduction de ces émissions, ainsi qu'à chiffrer le carbone éliminé par les puits naturels qui existent dans l'île. Ainsi, il sera possible de créer un outil d'aide à la décision, définissant les scénarios de croissance socio-économique, et calculant les différentiels associés aux puits répertoriés, mettant à la disposition de la communauté internationale des services de compensation de ses émissions de carbone, grâce aux services rendus par les écosystèmes existants, et faisant de l'île de Principe un exemple au niveau mondial.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le Portugal n'a pas notifié d'activités en la matière.

# République slovaque

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Cibles*

La République slovaque fait observer qu'aucun objectif quantitatif n'a été fixé quant à la taille du portefeuille de l'aide publique au développement (APD) qui porte sur le climat et l'environnement, la raison en étant que les avantages comparatifs à long terme de la République slovaque, qui se trouvent dans d'autres secteurs, ne lui permettent pas d'adopter systématiquement une telle orientation.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La [stratégie à moyen terme de 2019-2023 de la République slovaque pour la coopération pour le développement](#) est alignée sur l'Agenda 2030, l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Nouveau consensus européen pour le développement (« Notre monde, notre dignité, notre avenir » depuis 2017). La stratégie exclut tout soutien à des activités nuisibles pour l'environnement.

La coopération pour le développement de la République slovaque s'articule autour de quatre objectifs stratégiques. L'objectif 3 est défini comme suit :

*Améliorer l'environnement des personnes vivant dans les pays partenaires par diverses mesures destinées à atténuer les effets du changement climatique, à favoriser l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à apporter un soutien à la gestion efficace de l'eau et des forêts, à assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement, et à appuyer la sécurité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.*

Comme stipulé dans la stratégie, le thème transversal de l'action « Environnement et changement climatique » est mis en œuvre dans l'ensemble du portefeuille de la coopération pour le développement de la République slovaque. Celui-ci se traduit par des mesures de soutien à l'atténuation des effets du changement climatique, de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique et d'accroissement de la résilience des écosystèmes, de protection de la nature, de la biodiversité et des terres, de contrôle de l'environnement, ainsi que de soutien à la protection et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

La République slovaque n'a pas entrepris d'élaborer de stratégies sectorielles dans la conduite de ses activités de coopération pour le développement.

## Dispositifs et piliers clés

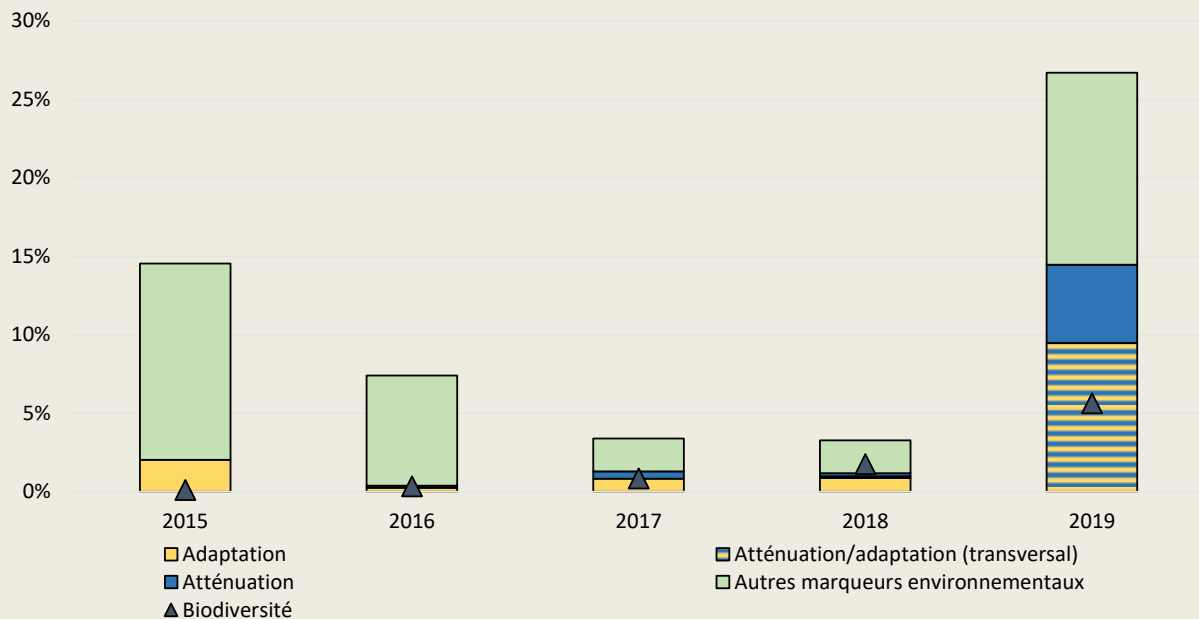
Les dispositifs et piliers clés comprennent :

- des orientations destinées aux candidats aux projets et aux responsables publics
- des activités régulières de sensibilisation du public aux normes requises et aux approches recommandées en matière de respect des règles
- une liste obligatoire de points à vérifier de respect des règles pour les candidats
- des indicateurs clés de performance optionnels pour les projets de coopération axés sur l'environnement
- l'inclusion des impacts environnementaux dans le contenu du suivi des projets.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par la République slovaque des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Les propositions de projets de coopération pour le développement sont examinées pour vérifier leur conformité aux normes « ne pas nuire » en ce qui concerne le climat et l'environnement et les projets sont encouragés dès lors qu'ils appuient les objectifs de la CCNUCC relatifs à l'atténuation des effets du

changement climatique, à l'adaptation à celui-ci et la prévention de la désertification ainsi que sur la protection de la biodiversité.

Des lignes directrices en faveur de l'intégration de l'environnement et du changement climatique comme question transversale dans les instruments de coopération pour le développement de la République slovaque sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet de partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque (SK-MMEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (à paraître).

Des instructions à l'intention des candidats concernant l'alignement et l'examen sont publiées en ligne sur le site Web de SlovakAid :

- [Directives sur les aspects environnementaux et climatiques pour les propositions de projets d'APD](#)
- [Liste de points à vérifier de conformité ex ante](#)

Des procédures internes plus spécifiques pour l'évaluation des risques environnementaux sont en cours d'élaboration et ont déjà été appliquées plus généralement.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Les processus de suivi, d'évaluation et d'apprentissage sont assurés principalement par l'examen des dossiers comptables des projets et la réalisation de visites de suivi spécialisées.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Cette approche fait l'objet d'essais pilotes au niveau du projet dans deux des pays prioritaires (la Géorgie et la République de Moldova) et est intégrée dans les documents de stratégie-pays convenus mutuellement (à paraître). Elle se concentre de manière délibérée sur la gestion de l'eau et des eaux usées.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La République slovaque n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Ces objectifs sont incorporés dans les appels à propositions de coopération pour le développement pertinents comme l'un des objectifs de coopération à options qui sont admissibles dans le cadre de ce type d'appels.

En outre, une modalité spécifique de coopération pour le développement pour l'assistance technique (appelée « partage de l'expertise slovaque ») fournit une assistance axée sur la demande aux candidats du secteur public dans les pays partenaires, qui est souvent employée à l'appui de politiques et de réformes de transition.

Une priorité sectorielle axée sur le thème « Infrastructures et utilisation rationnelle des ressources nationales » est disponible comme objectif de coopération pour le développement facultatif dans la plupart des appels à propositions adressés à la majorité des pays partenaires admis à bénéficier de SlovakAid. Cette priorité vise l'alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) 6, 7, 11 et 15 en y apportant des contributions tangibles, tout en exigeant également le respect de l'objectif transversal sur l'action climatique (ODD 13).

Les projets relevant de cette priorité portent sur la gestion de l'eau, la gestion intégrée de l'eau et des autres ressources naturelles, la protection et la restauration des ressources en eau qui se raréfient, l'approvisionnement en eau potable, le traitement et la gestion des eaux usées, la sensibilisation accrue à l'environnement, la sécurité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie alternatives, le développement durable des lieux de vie, le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles, y compris au changement climatique, la protection des terres, l'inversion du processus de dégradation des terres et de la désertification, l'arrêt de la perte de biodiversité, la protection et la restauration des écosystèmes et de leurs services, et la réhabilitation des écosystèmes dégradés.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Les principes d'infrastructures de qualité ne sont pas mis en œuvre de manière directe. Ils sont consultés de manière implicite lors de l'évaluation de certains projets, principalement ceux d'investissement, selon des critères de sélection déterminés liés à l'efficacité et à la durabilité.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- [Efficacité environnementale et énergétique de la gestion de l'eau à Žovkva, en Ukraine](#)
- [Remplacement des groupes électrogènes diesel par des micro-réseaux solaires au Kenya](#)
- [Recyclage écologique de déchets organiques en engrais acides aminés au Rwanda](#)

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

Conformément à la stratégie à moyen terme de 2019-23 de la République slovaque pour la coopération internationale pour le développement, les petits États insulaires en développement (PEID) ne sont pas inclus parmi les groupes-cibles ou les objectifs de la coopération pour le développement de la République slovaque.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La République slovaque n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.



# Slovénie

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la Slovénie*

En 2017, l'Assemblée nationale de la Slovénie a adopté une résolution sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire de la République de Slovénie ([résolution de 2017](#)). Ce document stratégique à long terme définit deux priorités thématiques générales pour la coopération pour le développement et l'aide humanitaire, dont l'une est la « lutte contre le changement climatique, axée sur la gestion durable des ressources naturelles et énergétiques ».

#### *Cibles*

En 2018, le gouvernement slovène a adopté la stratégie de coopération pour le développement et d'aide humanitaire de la République de Slovénie jusqu'en 2030 ([stratégie de 2018](#)). La stratégie de 2018 fixe un objectif de consacrer 35 % de l'aide programmable par pays (APP) aux interventions liées au climat (atténuation et adaptation, score de 1 ou 2) d'ici à 2022 et de 40 % d'ici à 2030. L'objectif de protection de l'environnement est fixé à 50 % de l'APP d'ici à 2022 et à 60 % de l'APP d'ici à 2030. Le suivi des progrès fait l'objet d'un rapport annuel sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire (niveau d'une année donnée et tendance par rapport à l'année précédente). Le [rapport annuel 2019](#) est disponible en slovène ; voir l'annexe 11, par ex. « Part de l'APP consacrée aux interventions climatiques » :

- Base de référence : 34 % (2017).
- Cible : 35 % (2022) ; 40 % (2030).
- Situation en 2019 : 40 % ; tendance : à la hausse.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La stratégie de 2018 énonce la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets (Objectif de développement durable [ODD] 13) comme l'une des quatre priorités thématiques de la coopération pour le développement. L'une des priorités humanitaires (le volet préventif) est de garantir la stabilité de l'approvisionnement en eau potable et la sécurité d'une alimentation adéquate et de bonne qualité, en particulier pour les enfants, priorité qui est également étroitement liée à l'adaptation au changement climatique. Au niveau des projets, cette priorité est poursuivie, par exemple, par des actions de sensibilisation et la fourniture de semences résilientes et adaptées à des conditions météorologiques extrêmes.

La stratégie de 2018 stipule également la nécessaire prise en compte de la protection de l'environnement, qui inclut la dimension du changement climatique, dans le cadre des actions de coopération pour le développement et d'aide humanitaire.

La méthodologie, utilisée depuis avril 2019, d'évaluation du financement des propositions de projets à partir du budget de l'aide publique au développement (APD), tient compte de cette priorité et évalue les projets humanitaires et de développement en fonction de la contribution qu'ils apportent à la protection de l'environnement, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets (ainsi qu'à l'égalité hommes-femmes). Des lignes directrices destinées aux partenaires d'exécution sur cet aspect de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets ont été rédigées et examinées dans le cadre d'ateliers.

En outre, la stratégie de 2018 énonce des orientations générales pour guider les institutions de financement et les partenaires d'exécution sur la manière d'inscrire dans le cadre général les thèmes transversaux de l'environnement et du changement climatique, en plus de l'égalité hommes-femmes, juste après les principes de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. Elle énumère également les mesures à prendre pour promouvoir l'intégration des politiques (voir la stratégie de 2018, chapitre 3.3).

De plus, la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2021 a arrêté comme priorité l'adoption d'une approche globale vis-à-vis de l'eau dans les actions de développement et de l'aide humanitaire en accordant un grand poids à l'environnement et au changement climatique et à leurs interdépendances avec l'accès à un approvisionnement suffisant et adéquat en eau (potable), importance particulièrement aiguë dans l'actuelle crise sanitaire.

À cet égard, plusieurs déclarations officielles ont été faites, dont la récente présentation au Parlement européen, le 13 juillet 2021, par le secrétaire d'État Raščan, des priorités de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

### **Dispositifs et piliers clés**

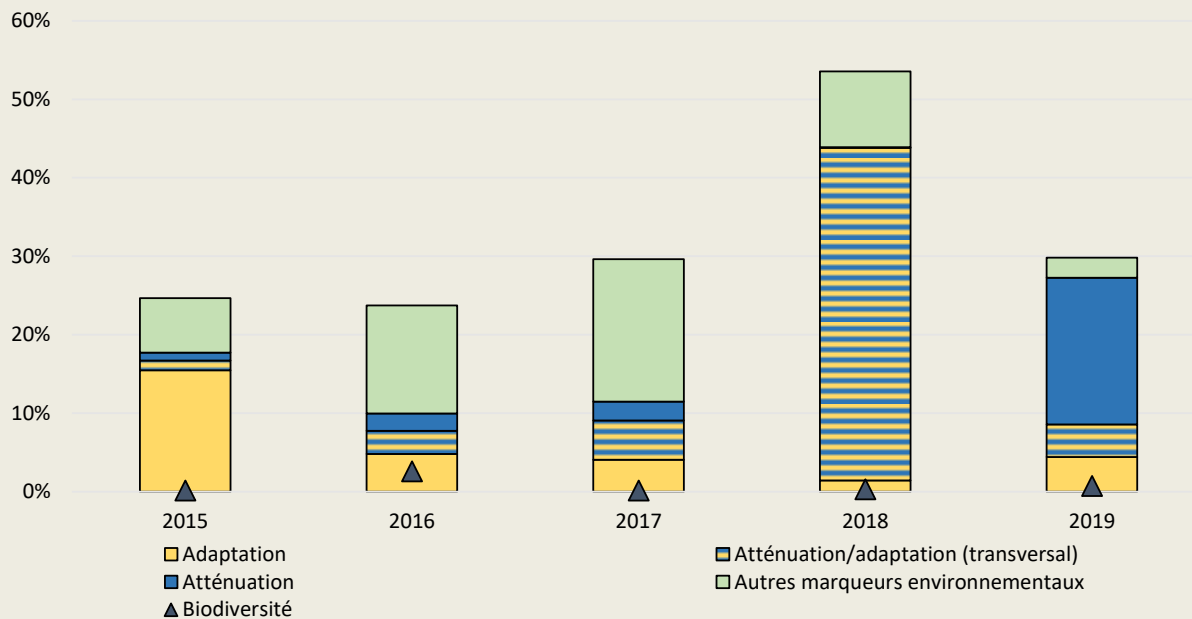
Les dispositifs et piliers clés de la stratégie de 2018 sur la protection de l'environnement et l'intégration du changement climatique sont les suivants :

- la sensibilisation des diverses institutions de financement et des divers partenaires d'exécution
- la présentation des niveaux possibles d'incorporation
- les partenariats entre partenaires d'exécution à des fins de promotion de l'intégration
- l'introduction d'analyses d'impact ex ante
- le traitement préférentiel d'activités aux effets favorables sur l'environnement/le climat/la problématique hommes-femmes
- l'échange de bonnes pratiques et de connaissances, l'adoption de lignes directrices
- l'allocation de contributions volontaires préaffectées aux organisations internationales.

## Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

### Graphique 1. Intégration par la Slovénie des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Les orientations générales figurent dans la stratégie de 2018 et un projet de lignes directrices sur l'intégration de la protection de l'environnement dans les projets de coopération pour le développement et d'aide humanitaire a été rédigé. Ce projet tient compte de l'aspect de la protection de l'environnement lié au changement climatique et fournit aux institutions de financement et d'exécution des outils pratiques en vue de l'intégration des considérations relatives à la protection de l'environnement et au changement climatique dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

La prise en compte des objectifs environnementaux et climatiques était prévue dans la stratégie de 2018 et est vérifiée par les différents responsables de contrats. L'évaluation de l'intégration était prévue pour 2021 dans le cadre des évaluations annuelles, en commençant par l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes, et il est prévu qu'elle soit suivie d'autres priorités d'intégration dans les années à venir.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

En 2019, une étude a été commandée pour déterminer les possibilités de soutien de la part de la Slovénie à des pays partenaires des Balkans de l'Ouest dans le domaine du changement climatique. Cette étude comprend des interventions dans le domaine des politiques publiques (élaboration de stratégies, mise en réseau régionale pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques) et dans celui de la mise en œuvre (cofinancement des interventions des pays partenaires en matière de changement climatique). Il reste encore à mettre en œuvre des interventions concrètes fondées sur les options relevées dans le cadre de l'étude. Les consultations avancent particulièrement bien avec le Monténégro. Il n'en demeure pas moins qu'au cours des dernières années, plusieurs projets individuels d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, basés sur les propres stratégies nationales de transition des pays partenaires, ont déjà eu lieu. On peut citer ainsi le projet boisement dans la municipalité d'Erseke (Albanie), l'installation d'un éclairage à diodes électroluminescentes (LED) à économie d'énergie dans plusieurs municipalités (République de Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie), le projet de gestion durable des forêts dans la municipalité d'Adigeni en coopération avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) (Géorgie), et la construction de zones humides pour le traitement naturel des eaux usées dans plusieurs municipalités (Albanie, Kosovo).

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

La mise en œuvre des interventions, prévues ou suggérées dans l'étude préparée en 2019, a été suspendue, elle aussi en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), de sorte qu'il n'est pas possible de faire état d'exemples de ce type pour le moment. La Slovénie se tient toutefois prête à répondre aux demandes d'assistance technique de pays partenaires, ainsi que dans le cadre de l'alignement des normes sur l'Union européenne. Jusqu'à présent, aucune demande de ce type n'a été reçue.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La Slovénie fonde sa stratégie de coopération pour le développement sur des secteurs de niche. Afin de restreindre son attention sur des domaines déterminés, le pays a arrêté deux priorités générales dans la résolution de 2017 (l'une axée sur le développement socio-économique et l'autre sur l'environnement) et quatre ODD prioritaires dans la stratégie de 2018, dont deux sont spécifiques à l'environnement. L'un (l'ODD 12) se concentre sur des schémas de production et de consommation durables et s'articule autour du concept de l'économie circulaire, et l'autre (l'ODD 13) se concentre sur le climat. S'ajoutant à l'intégration de la protection de l'environnement et du changement climatique, ainsi qu'à une interdiction légale (promulguée dans un décret) de financer des programmes ou des projets qui contribuent à une utilisation accrue des combustibles fossiles, la Slovénie affiche clairement son approche à l'appui des trajectoires de développement de ses pays partenaires.

L'étude mentionnée dans les sections précédentes qui a défini les opportunités et les modalités possibles d'appui aux pays partenaires des Balkans de l'Ouest dans leurs politiques publiques et leurs interventions sur le changement climatique s'appuie sur ce cadre général de coopération pour le développement et le met à niveau dans le domaine du changement climatique.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La Slovénie a à son actif une liste relativement longue d'antécédents de cofinancement d'infrastructures environnementales, en particulier dans les pays des Balkans de l'Ouest. On peut citer ainsi la conception et la construction d'usines de tri des déchets, l'aménagement de zones humides pour le traitement des eaux usées, l'assainissement durable d'un site d'enfouissement des déchets, la conception et la réhabilitation de décharges, la mise en place d'une méthodologie d'évaluation de la qualité des infrastructures de petites centrales hydroélectriques et d'autres sources d'énergie renouvelable, la mise en place d'une méthodologie d'évaluation d'infrastructures destinées à la fourniture de technologies d'énergie renouvelable d'origine éolienne et d'une méthodologie d'évaluation des infrastructures pour vérifier l'assurance qualité de technologies d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque, des essais pilotes de modèles décentralisés de compostage pour offrir un autre mode de gestion des déchets organiques, l'automatisation de centrales thermiques primaires et la reconstruction d'éclairage urbain.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

On peut citer les exemples suivants :

- [Reconstruction de l'éclairage urbain à Kraljevo](#), en Serbie.
- [Conception et aménagement de zones humides à Andrijevića](#), au Monténégro.
- [Aménagement de zones humides à Prrenjas](#), en Albanie.
- [Modernisation et reconstruction du système d'éclairage urbain dans la municipalité de Žabljak](#), au Monténégro.
- [Gestion durable des forêts dans la municipalité d'Adigeni](#), en Géorgie.
- [Utilisation plus rationnelle des ressources pour assurer une survie durable dans le district de Karongi](#), au Rwanda.
- Autonomisation des femmes réfugiées - Lutte contre les inégalités, la vulnérabilité et la pauvreté, en Ouganda.
- Gestion durable de l'eau et d'autres ressources en vue d'améliorer la santé et les conditions de vie dans le district de Karongi, au Rwanda.
- De l'eau pour une vie décente, Ouganda.
- Eau, hygiène, alimentation pour une vie décente du peuple du Darfour, au Soudan.

## **Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?**

### ***Réponse aux besoins spécifiques des PEID***

Depuis 10 ans, la Slovénie coopère avec le Cabo Verde, où elle a mis en œuvre un projet de cybersanté et de télémédecine, l'un des plus grands projets en Afrique subsaharienne financés jusqu'à présent par la Slovénie. À part cela, la portée limitée de la coopération bilatérale pour le développement de la Slovénie n'a pas fourni beaucoup d'occasions de mener des actions spécifiques de coopération axées sur le changement climatique avec les petits États insulaires en développement (PEID). À cet égard, la Slovénie s'en remet au système multilatéral et en sa qualité de membre de diverses organisations internationales et institutions financières internationales, comme l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque mondiale, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

(IRENA) et le Fonds vert pour le climat, entre autres, contribue à l'orientation de l'action publique et au financement d'interventions spécifiques au climat dans les PEID.

*Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La Slovénie n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Espagne

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de l'Espagne*

La [loi espagnole sur le changement climatique et la transition énergétique](#), ratifiée depuis peu par le Parlement, rend obligatoire l'adoption d'une stratégie de financement climatique international axée sur plusieurs objectifs, entre autres :

- respecter les engagements de l'Espagne en matière de financement climatique international
- faire en sorte que l'action élaborée par la coopération espagnole soit cohérente avec les objectifs de la lutte contre le changement climatique et tienne compte de l'agenda climatique et des objectifs de développement durable (ODD), en intégrant ces principes dans son cadre réglementaire et de planification
- orienter les instruments de financement international, de coopération et d'investissement vers les pays en développement de manière à favoriser de préférence la transition écologique.

#### *Cibles*

En ce qui concerne le changement climatique, l'Espagne a annoncé en 2015 son engagement à doubler, d'ici à 2020, son soutien international au climat relativement aux niveaux de 2014, en mobilisant un montant de 900 millions EUR. L'Espagne s'emploie à faire en sorte de tenir cet engagement. Dans cette perspective, le soutien public que l'Espagne a consacré à la lutte contre le changement climatique en 2019 s'élevait à 740 millions EUR, ce qui atteste de son engagement déterminé à atteindre son objectif pour 2020. Lors de la COP26, l'Espagne a annoncé sa décision d'accroître les fonds consacrés au financement de l'action climatique en se donnant pour objectif d'atteindre 1.35 milliard EUR par an d'ici à 2025, soit une augmentation de 50 % de son engagement actuel.

Parallèlement à ses grands efforts d'accroissement du financement de l'action climatique, l'Espagne renforce son action dans les domaines suivants : d'une part l'alignement du soutien apporté sur les besoins et les priorités des pays en développement tels qu'ils figurent dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris, et d'autre part l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des instruments internationaux.

Les rapports nationaux adressés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en particulier, ainsi que d'autres rapports et questionnaires officiels de l'OCDE, sont utiles pour suivre les engagements qu'ils ont pris en matière d'environnement dans le cadre de la coopération pour le développement.

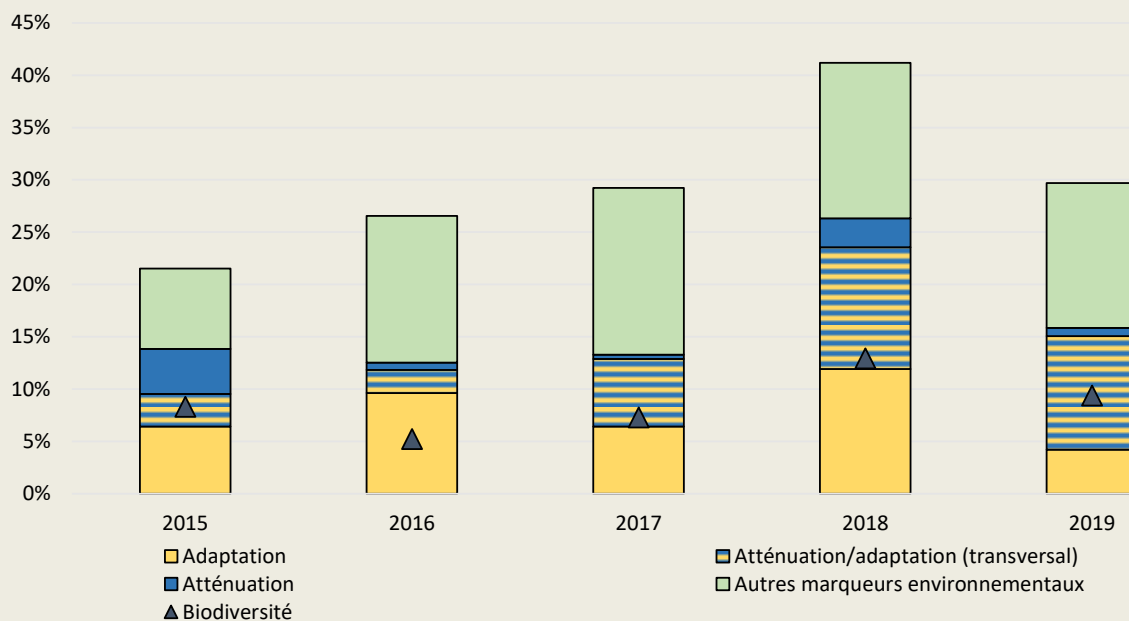
### Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique

En tant que principal document de planification destiné à orienter les actions de développement de l'Espagne, le [cinquième plan directeur de la coopération espagnole \(SCMP\) 2018-2021](#) prend en compte en tant qu'éléments fondamentaux la nouvelle vision exhaustive inhérente au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris. À cet égard, il s'attache à répondre aux engagements internationaux du pays et à inclure des activités de coopération à l'appui des efforts et des priorités des pays partenaires, comme la mise en œuvre des CDN des pays signataires de l'Accord de Paris.

#### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

##### Graphique 1. Intégration par l'Espagne des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Dans le cadre de la coopération espagnole pour le développement, plusieurs directives ont été élaborées à cette fin, qui visent en particulier des actions régionales et bilatérales. Il s'agit notamment des [directives de résilience](#) et des [directives d'intégration de l'environnement et du changement climatique](#). Les directives d'intégration de l'Agence espagnole pour la coopération internationale pour le développement (Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo, AECID) comportent une boîte à outils qui renvoie aux marqueurs environnementaux de l'OCDE, aux évaluations de l'impact environnemental (EIE),



aux évaluations des risques liés aux changements climatiques, etc. (p. 99-193). Ces directives en cours de révision ont été reprises dans d'autres directives utilisées par des organisations non gouvernementales (ONG). En 2021, de nouvelles directives axées sur l'aide humanitaire et l'aide d'urgence en cours d'élaboration elles aussi visent à intégrer les questions environnementales, y compris le changement climatique.

D'autre part, les contributions aux banques et organismes multilatéraux de développement tiennent beaucoup compte des priorités de financement du changement climatique. Par l'intermédiaire de ses représentants qui siègent à leurs conseils d'administration, l'Espagne prône depuis longtemps d'accorder une haute priorité à la dimension du changement climatique dans les stratégies nationales de ces institutions. En ce qui concerne les autres apports du secteur public (AASP), et plus particulièrement le FIEM (un Fonds espagnol de soutien à l'internationalisation des entreprises), plusieurs mesures de renforcement du financement de projets durables sont à l'étude, dont le lancement d'un code de financement responsable et durable que les entreprises seront tenues de respecter.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

L'Espagne tente d'inclure dans ses cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage plusieurs questions à cet égard. De plus, l'Espagne demande à ses partenaires et à ses bénéficiaires d'inclure, dans la mesure du possible, des indicateurs environnementaux dans les cadres logiques de leurs opérations.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Dans le cadre des dialogues sur l'action à mener ou à d'autres occasions, l'Espagne partage son expérience en la matière, en particulier dans le domaine de la transition du charbon.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

Plusieurs instruments de coopération espagnole pour le développement encouragent et soutiennent des plans de transition dans des pays partenaires.

En termes de coopération financière :

- Fondo para la Promoción del Desarrollo (FONPRODE) : la transition énergétique occupe une place importante dans ce portefeuille. Le budget annuel s'élève à 200 millions EUR associés à des fonds de dotation et à des décaissements. Les engagements sont les suivants : 30 % en 2022 de 60 millions EUR, 40 % en 2023 de 80 millions EUR et 50 % en 2024 de 100 millions EUR.

En termes de fonds multilatéraux :

- [NDC Partnership](#) : l'AECID s'aligne dessus depuis 2015, ce qui a permis de créer des synergies entre les fonds du Programme d'appui aux CDN et ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'EUROCLIMA+ et de la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (COMSSA).
- NDC Global Support Programme du PNUD : depuis 2015, l'AECID soutient des pays partenaires à réaliser leurs objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets tels qu'ils sont établis dans leurs CDN. Au niveau régional, l'agence a soutenu de nombreux événements, notamment les célébrations du LEDSLAC (réseau d'organisations et de personnes

œuvrant à la promotion, à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de développement à faibles émissions [LEDS] en Amérique latine et dans les Caraïbes), ainsi que les semaines climatiques organisées dans des pays d'Amérique latine. En voici plusieurs produits qui en sont le résultat :

- [Expériences et outils](#) de la région de l'Amérique latine pour le suivi des dépenses climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris.
- Rapport [LEDS in LAC](#).
- Outil numérique [NDC LAC](#).

En termes de coopération déléguée (fonds de l'UE avec cofinancement de l'Espagne) :

- Facilité d'investissement pour l'Amérique latine (LAIF, Programme régional de l'UE) : fonds délégués de l'Union européenne de 15.3 millions EUR consacrés à la promotion d'investissements dans l'adaptation au changement climatique et la gestion intégrée des bassins. Elle s'accompagne d'un investissement de portefeuille associé de 888 millions EUR (dont 323 millions EUR liés au Fonds espagnol pour l'eau et 545 millions EUR avec des prêts BID).
- Programme EUROCLIMA+ (programme régional sur le changement climatique et la durabilité de l'environnement pour l'Amérique latine) (fonds délégués par l'UE) : l'AECID transfère environ 24.3 millions EUR destinés à être gérés en 2017-23 dans 18 pays d'Amérique latine (dont Cuba). Environ 400 000 EUR sont cofinancés par l'AECID. Trois secteurs prioritaires ont été retenus : 1) gestion et prévention des risques : 7.2 millions EUR, 2) efficacité énergétique : 4.9 millions EUR et 3) gestion de l'eau en milieu urbain : 4.5 millions EUR. Un nouvel accord bilatéral de 3 millions EUR sera conclu et dépendra principalement de la demande des pays partenaires.
- Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (COMSSA) (Programme de l'UE pour l'accès à l'énergie, la transition énergétique et l'efficacité énergétique) : accord de délégation avec l'Union européenne d'un montant de 9 908 662 EUR, dont 8 908 000 EUR proviennent de l'Union européenne et 1 000 662 EUR sont cofinancés par l'AECID.

### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Les CDN sont les principales références, dans la mesure où il s'agit d'engagements nationaux. En matière de biodiversité, il est également renvoyé aux stratégies nationales. Toutefois, les pays partenaires sollicitent peu de soutien aux questions de biodiversité. Les actions de l'Espagne dans le domaine de la biodiversité adoptent plutôt l'optique du changement climatique, comme les solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Les directives de la Société financière internationale (SFI) servent de référence à FONPRODE, l'instrument de coopération financière de l'AECID. Les directives de la Banque interaméricaine de développement (BID) servent de référence à une partie du Fonds pour l'eau et l'assainissement de l'AECID. L'Espagne soutient également les interventions d'acteurs multilatéraux actifs dans le secteur, comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation. En outre, le pays appuie des initiatives et des programmes multilatéraux et régionaux qui portent spécifiquement sur le changement climatique, tels que :

- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Passerelle régionale pour le transfert des technologies et l'action contre le changement climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes (REGATTA).

- Le Centre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CEREED), avec un soutien à des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique axés sur l'égalité des sexes, ainsi qu'un appui général au Centre.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- Il est possible de citer plusieurs exemples d'activités qui relèvent de l'initiative [RIOCC](#) (réseau ibéro-américain des bureaux du changement climatique), qui visent systématiquement à répondre aux priorités des pays de lutte contre le changement climatique, tant en termes d'adaptation à celui-ci que d'atténuation de ses effets.
- Programme ARAUCLIMA : ce programme de la Coopération espagnole vise à lutter contre le changement climatique et en faveur du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il vise à soutenir les pays de la région dans leurs actions d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation aux changements écologiques, dans le but de préserver l'environnement et de promouvoir le développement durable. Ce programme régional apportera de la continuité et renforcera les bonnes pratiques déjà adoptées, en renforçant leur cohérence, leur complémentarité et, si nécessaire, leur rayonnement régional. Les institutions, les organisations et les plateformes régionales déjà consolidées et qui jouissent d'un grand prestige dans la région (RIOCC, REGATTA, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement [CCAD], Centro de Coordinación para la Prevención de los Desastres en América Central y República Dominicana [CEPREDENAC], etc.) seront des partenaires stratégiques lors de l'élaboration des actions/interventions supranationales qui relèveront du Programme. Le Programme fournira un soutien technique et financier à la mise en œuvre de ces initiatives. Celles-ci porteront notamment sur 1) la gestion des connaissances, 2) le renforcement institutionnel, 3) les conseils et l'appui techniques et 4) la mise en adéquation des acteurs avec les instruments de la Coopération espagnole pour le développement.
- EUROCLIMA+ : la Commission européenne a approuvé en 2016 un nouveau programme régional de l'UE à l'appui de la durabilité environnementale et de mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets en Amérique latine. Le nouveau programme, EUROCLIMA+, s'appuie sur l'actuel programme EUROCLIMA couronné de succès, mais il va encore plus loin en finançant plusieurs projets pilotes dans des secteurs sélectionnés. L'objectif général du programme est de contribuer à la durabilité environnementale et à un développement résilient au changement climatique en Amérique latine. En particulier, EUROCLIMA+ aidera les pays à mettre en œuvre les engagements pris lors des conférences sur le changement climatique. Dans le cadre du programme EUROCLIMA+, l'AECID gère les volets « Prévention des risques de catastrophes et gestion : sécheresses et inondations » et « Énergies renouvelables et efficacité énergétique ». En ce qui concerne les activités du programme, le choix des secteurs et des activités pour EUROCLIMA+ dépend des demandes formulées. Les activités du programme EUROCLIMA+ consistent en des discussions sur l'action à mener, ainsi qu'en un soutien technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets en Amérique latine. Le programme vise à soutenir l'intégration dans le cadre politique de mesures d'atténuation du changement climatique propices à la croissance économique et au développement social, ainsi que favorables à la protection de l'environnement et du climat. Dans sa composante horizontale, EUROCLIMA+ se concentre sur la fourniture de services axés sur la demande aux pays d'Amérique latine. Une attention particulière est accordée aux communications et à la gestion des connaissances ainsi qu'au renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique. Parmi les

autres activités figurent des services et des mesures climatiques destinées à améliorer le dialogue sur les politiques à mener dans des secteurs clés.

- PNUE-REGATTA : L'un des objectifs du projet REGATTA du PNUE est de soutenir des initiatives qui affichent des progrès dans des processus concrets d'adaptation au changement climatique, ce qu'il fait en soutenant des projets pilotes de diverses envergures. REGATTA soutient actuellement, entre autres, les projets suivants dans l'adoption d'une approche d'adaptation fondée sur les écosystèmes :
  - Bolivie : l'objectif général du projet est de renforcer les capacités techniques et pratiques des producteurs agricoles dans l'application de mesures d'adaptation au changement climatique et de conservation de leur écosystème afin de réduire la vulnérabilité économique et sociale des familles vivant dans le sud et le nord-est de la municipalité d'Entre Ríos. Le projet vise les objectifs spécifiques suivants : 1) avoir un impact sur la conservation de l'écosystème par l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles (eau, sol, végétation) en évitant la désertification de la capacité productive des sols, l'érosion et la déforestation ; 2) contribuer à la gestion d'un élevage du bétail durable par l'application de mesures d'adaptation au changement climatique, afin d'assurer ainsi une activité productive.
  - Guatemala : adaptation au changement climatique par le renforcement des moyens de subsistance associés aux écosystèmes de mangrove et de forêt de nuages sur la pente du Pacifique du Guatemala. L'objectif général est de promouvoir des solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans les communautés voisines d'une forêt de nuages et d'une mangrove sur la pente du Pacifique au Guatemala. Le projet vise les objectifs spécifiques suivants : 1) analyser la vulnérabilité, les aléas climatiques et les possibles solutions d'adaptation dans deux sites situés dans des écosystèmes de mangrove et de forêt de nuages ; 2) élaborer des plans d'adaptation fondée sur les écosystèmes axés sur les moyens de subsistance prioritaires dans les deux sites du projet ; 3) mettre en œuvre des actions de démonstration de solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans les deux sites ; 4) exécuter un projet pilote de stockage de l'eau, en mettant l'accent sur l'eau de brouillard dans la forêt de nuages de la municipalité d'Acatenango, dans le Chimaltenango, et expérimenter avec la création de 15 hectares de systèmes agroforestiers avec 40 bénéficiaires directs dans le village de La Soledad, Acatenango, dans le Chimaltenango ; 5) mener des actions de renforcement des capacités de 50 participants à la collecte et à la récupération de l'eau, en mettant l'accent sur l'eau de brouillard (destinée en particulier à un groupe principalement autochtone du village de La Soledad, Acatenango).
- [Programme INTERCOONECTA](#) : ce programme soutient le renforcement institutionnel de pays partenaires dans les domaines liés à la transition climatique.
- Fondo de Transición Ecológica (FONTEC) : ce programme donne la priorité aux solutions fondées sur la nature et à l'économie circulaire. Pour la première fois en 2021, il disposait d'un budget de 1 million EUR. Il est prévu de le transposer à plus grande échelle.
- Appel à propositions et à des innovations en 2021 auprès d'organisations non gouvernementales de développement qui privilégient l'économie circulaire et des solutions fondées sur la nature.
- Appui du [CERECC](#) dans la région de la CEDAO à la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

Lorsque des partenaires de petits États insulaires en développement (PEID) demandent que l'appui de la coopération espagnole pour le développement se concentre sur des questions environnementales, l'Espagne tente de trouver des moyens pour y parvenir. L'Espagne a, par exemple, participé récemment à un projet avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en Océanie de soutien aux énergies renouvelables dans plusieurs PEID.

De multiples organisations et fonds, auxquels l'Espagne contribue, disposent de leur propre programme d'amélioration de l'accès des PEID au financement en faveur d'un développement durable et résilient. En outre, l'Espagne est un contributeur de longue date au Fonds pour l'adaptation, au Fonds vert pour le climat (FVC), au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et au Fonds pour les pays les moins avancés, qui tous financent l'action climatique dans les PEID. L'Espagne soutient également des PEID d'Amérique latine et des Caraïbes par l'appui qu'elle apporte aux activités du réseau RIOCC, de la Conférence des directeurs des Services météorologiques et hydrologiques nationaux ibéro-américains (CIMHET) et de la Conférence des directeurs ibéro-américains de l'eau (CODIA), autant de réseaux institutionnels actifs dans les domaines du changement climatique, des questions météorologiques et hydrologiques, qui réunissent des autorités nationales techniques professionnelles.

L'Espagne intervient également dans le domaine de la gestion et de la prévention des [risques côtiers](#) associés au changement climatique dans des pays d'Amérique latine. Par ces actions, l'AECID tente de répondre aux demandes des PEID, comme celles émanant de Cuba et de la République dominicaine, qui sont des pays prioritaires pour l'Espagne. En Haïti, l'Espagne mène également plusieurs projets sur la biodiversité et la conservation des forêts et des sols. En Océanie, l'Espagne apporte son soutien au [Programme d'atténuation du changement climatique et de prévention des risques](#) de l'UICN.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le projet [REGATTA](#), financé par l'AECID et géré par le PNUE, fournit un appui dans ce secteur. L'Espagne a également élaboré des activités de formation en ligne libres d'accès dans ce domaine, notamment un webinaire en collaboration avec le Fonds pour l'adaptation aux changements climatiques. [L'Espagne mène également d'autres activités de renforcement des capacités](#) dans ce domaine.

# Suède

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Engagements politiques de la Suède*

L'engagement de la Suède à inscrire ses actions de coopération pour le développement dans le droit fil des engagements internationaux en matière de climat et d'environnement est bien illustré par la multitude d'accords internationaux et de promesses auxquels elle s'est engagée. Citons parmi eux la [Coalition pour de hautes ambitions](#) et l'[Engagement des dirigeants pour la nature](#). En outre, l'[instruction](#) de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Asdi), promulguée par le gouvernement suédois, énonce explicitement l'obligation de tenir compte de la dimension de l'environnement et du changement climatique dans l'ensemble de la coopération suédoise pour le développement.

#### *Cibles*

En juin 2017, le Directeur général de l'Asdi a arrêté le [plan d'action en faveur de l'environnement pour 2017-2020](#), qui a été prolongé jusqu'en 2021 et un nouveau plan est en cours d'élaboration. L'actuel plan s'appuie sur la politique Environnement et constitue un élément central du système de gestion de l'environnement. Il énonce les objectifs à atteindre, leurs échéances et leurs responsables.

L'Asdi se donne les grands objectifs suivants d'ici à 2020 (voir également le tableau 1, chapitre 5.3) :

- augmenter la part du financement qui intègre l'environnement comme objectif principal de 11 % en 2016 à 15 % en 2020, et l'environnement comme objectif significatif de 32 % en 2016 à 45 % en 2020.
- porter à 28 % la part du financement consacré au changement climatique (« financement climatique »).
- porter à 4 % la part du financement qui intègre la biodiversité comme objectif principal et à 15 % celle qui intègre la biodiversité comme objectif significatif.
- porter à huit le nombre de garanties où l'environnement est un objectif principal, d'un montant d'au moins 3 milliards SEK.

En outre, une analyse environnementale (y compris climatique) est à inclure comme condition préalable dans les modalités d'exécution et les lignes directrices d'élaboration des stratégies et leur opérationnalisation. Celle-ci doit être traduite à son tour dans la planification opérationnelle des « responsables de la stratégie ». Une évaluation environnementale/climatique adéquate doit également être effectuée de toutes les contributions apportées aux étapes de planification, d'appréciation et de suivi

des performances. Comme énoncé dans la « boîte à outils verte », l'évaluation environnementale doit s'accompagner d'une analyse des composantes suivantes et de mesures en vue de les gérer :

- les possibilités pour le projet/programme de renforcer la durabilité environnementale (y compris l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets)
- les risques que le projet/programme pose pour l'environnement/le climat (clause de sauvegarde ou dimension « ne pas nuire »)
- les risques que le changement climatique/la dégradation de l'environnement pose pour le projet/programme.

Un nouveau plan est en cours d'élaboration et, à partir de 2022-24, le plan opérationnel de l'Asdi intégrera la dimension de l'environnement et du changement climatique aux objectifs de planification et de mise en œuvre.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

L'objectif de la coopération suédoise pour le développement international est de créer pour les personnes vivant dans la pauvreté et victimes d'oppression des chances d'améliorer leurs conditions de vie.

[Le cadre politique suédois de développement](#) énonce l'orientation générale de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire de la Suède et recense les contributions qui lui permettront au mieux de réaliser ces objectifs. La coopération suédoise pour le développement se caractérisera par deux perspectives générales : l'une qui porte sur le développement des populations pauvres et l'autre fondée sur les droits. Ces deux perspectives feront partie intégrante de toutes les actions menées au titre de la coopération suédoise pour le développement. À celles-ci s'ajoute le cadre politique qui s'articule à son tour autour de trois grandes perspectives thématiques : les conflits, la problématique hommes-femmes, et l'environnement et du climat. À elles toutes, ces cinq perspectives sont des outils qui serviront à déterminer et à gérer des objectifs divergents et à promouvoir les synergies entre les différents domaines thématiques de la coopération pour le développement. Elles ont aussi vocation à être intégrées dans la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre et le suivi des opérations.

En outre, l'instruction du gouvernement décrit dans leurs grandes lignes les modalités d'exécution de l'action de l'Asdi, notamment le concours qu'elle doit apporter au gouvernement suédois, les organisations avec lesquelles coopérer et les modalités d'organisation de son travail dans les pays partenaires. L'article 2 stipule l'obligation pour l'Asdi d'intégrer la dimension de l'environnement et du changement climatique dans ses opérations.

Des stratégies spécifiques fournissent des instructions plus complètes sur les actions de l'Asdi et définissent les priorités, les buts, les cibles, etc. à poursuivre en fonction des contextes géographiques (pays, régions, ainsi qu'au niveau mondial) et des domaines de travail. L'Asdi en soumet la proposition au gouvernement suédois, qui en décide. Les stratégies ont généralement une durée de validité de cinq ans. Elles adoptent soit une optique géographique, soit une optique thématique, comme les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit, ainsi que le développement économique durable et la durabilité environnementale, le climat et les océans viables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Comme indiqué plus haut, les lignes directrices insistent fortement sur la double nécessité que d'une part la coopération suédoise pour développement repose sur trois perspectives thématiques ou transversales (par exemple une intégrant la problématique hommes-femmes, une autre sur l'environnemental et le climat et la dernière sur les conflits), et que d'autre part l'ensemble des perspectives soient intégrées dans la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de la coopération suédoise pour le développement. Ainsi, les [stratégies bilatérales, régionales, mondiales ainsi que thématiques](#) doivent intégrer les questions environnementales et climatiques, même si la stratégie concernée ne porte pas directement sur ces domaines.



## Dispositifs et piliers clés

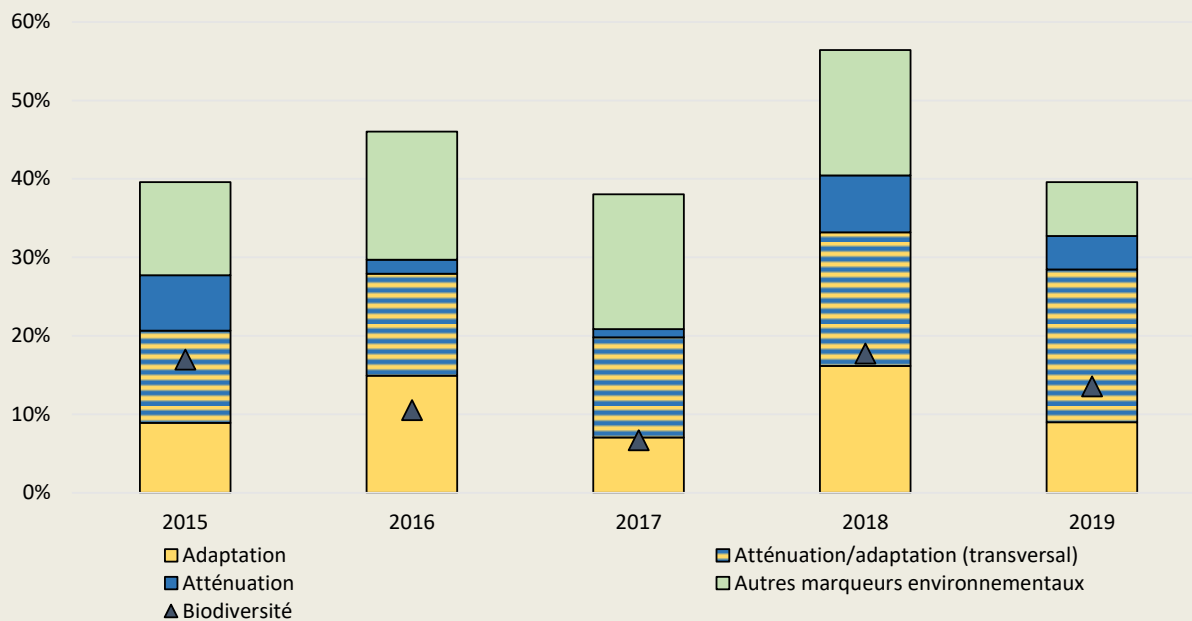
L'Asdi a élaboré une politique environnementale dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, accompagnée d'objectifs et de cibles d'intégration environnementale bien définis, qui tient compte de façon systématique des impacts tant directs qu'indirects sur l'environnement. [La politique Environnement de l'Asdi](#) a été arrêtée par le directeur général de l'Asdi en juin 2017, comme indiqué plus haut. Cette politique précise dans leurs grandes lignes :

- les actions auxquelles l'Asdi s'engage en matière de protection de l'environnement et de promotion proactive d'une transformation vers un développement écologiquement durable par la prise en compte des aspects environnementaux dans toutes les opérations et tous les secteurs
- le mode opératoire de l'Asdi d'intégration de la dimension de l'environnement dans le cadre de ses opérations à long terme de coopération pour le développement et d'aide humanitaire
- les mesures à prendre pour assurer la diminution constante des impacts nuisibles directs de l'Asdi sur l'environnement, par des efforts soutenus de réduction de l'empreinte écologique de ses activités de bureau et la priorité donnée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par la Suède des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>



### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Un système de gestion de l'environnement permet à une organisation de systématiser et de rationaliser ses performances environnementales. Grâce à lui, l'organisation enregistre des améliorations constantes et réduit progressivement son impact environnemental global. Le gouvernement suédois a décidé en 1996 d'imposer aux organismes publics l'adoption d'un système de gestion de l'environnement (SGE) s'accompagnant de rapports annuels sur les progrès réalisés. En se dotant de ce système, la Suède entend atteindre ses objectifs nationaux de qualité de l'environnement par la prise en compte de la dimension de l'environnement dans l'ensemble des activités de l'administration publique :

- dans les propositions, décisions et mesures des pouvoirs publics
- conjointement avec les mesures de passation des marchés et d'autres exercices de la puissance publique
- dans les activités propres de l'administration publique.

Au cours des cinq-six dernières années, l'Asdi a élaboré une approche complète d'intégration de la dimension de l'environnement et du changement climatique dans ses actions de coopération pour le développement, qui s'accompagne de documents directeurs ([boîte à outils verte](#)) et des [instructions](#) (Manuel statistique).

#### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Sur le plan stratégique, l'Asdi a élaboré un nouveau cadre d'analyse de la pauvreté : l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté (MDPA) en 2017. L'objectif de la MDPA est de mieux comprendre et faire connaître la pauvreté multidimensionnelle, de mieux apprécier les répercussions des opérations de l'Asdi sur les personnes vivant dans la pauvreté et d'améliorer les décisions opérationnelles qui reflètent le point de vue de ces personnes. La MDPA comprend une évaluation du contexte environnemental, des tendances et de leurs conséquences sur les personnes vivant dans la pauvreté.

Le système de gestion de l'environnement est étroitement intégré au système interne de l'Asdi de gestion des contributions, intitulé « Trac » (outil de gestion des résultats et d'évaluation des contributions). Trac est une application informatique destinée à guider les utilisateurs tout au long du processus de gestion des contributions et à fournir un soutien et une orientation aux évaluations, ainsi que des documents à l'appui. Trac prend fond sur la règle pour la gestion des contributions, règle qu'elle respecte et qui vise à assurer une gestion des contributions légitime, efficace, cohérente et basée sur les résultats. Le terme « contribution » est un terme générique qui désigne les activités financées par l'Asdi, qui ont vocation à contribuer aux objectifs fixés par le gouvernement dans ses stratégies de coopération pour le développement actuellement en vigueur.

L'Asdi reprend les codes sectoriels du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour classer ses interventions. L'Asdi utilise également 11 marqueurs des objectifs définis par le CAD de l'OCDE pour suivre l'évolution de ses contributions relativement à des objectifs donnés, dont 5 visent spécifiquement l'environnement : les 4 marqueurs de Rio pour la désertification, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, auquel s'ajoute le marqueur Environnement.

Au sein de l'Asdi, à chaque fois qu'un nouveau programme est convenu, le responsable de programme applique le marqueur Environnement du CAD (ainsi que les marqueurs de Rio). L'équipe des services statistiques de l'Agence passe en revue tous les nouveaux programmes une fois par semaine, en vérifiant leur descriptif et, au besoin, leur documentation pour s'assurer que la valeur du marqueur est la bonne. En cas de questions, l'équipe des services statistiques se met directement en relation avec le responsable du programme en utilisant le Manuel statistique comme base. Avant d'adresser son rapport annuel à l'OCDE, des contrôles ponctuels supplémentaires sont effectués. L'agence organise également pour le personnel des formations sur les marqueurs du CAD, notamment pour expliquer leur utilité et l'importance

d'en rendre compte. Cette approche permet non seulement de présenter des rapports corrects, mais aussi de dialoguer avec les interlocuteurs et de les sensibiliser aux marqueurs liés à l'environnement et au climat, et plus largement aux questions relatives à l'environnement et au climat au sein de l'Asdi.

La perspective de l'environnement et du changement climatique est intégrée dans l'ensemble du [processus de mise en œuvre et de suivi](#) des programmes et projets.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Dans sa [lettre de cadrage budgétaire pour 2020](#), le gouvernement suédois a ordonné à l'Asdi d'analyser les mesures à prendre pour mieux aligner l'aide sur l'Accord de Paris. L'Asdi a réalisé une [analyse détaillée](#). Celle-ci a produit, entre autres, un recensement des programmes climatiques ciblés (contributions ayant reçu une valeur « 2 » pour l'environnement ou le climat). Cet exercice a montré que l'action de l'Asdi est porteuse de transformations et contribue à la transition nécessaire. Les activités respectent non seulement l'obligation de « ne pas nuire », mais contribuent aussi de manière concrète à une évolution systématique vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le soutien à l'adaptation au changement climatique et à un développement résilient face à celui-ci.

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- La Promesse climat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : cette initiative vise à aider au moins une centaine de pays à entreprendre un processus inclusif et transparent de révision et de soumission de Contributions déterminées au niveau national (CDN) améliorées. En s'appuyant sur le vaste portefeuille du PNUD en matière de climat et de développement durable et sur les partenariats avec les Nations Unies (ONU), le NDC Partnership, des coalitions, des banques multilatérales de développement (BMD), le secteur privé, le milieu universitaire et des organisations de la société civile (OSC), l'initiative fournira un soutien technique et financier afin d'aider les pays à prendre des mesures audacieuses pour réduire leurs émissions, accroître leur résilience aux impacts climatiques et soutenir des priorités en faveur du développement durable.
- Le PNUD et Stockholm+50 : l'objectif global de cette initiative est d'aider au moins une centaine de pays à passer de l'engagement à l'action et à intensifier le soutien apporté autour des thèmes de la réunion Stockholm+50. Il s'agira pour cela d'adopter une approche à l'échelle de la société tout entière et commune à l'ensemble des composantes de l'administration, qui fera fond sur les processus d'engagement existants, y compris ceux établis dans le cadre de la Promesse climatique du PNUD avec le soutien suédois aux CDN. Bien que l'accent des plateformes dépasse la dimension du changement climatique, le PNUD aidera à tirer parti des CDN qui reflètent des plans souverains privilégiant des investissements dans les domaines pertinents à la réunion, à savoir l'énergie, les solutions fondées sur la nature, les forêts, l'agriculture, les transports et l'économie verte et circulaire.
- Colombie durable-Banque interaméricaine de développement (BID) : cette initiative appuie la création du Fonds Colombie durable, qui est un fonds d'affectation spéciale à composantes multiples de projets et de programmes de soutien destinés à maximiser les dividendes environnementaux, économiques et sociaux de la paix en Colombie, principalement dans les

territoires au croisement de l'incidence de conflits armés et de zones stratégiques pour le développement rural durable et la sauvegarde de l'environnement. Ce fonds devrait soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) de la Colombie. Il vise pour cibles quatre grandes problématiques interdépendantes : 1) la déforestation et la perte de capital naturel, 2) la pauvreté rurale et l'aménagement du territoire, 3) le manque de capacités sur le plan local et l'absence de coordination et 4) les défis liés au changement climatique. La BID dirige le fonds et gère l'ensemble des contributions provenant des différents donateurs (100 millions USD de la Norvège, 5 millions USD de la Suisse et 5 millions USD de la Suède en novembre 2017), ainsi que le prêt offert au gouvernement colombien destiné à servir de contrepartie au fonds.

- Programme mondial de renforcement des capacités, Villes durables : ce programme mondial de renforcement des capacités trouve ses points d'ancrage dans l'Agenda 2030, l'Accord de Paris, le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs d'Aichi visés dans la Convention pour la diversité biologique. Il a pour objectif global de renforcer les capacités des institutions en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en particulier en faveur des pauvres et des personnes vulnérables. Dans le cadre de cette contribution, l'Asdi apportera son appui à des méthodes novatrices de collaboration entre les autorités suédoises et leurs homologues dans quatre pays africains. Ce programme mondial contribuera à renforcer les capacités institutionnelles d'organismes et d'établissements publics, en mettant l'accent sur leurs systèmes nationaux de transparence et leurs CDN au titre de l'Accord de Paris. Il contribuera également à accroître les capacités institutionnelles propices à un urbanisme inclusif et fondé sur la primauté du droit, qui adopte une perspective écosystémique. Il visera à soutenir le renforcement des capacités des administrations en matière de bonne gouvernance. Il comprend à la fois un volet d'atténuation du changement climatique et un volet d'adaptation à ses effets.

***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

La [politique Environnement de l'Asdi](#) (2020) précise le type de transformation qu'elle poursuit : « promouvoir de manière proactive une transformation vers un développement écologiquement durable par l'intégration des aspects environnementaux dans toutes les opérations et dans tous les secteurs ». Pour y parvenir, elle énonce les orientations suivantes : adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, utilisation rationnelle des ressources naturelles, protection de la biodiversité et des services écosystémiques, réduction de la pollution et promotion de l'économie circulaire.

L'Asdi est le principal organisme public responsable de la mise en œuvre des stratégies bilatérales, régionales et thématiques. En ce qui concerne les stratégies bilatérales, le gouvernement suédois fixe des objectifs pour la coopération bilatérale avec un pays spécifique. Dans la plupart des stratégies bilatérales, les objectifs comprennent des questions liées au climat ou à l'environnement. L'orientation de ces objectifs varie en fonction du contexte.

En 2016, le gouvernement suédois a présenté le cadre politique de la coopération suédoise pour le développement et de l'aide humanitaire. Le développement écologiquement durable et lié au climat et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles constituent l'un des principaux domaines thématiques envisagés. L'orientation politique à long terme de ce domaine thématique est assez large : il comprend en effet le soutien à des pays à revenu faible et intermédiaire à leur adhésion à des conventions internationales sur l'environnement et le climat et à la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris à ce titre, qui s'ajoute à un appui aux pays dans la mise en œuvre de leurs CDN en vertu de l'Accord de Paris sur le climat.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

La Suède adhère, le cas échéant, aux principes du G20 en faveur d'investissements de qualité dans les infrastructures et à la nécessité que tous favorisent et respectent une démarche de transition vers un développement écologiquement durable, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique dans les pays partenaires.

#### *Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique de la Banque mondiale (ESMAP) : l'Asdi soutient le partenariat stratégique conclu avec ESMAP qui vise un changement d'échelle en se concentrant sur des solutions énergétiques durables et écologiques qui font cruellement défaut. Le programme précise les quatre critères que tout projet doit respecter pour prétendre à un alignement sur l'Accord de Paris, à savoir être porteur de transformations, catalyseur, porteur de soutien et réactif. Le programme ESMAP a pour ambition de jeter les bases du système énergétique durable de demain. À cette fin, il envisage les axes de soutien suivants : des réformes nationales destinées à créer des incitations à l'investissement dans les énergies renouvelables, des réformes propices à l'intégration de l'énergie solaire et éolienne dans les réseaux électriques nationaux, l'élaboration de plans d'électrification tant pour les connexions au réseau que pour des solutions locales, des processus d'introduction de foyers propres/améliorés, la cartographie et l'analyse du potentiel des pays partenaires en matière d'énergies renouvelables, etc. Le travail sur les réformes à engager est certes compliqué et souvent délicat sur le plan politique, il n'en reste pas moins indispensable pour induire les changements nécessaires.
- Soutien au Fonds national de l'environnement du Rwanda (FONERWA) : le FONERWA est le Fonds national de l'environnement et du changement climatique du Rwanda. Créé en 2012, le Fonds vise à mobiliser des financements climatiques nationaux et internationaux et à obtenir un financement durable pour soutenir des projets qui contribuent à la durabilité environnementale, à la résilience au changement climatique et à la croissance verte. Le Fonds est ouvert aux ministères sectoriels et aux administrations locales, aux organisations de la société civile, aux entités privées et aux institutions de recherche. Cette intervention vise à apporter un niveau global de soutien à FONERWA, afin de contribuer à faire en sorte que la croissance économique du Rwanda soit écologiquement durable, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique, et qu'elle soit propice à la création de richesse et à la réduction de la pauvreté, au renforcement des capacités d'adaptation des communautés et à la réduction de la vulnérabilité au changement climatique. La Suède contribuera aux résultats attendus suivants de l'intervention : un financement durable et équitable à l'appui de programmes nationaux et d'initiatives privées qui ciblent les priorités nationales climatiques et environnementales ; l'acquisition de compétences par les parties prenantes nationales et les OSC, appliquées en particulier dans la conception de propositions de projet ; l'élaboration de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier et dont le financement est approuvé par le conseil d'administration du FONERWA ; l'achèvement de projets, le succès de leur mise en œuvre et le partage des enseignements tirés.
- Efficacité énergétique, le projet Développement économique vert avec le PNUD : la Bosnie-Herzégovine est l'un des pays les plus inefficaces en matière énergétique, faute d'une approche systématique, des mécanismes financiers nécessaires et d'investissements affectés des projets d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables. L'intervention de la Suède s'inscrit en complément au projet quinquennal (2014-18) en cours du PNUD sur le Développement économique vert, qui vise à aider le Fonds pour la protection de l'environnement de la Bosnie-Herzégovine à institutionnaliser la gestion énergétique et les processus décisionnels d'investissements dans l'efficacité énergétique, ainsi qu'à établir des mécanismes financiers durables pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique au sein du secteur public de la

Bosnie-Herzégovine. Le projet Développement économique vert aidera la Bosnie-Herzégovine à remplir ses obligations en matière d'énergie dans le cadre d'accords multilatéraux (le Traité sur la Charte de l'énergie, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC]) et l'aidera à se conformer aux directives de l'Union européenne sur l'efficacité énergétique et le rapprochement de l'acquis de l'UE en matière d'environnement.

- Économie verte inclusive (EVI) (programme mondial) : l'Asdi soutient le programme EVI, qui contribue à la transformation vers une économie verte inclusive en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie. Le programme s'appuie sur les travaux actuels des pays participants en matière d'économie verte inclusive et met l'accent sur le renforcement des capacités des pouvoirs publics à combiner avec succès des politiques respectueuses de l'environnement et porteuses sur le plan économique. Les activités portent notamment sur l'amélioration des actuels instruments d'orientation générale et de pratique, tels que les taxes, les tarifs, les redevances pour la pollution, les investissements verts et les subventions. Le programme réunit de hauts fonctionnaires, des responsables de l'action publique et des décideurs de haut niveau, ainsi que des universitaires et des représentants de la société civile. À l'issue du programme, les participants recevront le titre de « IGE Fellows » agréés, et disposeront d'un réseau régional pour partager les bonnes pratiques et la possibilité de former des collègues à la mise en œuvre réussie des pratiques d'une économie verte inclusive.
- Initiative des administrations locales sur le changement climatique (LoGIC), Bangladesh : l'objectif de ce projet est une planification locale améliorée et inclusive et un mécanisme de financement renforcé en faveur de solutions à assise communautaire d'adaptation au changement climatique par l'intermédiaire des administrations locales. On s'attend à ce que le projet produise des résultats dans les domaines suivants : 1) le renforcement des capacités des administrations locales, des ménages et d'autres parties prenantes locales à l'élaboration de plans locaux qui intègrent les mesures d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophes ; 2) la création d'un mécanisme de financement pour financer la mise en œuvre par les administrations locales et les communautés de mesures d'adaptation au changement climatique ; et 3) de l'expérience et des données probantes afin d'éclairer et de favoriser des améliorations supplémentaires à apporter aux politiques publiques et aux pratiques des « union parishads » (syndicats de village) et des systèmes nationaux en matière d'adaptation au changement climatique.
- Blue Action Fund : le Fonds accorde des subventions à des projets de conservation sélectionnés dans des aires marines protégées (AMP) et leurs zones tampons, qui ciblent les eaux côtières les plus sensibles d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique, en se concentrant sur des projets qui présentent des résultats mesurables dans deux domaines : 1) des AMP nouvellement créées ou mieux gérées ou des réseaux d'AMP propices à la conservation de la biodiversité ; 2) l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire. Par l'application de solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes, le Fonds aide à réduire ou à éviter les impacts du changement climatique.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

L'approche adoptée par la Suède pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement (PEID) est énoncée dans la [stratégie de la coopération suédoise pour le développement régional en Asie et dans la région du Pacifique 2016-2021](#). Le programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique, 2017-2023 (PEUMP) est une bonne illustration de cet engagement. L'objectif global du PEUMP est d'améliorer les avantages économiques, sociaux et environnementaux pour 15 membres du groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par le renforcement de l'intégration régionale et la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Le programme a pour finalité de favoriser l'amélioration de la gestion et du développement durables de la pêche afin d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance économique, tout en traitant des questions du changement climatique et de la conservation de la biodiversité marine.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

La Suède n'a pas fait état d'activités dans ce domaine.

# Suisse

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### *Engagements politiques, stratégies et outils*

#### *Cibles*

Un objectif spécifique a été fixé au niveau du financement de l'objectif B de la stratégie suisse de coopération internationale 2021-2024. Il est prévu d'augmenter progressivement le financement de la coopération internationale de la Suisse dans ce domaine, passant de 300 millions CHF par an en 2017-20 à 400 millions CHF par an d'ici à la fin de 2024. Cela représentera environ 15 % du total des ressources consacrées à la coopération internationale.

Au niveau de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'unité statistique qui lui est associée se charge du suivi des progrès réalisés dans la réalisation de cet objectif, qui sont communiqués au Conseil d'administration dans le cadre du rapport de pilotage semestriel complet doté d'un système visuel à feux de circulation de référence rapide pour déterminer l'état d'avancement de chaque composante.

Le système de surveillance du Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) est comparable à celui de la DDC. Un Réseau Climat se charge du suivi des progrès réalisés en la matière et en rend compte une fois par semestre à la Direction du centre de prestations Coopération et développement économiques du SECO.

#### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La dimension du changement climatique et de l'environnement constitue l'un des quatre objectifs principaux de l'actuelle [stratégie de coopération internationale 2021-2024](#) de la Suisse. L'objectif B, intitulé « lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles (environnement) », traite de la dimension environnementale et complète les trois autres objectifs, à savoir : 1) contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois décents (développement économique) ; 2) sauver des vies, fournir des services de base de qualité (notamment éducation et santé) et contribuer à la diminution des causes de la migration irrégulière et du déplacement forcé (développement humain) ; et 3) promouvoir la paix, la primauté du droit et l'égalité des sexes (consolidation de la paix/gouvernance).

Hormis les activités qui ciblent spécifiquement le changement climatique et les préoccupations environnementales (désignées « activités ciblées »), la dimension du changement climatique et de l'environnement est pris en compte dans la plupart des programmes de coopération internationale de la Suisse par des efforts d'intégration (qui traduisent l'adoption a minima d'une approche de protection contre les effets du changement climatique des investissements et de « ne pas nuire »).



Au niveau de la Direction suisse du développement et de la coopération, depuis avril 2019, selon une communication de son directeur général, les risques climatiques sont à prendre en compte et à incorporer de manière systématique dans les programmes de coopération (niveau stratégique) et sont à prendre en compte au niveau des interventions opérationnelles (projets et programmes). Cette prise en compte inclut toujours deux perspectives qui se renforcent mutuellement : celle du risque, quant à la manière dont les impacts néfastes du changement climatique pourraient nuire au domaine/programme/projet de travail ; et celle du climat, quant aux répercussions dommageables que l'action pourrait avoir en aggravant encore plus la situation environnementale.

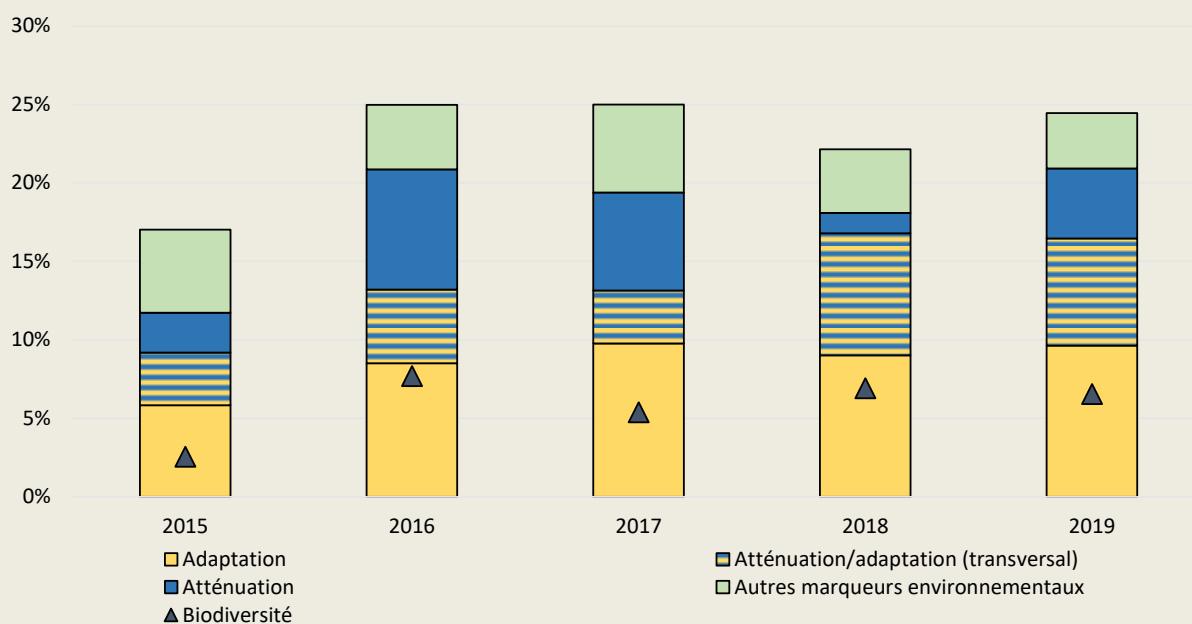
Au niveau du Secrétariat d'État à l'économie, tout nouveau projet donne lieu aussi à une vérification pour déterminer les risques climatiques et environnementaux qu'il présente. Si des risques sont relevés, il convient de proposer des mesures d'atténuation.

La réduction de la pauvreté et le développement durable sont la raison d'être de la coopération internationale de la Suisse et cette priorité demeure inchangée. D'où l'impératif que tous fonds consacrés aux efforts d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets contribuent de manière tangible au mandat de réduction de la pauvreté et de promotion du développement durable. Pour encourager davantage d'investissements favorables au climat dans les pays en développement par le secteur privé, la Suisse promeut des partenariats, dont certains multilatéraux, destinés à mobiliser des fonds privés supplémentaires à cette fin.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par la Suisse des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>



### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

La DDC prescrit l'utilisation systématique de l'outil des Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe (CEDRIG). Cet instrument élaboré conjointement par les réseaux thématiques sur le changement climatique et l'environnement et sur la réduction des risques de catastrophe de la DDC aide les apporteurs de coopération pour le développement à évaluer si leurs stratégies, programmes et projets sont menacés par le changement climatique, la détérioration de l'environnement et des catastrophes naturelles. Il sert aussi à déterminer la possibilité que ces interventions accroissent encore plus les émissions de gaz à effet de serre, la détérioration de l'environnement ou les risques de catastrophes.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Au niveau de la DDC, l'intégration d'objectifs environnementaux et climatiques se fait par l'application des indicateurs de référence agrégés (IRA) et des indicateurs de référence thématiques (IRT) qui ont été élaborés par les divisions et réseaux thématiques concernés en vue de leur application systématique dans l'ensemble de l'institution. Il est obligatoire de faire figurer ces indicateurs dans le cadre de résultats de chaque programme national et régional de coopération et ils doivent représenter au moins 50 % des indicateurs des nouveaux programmes. Les informations obtenues à l'issue de l'application des IRA et des TRI informeront un système de gestion des données de résultats déployé à l'échelle de l'institution qui est en cours d'élaboration et de tests, dont la mise en service devrait avoir lieu d'ici la fin de 2021.

Le centre de prestations Coopération et développement économiques du SECO contrôle les objectifs environnementaux et climatiques de ses projets au moyen d'indicateurs types spécifiques, qui servent de base aux rapports que le centre adresse au Parlement et au grand public. S'agissant de l'un des deux seuls thèmes transversaux clés, la dimension climat et utilisation rationnelle des ressources entre dans le point de mire des efforts de suivi, d'évaluation et d'apprentissage déployés au sein de l'institution. Une évaluation du portefeuille sur les efforts du SECO en matière d'intégration et de promotion d'objectifs climatiques et environnementaux est programmée pour 2022.

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

En ce qui concerne l'appropriation de la démarche par les pays et le rôle de l'administration des pays prioritaires, en vertu de la modalité de la coopération bilatérale, c'est à l'administration du pays prioritaire (pays partenaire) qu'incombe en premier la responsabilité du développement, la Suisse accordant la priorité à la coopération directe avec les organismes publics aux niveaux national, régional et local. La volonté du pays d'entreprendre des réformes et l'impact potentiel de l'action envisagée sont des aspects essentiels de la décision d'un engagement de la Suisse. Un dialogue régulier avec les partenaires publics permet à la Suisse de revoir et, le cas échéant, d'adapter son partenariat.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

[Soutien à la gestion du changement climatique \(Pérou\)](#) : l'objectif global de ce projet est, d'une part, d'aider le Pérou à améliorer ses capacités de mise en œuvre de ses contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris et de sa loi-cadre nationale sur le changement climatique et, d'autre

part, d'influencer l'élaboration d'objectifs régionaux et internationaux plus ambitieux en matière de changement climatique et d'atténuation de ses effets.

***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Dans le cadre de sa stratégie de [coopération pour le développement économique pour la Suisse](#), le SECO tient systématiquement compte des risques climatiques, ainsi que des mesures de réduction et d'adaptation lors de la conception et du suivi de ses activités. Le principal objectif visé est d'établir un développement urbain intégré et de développer des processus de production à utilisation rationnelle des ressources, ainsi que des chaînes de valeur et des solutions de financement durables.

*Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Le SECO entretient le dialogue avec les autorités et les groupes d'intérêt et les aide à élaborer des stratégies d'urbanisme orientées vers l'avenir. Les experts conseillent des autorités municipales et nationales sur les modalités à adopter pour procéder à l'analyse du milieu urbain et à fixer des objectifs de développement afin de pouvoir sélectionner, planifier et mettre en œuvre des projets d'infrastructure. Le SECO aide également les villes à effectuer des montages de financement et à prévoir des sources de financement locales.

Le SECO vise en priorité les domaines suivants :

- le développement des transports en commun et non motorisés en faveur d'une mobilité efficace et durable (par exemple en introduisant des couloirs de bus express)
- le renforcement de la protection et de la résilience des villes contre les catastrophes naturelles liées au climat et à d'autres événements extrêmes (par exemple, à l'aide de systèmes de surveillance et par la formation des autorités)
- l'amélioration de la gestion de la consommation énergétique urbaine et le développement des énergies renouvelables (avec notamment le label suisse « Cités de l'énergie » ou le Prix européen de l'énergie durable).

Pour pallier le manque de services publics de base dans les pays en développement, le SECO aide les entreprises de service public à gérer leurs installations de façon professionnelle et à introduire des technologies innovantes. Il encourage également le développement des énergies renouvelables dans ses pays partenaires, notamment l'énergie hydroélectrique et l'énergie solaire. En outre, le SECO soutient le développement des compétences au sein des entreprises de service public afin d'assurer la disponibilité de personnel qualifié. Il apporte aussi son aide à des autorités nationales et locales dans l'élaboration de solutions de financement viables et la mise en œuvre des conditions propices à un cadre réglementaire favorable, par exemple dans le domaine des tarifs.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

On peut citer comme exemple le [Programme pour la résilience des villes](#).

Un autre exemple est le « [Projet Énergie solaire](#) » au Viet Nam.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

La Suisse n'accorde pas d'attention particulière aux petits États insulaires en développement (PEID) et aucun de ses pays prioritaires pour les efforts de coopération bilatérale ne relève de cette catégorie. Le SECO est actif dans le cadre de sa coopération bilatérale en matière de développement économique dans 13 pays prioritaires (dont aucun de PEID).

Les mesures bilatérales du SECO sont renforcées par des mesures répondant à des défis globaux, tels que la finance et les échanges, les migrations, le changement climatique et l'environnement, et l'eau. Ces mesures globales reçoivent généralement le soutien de plusieurs États donateurs et sont mises en œuvre par des organisations internationales, notamment des banques multilatérales de développement. Il se peut que des PEID soient aussi des pays bénéficiaires de mesures globales.

Des mesures de soutien ciblé ont eu lieu par le passé, en particulier le cofinancement par la DDC de Tables rondes sur les changements climatiques dans le Pacifique (PCCR). Ce mécanisme semestriel de coordination portant sur le changement climatique dans le Pacifique a été créé en vue de coordonner et de faciliter le dialogue et la mise en réseau dans ce domaine au sein de la région.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Il n'existe aucun programme et aucune approche spécifiques à cet égard dans le cadre des efforts de coopération bilatérale de la DDC. Il est toutefois important de souligner les efforts entrepris dans le cadre des fonds multilatéraux (climat) auxquels la Suisse contribue (Fonds pour l'adaptation, Fonds vert pour le climat, etc.), qui, eux, ont des programmes et des approches dédiés en matière d'accès au financement pour les PEID.

# Royaume-Uni

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Les engagements politiques du Royaume-Uni*

Le gouvernement britannique a déclaré dans sa Revue intégrée de sécurité, de défense, de développement et de politique étrangère ([Integrated Review for Security, Defence, Development and Foreign Policy](#)) (Revue intégrée) que la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité constitue sa priorité internationale numéro un et a décidé en conséquence d'aligner les dépenses d'aide publique au développement (APD) sur l'Accord de Paris. Dans sa réponse à la Revue Dasgupta des aspects économiques de la biodiversité ([Government Response to The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review](#)), le gouvernement britannique s'est engagé à faire en sorte que toute nouvelle aide bilatérale du Royaume-Uni intègre le principe de ne pas nuire à l'environnement. Il s'agit là d'une étape vers la réalisation de l'engagement pris par le Royaume-Uni dans la Revue intégrée d'investir dans l'environnement et dans une économie favorable à l'environnement. Le Royaume-Uni a également réitéré cet engagement par son adhésion au [Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030](#), par lequel il s'engage, aux côtés des autres pays du G7, à faire en sorte que l'aide au développement international ne nuise pas à la nature et qu'elle ait des effets positifs globaux pour les populations, le climat et la nature.

#### *Cibles*

Le Royaume-Uni s'est engagé à doubler son financement climatique international (FCI) pour le porter à 11.6 milliards GBP sur cinq ans, sur la période de 2021/22 à 2025/26 (FCI3). Au moins 3 milliards GBP de cette dotation seront investis dans des solutions de lutte contre le changement climatique afin de protéger, de restaurer et de gérer la nature de manière durable, en produisant des résultats solides de réduction de la pauvreté, de protection de la biodiversité et d'action climatique (atténuation et adaptation), de création d'emplois et de croissance économique durable pour les communautés les plus menacées.

Le Royaume-Uni continuera de rechercher le juste équilibre entre d'une part des mesures d'adaptation, en aidant les pays et les populations à renforcer leur résilience aux effets actuels et futurs du changement climatique, et d'autre part des mesures d'atténuation, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le soutien à une croissance propre.

Le Royaume-Uni vérifie la contribution du portefeuille FCI aux objectifs de l'Accord de Paris à l'aide du cadre de surveillance du FCI. Celui-ci comprend un ensemble de 11 indicateurs clés de performance (KPI), qui couvrent notamment les avantages en matière d'adaptation et de résilience, le développement à faible intensité de carbone et les énergies durables, la déforestation et la gestion rationnelle des ressources, ainsi que la mobilisation de financements. Le KPI FCI 11 sur les financements publics mobilisés et le KPI FCI 12 sur les financements privés mobilisés suivent les progrès réalisés par rapport aux engagements pris par les pays développés de mobiliser à eux tous 100 milliards USD par an d'ici à 2020 pour aider les

pays en développement à s'adapter au changement climatique. Les résultats ([Results](#)) sont compilés chaque année et publiés à titre de conformité volontaire avec le Code de pratique statistique de la UK Statistics Authority.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

La Revue intégrée reprend et développe des stratégies déjà mises en œuvre dans le cadre de l'action gouvernementale britannique, comme la stratégie de finance verte ([Green Finance Strategy](#)) (« GFS »). La GFS stipule que dorénavant, toute l'APD du Royaume-Uni sera alignée sur l'Accord de Paris. Lors de sa présidence du G7, le Royaume-Uni a prôné la nécessité d'aider les pays à renforcer leur résilience au changement climatique, par un soutien accru au financement des risques de catastrophes et par des investissements supplémentaires dans des mesures d'adaptation et de résilience de la part d'institutions bilatérales de financement du développement (IFD).

L'entrée en vigueur le 31 mars 2021 de la politique du Royaume-Uni en matière de combustibles fossiles ([United Kingdom's Fossil Fuels Policy](#)) mettra fin au soutien que le pays apporte au secteur des énergies fossiles à l'étranger, à quelques exceptions près. Ces efforts, qui s'ajoutent à l'engagement national du Royaume-Uni en faveur du zéro émission nette ainsi qu'au plan en dix points pour une révolution industrielle verte, attestent de l'engagement du Royaume-Uni à agir.

Le Royaume-Uni étudie également avec des banques multilatérales de développement (BMD) les modalités à adopter afin d'aligner leurs dépenses sur l'Accord de Paris et les mesures à prendre en vue d'intégrer la dimension de l'environnement dans l'intégralité de leurs opérations, notamment par l'augmentation des financements dans ce domaine, la revalorisation du capital naturel et l'élaboration d'outils et de méthodes de suivi de financements « favorables à l'environnement ».

Le financement climatique international du Royaume-Uni pour la période 2021/22 à 2025/26 (FCI3) se concentre sur les changements systémiques nécessaires à engager pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur les énergies propres, la nature, la résilience et les villes durables, les infrastructures et les transports. Il étaye les objectifs de sa stratégie internationale en matière de climat et d'environnement, y compris les engagements pris par le Royaume-Uni au titre de la Convention sur la diversité biologique, de l'Appel à l'action pour l'adaptation et la résilience et de l'Alliance mondiale pour les océans.

La stratégie de finance verte du Royaume-Uni engage le gouvernement à aligner l'APD sur l'Accord de Paris et la réponse du gouvernement britannique à la Revue Dasgupta énonce l'engagement du pays à inscrire dans toutes les nouvelles dépenses d'aide bilatérale l'obligation de ne pas nuire à la nature.

La CDC, l'institution britannique de financement du développement, est aux premiers plans des efforts déployés à la promotion d'investissements résilients face au changement climatique. En juillet 2020, la CDC a publié une stratégie Climat ([Climate Strategy](#)), qui énonce une approche globale ambitieuse d'aligner la totalité de ses activités d'investissement sur l'Accord de Paris, conforme aux principes fondamentaux d'atteindre le zéro émission nette d'ici à 2050, de renforcer l'adaptation et la résilience et de rendre possible une transition juste.

### **Dispositifs et piliers clés**

La politique britannique en matière de combustibles fossiles engage le Royaume-Uni à cesser de fournir tout nouveau soutien financier ou promotionnel direct au secteur des énergies fossiles à l'étranger. Cet engagement s'applique à l'ensemble des nouveaux projets d'APD et d'investissement, y compris le soutien fourni par UK Export Finance. Cette politique détermine également l'intention de vote du Royaume-Uni au sein des conseils d'administration des BMD et influe les politiques d'investissement d'autres institutions de financement du développement (telles que CDC Group PLC et Private Infrastructure Development Group) qui reçoivent des fonds du gouvernement britannique. De rares exemptions limitées sont autorisées pour les activités propices à des progrès en matière de santé et de sécurité, qui relèvent de

projets plus larges de transition vers les énergies propres, de soutien au démantèlement d'installations ou associées à une intervention humanitaire.

Depuis l'annonce de cette politique, le Royaume-Uni est en dialogue étroit avec les principaux pays concernés et fait pression sur des BMD et des partenaires internationaux pour qu'eux aussi abandonnent le financement de projets de combustibles fossiles dans des pays tiers.

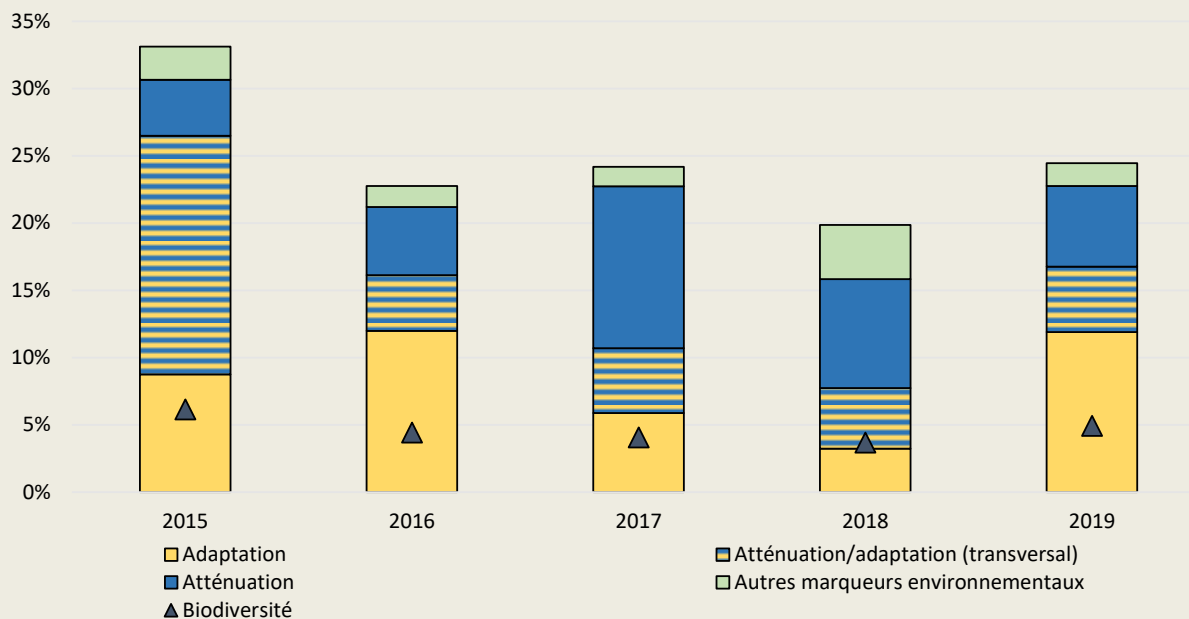
L'engagement visé dans la stratégie de finance verte d'aligner l'APD sur l'Accord de Paris stipule expressément les mesures que le Royaume-Uni entend prendre pour y parvenir :

- utiliser un prix du carbone approprié dans l'évaluation du programme bilatéral pertinent
- s'assurer que tout soutien à l'investissement pour des projets de combustibles fossiles qui ont des répercussions sur les émissions respecte les objectifs de température et les plans de transition de l'Accord de Paris
- mettre en œuvre une approche proportionnée de l'assurance des risques climatiques
- s'assurer que les programmes pertinents ne portent pas atteinte à l'ambition des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans d'adaptation des pays.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par le Royaume-Uni des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

### *Outils opérationnels pour l'intégration systématique*

Le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) a pris des mesures pour soumettre l'APD britannique aux principes de l'alignement sur l'Accord de Paris et de ne pas nuire à l'environnement en élaborant le cadre opérationnel des programmes du FCDO (*Programme Operating Framework*, PrOF).

Cette décision a donné lieu à des sessions de formation interne au PrOF au sein du FCDO et avec d'autres ministères publics britanniques chargés des dépenses d'APD, afin de faire en sorte d'adopter cette approche dans toutes les activités géographiques et thématiques.

Pour appuyer la mise en œuvre de la politique internationale sur l'environnement en perspective de la COP26 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021) et au-delà, le FCDO organise le « parcours d'apprentissage international de la nature » (International Nature Learning Journey). Il s'agit d'une série de sessions dispensées par des experts et destinées à renforcer les connaissances et les capacités dans l'ensemble de l'administration publique britannique. À ce jour, les sessions ont porté sur des domaines thématiques tels que le déboisement, l'agriculture, les océans, la finance et l'intégration de la nature.

La CDC dispose également d'une stratégie sur le changement climatique qui s'inscrit dans le droit fil du cadre international de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat et prévoit la prise en compte des possibilités et des risques liés au changement climatique dans les systèmes de gestion des institutions financières et des entreprises.

#### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

En vertu du nouveau PrOF du FCDO du Royaume-Uni, le cadre de surveillance des nouveaux programmes bilatéraux et multilatéraux entièrement ou partiellement financés par le FCI doit obligatoirement inclure tous les KPI de portefeuille pertinents. Plus rigoureuse que lors des stratégies précédentes, cette exigence pour FCI3 a été introduite afin d'améliorer la portée et l'exhaustivité des résultats communiqués. Dans la mesure du possible, conformément aux engagements pris en vertu de la Charte des données inclusives (Inclusive Data Charter) de 2018, le nombre de bénéficiaires à l'indicateur KPI FCI 1 (personnes recevant du soutien pour faire face aux effets du changement climatique), à l'indicateur KPI FCI 2 (personnes et institutions sociales disposant d'un meilleur accès à des énergies propres) et à l'indicateur KPI FCI 4 (personnes dont la résilience a été améliorée) est ventilé par sexe, âge, handicap et géographie.

### **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

#### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Le Royaume-Uni joue un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail sur l'accès au financement de l'action climatique, dont il assume la coprésidence avec les Fidji. Ce groupe se donne pour mission de transformer l'accès au financement climatique international en proposant une nouvelle approche programmatique de soutien à la mise en œuvre des plans et priorités nationaux d'action sur le climat. Cette approche vise à permettre aux pays partenaires d'accéder à un financement prévisible à plus long terme pour porter à exécution leurs plans nationaux de climat, de croissance/développement et d'investissement, tout en faisant en sorte d'intégrer l'action climatique dans ces autres stratégies et cadres budgétaires



nationaux. Le Groupe de travail s'emploie à élaborer un ensemble de principes et de recommandations sur l'accès au financement de l'action climatique qui seront convenus d'ici la COP26, lors de laquelle seront annoncés les cinq pays précurseurs qui, aux côtés des fournisseurs de financement de l'action climatique, mettront à l'essai la nouvelle approche.

Lors de sa présidence et de la COP26 et du G7, le Royaume-Uni cherchera à fédérer une plus grande ambition mondiale, y compris par le rehaussement des engagements pris et le renforcement des mesures d'adaptation, afin d'intensifier les actions sur le terrain et de lever davantage de fonds en faveur du soutien à l'action climatique. Par exemple, les pays du G7 ont réitéré leur engagement envers l'objectif collectif des pays développés de mobiliser conjointement 100 milliards USD par an jusqu'en 2025.

La Campagne Nature lancée par le Royaume-Uni pour la COP26 donne de l'impulsion à des initiatives mondiales de protection et de restauration des forêts et des écosystèmes critiques, ainsi qu'à la réforme mondiale de l'agriculture et de l'utilisation durable des terres.

Le Royaume-Uni soutient cette transition par son appui à plusieurs investissements, notamment le NDC Partnership, la CDC et Partnering for Accelerated Climate Transitions (PACT).

#### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- Le Royaume-Uni assume actuellement la coprésidence avec la Jamaïque du NDC Partnership, un groupe de membres réunissant 115 pays, 44 institutions et 38 membres associés (en septembre 2021), qui a vocation à aider les pays en développement à mettre en œuvre de leurs plans climatiques en matière de CDN et à avoir accès au financement de l'action climatique. Le NDC Partnership a déjà aidé plus de 70 pays à soumettre leur dossier de CDN ou à le renforcer. Ce partenariat coordonne le soutien apporté par les principaux donateurs de l'action climatique à des projets d'assistance technique en vue de la mise en œuvre des CDN, notamment en coordonnant l'aide apportée par les facilitateurs des CDN en matière de planification, de communication des données et de mise en œuvre, et en détachant des conseillers économiques auprès de ministères des Finances et du Plan pour accompagner l'élaboration de programmes de relance verte en réponse à la pandémie du coronavirus (COVID-19). Le Royaume-Uni est également l'un des principaux bailleurs de fonds du NDC Partnership et fournit directement des fonds aux pays pour la prise en charge des conseillers détachés, parmi eux des conseillers économiques à Antigua-et-Barbuda et en République dominicaine, et des facilitateurs à la Dominique, à la Grenade et à Sainte-Lucie.
- Le Royaume-Uni a approuvé une dotation de 4.8 millions GBP au fonds Climate Support Facility (CSF) de la Banque mondiale. Le CSF apporte, entre autres, une assistance technique aux bureaux de pays de la Banque mondiale et aux administrations de pays partenaires pour les aider à élaborer des plans de relance verte suite à la pandémie.

#### ***Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique***

Comme indiqué plus haut, le Royaume-Uni reste déterminé à aligner ses dépenses d'APD sur l'Accord de Paris et à soutenir la transition vers des voies de développement écologiquement durables, à faibles émissions et résilientes au climat. L'approche du Royaume-Uni quant à l'utilisation de l'APD dans ce but sera exposée dans la prochaine stratégie du financement climatique international du Royaume-Uni.

#### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Les actions du Royaume-Uni en matière d'infrastructures s'inscrivent dans le droit fil des priorités stratégiques énoncées dans la Revue intégrée de lutte contre le changement climatique, de renforcement



de la résilience et d'accélération de la transition mondiale vers le zéro émission nette. Le soutien du FCDO en faveur d'infrastructures durables et de qualité s'articule autour des axes suivants :

- Coordonner les mesures prises entre les pays du G7 pour promouvoir l'adoption de normes renforcées et une meilleure communication des informations en prenant fond sur des normes convenues en matière d'infrastructures de qualité, telles que les Principes du G20 pour des investissements de qualité dans les infrastructures.
- Fournir des conseils techniques, apporter un soutien aux institutions de gouvernance et accélérer les investissements dans la recherche et les nouvelles technologies.
- Améliorer le climat d'investissement et accélérer l'élaboration, la démonstration et le déploiement de projets d'infrastructures et de transports urbains de haute qualité, à faible émission de carbone, résilients face au changement climatique et de plus large envergure.
- Mettre à profit l'expertise du Royaume-Uni conjointement avec UK Export Finance pour réaliser des investissements dans des infrastructures majeures de haute qualité et créer des opportunités pour les entreprises britanniques, en accord avec les priorités visées dans la stratégie d'infrastructures du Royaume-Uni.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie Climat ambitieuse, la CDC, comme indiqué plus haut, figure parmi les promoteurs chefs de file d'investissements résilients face au changement climatique, y compris en faveur d'infrastructures de qualité.
- Le Royaume-Uni est le plus important bailleur de fonds du Private Infrastructure Development Group (PIDG), qui encourage et mobilise des investissements privés dans les infrastructures en Afrique subsaharienne, ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-est. Le PIDG s'est engagé à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et tient compte du changement climatique dans chacune de ses décisions d'investissement et d'intervention.
- Le Royaume-Uni apporte son soutien à la coalition pour les investissements résilients au climat (CCRI), un Sommet des Nations Unies sur l'action climatique et une initiative phare de la COP26 représentant l'engagement du secteur financier privé, en partenariat avec de grandes institutions privées et publiques, qui vise l'intégration plus efficace des risques climatiques dans la prise de décisions d'investissement.
- Enfin, le Royaume-Uni compte des entreprises, des universités, des organismes professionnels et des organismes publics qui sont des chefs de file mondiaux en matière de planification et de conception, ainsi que d'utilisation optimisée des données et de développement de nouvelles technologies, notamment dans les domaines de la modélisation des données du bâtiment (BIM), des villes intelligentes, des jumeaux numériques, etc.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

- UK PACT est un programme de 70 millions GBP d'interventions auprès de pays partenaires éligibles à l'APD en vue de les aider à accélérer leur transition vers une croissance propre.
- Le Royaume-Uni appuie également les efforts de relance verte post-COVID-19, notamment par l'entremise de son appui au fonds Climate Support Facility de la Banque mondiale.
- Le projet Transforming Energy Access (TEA) cible les régions de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud dépourvues de tout accès, ou d'accès fiable, à des services énergétiques modernes et propres et qui ont peu de possibilités de participer au secteur énergétique, par la création d'emplois et d'activités lucratives.
- L'initiative Just Rural Transition, lancée lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, vise à favoriser la transition mondiale vers une agriculture durable et résiliente face au changement climatique.

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

Le Royaume-Uni assume actuellement avec la Jamaïque la coprésidence du NDC Partnership, qui a récemment approuvé les fonds pour continuer à soutenir les petits États insulaires en développement (PEID), y compris par la prise en charge des conseillers détachés à la Jamaïque, à Antigua-et-Barbuda et à Sainte-Lucie, et le financement d'un nouveau conseiller aux Maldives, au cours de l'exercice 2021-22.

Lors de la réunion de 2018 des chefs de gouvernement du Commonwealth, les dirigeants du Commonwealth ont approuvé la création de la Charte bleue du Commonwealth (CBC) qui vise à protéger les océans du Commonwealth et de leurs environs. Le Royaume-Uni a contribué au financement de la CBC de 2018 à 2021. La CBC se compose de dix (10) groupes d'action chargés de différents thèmes liés à l'océan. Chacun des groupes d'action compte un champion ou un co-champion du Commonwealth. Le Royaume-Uni est co-champion de la Commonwealth Clean Ocean Alliance (CCOA) avec le Vanuatu.

Le Royaume-Uni met en œuvre un programme intitulé Commonwealth Marine Economies Programme de 30 millions EUR, qui aide les PEID à développer des économies durables et résilientes face au changement climatique tout en préservant leur environnement marin.

Le Royaume-Uni intensifie également le soutien qu'il apporte par la création d'un nouveau fonds de 500 millions GBP : le Blue Planet Fund, lancé par le Premier ministre lors du Sommet du G7, destiné à aider les pays à protéger et à restaurer le milieu marin et à réduire la pauvreté, y compris dans les PEID.

Le Royaume-Uni est un chef de file dans le domaine du financement du risque de catastrophe (FRC), dont le soutien est fortement sollicité parmi les pays vulnérables au climat, comme les Caraïbes. Le Royaume-Uni a annoncé un nouveau soutien au FRC à l'occasion du Sommet du G7 à Carbis Bay (120 millions GBP du Royaume-Uni, 125 millions EUR de l'Allemagne). Ces fonds permettront au Royaume-Uni de continuer d'élargir son soutien, par exemple en aidant des pays des Caraïbes et du Pacifique à accroître leurs dispositifs de protection contre les ouragans.

### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le pôle d'accès au financement climatique du Commonwealth (Commonwealth Climate Finance Access Hub, CCFAH) a été créé lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth de 2015 à Malte et a amorcé ses activités en octobre 2016 par la création du pôle centralisé à Port Louis, à Maurice. Le CCFAH détache des conseillers Financement climatique national du Commonwealth auprès d'institutions publiques, dont la mission est de travailler spécifiquement avec les ministères et d'autres parties prenantes responsables de l'action sur le changement climatique au renforcement des capacités institutionnelles en comblant les lacunes en matière de connaissances institutionnelles et financières, de compétences en la matière et de capacités techniques. Depuis 2018, le Royaume-Uni prend en charge le détachement de conseillers à la Jamaïque, à Antigua-et-Barbuda et à Sainte-Lucie, qui ont contribué à lever dans ces pays plus de 36 millions USD en faveur du financement de l'action climatique, d'autres projets étant en cours d'élaboration. Le Royaume-Uni a récemment approuvé les fonds pour continuer la prise en charge des conseillers détachés à la Jamaïque, à Antigua-et-Barbuda et à Sainte-Lucie, et le financement d'un nouveau conseiller aux Maldives, au cours de l'exercice 2021-22.

Comme indiqué plus haut, le Royaume-Uni assume avec les Fidji la coprésidence du Groupe de travail sur l'accès au financement de l'action climatique. Cette approche vise à permettre aux pays partenaires d'accéder à un financement prévisible à plus long terme pour porter à exécution leurs plans nationaux de climat, de croissance/développement et d'investissement, tout en faisant en sorte d'intégrer l'action climatique dans ces autres stratégies et cadres budgétaires nationaux. Le Groupe de travail s'emploie à

élaborer un ensemble de principes et de recommandations sur l'accès au financement de l'action climatique qui seront convenus d'ici la COP26, lors de laquelle seront annoncés les cinq pays précurseurs qui, aux côtés des fournisseurs de financement de l'action climatique, mettront à l'essai la nouvelle approche.

Depuis le Sommet des PEID (Assemblée générale des Nations Unies [AGNU] 2019), le Royaume-Uni collabore avec le Belize et les Fidji (et désormais l'Alliance des petits États insulaires [AOSIS]) à l'élaboration d'un processus de table ronde sur l'accès des PEID au financement à des conditions concessionnelles axé autour des trois grands thèmes soulevés par les PEID, à savoir les critères d'éligibilité (par ex. le revenu national brut [RNB] par habitant), la dette et le caractère trop bureaucratique des mécanismes de financement.

# États-Unis

## Comment les programmes de développement post-COVID-19 intègrent-ils systématiquement les objectifs climatiques et environnementaux ?

### **Engagements politiques, stratégies et outils**

#### *Les engagements politiques des États-Unis*

Les États-Unis se sont joints aux autres membres du G7 dans leurs déclarations sur le climat, l'environnement et la biodiversité telles qu'énoncées dans le communiqué du Sommet de Carbis Bay de 2021 ([Carbis Bay Summit Communiqué](#)).

Le [gouvernement Biden-Harris](#) s'attelle actuellement à l'élaboration de ses politiques et programmes et entend mobiliser une approche à l'échelle de la société tout entière qui sollicite la contribution des États, des villes, des petites et grandes entreprises, de groupes de la société civile et d'autres acteurs en vue de créer une économie zéro émission nette, aux énergies propres, qui profite à tous. Lors de la 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale nationale des Nations Unies (AGNU 76), le président Biden s'est engagé à faire des États-Unis un chef de file dans le financement public de l'action climatique pour les pays en développement.

Les États-Unis ont en outre réintégré l'Accord de Paris sur le climat, convoqué un sommet des dirigeants ([Leaders Summit](#)) et désigné un envoyé spécial du président pour le climat. Le pays vise à faire de la transition aux énergies propres un pilier central de ses efforts de relance économique sur le plan intérieur, porteur à la fois de prospérité nationale et de crédibilité internationale en tant que chef de file de l'agenda mondial sur le changement climatique. Parallèlement à ces efforts nationaux, les États-Unis aideront des partenaires du monde entier à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter et le pays se tient prêt à apporter une aide humanitaire et au développement aux nations et aux communautés.

#### *Cibles*

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) entend inclure des objectifs spécifiques dans la nouvelle stratégie climat à l'échelle de l'agence, en cours d'élaboration. Le gouvernement américain a énoncé une série d'objectifs dans ses annonces du Sommet sur le climat ([Climate Summit Announcements](#)), notamment :

- Les États-Unis ont l'intention de doubler, d'ici à 2024, leur financement public annuel consacré à l'action climatique dans les pays en développement relativement au niveau moyen atteint au cours du deuxième mandat du gouvernement Obama-Biden (exercice 2013-16). Pour y parvenir, les États-Unis entendent tripler leur financement de l'adaptation au changement climatique d'ici à 2024.
- Au moins un tiers des nouveaux investissements qui passeront par la Development Finance Corporation seront rattachés à des efforts de lutte contre la crise climatique.

- L'USAID mobilisera un investissement de 250 millions USD dans le but d'attirer 3.5 milliards USD de financement du secteur privé pour faire face aux crises climatiques au cours des trois prochaines années.
- L'USAID soutiendra des trajectoires vers le zéro émission nette pour un maximum de 20 économies à croissance rapide à l'aide d'une démarche de très forte intensification des programmes de l'USAID de financement de l'action climatique par le secteur privé, notamment par le biais de réformes des politiques publiques et le renforcement de l'action institutionnelle afin de parvenir à des réductions spectaculaires des émissions d'ici à 2030. Plusieurs objectifs spécifiques ont été fixés pour les cinq prochaines années, notamment d'aider 20 pays à mobiliser jusqu'à 20 % des financements nécessaires à la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), et d'aider 20 pays vulnérables à doubler les fonds du secteur privé mobilisés en vue d'atteindre des objectifs de résilience et d'adaptation au changement climatique d'ici à 2025.
- L'USAID combinera des projets de protection des forêts, de restauration des écosystèmes forestiers et de reboisement à des activités d'exploitation forestière en vue de protéger et de reboiser 20 millions d'hectares d'ici à 2025.

### *Stratégies et politiques permettant l'intégration systématique*

L'USAID est en train d'élaborer une nouvelle stratégie Climat, dont le projet sera publié pour commentaires en novembre 2021. D'autres documents à venir, comme le plan stratégique conjoint USAID-Département d'État : 2023-2027, traitera de l'approche intégrée et pangouvernementale des États-Unis dans la lutte contre le changement climatique.

Par l'intermédiaire de l'USAID dans le cadre de stratégies régionales ou nationales de coopération pour le développement ([Regional or Country Development Co-operation Strategies](#)), les États-Unis adoptent au niveau des pays une approche systématique d'évaluation et de résolution des risques climatiques et de gestion de l'adaptation à ceux-ci. Les États-Unis sont en train de définir d'autres mesures afin d'intégrer dans l'ensemble des programmes de développement la dimension de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. Cette approche implique de faire face aux risques et d'élargir les mesures d'adaptation ou d'atténuation à davantage de secteurs, comme ceux de la sécurité alimentaire, de l'eau, de la santé, de l'aide humanitaire, de la démocratie et de la gouvernance, des droits de l'homme, d'atténuation des conflits, de réduction des risques de catastrophes, de consommation rationnelle énergétique et de préservation de la biodiversité.

L'USAID a créé son cadre de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ([Environmental and Natural Resources Management \(ENRM\) Framework](#)) en vue de coordonner, d'unifier et d'élever les problématiques de l'environnement, du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles à l'échelle de l'Agence. En outre, la mise en œuvre par l'USAID de la stratégie Indo-Pacifique des États-Unis comprend un cadre de garanties et de sécurité des ressources naturelles ([Natural Resources Safeguards and Security \(NRSS\) Framework](#)) qui porte sur une série de thématiques, à savoir les solutions fondées sur la nature en réponse au changement climatique, l'écodélinquance, la production agroalimentaire durable, l'investissement vert, la conservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, et la résilience des populations, des lieux et des économies face aux chocs climatiques.

### **Dispositifs et piliers clés**

Le cadre ENRM ([ENRM Framework](#)) de l'USAID répond aux tendances mondiales et met en lumière les possibilités de renforcer les liens positifs qui existent dans deux domaines prioritaires : 1) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles en faveur de l'autosuffisance et 2) l'amélioration des systèmes urbains en faveur d'un environnement plus propre et de l'avancement du bien-être humain. Ce cadre précise également des approches de promotion des progrès dans les pays, de recherche de résultats durables et

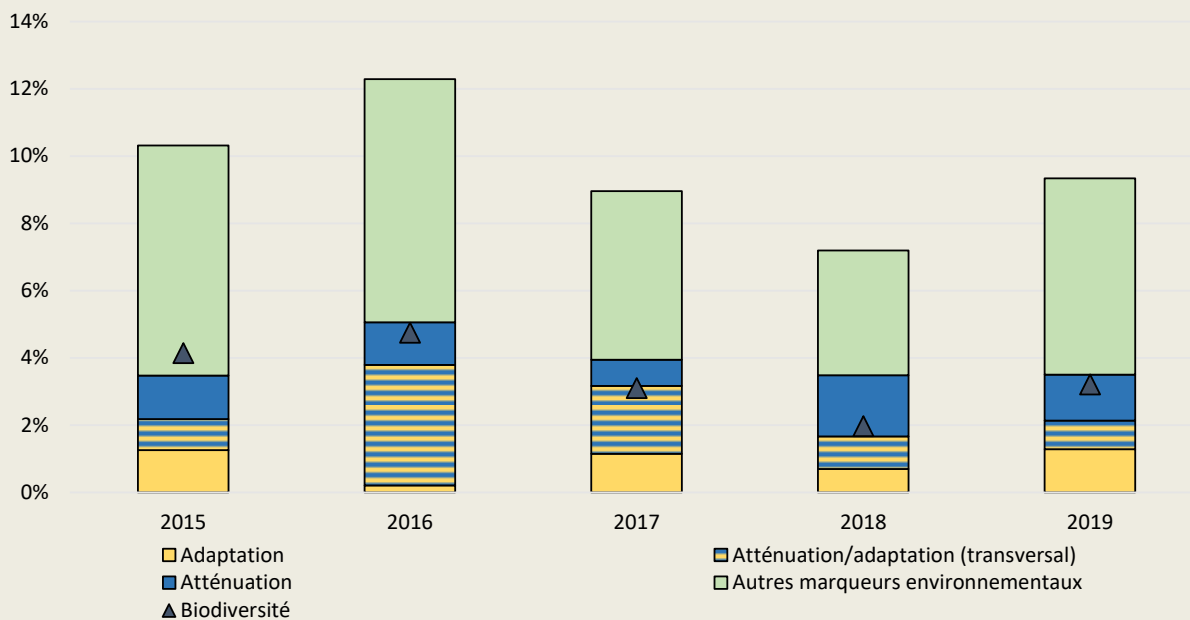
résilients et d'investissements propices à des impacts mesurables dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Le cadre [NRSS](#) comprend des cadres stratégiques et réglementaires en faveur de l'application de garanties environnementales et sociales, de l'application cohérente des lois de lutte contre l'écodélinquance et d'incitation de modèles économiques favorables à la production durable de produits agricoles dans toute la région Indo-Pacifique.

### Encadré 1. Marqueurs climatiques et environnementaux du Système de notification des pays créanciers

#### Graphique 1. Intégration par les États-Unis des objectifs climatiques dans l'APD

En proportion de l'aide bilatérale ventilable (engagements)



Note : « Autres marqueurs environnementaux » porte sur les aspects Biodiversité, Environnement et Lutte contre la désertification qui ne se superposent pas avec l'atténuation et l'adaptation. L'APD en lien avec la biodiversité est comprise dans les colonnes, mais elle est aussi présentée séparément, de sorte qu'elle soit plus visible.

Source : OCDE (2021), Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>

#### Outils opérationnels pour l'intégration systématique

Pour les activités de développement international, toute l'aide étrangère autorisée par la loi « Foreign Assistance Act » de 1961, telle que modifiée, impose des exigences juridiques ([FAA Section 117](#)) et réglementaires ([22 CFR 216](#)) d'évaluation des impacts environnementaux qui découlent de ses actions. Ces exigences sont complétées au sein de l'USAID par la politique opérationnelle de l'Agence ([ADS 204](#)) et par plus d'une vingtaine de directives environnementales ([environmental guidelines](#)) qui visent des secteurs spécifiques, tels que les routes, les déchets d'activités de soins et l'exploitation minière. Le [site Web](#) de l'USAID sur les sauvegardes environnementales fournit des orientations, des outils et des

règlements concernant les évaluations de l'impact environnemental (EIE). L'USAID dispose également d'un vaste programme pour s'assurer de la conception et de la mise en œuvre de plans d'atténuation et de surveillance. L'USAID veille à former son personnel aux EIE et affecte des experts en EIE à chaque mission (plus de 80) chargés d'accompagner l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre des évaluations de l'impact et des mesures d'atténuation. Soucieuse de tenir compte des impacts climatiques de ses actions, l'USAID se livre à des analyses de gestion des risques climatiques ([climate risk management \(CRM\)](#)).

En outre, les [articles 118 et 119 du FAA](#) exigent que chaque déclaration de stratégie de pays ou autre plan de pays préparé par l'USAID inclue une analyse des actions nécessaires pour conserver la biodiversité et soutenir la gestion durable des forêts tropicales et indique dans quelle mesure l'USAID traite les actions recensées. De plus, l'USAID accorde une attention particulière aux projets qui concernent les parcs nationaux et les aires protégées, impliquent des [populations autochtones](#) et se répercutent sur les populations vulnérables.

Les règlements, stratégies, outils de soutien, formations et méthodologies adoptés confirment tous l'engagement de l'USAID en faveur d'une prise de décision résiliente face au changement climatique et favorable à l'environnement à chaque étape du cycle de vie du programme.

### **Cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

L'USAID intègre des objectifs environnementaux et climatiques dans les cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) tout au long de son cycle de programmes et conformément aux exigences réglementaires pertinentes. L'USAID a comme politique ([ADS 201](#)) l'obligation d'incorporer tous les besoins en MEL ou en collaboration, apprentissage et adaptation (CLA) dans la conception de l'ensemble des activités et des programmes. À l'aide d'outils de contrôle du respect des articles 118 et 119, de la gestion des risques climatiques et d'autres directives environnementales telles que celles visées plus haut, le personnel de l'USAID et les partenaires d'exécution sont en mesure d'élaborer des cadres MEL/CLA qui intègrent des objectifs environnementaux et climatiques (et atténuent les risques environnementaux et/ou climatiques).

L'USAID recueille des données types sur les résultats opérationnels et de programmes importants obtenus dans le monde entier, qui peuvent ensuite être agrégées pour faire état de résultats globaux concernant l'aide étrangère. Ces documents sont utilisés en interne ainsi que pour remplir les obligations d'en rendre compte au Congrès et au public. Ces indicateurs comprennent des [indicateurs types](#) qui portent spécifiquement sur l'environnement (biodiversité), les énergies propres, l'adaptation au changement climatique et des solutions au changement climatique fondées sur la nature. L'USAID et le personnel des partenaires élaborent d'autres indicateurs adaptés pour répondre aux besoins MEL/CLA subsistants.

L'USAID effectue des évaluations de performance et d'impact des activités. Des illustrations de ce type d'activités figurent dans les sections MEL des portails de connaissances de l'Agence : [climatelinks](#), [biodiversitylinks](#) et [landlinks](#).

## **Comment les programmes de développement soutiennent-ils la transition, déterminée par les pays eux-mêmes, vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique ?**

### ***Soutien à des plans nationaux de transition proportionnés aux objectifs internationaux***

Par l'intermédiaire de la Global Climate Ambition Initiative, l'administration américaine s'engage à aider des pays en développement à établir des stratégies de zéro émission nette, à mettre en œuvre leurs



programmes nationaux de lutte contre le changement climatique et à rendre compte de leurs progrès dans le cadre de l'Accord de Paris. Le Département d'État et l'USAID, en collaboration avec d'autres organismes, coordonnent les efforts de l'administration américaine à aider des pays du monde entier à améliorer et à atteindre leurs objectifs climatiques de manière à promouvoir leurs priorités nationales de développement. Cette démarche implique d'engager des relations stratégiques avec les administrations publiques des pays, le secteur privé, la société civile et les communautés pour venir à l'appui de politiques publiques et de programmes à caractère transformateur, renforcer les capacités humaines et institutionnelles et insuffler une dynamique en faveur d'un avenir à zéro émission et résilient face au changement climatique.

La nouvelle stratégie Climat de l'USAID précisera la manière dont l'Agence entend privilégier et intégrer les grandes questions qui se font jour en matière de justice et d'équité, notamment le renforcement d'une collaboration active avec les populations autochtones, les femmes et les filles, les jeunes, et celles et ceux qui sont les premières victimes de la crise climatique, qui ont un accès limité à la prise de décision ou peu d'influence dessus, et qui pourtant remplissent un rôle essentiel pour lutter efficacement contre le changement climatique. Les États-Unis prendront des mesures pour s'assurer que leurs activités liées au changement climatique ne perpétuent pas les inégalités, qu'elles ne causent pas de facteurs de stress liés aux conflits, à la corruption ou à l'injustice ni ne les aggravent.

Lors du [Sommet des dirigeants du G7 à Carbis Bay](#), les États-Unis, aux côtés des autres membres du G7, se sont également félicités des actions menées dans le cadre du programme visant à accélérer la transition du charbon ([Accelerating the Coal Transition \(ACT\) Program](#)) des Fonds d'investissement pour le climat (FIC) et ont annoncé que les donateurs prévoient d'engager jusqu'à 2 milliards USD dans l'année à venir pour soutenir ce programme et d'autres programmes d'intégration des énergies renouvelables. Ces ressources concessionnelles devraient mobiliser jusqu'à 10 milliards USD de cofinancement, notamment du secteur privé, à l'appui du déploiement des énergies renouvelables et de la transition vers celles-ci dans les économies en développement et émergentes.

### *Exemples de projets visant à soutenir les plans nationaux de transition*

- Le [projet transparence et stratégies à long terme \(T-LTS\)](#) aide les pays à élaborer des stratégies à long terme qui sont robustes et transparentes en faveur d'un développement à faible émission de carbone. Ce projet de deux ans met l'accent sur le renforcement des capacités régionales et nationales à modéliser des scénarios de développement, économiques et d'émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 et à en rendre compte. Une stratégie à long terme aide à définir les priorités des pays et à éclairer l'élaboration d'activités à court terme, telles que des objectifs d'atténuation du changement climatique sur cinq ans, en vue d'atteindre les objectifs fixés pour le milieu du siècle.
- Les États-Unis ont collaboré avec l'Indonésie au projet [APIK](#) d'adaptation au changement climatique et de résilience face à celui-ci, contribuant ainsi à l'élaboration du Plan d'action national de l'Indonésie pour l'adaptation au changement climatique. Ce plan a par la suite été intégré dans le Plan de développement national 2020-2024 du gouvernement indonésien, qui a mobilisé plus de 3 milliards USD en faveur de l'adaptation au changement climatique.
- Le [projet d'énergies à faibles émissions du Viet Nam \(V-LEEP\)](#) de l'USAID prodigue des conseils au gouvernement du Viet Nam sur des politiques et stratégies destinées à faciliter les investissements dans le développement des énergies renouvelables. Grâce en partie à cette assistance technique, le Viet Nam est passé de la production de moins de 10 mégawatts d'énergie solaire en 2017 à 16 500 gigawatts en décembre 2020, l'énergie solaire représentant aujourd'hui près de 24 % de la capacité énergétique du pays.



## **Mise en œuvre de la transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique**

Les États-Unis se sont engagés à adopter une approche pangouvernementale pour s'attaquer à la crise climatique, notamment par l'intégration de la dimension climatique dans l'ensemble de son portefeuille d'aide et de développement internationaux. Plusieurs stratégies interagences, qui intègrent des considérations liées au changement climatique, sont en cours d'élaboration ou de révision, notamment mais pas exclusivement la stratégie mondiale de sécurité alimentaire (Global Food Security Strategy), la stratégie mondiale de l'eau (Global Water Strategy) et la stratégie mondiale pour la fragilité (Global Fragility Strategy).

La stratégie complète de la sécurité nationale du gouvernement Biden-Harris est en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus géré par le Conseil national de sécurité. Le Département d'État et l'USAID préparent conjointement le prochain Plan stratégique conjoint pluriannuel qui sera finalisé et publié d'ici février 2022. L'USAID inscrit dans sa nouvelle stratégie Climat et son plan de mise en œuvre ultérieur son approche d'aide aux pays à s'adapter à des voies de développement résilientes face au changement climatique et à faible émission de carbone. Au niveau de l'Agence, l'USAID et d'autres organismes et programmes d'aide extérieure élaborent et mettent en œuvre toute une série de politiques et de stratégies de développement fondées sur les priorités et le leadership du gouvernement, qui s'accompagneront prochainement d'une stratégie Changement climatique.

Le [Plan du financement climatique international](#) des États-Unis fixe plusieurs objectifs liés à l'apport ou à la mobilisation de ressources financières pour aider les pays en développement à réduire et éviter les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la résilience face au changement climatique et à s'adapter à ses impacts.

Les États-Unis ont l'intention de doubler, d'ici à 2024, leur financement public annuel consacré à l'action climatique dans les pays en développement relativement au niveau moyen atteint au cours du deuxième mandat du gouvernement Obama-Biden (exercice 2013-16). Pour y parvenir, les États-Unis entendent tripler leur financement de l'adaptation au changement climatique d'ici à 2024. Le gouvernement Biden travaillera en étroite collaboration avec le Congrès pour atteindre ces objectifs. La prochaine stratégie Climat de l'USAID, ainsi qu'une prochaine politique de résilience, énonceront les objectifs et les cadres nécessaires à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

La [politique Biodiversité de l'USAID](#) envisage un avenir où la biodiversité foisonne et le bien-être humain progresse grâce à des avancées en prospérité économique, en équité sociale et en gestion environnementale. Dans la poursuite de cette vision, l'USAID s'emploie à réaliser deux objectifs qui se renforcent mutuellement : 1) conserver la biodiversité dans les lieux prioritaires et 2) intégrer la biodiversité comme composante essentielle du développement humain.

### *Soutien à des infrastructures durables et de qualité*

Lors du Sommet des dirigeants du G7 à Carbis Bay, le président Biden et les autres dirigeants du G7 ont lancé le partenariat [Reconstruire un monde meilleur \(B3W\)](#). « Reconstruire un monde meilleur » est l'initiative qui vise à répondre aux besoins d'infrastructure considérables des pays à revenu faible et intermédiaire, en créant un partenariat propice à des infrastructures qui est à la fois transparent, de haut niveau et axé sur des valeurs, dirigé par les grandes démocraties. Le but recherché est de contribuer à combler le déficit d'infrastructures de plus de 40 000 milliards USD dans les pays en développement, que la pandémie du coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'aggraver. À travers le partenariat B3W, le G7 et d'autres partenaires qui se réclament des mêmes idées se concerteront pour mobiliser des capitaux du secteur privé dans quatre grands domaines : le climat, la santé et la sécurité sanitaire, les technologies

numériques, et l'équité et l'égalité entre les sexes, en s'appuyant sur des investissements catalyseurs provenant des institutions américaines de financement du développement respectives. Les efforts de B3W seront guidés par des normes et des principes élevés, tels que ceux promus par le réseau Blue Dot Network (voir plus loin). Lors du Sommet du Quad <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/09/24/fact-sheet-quad-leaders-summit/> qui a eu lieu en septembre 2021, les États-Unis et d'autres membres du Quad ont proposé plusieurs mesures liées au climat et aux infrastructures en faveur des pays en développement de la région Indo-Pacifique.

Les États-Unis, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie et la Banque japonaise pour la coopération internationale, ont lancé le concept du réseau [Blue Dot Network](#), qui vise à promouvoir des investissements d'infrastructure de qualité qui sont ouverts et inclusifs, transparents, économiquement viables, financièrement, écologiquement et socialement durables, et conformes aux normes, lois et réglementations internationales.

L'USAID soutient la conception, la remise en état et la construction d'infrastructures énergétiques, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de transport, ainsi que d'écoles et d'établissements de santé dans plus de 60 pays. Par ses investissements à l'étranger, l'USAID renforce les capacités locales d'exploitation et de maintenance des infrastructures, afin d'accroître la résilience des pays face aux chocs et de réduire le besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Le développement des infrastructures de l'USAID va au-delà du matériel. L'USAID aide à développer et à construire les systèmes qui subviennent aux besoins de subsistance des populations, à leurs savoirs, à leurs institutions et à leurs ressources. Ces activités de construction, supervisées par les ingénieurs professionnels de l'Agence, sont guidées par la connaissance du terrain, la réglementation, les bonnes pratiques et la situation locales, afin de créer des systèmes plus faciles à utiliser et à entretenir par les entités et les experts du pays.

Un exemple de l'engagement de l'USAID en faveur d'infrastructures de qualité est sa collaboration avec le Japon dans le cadre du [Partenariat Japon-États-Unis en faveur des énergies propres](#). Les États-Unis et le Japon sont convenus des principes d'infrastructures énergétiques de haute qualité, qui s'accompagnent de mesures de sauvegarde environnementales et sociales. On peut citer comme autre exemple son action dans le cadre de l'initiative Indo-Pacifique Renforcer le développement et la croissance par le biais de l'énergie (Asia Enhancing Development and Growth through Energy - « Asia EDGE »). [Asia EDGE](#) promeut des procédures de passation des marchés ouvertes, concurrentielles et transparentes, qui aboutissent à des projets énergétiques de qualité et d'excellent rapport coûts/résultats.

L'USAID soutient également la [coalition destinée aux infrastructures résistantes aux catastrophes](#) (CDRI) pour développer et partager des innovations, des recommandations politiques et des bonnes pratiques dans le développement d'infrastructures résilientes face à des catastrophes et au changement climatique dans le monde entier. L'USAID aidera également les pays à intégrer les bonnes pratiques dans leurs plans d'infrastructures et à inciter des partenariats entre les administrations publiques et le secteur privé afin d'intensifier le développement d'infrastructures résilientes face à des catastrophes et au changement climatique.

*Exemples de projets à l'appui de transitions durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique*

Partout dans le monde, l'USAID compte des réseaux de terrain qui fournissent des programmes d'assistance technique directe en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans plus de 45 pays, dont le montant s'élève au total à 362.5 millions USD au cours de l'exercice 2020.

- Le programme [Asia EDGE](#) soutient l'intégration du marché énergétique régional, des progrès en matière de solutions et de systèmes énergétiques novateurs et la modernisation des services

publics. Le programme soutient également les objectifs de financement climatique de l'Inde par le renforcement de la participation du secteur privé dans le secteur énergétique à l'aide de modèles de financement de projets et de partenariats public-privé.

- Le programme [Green Invest Asia](#) soutient la transition de la production de produits agricoles en Asie du Sud-Est vers des modèles de production à faible émission en carbone et résilients face au changement climatique, en sollicitant la participation d'entreprises du secteur privé dont l'influence se répercute à l'échelle de l'industrie tout entière pour mettre en œuvre des engagements de zéro déforestation dans leurs chaînes de matières premières. Ce programme collabore également avec des banques et d'autres institutions financières à l'application d'outils normalisés d'évaluation et de réduction des émissions dans l'ensemble de leurs portefeuilles d'investissement.
- Au titre de l'initiative [Power Africa](#), les États-Unis se sont engagés à transformer la dépendance de la région de l'Afrique australe à l'égard des combustibles fossiles et à contribuer à sa décarbonation. Dans le cadre de ces efforts, l'USAID s'associera avec les gouvernements du Botswana et de la Namibie, la Société financière internationale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) et la Banque africaine de développement en vue de soutenir la réalisation du plus grand projet de production d'énergie solaire en Afrique australe, d'une puissance estimée entre 2 et 5 gigawatts. Ce projet vise une diminution de quelque 6.5 millions de tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent du retrait de la circulation de près de 1.5 million de voitures, grâce au remplacement de l'électricité produite au charbon importée d'Afrique du Sud. L'initiative Power Africa a déjà travaillé avec le gouvernement de l'Afrique du Sud à la création de près de 2 millions de nouvelles connexions sur réseau et hors réseau, à la mobilisation de 4.3 milliards USD d'investissements dans le secteur de l'énergie avec l'aide du gouvernement américain, ainsi qu'à l'augmentation de 662 mégawatts de la capacité de distribution d'électricité de réseau.

D'autres exemples sont donnés dans les profils de pays sur le changement climatique, [ici](#).

## Comment les programmes de développement aident-ils les PEID dans leur quête d'un développement durable ?

### *Réponse aux besoins spécifiques des PEID*

Les États-Unis ont lancé l'initiative des petites économies insulaires peu peuplées ([Small and Less Populous Island Economies Initiative, SALPIE](#)), en vue de remédier aux défis économiques posés par la pandémie de COVID-19, favoriser la reprise économique, répondre à la crise climatique et promouvoir des intérêts communs à plus long terme.

Les partenaires de l'USAID collaborent avec 12 nations insulaires du Pacifique au renforcement de leurs capacités à orienter leurs pays vers un avenir stable et prospère. Les États-Unis axent leur soutien autour de mesures de renforcement de la préparation aux catastrophes et de la résilience environnementale, de la santé et de la gouvernance démocratique. Plus d'informations sur les programmes de l'USAID dans ces pays figurent [ici](#).

Dans les Caraïbes, l'objectif de la mission USAID/Caraïbes orientales et méridionales (USAID/ESC) pour la stratégie de coopération pour le développement régional ([Regional Development Co-operation Strategy](#)) (RDCS) de 2020-25 est d'aider ces pays à créer une région des Caraïbes à la fois sûre, prospère et résiliente, qui subvient aux besoins de ses populations vulnérables, résiste aux chocs externes et favorise des institutions responsables, le développement économique et une croissance impulsée par le secteur privé.

La mission USAID/ESC dirige des programmes régionaux dans 11 pays, dont 10 sont situés dans la région des Caraïbes orientales et méridionales, à savoir Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago. En avril 2020, la mission USAID/ESC a également reçu le mandat de supervision programmatique des Bahamas, en raison du rôle rempli par l'USAID dans les programmes de préparation et d'intervention face aux catastrophes.

Le renforcement des capacités de relèvement suite à des chocs et d'adaptation à la variabilité et au changement climatiques est essentiel à la promotion du développement durable. Prenant acte de l'engagement des pays des Caraïbes orientales et méridionales à collaborer sur des approches et des résultats communs en matière de réduction des risques, l'USAID voit là une possibilité d'orienter son soutien vers l'accroissement du partage de l'information, l'élaboration de pratiques et de politiques publiques types, le renforcement de systèmes opérationnels et l'accroissement de la participation et de la résilience des communautés. Les efforts déployés s'appuieront également sur les partenariats solides établis avec des institutions régionales de l'enseignement supérieur et des partenaires publics, comme l'Agence de gestion des urgences et catastrophes des Caraïbes (CDEMA), afin d'assurer des projets adaptés de formation et de sensibilisation régionales au changement climatique. Les programmes de résilience soutiendront des secteurs clés, comme ceux des énergies propres, de l'agriculture et de l'eau, secteurs essentiels au soutien à la stabilité économique et à la croissance, ainsi que l'élaboration de programmes de contingence qui ciblent les jeunes à risque, qui sont les plus susceptibles d'être affectés par les retombées du changement climatique.

#### *Exemples de projets à l'appui du développement durable des PEID*

Dans le cadre de l'initiative SALPIE, l'USAID soutient également plusieurs activités régionales qui soulignent l'engagement des États-Unis et leur partenariat de longue date avec huit nations des Caraïbes, à savoir les Bahamas, la Barbade, la République dominicaine, Grenade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Ces programmes sont axés autour des thèmes de la résilience climatique et énergétique, de la prévention des risques des catastrophes, du financement du développement et de la croissance économique.

Pour soutenir le développement durable, le partenariat pour les océans et les pêches de l'USAID ([USAID Oceans and Fisheries Partnership](#) - USAID Oceans) lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, renforce la gestion de la pêche et engage le secteur privé à promouvoir une chaîne d'approvisionnement durable et transparente en produits de la mer dans la région Asie-Pacifique.

#### *Soutien à l'accès des PEID aux financements*

Le Plan international de financement du climat des États-Unis ([US International Climate Finance Plan](#)) encourage les agences à suivre les flux de financement du climat des États-Unis vers les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), ainsi que les efforts de soutien des populations autochtones, des femmes, des filles et d'autres communautés touchées. L'USAID travaille également avec les PEID au renforcement de leur état de préparation à l'accès au financement de l'action climatique.

Le gouvernement américain, par l'intermédiaire de l'USAID, a aidé des partenaires à avoir accès à plus de 200 millions USD de fonds en faveur de l'action climatique auprès d'organisations internationales telles que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial. Il y parvient par l'apport d'un soutien technique ciblé à l'élaboration et à la soumission de propositions de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier, qui se traduisent par des actions menées par les pays en vue de répondre aux priorités urgentes de pays insulaires du Pacifique en matière de changement climatique. À titre d'illustration, le projet Climate Ready de l'USAID a soutenu des efforts de renforcement des capacités dans les États fédérés de Micronésie et les Palaos, qui ont obtenu du FVC

en 2021 10.4 millions USD de subventions liées au changement climatique. Ce financement permettra d'accroître la résilience des deux pays face aux impacts du changement climatique. Le projet Climate Ready de l'USAID continue de soutenir d'autres pays insulaires et organisations régionales du Pacifique avec des projets à l'étude d'un montant de 393 millions USD, qui se traduiront par la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur de l'action climatique dans le Pacifique.

Le projet [Climate Ready](#) de l'USAID collabore avec des pays insulaires du Pacifique cibles pour les aider à atteindre leurs objectifs d'adaptation au changement climatique et renforcer leur résilience face au climat d'une manière qui est impulsée par les pays, coordonnée, inclusive et équitable. À partir de son siège basé à Suva aux Fidji et de ses bureaux régionaux à Pohnpei dans les États fédérés de Micronésie et à Port Moresby en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le projet Climate Ready de l'USAID aide des pays du Pacifique à élaborer des politiques publiques et des lois d'adaptation au changement climatique.

En outre, l'US Development Finance Corporation (DFC) intervient dans plusieurs pays, y compris dans les PEID. Par exemple, aux Tuvalu, la DFC met en œuvre un instrument d'incitation à l'investissement dont le cadre lui permet de mobiliser des investissements du secteur privé afin de contribuer à la croissance économique et au développement. Dans le cadre de ces accords, la DFC peut mettre à disposition ses outils d'investissement, notamment de financement par emprunt et par actions, d'assurance et de soutien technique, afin de promouvoir la prospérité économique.

# Annexe A. Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD de 2020

10 novembre 2020

1. Nous, membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, nous sommes réunis à haut niveau les 9 et 10 novembre 2020 dans un format virtuel. Avant l'apparition de la pandémie de COVID-19 et le ralentissement économique qui s'en est suivi, les progrès accomplis vers la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays en développement étaient déjà insuffisants. Notre dessein commun de mettre fin à la pauvreté, de ne laisser personne de côté, de protéger la planète et d'améliorer le quotidien de tous, partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir, a essuyé un sérieux revers. Pour la première fois depuis des décennies, la pauvreté gagne du terrain – en particulier parmi les femmes et les filles. Cette année, on dénombre un surcroît d'entre 83 et 132 millions de personnes qui souffrent de la faim.

2. La pandémie de COVID-19 et les crises qui en ont résulté marquent le début de la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), que le Secrétaire général des Nations Unies appelle de ses vœux. L'OCDE vient de lancer le *Global Outlook on Financing for Sustainable Development* (Perspectives mondiales du financement du développement durable), publication d'où il ressort que des centaines de millions de personnes dans les pays en développement vont perdre leurs moyens de subsistance et basculer de nouveau dans la pauvreté. Selon les Perspectives mondiales, le financement extérieur des pays en développement risque de chuter de 700 milliards USD cette année, ce qui représente 4 fois la valeur de l'aide publique au développement (APD) du CAD. Face à ces multiples défis, nous nous emploierons à assurer la reprise et à reconstruire sur des bases plus durables et plus équitables – entre les pays, entre les régions, entre femmes et hommes, et entre les générations – ainsi qu'à réduire le risque que surviennent de nouvelles crises. Une croissance inclusive, résiliente et durable, la création d'emplois, la protection sociale et la réduction des inégalités sont désormais plus essentielles que jamais.

3. En cette période de tensions exceptionnelles, la priorité du CAD reste de se faire le champion du Programme 2030. Avec la progression de la pandémie, le financement du développement durable risque de s'effondrer : toutes les ressources disponibles pour les pays en développement sont sous pression. L'augmentation de la demande et, en regard, la diminution des ressources ont des effets qui affectent de façon disproportionnée les sociétés et les économies des pays en développement. Tous les acteurs du développement doivent redoubler d'efforts pour obtenir les résultats vis-à-vis desquels nous nous sommes engagés en 2015. La pandémie et la crise économique qu'elle a engendrée sont très révélatrices de l'interdépendance des défis du développement à l'échelle mondiale. Ces défis mondiaux exigent une réponse à l'échelle mondiale et un système multilatéral solide. Les pays les plus vulnérables dans le monde, dont beaucoup se trouvent en Afrique, ne devraient pas en souffrir de façon disproportionnée.

4. Les crises actuelles exacerbent les inégalités existantes, ce qui complique la tâche de ne laisser personne de côté. Nous nous engageons, dans nos politiques et programmes d'APD, à lutter plus activement contre les inégalités sous toutes leurs formes. Nous reconnaissons les liens inextricables qui existent entre l'inégalité femmes-hommes et la pauvreté, et nous nous engageons à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, à adopter des approches prenant en compte les



sexospécificités, et à nous efforcer de faire en sorte que la voix, les droits et la représentation des femmes et des filles fassent partie intégrante de nos politiques et programmes durant la pandémie de COVID-19 et la reprise, et au-delà. Faire de l'égalité entre hommes et femmes une constante de l'ensemble de nos politiques et programmes est un moyen d'améliorer l'efficacité globale de l'APD, et nous avons pour but de renforcer encore le financement direct et ciblé à l'appui de l'égalité femmes-hommes.

## La réponse immédiate

5. La crise a un impact profond et durable sur les pays les plus démunis. Elle accentue les vulnérabilités préexistantes, en particulier dans les États fragiles ou touchés par un conflit, et crée des conditions propices à une aggravation de la violence et des déplacements, effaçant du même coup les avancées acquises en matière de développement et de construction de la paix. Nous réitérons le message contenu dans notre Déclaration commune d'avril 2020. Nous réaffirmons la contribution importante qui est celle de l'APD face aux crises sanitaires et économiques immédiates et dans le développement durable à long terme, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), et nous saluons ceux d'entre nous qui ont atteint l'objectif fixé par les Nations Unies consistant à allouer 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD aux pays en développement. Le CAD a démontré sa flexibilité en accordant un report exceptionnel d'une année de la date d'effet de l'actualisation de la liste des pays éligibles au bénéfice de l'APD, et a raccourci la période prévue au titre du mécanisme de réintégration, qui permet aux pays retirés de la Liste d'y figurer à nouveau si leur RNB retombe en dessous du seuil à revenu élevé.

6. L'allocation de nouveaux apports de même qu'un recentrage des priorités des apports de financements urgents à destination des pays en développement comptent parmi les actions menées par le CAD depuis le début de la pandémie. Nous réaffirmons qu'il est important de prémunir ces financements contre les risques d'utilisation abusive et de corruption, et de soutenir les mesures de transparence et de redevabilité pour faire en sorte qu'elles servent l'objectif qui est le leur. Nous nous employons à continuer de préserver les programmes relatifs à la santé, l'alimentation en eau et l'assainissement, et les filets de sécurité sociale, et de soutenir les investissements consacrés à la vaccination, en tant que bien public mondial. Nous continuerons à travailler jusqu'à ce que des vaccins, tests et traitements soient accessibles à tous, pour un prix abordable, personne n'étant laissé de côté, et nous investirons dans des politiques et programmes qui prennent en compte la charge socio-économique disproportionnée que le COVID-19 impose aux femmes et aux filles. Nous saluons les initiatives publiques et privées visant à mettre au point des vaccins, et notamment le mécanisme COVAX, pilier de l'initiative « Accélérateur d'accès aux outils COVID-19 » (ACT-A). Nous saluons également la concession de licences volontaires de propriété intellectuelle en vue de faciliter un accès mondial et équitable aux vaccins, aux traitements et aux outils de diagnostic, ainsi que la Coalition mondiale pour l'évaluation face au COVID-19, qui produira des analyses crédibles et indépendantes de notre réponse collective et concourra au partage des connaissances et à l'apprentissage.

## Reconstruire sur de meilleures bases pour un avenir plus vert

7. Le CAD reconnaît les rôles importants et divers que jouent l'ensemble des acteurs du développement pour accompagner une reprise inclusive et résiliente post-COVID-19, notamment les gouvernements des pays partenaires, les donateurs non membres du CAD, les organisations multilatérales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Les membres du CAD, en partenariat avec d'autres acteurs, donneront corps à cette réponse et soutiendront les travaux relatifs aux ODD dans les domaines suivants :

### *Nouvelles sources de financement à l'appui du développement durable*

8. Le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba constituent un cadre global pour la reprise et l'édification d'un monde plus résilient et plus durable. Il est aujourd'hui plus urgent que jamais de mobiliser des sources de financements nouvelles et plus variées pour accompagner la reprise et la concrétisation des ODD. Nous poursuivons nos efforts pour trouver des moyens de mobiliser davantage de ressources, publiques et privées, à l'appui du développement durable, notamment en favorisant un usage plus large, et plus efficace, du financement mixte, en prêtant une attention toute particulière aux PMA. Nous accueillons favorablement l'action menée par l'OCDE pour déterminer les mesures à prendre en vue d'accroître le financement du développement durable, et soutenons la poursuite des travaux sur ce thème.

9. Le traitement de la dette est un important mécanisme de dernier ressort pour aider les pays à rétablir la viabilité de leur dette et à dégager des ressources publiques pour le développement durable, et nous sommes convenus de la méthode à employer pour la comptabilisation de ces ressources dans l'APD. Les sorties de capitaux en provenance des marchés émergents au cours de la crise actuelle sont deux fois plus importantes qu'elles ne l'avaient été lors de la crise financière mondiale. L'investissement direct étranger pourrait chuter de pas moins de 40 % en 2020. Nous nous engageons à collaborer avec les pays partenaires, le secteur privé et les organisations multilatérales en vue d'améliorer le climat des affaires, de partager les risques et d'offrir une rémunération juste lorsque nous collaborons avec des entreprises qui investissent dans des pays en développement. Nous devrions également prévoir des mécanismes de redevabilité clairement définis et agir dans le respect des normes sociales et environnementales. Nous saluons la poursuite des travaux sur le Soutien public total au développement durable (TOSSD), mesure importante qui favorise la transparence et la redevabilité.

10. Eu égard à la pandémie de COVID-19 et au défi que représente le financement du développement durable, nous devons faire en sorte que l'APD dont nous disposons soit mieux à même de mobiliser des ressources additionnelles, ait davantage d'impact et permette d'investir dans la prévention et la préparation afin de réduire les risques dans l'avenir. Nous pouvons y parvenir en utilisant mieux les ressources des fonds, banques multilatérales de développement, banques nationales de développement et autres organismes de financement du développement dans lesquels nous investissons. Nous pouvons réduire les obstacles auxquels se heurtent les pays pour accéder à des financements. Nous pouvons recourir à des versements anticipés et reprogrammer si nécessaire. Nous pouvons encourager une meilleure coordination entre les membres, les donateurs non membres du CAD et les organisations auxquelles nous apportons notre soutien dans les pays partenaires. Nous pouvons étendre l'utilisation qui est faite des garanties et autres instruments de financement innovants, tout en analysant avec rigueur les effets qui en découlent pour le développement dans l'ensemble des secteurs. Nous soutenons la mobilisation des ressources intérieures et une utilisation plus efficiente, plus efficace et plus responsable des ressources publiques dans les pays en développement. Nous nous efforcerons de faire en sorte que les autres apports publics – et ceux qui sont mobilisés auprès du secteur privé – contribuent aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD.

### *Climat, environnement et développement*

11. La pandémie a mis en évidence l'interdépendance du monde d'aujourd'hui, et souligné la nécessité d'investir pour faire face à des défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés. À l'heure où nous élaborons des plans pour soutenir la reprise des pays en développement, nous prenons acte de la détermination des signataires de l'Accord de Paris qui ont confirmé à Buenos Aires et à Osaka leur engagement à le mettre pleinement en œuvre, notamment en actualisant leurs contributions déterminées au niveau national et en communiquant leurs plans à long terme. Nous devrions saisir cette occasion pour intensifier nos efforts en vue d'aider nos partenaires au développement à atteindre leurs objectifs environnementaux et climatiques, de préserver la biodiversité, de renforcer la résilience et d'améliorer la



sécurité sanitaire dans le monde. Nous reconnaissons que des trajectoires à basse émission, fondées sur la résilience et une reprise durable sont des éléments essentiels de l'aptitude de tous les pays à concrétiser le Programme 2030. Nous apportons un soutien à nos partenaires au développement dans les efforts qu'ils déploient dans l'ensemble des secteurs pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, notamment par la promotion d'un accès plus durable, sûr, fiable, abordable et résilient à l'énergie dont ils ont besoin pour donner corps à leurs priorités de développement. Les membres du CAD investissent davantage dans les environnements terrestres et marins, la préparation aux catastrophes ainsi que dans la réduction et la gestion des risques. Les secteurs liés à la mer, comme la pêche et le tourisme, sont au cœur de l'économie de nombreux pays en développement, et nous soutenons une transition vers une économie maritime mondiale durable.

12. Nous prenons acte de la nécessité d'aller plus loin et plus vite afin de faire en sorte que la coopération pour le développement prenne davantage en compte les risques environnementaux. Nous nous appliquerons à assurer que nos politiques et programmes de développement post-COVID-19 soient en conformité avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement, et nous travaillerons à les y intégrer systématiquement. Nous avons l'intention de donner la priorité aux investissements – et aux instruments d'atténuation des risques – en faveur d'une reprise plus propre, plus inclusive et plus résiliente. Dans l'esprit d'une transition juste et équitable, nous aiderons les pays en développement à assurer leur propre transition vers des trajectoires de développement durables d'un point de vue environnemental, à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, notamment en favorisant les infrastructures durables et de qualité. Nous devrions prendre davantage en compte les interactions entre les trois piliers de l'agenda du développement durable – les dimensions économique, sociale et environnementale – notamment l'accès universel à l'énergie, la réduction de la pauvreté, le changement climatique, l'eau et la durabilité des mers, entre la biodiversité et le développement économique, et l'articulation entre l'énergie, l'alimentation et l'eau. Des mesures fortes, durables, inclusives et résilientes à l'appui de la reprise devraient faire partie des plans de relance, de façon à mettre à profit l'opportunité de reconstruire sur de meilleures bases pour l'avenir. De cette manière, nous pouvons créer les conditions d'un développement durable à faible émission.

13. Le CAD rendra compte, dans un format et selon un périmètre qui seront soumis à l'approbation d'ENVIRONET, des mesures individuelles et collectives que nous avons prises pour donner une suite concrète aux engagements volontaires énoncés dans ce communiqué s'agissant du climat et de l'environnement avant la COP26. Nous examinerons diverses options en vue de coordonner les approches du développement avec les objectifs internationaux en matière de climat et d'environnement par le biais d'un processus piloté par les membres, en fonction d'un calendrier à confirmer par les membres du CAD. Nous attendons avec intérêt de travailler à l'obtention d'un résultat fructueux en 2021 à la COP15 (Convention sur la diversité biologique) et à la COP26. Nous reconnaissons qu'il importe d'accroître la proportion d'APD prenant en compte les dimensions liées au climat, à l'environnement et à la biodiversité.

14. Les petits États insulaires en développement (PEID) ne sont à l'origine que d'une modeste part des émissions de gaz à effet de serre, et ce sont pourtant eux qui subissent le plus durement les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et pour qui l'urgence est la plus grande. Les PEID sont extrêmement vulnérables face aux chocs économiques, aux effets néfastes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, aux conditions météorologiques extrêmes et aux aléas naturels. Ce sont des économies de petite taille et peu diversifiées qui sont moins résilientes face à une récession mondiale, et elles font état de difficultés d'accès aux financements concessionnels internationaux. Nous nous engageons à améliorer la façon dont nos politiques et programmes répondent aux besoins spécifiques des PEID, et à coopérer avec eux pour aplanir les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder aux financements à l'appui d'un développement résilient et durable.

## Efficacité du développement

15. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard des principes de Busan pour une coopération efficace au service du développement – appropriation, transparence et redevabilité, partenariats ouverts à tous et orientation vers les résultats. Ces principes – et leur mise en œuvre effective – n'ont jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui dans l'effort commun que nous déployons pour soutenir la mise en œuvre des ODD et l'engagement de ne laisser personne de côté. Nous saluons les travaux que mène le CAD en vue de moderniser notre discours de façon à intensifier l'application de ces principes, et réaffirmons notre participation active au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement sur un pied d'égalité. Nous nous efforcerons de placer résultats et impact au cœur de nos politiques de développement, dans un esprit de redevabilité réciproque de la part des donateurs comme des pays partenaires. Notre but est de nouer des partenariats plus efficaces, notamment avec le secteur privé, nos partenaires de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, la société civile, les fondations, les administrations locales et les partenaires multilatéraux. En mettant en application les principes d'une coopération efficace au service du développement dans tous nos partenariats, nous donnons une plus forte impulsion au Programme 2030.

### *Articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*

16. Nous nous félicitons des progrès réalisés par le CAD pour améliorer les réponses apportées à la fragilité et pour prévenir les conflits. Dans le droit fil de la Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix adoptée en février 2019, la réponse apportée à la pandémie de COVID-19 devrait mettre l'accent sur la réduction des risques et le renforcement de la résilience sur le long terme face à de multiples menaces, tout en répondant aux besoins immédiats et en respectant pleinement les principes humanitaires. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les Principes qui sous-tendent la Recommandation sur le nexus (lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix) à travers l'activité bilatérale et multilatérale, et nous approuvons le document final de la Table ronde conjointe de haut niveau du CAD (OCDE) et de l'ONU tenue en octobre. Nous nous engageons à mettre en place des incitations à cette fin au sein de nos structures et de nos politiques de coopération, via notamment des financements flexibles et de qualité. Nous nous félicitons des décisions de l'Organisation internationale pour les migrations (IOM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme alimentaire mondial (PAM) d'adhérer à la Recommandation du CAD sur l'action humanitaire, le développement et la recherche de la paix, et invitons d'autres organisations multilatérales à les imiter.

### *Élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel*

17. Nous saluons les progrès accomplis par le CAD pour prévenir l'exploitation sexuelle, les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, et en particulier le signal fort que représente l'accord sur la Recommandation du CAD en juillet 2019. Nous reconnaissons que nous devons faire bien plus pour empêcher les abus sexuels et pour apporter un soutien aux victimes et aux survivantes, notamment en travaillant avec les Nations Unies et d'autres partenaires d'exécution afin d'améliorer la protection et les enquêtes. Nous devrions améliorer la transparence et l'application du principe de redevabilité, et adopter des stratégies centrées sur les survivantes. Nous nous engageons à mettre en place des mécanismes permettant l'établissement de rapports et l'application de la redevabilité dans nos politiques et nos structures de coopération ou à les renforcer afin de mettre en œuvre les piliers de la Recommandation par le biais d'une action bilatérale et multilatérale.

## Ouverture du CAD vers l'extérieur et collaboration transversale au sein de l'OCDE

18. Nous nous attacherons à promouvoir les valeurs, règles, normes et bonnes pratiques du CAD, à apprendre les uns des autres, et en particulier des pays partenaires, notamment à travers le Dialogue ALC-CAD et le Dialogue Arabe-CAD. Pour améliorer l'efficacité du développement, nous continuerons à favoriser des dialogues inclusifs sur les politiques avec d'autres apporteurs de coopération pour le développement. Nous poursuivrons notre collaboration avec des parties prenantes clés, les autres composantes du Pôle Développement et l'OCDE dans son ensemble. Nous appelons les autres fournisseurs de coopération pour le développement à adhérer plus étroitement aux normes et pratiques internationales, à améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité dans la coopération pour le développement à l'échelle mondiale et conformément au document final de la conférence BAPA+40 de 2019.

### Partenariats avec la société civile

19. Les membres du CAD sont attachés à des sociétés ouvertes, démocratiques et inclusives. Nous continuerons à mettre notre coopération pour le développement au service de la démocratie, de la règle de droit et des droits humains, et notamment de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, qui sont des éléments essentiels d'un développement durable dans quelque société que ce soit. Nous pensons que les citoyens, notamment à travers les mouvements sociaux et les OSC, doivent être libres de tenir leurs gouvernements responsables de leurs actes et de contribuer à la prise de décisions afin de progresser sur la voie du développement durable. Nous poursuivrons notre Dialogue CAD/OSC. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour déterminer de quelle manière les membres du CAD et les OSC peuvent collaborer plus efficacement pour faire face aux multiples défis engendrés par la pandémie de COVID-19, promouvoir un environnement propice à la concrétisation des ODD et accompagner les progrès accomplis sur cette voie, notamment par des actions relevant davantage de l'initiative locale et que les acteurs locaux s'approprient. À cette fin, nous nous engageons à élaborer un nouvel instrument d'action du CAD sur la création d'un environnement favorable à la société civile.

20. Nous nous réunirons à nouveau fin 2021 ou début 2022 pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces décisions.

# **Intégration de l'action climatique et environnementale dans les activités de coopération pour le développement**

## **SUIVI DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS PAR LES MEMBRES DU CAD LORS DE LA RÉUNION À HAUT NIVEAU DE 2020**

Lors de leur Réunion à haut niveau de 2020, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont énoncé un certain nombre d'engagements et d'aspirations concernant l'alignement de la coopération pour le développement sur les objectifs de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement fixés dans des accords internationaux. Un an plus tard, ce rapport rend compte des mesures individuelles et collectives prises pour donner une suite concrète aux quatre engagements volontaires formulés dans le Communiqué de la Réunion à haut niveau. Il fournit des informations sur les dispositions et mesures prises par les membres du CAD en vue d'intégrer systématiquement les objectifs internationaux concernant l'environnement et le climat dans leur coopération pour le développement, de poursuivre des approches mieux coordonnées, d'accompagner les pays en développement dans leur transition vers des trajectoires de développement durables et de mieux répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement.



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-88465-6  
PDF ISBN 978-92-64-67775-3



9 789264 884656